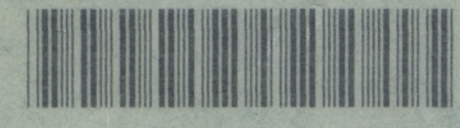

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE


000231339

L'ECOLE LIBRE
DES SCIENCES POLITIQUES
DE 1871 A 1896

L'enseignement des sciences politiques sous la IIIe République

INAUGURAL-DISSERTATION
zur Erlangung der Doktorwürde
der Philosophischen Fakultät
der Philipps-Universität Marburg/Lahn

vorgelegt von
Margarethe Rosenbauer
aus Rheydt

Marburg/Lahn 1969

L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES DE 1871 A 1896

L'enseignement des sciences politiques sous la IIIe République

INAUGURAL-DISSERTATION
zur Erlangung der Doktorwürde
der Philosophischen Fakultät
der Philipps-Universität Marburg/Lahn

vorgelegt von
Margarethe Rosenbauer
aus Rheydt

Marburg/Lahn 1969

Von der Philosophischen Fakultät der Philipps-Universität Marburg/Lahn als Dissertation angenommen am 28. 1. 197o

Tag der mündlichen Prüfung am 6./8./14. 7. 197o

Berichterstatter: Prof. Dr. W. Abendroth

Mitberichterstatter: Prof. Dr. H. Maus

Tout d'abord, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à Monsieur le Professeur Dr. Heinz Maus qui m'a incitée à entreprendre cette recherche.

Mes remerciements sincères sont également dûs à Monsieur le Professeur Dr. Wolfgang Abendroth et à Monsieur Bernard Gournay, Directeur d'Etudes et de Recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, qui ont aussi pris la peine de lire mon manuscrit et de me faire bénéficier de leurs précieux conseils et de leurs critiques. Ma gratitude va de même à Monsieur le Professeur Carlo Curcio qui a bien voulu diriger mes recherches à Florence et me faire profiter de sa documentation personnelle.

Les archives privées de l'Institut d'Etudes Politiques n'étant pas encore accessibles au public, je suis très reconnaissante à Monsieur Chapsal, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques, d'avoir autorisé Madame Dethomas à me communiquer certains renseignements des dossiers des anciens élèves de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, et je tiens à exprimer à celle-ci ma gratitude pour sa collaboration dévouée.

Etant donné le caractère documentaire de cette étude qui se fonde principalement sur les archives de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et sur les publications de la Scuola di Scienze Sociali "Cesare Alfieri" de Florence, la coopération des bibliothécaires a été particulièrement importante. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

Von der Philosophischen Fakultät der Philipps-Universität Marburg/Lahn als Dissertation angenommen am 28. 1. 197o

Tag der mündlichen Prüfung am 6./8./14. 7. 197o

Berichterstatter: Prof. Dr. W. Abendroth

Mitberichterstatter: Prof. Dr. H. Maus

Tout d'abord, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à Monsieur le Professeur Dr. Heinz Maus qui m'a incitée à entreprendre cette recherche.

Mes remerciements sincères sont également dûs à Monsieur le Professeur Dr. Wolfgang Abendroth et à Monsieur Bernard Gournay, Directeur d'Etudes et de Recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, qui ont aussi pris la peine de lire mon manuscrit et de me faire bénéficier de leurs précieux conseils et de leurs critiques. Ma gratitude va de même à Monsieur le Professeur Carlo Curcio qui a bien voulu diriger mes recherches à Florence et me faire profiter de sa documentation personnelle.

Les archives privées de l'Institut d'Etudes Politiques n'étant pas encore accessibles au public, je suis très reconnaissante à Monsieur Chapsal, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques, d'avoir autorisé Madame Dethomas à me communiquer certains renseignements des dossiers des anciens élèves de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, et je tiens à exprimer à celle-ci ma gratitude pour sa collaboration dévouée.

Etant donné le caractère documentaire de cette étude qui se fonde principalement sur les archives de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et sur les publications de la Scuola di Scienze Sociali "Cesare Alfieri" de Florence, la coopération des bibliothécaires a été particulièrement importante. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS 1

I. LA FONDATION DE L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

1) Ignorance en matière des sciences politiques, germe de la maladie morale du peuple français 4

2) Mise en action de l'initiative privée pour combattre un mal reconnu 21

a) Les fondateurs 21
b) Les buts de l'Ecole 35
c) Contre qui l'Ecole est-elle fondée 44
d) Le choix de l'installation de l'Ecole 54
e) Le statut de l'Ecole, ses finances, son administration 64

II. LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

1) La notion de "sciences politiques" et les principes de base de leur enseignement 80

2) L'organisation des études 92

3) Les programmes de l'enseignement 112

4) Le corps enseignant 141

5) Les examens 163

6) Les élèves et leurs carrières 182

7) Les relations avec l'étranger 210

III. PROBLEMES DE L'ECOLE LIBRE PENDANT SES VINGT-CINQ PREMIERES ANNEES D'EXISTENCE

1) L'Ecole et l'Etat 225

2) Les rapports de l'Ecole et des facultés de droit 238

CONCLUSION 259

NOTES

BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

L'étudiant français et étranger du XXe siècle qui se destine aux études des sciences politiques trouve dans les bâtiments de la rue Saint-Guillaume à Paris une atmosphère agréable d'étroite collaboration et de respect entre professeurs et élèves, d'esprit collégial entre étudiants. Il dispose d'une bibliothèque extrêmement riche et d'amphithéâtres vastes et clairs qui font de lui un privilégié au regard de beaucoup d'étudiants des autres universités et instituts.

Mon dessein est de retracer les 25 premières années de ce dur chemin, aux alternances de succès et d'échecs, d'adaptation aux exigences scientifiques et professionnelles, sans cesse changeantes, que les fondateurs de l'actuel Institut d'Etudes Politiques ont entamé en 1871, car les idées de base qui les ont guidés dans cette entreprise courageuse sont maintenues comme une tradition par leurs successeurs français jusqu'à nos jours. Elles ont exercé une profonde influence sur la création d'instituts similaires à l'étranger. L'histoire de l'Ecole Libre des Sciences Politiques constituant donc le fondement de cette étude, plutôt que de récrire d'une manière chronologique, mais nécessairement vague, l'histoire de la troisième République, il m'a paru préférable d'évoquer les faits politiques qui ont influé sur son évolution d'une façon déterminante.

Les sources où j'ai puisé pour une telle recherche rétrospective furent des manuscrits, des brochures, des coupures de journaux. Ces documents font partie des archives de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, lesquelles n'avaient pas encore été répertoriées quand je commençai ce travail. Il m'a été possible de les inventorier, pour la plupart, selon l'année de leur rédaction; leur date exacte et leur auteur, par contre, ne pouvaient souvent plus être déterminés. Les renseignements qu'ils fournissent

me sont apparus, cependant, trop importants pour n'en pas faire usage.

Ces travaux préliminaires effectués, la documentation dont on disposait s'est révélée d'une part plus riche que l'on ne s'y attendait, d'autre part fragmentaire et incomplète. Cette contradiction apparente m'amène à solliciter l'indulgence du lecteur pour les imperfections ou lacunes qu'il risque de rencontrer dans cette analyse. Ainsi les archives ne permettent pas de trouver les éléments qui détermineraient la tendance politique de tous les professeurs membres du corps enseignant entre 1871 et 1896. Leurs idées politiques n'apparaissent clairement que dans les monographies, terrain sur lequel j'étais d'autant moins tenue à m'étendre que des thèses se préparent sur quelques-unes de ces personnalités.

Le dépouillement méthodique des dossiers des anciens élèves de l'Ecole Libre des Sciences Politiques a été aussi pénible qu'insatisfaisant. Ils sont très incomplets et ne fournissent aucun renseignement sur l'origine sociale des élèves; celle-ci n'est par conséquent indiquée que de manière hypothétique sur la base d'autres documents des archives et des études sociologiques ayant trait à cette période. Comme ces dossiers ne sont pas encore accessibles au public, la communication des noms de ces élèves n'a pas été accordée; ce qui m'a empêchée de chercher avec précision vers quelles carrières professionnelles ils se sont dirigés, et dans quelle mesure leur orientation a changé au cours de ces 25 années. Vu l'époque reculée de cette étude, des interviews n'ont pas pu être effectuées pour résoudre cette question et pour rapporter en même temps des souvenirs plus personnels et plus vifs sur l'Ecole.

Les archives de la Facoltà di Scienze Politiche "Cesare Alfieri" de Florence ayant été détruites par l'inondation de 1966, on a dû renoncer au projet initial, à savoir, démontrer les rapports cordiaux et continus qui existaient entre son fondateur, Carlo Alfieri, et Emile

Boutmy, et se limiter à une comparaison sommaire entre l'Ecole florentine, la deuxième institution de ce genre en Europe, et celle de Paris.

Une étude systématique sur l'Ecole Libre des Sciences Politiques n'ayant pas encore été entreprise, un choix dans une matière si riche s'est imposé. Il n'a pas été opéré sans hésitations et sans regrets. Certains problèmes que l'on n'a pas pu aborder peuvent conduire vers des sujets fort proches.

En premier lieu, une enquête sur la réaction du milieu enseignant à cette fondation à travers la presse de l'époque ne me semble pas sans intérêt. Une telle analyse aurait d'autant plus de mérite qu'elle s'attaquerait à un vrai champ en friche puisque l'on ne dispose pas encore d'une étude bien approfondie sur les revues de la troisième République spécialisées dans les problèmes des sciences politiques, économiques et sociales. Ensuite, l'attitude des différents partis politiques à l'égard de l'Ecole Libre des Sciences Politiques pourrait faire l'objet d'une recherche. Enfin, une comparaison entre l'Ecole Libre des Sciences Politiques et l'Institut d'Etudes Politiques qui tiendrait compte des réformes actuellement en élaboration apporterait de nouveaux aspects très intéressants.

I. LA FONDATION DE L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

1) Ignorance en matière des sciences politiques, germe de la maladie morale du peuple français

Après la défaite de 1871, une profonde inquiétude s'empare de l'opinion publique française. Loin de choisir la voie la plus facile, à savoir excuser le désastre subi en accusant purement et simplement les autorités militaires de leur incapacité, on essaie de creuser plus profondément le problème pour atteindre la véritable racine du mal: réveiller la conscience de la nation entière en la confrontant avec les causes morales de sa faiblesse. Tel est le désir d'hommes sérieux et éclairés pendant les années d'après-guerre.

On laissera aux experts militaires la tâche de juger dans quelle mesure la victoire prussienne de 1871 fut purement militaire.

Ce qui nous préoccupera dans cette analyse, c'est d'éclairer une des tentatives effectuées parmi d'autres pour, non seulement secouer un peuple vivant dans une atmosphère de fausse euphorie depuis 18 ans, mais aussi pour contribuer activement à guérir le mal reconnu par des méthodes dont les principes ont survécu au XIXe siècle.

Jusqu'en 1870, la France est le pays européen où l'on disserte peut-être le plus sur la politique, où l'on mène les discussions les plus abondantes et passionnées sur les problèmes constitutionnels. Le fait est que tout le monde y est apte à parler politique. Depuis 1848, le suffrage universel et une assemblée législative sont institués. L'Etat français se veut une république libérale et bien ordonnée où le peuple se gouverne par soi-même.

L'intention idéale ne correspondant pas à la réalité, le réveil est brutal. A juste titre, Emile Boutmy compare sa patrie en 1871 à

> ...un homme qui, ayant donné sa procuration, se trouve tout d'un coup, par la faute de ses mandataires, engagé dans une opération désastreuse, bientôt demi-ruiné, en faillite; voyant sa caisse vide et les recors dans sa maison.[1]

Il n'est pas seul à donner une image aussi pessimiste de la situation. D'autres Français font un retour sur eux-mêmes et confessent leurs erreurs. Beaucoup s'accordent à dire que l'on a péché par ignorance, ignorance du passé, du présent, de soi-même, des autres. On avoue combien les multiples discussions politiques sont "... creuses, vides, futiles ...".[2] On reconnaît que le corps électoral, composé de 8 à 10 millions d'hommes en 1878, ne peut devenir apte du jour au lendemain à juger, en pleine connaissance de cause, de la politique extérieure et intérieure. Comme un aveugle à qui une opération douloureuse a donné la possibilité de voir son entourage, on se demande avec étonnement

> ... d'où vient-il qu'il est possible pour employer une expression triviale mais pittoresque et juste de "bombarder" préfet et ambassadeur le premier venu?[3]

Et, on doit y répondre avec une sincère modestie:

> Les habiles administrateurs, les grands diplomates sont peu nombreux dans notre pays.[4]

La conception même du politicien et de son action change. Un sérieux désir de combattre la proverbiale frivolité anime cette nation désarmée et pacifiée. Il convient à la jeunesse, pense-t-on,

> ... avant de trancher si témérairement les questions les plus difficiles et les plus graves ou de s'échauffer stérilement à leur sujet, d'apprendre à les regarder en face et à se munir peu à peu d'un bagage solide de faits historiques et sociaux.[5]

On réclame que la masse des citoyens

> ... se règle par des moteurs du dedans et non pas des volontés arbitraires du dehors .[6]

Où prendra-t-on les éléments de ces moteurs et où en réalisera-t-on l'assemblage? Il est relativement facile de répondre à la première question. C'est au sein de la

nation même que devrait se former

> ... sans cesse et en se recrutant dans toutes les classes, une élite intelligente, capable de bien comprendre (bien qu'à des degrés et sous les aspects divers) les questions du jour.

Une telle élite devrait aussi être capable

> ... d'exercer partout au Parlement et dans le pays, dans les grandes et les petites villes, à l'atelier et au village, une influence forte et saine.[7)]

Le matériel que l'on cherche semble même abondant.

> Il y a en France, chaque année, quatre ou cinq cents jeunes gens qui, avant d'entrer dans la vie pratique, aimeraient à prolonger d'une étape leurs études générales pour se mettre au courant des grandes questions de leur temps,

écrit Louis Reynaud dans le Journal officiel de la République française du 12 septembre 1874.

Chercher l'atelier qui formera les moules destinés à fondre cette élite est beaucoup plus difficile. Sous l'influence de la défaite, on évoque

> ... la féconde assistance que la Prusse vaincue trouva après Iéna auprès de ses savants et de ses universitaires.[8)]

Un slogan courant dit: "C'est l'Université de Berlin qui a triomphé à Sadowa".[9)] De là on se demande si l'université française ne serait pas à même de jouer le même rôle.[+] Ne serait-ce pas à elle qu'il incomberait le plus naturellement d'instruire les futurs hommes d'Etat?

Mais l'oeil critique une fois ouvert ne se laisse pas aveugler par l'éclat centenaire de la respectueuse alma mater ou de l'alma parens. Ce ne sont ni les cours du Collège de France ou de la Sorbonne, ni ceux de l'Ecole de Droit qui peuvent offrir à cet égard un enseignement véritablement pratique et sérieux. Leur angle visuel est trop limité.

\+ Partant de cette idée Durkheim, admirateur du système universitaire allemand, parvient à dispenser en 1887 un cours spécial de sociologie à l'université de Bordeaux. Le problème de l'institution de la sociologie dans les universités françaises est étudié par Terry N. Clark dans "Archives européennes de sociologie", tome IX, n° I, Paris 1968, pp. 37-71.

> Si l'on excepte le vieux droit romain, qui forme l'une des assises de l'enseignement, les Facultés vivent dans le présent et en France,[10]

constate Gabriel Alix. Combien de Français qui avaient fait des études brillantes se sont trouvés pris au dépourvu "... manquant de savoir précis, et, par suite, de critiques et de moyens de comparaison ..."[11] au lendemain des désastres, quand il fallait subir des traités, établir et payer des impôts, fonder des constitutions, rechercher des alliances? Ce que Lord Rosely qualifie de "... singulier phénomème ..."[12] au Congrès pour l'avancement de la science sociale qui se tient en Angleterre en octobre 1874 est ressenti avec la même stupéfaction en France. On a peine à croire qu'une lacune aussi sérieuse puisse exister dans l'enseignement supérieur, comme le démontre le pasteur Bersier lorsqu'il écrit:

> Il y a des écoles pour former, ou du moins pour préparer à leurs devoirs, le médecin, l'avocat, le professeur, le militaire, le marin; il y a un apprentissage pour les métiers les plus humbles; il n'en est point pour l'administrateur, pour le député, pour le financier, pour le diplomate, pour le journaliste. Il semble vraiment que toute préparation au maniement des intérêts publics, qui touchent de si près à tous les intérêts privés, soit inutile. L'éducation des meilleurs se borne aux langues mortes, à l'histoire, à la philosophie, aux sciences mathématiques et naturelles; mais aucune place n'y est faite ni pendant ni après les années du collège aux réalités sociales, aux problèmes politiques, aux besoins du jour, dont nous n'avons par conséquent ni le sens ni la connaissance exacte.[13]

Non sans réalisme, Guizot s'avance un peu plus dans une lettre qu'il adresse à Boutmy et Vinet:

> Je n'ai garde de penser que, dans les sociétés humaines, la science la plus exacte des faits sociaux et de leurs lois naturelles puisse suffire à prévenir les fautes des hommes ou à en réformer les funestes résultats. Les passions et les volontés humaines sont ici des éléments tout autres et souvent plus puissants que l'intelligence et ses lumières. Mais il n'en est pas moins certain que l'ignorance ou la connaissance superficielle de leur propre histoire sont, dans la vie des nations, une cause d'égarements déplorables que l'étude solide des sciences politiques, c'est-à-dire des divers faits sociaux, de leurs lois naturelles

et de leur cours historique, préviendrait ou arrêterait à temps.[14])

Enfin les lignes suivantes que publie "Le Temps" ressemblent à un véritable signal d'alarme d'une nation consciente d'un mal très grave:

... ce qu'il y a de tout à fait insuffisant dans l'éducation politique de la jeunesse française appelée à former plus tard la tête dirigeante de la nation. Après la sortie du collège, ... il n'y a plus pour elle ni enseignement historique régulier et obligatoire, ni enseignement économique, ni enseignement politique proprement dit ... à l'âge où les impressions s'accusent, se groupent et deviennent des tendances ou des opinions, nos fils ne rencontrent, en ces divers ordres d'études qui touchent directement à l'intérêt social ou moral, aucune direction certaine, aucune discipline éprouvée.
Entièrement livrés à eux-mêmes, ou peu s'en faut, absorbés par des études professionnelles, soit expérimentales, soit logiques, aussi exclusives et parfois aussi abrutissantes les unes que les autres, ils sont dispensés, par la plus étrange immunité, de ces hautes parties de l'éducation qui contribuent le plus à instituer l'homme et de ces parties spéciales qui préparent le citoyen actif et influent. De là résulte nécessairement un manque fâcheux d'équilibre dans la culture mentale, et chez un grand nombre, si nous osions le dire, un certain défaut de distinction intellectuelle, de curiosité sérieuse pour ce qui n'est pas d'intérêt palpable et immédiat.
Ainsi s'expliquent également beaucoup d'opinions aventureuses ou excentriques, d'engouements irréfléchis, de thèses absolues, avec l'habitude de raisonner à outrance, ou de déclamer en des matières qui ont leurs règles distinctes et en quelque sorte leur jurisprudence consacrée.[15])

Cette préoccupation n'est cependant ni une invention de l'opinion publique des années 1870, ni une oeuvre de circonstances. Elle jaillit d'un mouvement scientifique qui remonte au fameux "Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe" où l'Abbé de Saint-Pierre propose la création d'une Académie internationale de Sciences politiques.

La seule évocation des noms de quelques grands penseurs du XVIIIe siècle et du XIXe siècle tels que Montesquieu, Voltaire, Mably, Rousseau, Condorcet, Destutt de Tracy, Saint-Simon, Benjamin Constant, Auguste Comte prouve

que les sciences administratives, politiques et économiques ont bénéficié en France même d'une longue élaboration, d'efforts persévérants et d'expériences progressives.

Dès la fin du XVIIIe siècle, l'utilité d'un programme rationnel de leur enseignement par l'Etat est ressentie. Dans plusieurs cahiers de doléances est déjà exprimé le voeu concret qu'il soit créé des écoles d'administration. Les trois ordres de Bayonne sollicitent, par exemple, la fondation d'une école d'administration et d'une école de droit des gens.

> De la première sortiraient les administrateurs employés dans l'intérieur du royaume; de la seconde, les envoyés de la France à l'étranger.[16)]

D'autre part, le 2 nivôse an II, Portiez de l'Oise (plus tard professeur à la Faculté de Droit de Paris) propose, mais sans succès, à la Convention, la création dans chaque département d'instituts publics pour l'enseignement de la législation et de la morale publique.[17)] Enfin, un décret de la Convention du 7 ventôse an III place dans chacune des écoles centrales un professeur d'économie politique et de législation. La loi du 3 brumaire an IV, confirmée par celle du 11 floréal an X, décide que l'Etat enseignera "... l'économie politique et les principes mêmes de gouvernement."[18)] La deuxième partie de ce décret, qui prévoit l'établissement d'écoles spéciales de sciences politiques, comprenant la législation et les sciences sociales, reste lettre morte.

En réalité, les sciences morales et politiques n'entrent que par le biais de l'Institut national, dont elles forment la seconde des trois sections, dans le programme d'enseignement étatique. L'Institut fonctionne de 1795 à 1803, époque où le Premier consul supprime la seconde classe, celle des sciences morales et politiques, "... parce qu'il y rencontre des opinions qui s'opposent à ses desseins."[19)]

Dans l'exposé des motifs de la loi de la fondation des

facultés de droit du 22 ventôse an XII, Fourcroy dit:

> Les lois de l'Administration publique ne pouvaient être apprises, autrefois, nulle part; elles étaient, en quelque sorte, enfouies ou concentrées dans les bureaux ..... Ce n'était qu'en administrant immédiatement qu'on pouvait se former à leur connaissance et à leur application. Cette lacune disparaîtra dans les nouveaux établissements. Les jeunes gens apprendront ainsi à lier les connaissances générales avec la législation administrative; et ceux qui se destinent à cette dernière carrière n'y entreront plus sans les lumières qui doivent y diriger sûrement leurs pas.[20)]

Mais, jusqu'à la fin du premier Empire, les sciences politiques et administratives sont volontairement négligées, car

> ... l'Empereur, fidèle aux idées qu'avait suivies le Premier Consul, évite d'introduire dans le système d'enseignement toute chaire dont le titre eût permis d'exposer en politique d'autres idées que les siennes.[21)]

L'unique souci, en l'en XII, reste de former au plus vite des magistrats et des hommes de loi. Nulle part, même à Paris, il n'y a d'enseignement du droit administratif et du droit public; le droit romain, le code civil, la procédure, le droit criminel semblent suffire à tout.

Un instant, sous la Restauration, on est plus libéral. Comprenant que l'institution de Napoléon ne répond pas à tous les besoins et, inspirée par

> ... la pensée de réunir dans une même école l'enseignement nécessaire soit à la magistrature, soit au barreau, et celui qui convient aux hommes politiques et administrateurs ...,[22)]

l'ordonnance royale du 14 mars 1819, promulguée sur le rapport de Decazes, divise la Faculté de Droit de Paris en deux sections et introduit dans l'une, pour la première fois, les diverses branches du droit public et l'économie politique.[23)] Ce premier essai d'un enseignement spécial destiné à former des administrateurs incite G. Cuvier, dont le nom fait autorité à l'époque, à élaborer un projet plus audacieux. Il avait fait ses études en Allemagne et réclame,

en 1820, à l'exemple de l'Ecole d'Administration du Duché de Wurtemberg, la fondation d'une faculté des sciences administratives et politiques. L'idée fait long feu car, en 1822, quatre chaires, celles-là mêmes qui étaient consacrées dès 1819 au droit public et à l'économie politique, sont supprimées et l'enseignement est de nouveau limité aux "... connaissances d'une application usuelle..."[24)]

A plusieurs reprises, sous la Monarchie de Juillet, la presse évoque le projet de Cuvier et attire l'attention sur son idée de "... n'admettre aux emplois que ceux qui auraient suivi un enseignement administratif..."[25)] sans que les pouvoirs publics y donnent suite.

En 1838, de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, suscite la formation d'une commission des hautes études de droit et se propose de la consulter sur l'utilité de développer les sciences politiques et administratives. Mais le ministère tombe en 1839. Le problème posé n'est pas tranché: vaut-il mieux un simple développement des facultés de droit, ou l'établissement d'une sorte d'Ecole polytechnique de services administratifs? Entre-temps, Guizot redonne vie à l'Académie des sciences morales et politiques.

Lorsqu'il revient à la direction de l'Université, en 1845, de Salvandy préconise la création d'une école spéciale des services publics. Mais il se heurte à l'opposition des facultés de droit, aussi se contente-t-il, au mois de mars 1847, de déposer à la Chambre des Pairs un projet de loi réformant les programmes de ces facultés. Dans l'exposé des motifs, on lit:

> La faculté de Paris renferme dans son sein plusieurs enseignements particuliers qui ne peuvent pas être tous obligatoires pour les élèves de cette grande école. Quels sont les moyens de coordonner ces enseignements et de les rendre tous également utiles? Le droit administratif, germe heureux déposé au sein de nos Facultés par un grand esprit, n'a pas pris dans les études une place suffisante, puisqu'il est isolé. Ne conviendrait-il pas de lui donner l'appui de quelques autres branches du même ordre de connaissances et d'études? Et, comme dans l'ancienne Université on distinguait les docteurs en droit criminel,

> les docteurs en droit civil, ne pourrait-on pas avoir, à côté des gradués ordinaires, des gradués particuliers dans le droit administratif et politique?. ..... La diplomatique et toutes ses branches, le droit des gens, le droit international, c'est-à-dire le droit des gens appliqué à toutes les matières d'Etat et de commerce, l'histoire des traités, qui est l'histoire même de la constitution des Etats, le droit public de l'Europe actuelle. ....., notre régime financier si vaste et si nouveau, l'économie politique ..... toutes ces sciences ont été professées autrefois avec un grand éclat dans les universités. Elles le sont encore, pour la plupart, dans tout le Nord; elles le sont en Allemagne, en Angleterre, en Italie. Elles ne le sont en France nulle part ou n'occupent à peine que deux ou trois chaires sans lien entre elles, ne composant point un cours d'études, ne contribuant en rien à former la pépinière des serviteurs de l'Etat. Serait-il bien de rassembler toutes ces sciences ..... en un même faisceau? Cet ordre nouveau de connaissances et d'épreuves ne préparerait-il pas utilement à l'Etat des magistrats, des administrateurs, des représentants de l'intérêt et du droit de la France au dehors? N'attirerait-il pas aussi ces jeunes hommes des classes éclairées qu'on voit s'inscrire aux écoles de droit sans se destiner au barreau, ceux qui, sans se mettre directement, par des fonctions, au service de la chose publique, aspireraient simplement à tenir leur place d'une manière honorable dans la commune, dans le département, dans l'Etat?[26]

Ces innovations n'aboutissent pas; l'examen du projet est à peine commencé qu'éclate la révolution de 1848.

Pourtant, l'initiative de De Salvandy, restée ainsi sans lendemain, n'est pas entièrement vaine. La République de 1848 comprend le grand danger pour l'esprit général de la nation, investie par le suffrage universel, de "self government", et en particulier pour le recrutement aux carrières politiques qu'annonce Jean Reynaud, alors président d'une haute commission chargée par arrêté du ministre de l'Instruction publique en date du 29 février 1848, d'examiner toutes les questions que "... soulève dans l'instruction publique l'ordre républicain...", lorsqu'il dit:

> De toutes les branches de l'instruction, il n'en est aucune qui ait été plus négligée jusqu'à présent que l'enseignement de la politique.[27]

Douze jours seulement après son avènement, la deuxième République fonde, le 8 mars 1848, sous l'initiative de son ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot, et de ses collaborateurs, Edouard Charton et Jean Reynaud, une Ecole d'Administration

> ... destinée au recrutement des diverses branches d'administration dépourvues jusqu'à présent d'écoles préparatoires ...,

celle-ci devait être

> ... établie sur des bases analogues à celles de l'Ecole Polytechnique...[28].

Donnant, en un certain sens, vie aux intentions de la première République en l'an VIII, le ministre relie cette nouvelle Ecole au Collège de France, qui est à son tour réorganisé par un décret du 7 avril 1848.

On annexe au Collège de France 11 nouvelles chaires d'enseignement:

- -Droit politique français et droit politique comparé;
- -Droit international et histoire des traités;
- -Droit privé;
- -Droit criminel;
- -Economie générale et statistique de la population;
- -Economie générale et statistique de l'agriculture;
- -Economie générale et statistique des usines, arts et manufactures;
- -Economie générale et statistique des travaux publics;
- -Economie générale et statistique des finances et du commerce;
- -Droit administratif;
- -Histoire des institutions administratives françaises et étrangères,[29]

qui, réunies à celles qui existent alors, doivent constituer des éléments jugés suffisants pour les élèves de la nouvelle Ecole.

Les élèves qui se destinent aux diverses branches des services publics sont assujettis à suivre les cours insti-

tués et prennent le nom d'élèves du Collège de France. Un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Cultes fixe l'âge d'admission de 18 à 22 ans; les candidats doivent subir un examen d'entrée facile du niveau du baccalauréat, mais sans que ce dernier diplôme soit exigé. Ce premier projet admet aussi des élèves étrangers. L'Ecole s'ouvre le 8 juillet 1848 et ses cours commencent le surlendemain 10, sans que les règles de son organisation soient précisées.

Afin de donner à cette nouvelle institution un caractère définitif en quelque sorte, de Vaulabelle, successeur de Carnot, présente, le 31 août 1848, à l'Assemblée nationale, un projet de loi qui confirme le principe de l'Ecole d'Administration et qui décide que l'enseignement des sciences administratives sera donné en partie au Collège de France, en partie dans l'Ecole même par des professeurs et maîtres de conférences spécialement attachés à l'établissement. L'exposé des motifs explique en détail les différences entre le système d'enseignement supérieur au sein des facultés et dans une école spéciale. L'enseignement de toutes les branches du droit est prévu, mais

> ... dans l'esprit qui convient à l'administrateur et non pas celui qui convient au légiste...[30].

Le cycle de cours, d'après ce projet, est de trois années avec un noviciat ou stage dans diverses administrations; des examens finaux devant un jury spécial sont également prescrits.

Le projet rencontre, cependant, une grande hostilité à la Chambre. Il est combattu en particulier par Wolowski, Barthélémy-Saint-Hilaire et Bourbeau (éminent jurisconsulte et rapporteur de la Commission parlementaire) qui déclarent que l'Ecole d'Administration seule doit fournir l'enseignement en question et qu'il faut rendre le Collège de France à sa destination première. L'enseignement devait donc être donné exclusivement par des professeurs attachés à cette fin à l'Ecole. Parmi ces professeurs se trouvent: Jean Reynaud, Lamartine, Armand Marrast, Faustin Hélie, Serres,

Decaisne, Bineau, Franqueville, Garnier-Pagès, Cormenin, Ledru Rollin.[31)] Plusieurs chaires sont attribuées à des membres du gouvernement parce que l'on veut, de l'aveu de H. Carnot, montrer que le gouvernement s'intéresse à la nouvelle Ecole. Le sort de la nouvelle institution est ainsi, au fond, lié à celui du régime républicain. Son premier directeur est de Sénarmont, qui est, au bout d'un très court laps de temps, remplacé par Alfred Blanche.

L'Ecole a dès ses débuts une empreinte saint-simonienne marquée.[32)] Celle-ci peut être en partie attribuée à la forte influence de son initiateur qui, dans sa première jeunesse, à peine revenu d'exil, s'éprend d'une vive passion pour les doctrines de Saint-Simon. Il figure alors parmi les initiés, fréquente les maîtres; il est admis dans leur intimité. Ce n'est que plus tard que l'on assiste à un retour à des sentiments religieux chez H. Carnot.[33)]

En fait, le projet n'est jamais adopté; il se trouve même abandonné purement et simplement: le nouveau ministre de l'Instruction publique, Falloux, dont les idées relatives à cette Ecole sont fort différentes de celles de ses prédécesseurs, dépose le 22 janvier 1849,au nom du gouvernement, deux projets de loi, l'un retirant le projet formulé par de Vaulabelle, l'autre ayant pour objet de combler les lacunes constatées pour l'enseignement des sciences administratives. Ce dernier supprime implicitement l'Ecole d'Administration, en fortifiant l'enseignement dans les facultés de droit au moyen de la création de nouvelles chaires, de modifications apportées dans les études données en deux années et aussi par la création d'une licence spéciale à exiger ultérieurement pour certaines fonctions publiques.

Pourtant l'Ecole d'Administration fonctionne depuis juillet 1848 sans que le régime d'internat, à l'instar de celui de l'Ecole polytechnique, y soit introduit. La reprise des cours, interrompus le 19 octobre 1848 à cause des vacances, fixée au 1er décembre, est ajournée deux fois, jusqu'au 19 mai 1849. Aucun des projets soumis à l'Assemblée

nationale n'aboutissant, une loi du 9 août 1849 supprime l'Ecole d'Administration et abroge avec effet immédiat les décrets du 8 mars et du 7 avril 1848.

On a prétendu dans diverses publications officielles que la nouvelle Ecole, qui n'a vécu que 13 mois, dont 6 de fonctionnement effectif, a disparu parce qu'elle n'avait pas de raison suffisante d'être, que le sérieux apprentissage des fonctions administratives ne pouvait se faire dans l'enceinte d'une école et au bas d'une chaire, mais bien par l'expérience et la pratique.

Néanmoins, il est plus vrai de dire que la liquidation de l'Ecole d'Administration est en rapport étroit avec l'accession au pouvoir du prince-président Louis-Napoléon (le 10 décembre 1848) et la gestation du régime autoritaire. La réaction en marche ne peut pardonner à l'Ecole d'Administration son origine républicaine; elle prépare la voie au second Empire, en écartant toute entrave au libre choix de ses serviteurs. Ce qui le prouve, c'est la précipitation du gouvernement qui promulgue la loi après une première délibération qui, à défaut de déclaration d'urgence, doit être suivie de deux autres.

En réalité, la fondation et la suppression de cette Ecole est un des exemples les plus éclatants de la courte vie des arbres de la liberté de cette époque. Un décret de la veille l'a instituée; un décret du lendemain l'a supprimée.

L'Ecole d'Administration ainsi disparue, il reste du débat la promesse du ministre d'organiser l'enseignement du droit public dans les facultés de droit. Malgré les encouragements de publicistes renommés, par exemple de la part de Laferrière, inspecteur général des facultés de droit, cet engagement n'est pas tenu par le gouvernement du prince-président ou par l'Empire. Certaines chaires sont bien créées, mais le droit administratif est oublié. Les lacunes dans l'enseignement officiel à cet égard sont reconnues et déplorées, les initiatives pour les combattre restent au

stade de projets, d'affirmations, voire d'exigences sans effet pratique.

En 1855, le plus grand corps scientifique de la France, l'Institut, porte son attention sur le problème. Un décret de la même année crée au sein de l'Académie des sciences morales et politiques une section de "politique, administration et finances". De plus, en 1856, la Société des Etudes pratiques d'Economie sociale, initiative privée de Le Play, reprend, après la coupure de 1848, la tradition de l'enseignement social inaugurée très orageusement dans la première moitié du siècle. Le Play publie le gros recueil de ses "Ouvriers européens" et reçoit le prix de statistique de l'Académie des sciences. D'autres écrits valables tels que ceux de Mallein (professeur à la Faculté de Grenoble) ou d'Esbach (professeur à la Faculté de Strasbourg tous les deux désirent un élargissement des cours de la Faculté en vue d'un enseignement des sciences administratives), ou de Fleury (ingénieur; il demande une école d'administration spéciale) cultivent l'intérêt de ce problème toujours sans solution.

En 1863, l'Académie propose pour le prix Bordin le sujet de l'enseignement administratif et politique, invitant les concurrents à chercher quelles sont ou étaient, en France ainsi qu'à l'étranger, les institutions capables de convenir le mieux à la formation d'administrateurs.

Un sérieux effort dans ce domaine est entrepris vers la fin de l'Empire. Il est indissolublement lié au nom de Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869, puis sénateur de l'Empire, qui finalement, dès 1884, occupe le 20e fauteuil à l'Académie française. Duruy, jeune historien et pédagogue, a subi l'influence directe de De Salvandy. Il devient son continuateur le plus zélé et réorganisateur de l'enseignement français. En 1868, Victor Duruy crée l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, une école singulière qui constitue un ensemble de laboratoires de recherches pour les sciences naturelles, mathématiques, physico-chimiques, historiques, philologiques et religi-

euses. La science politique n'y trouve sa place que par le biais des sciences historiques.

Mais les rapports qui ont lié Duruy à de Salvandy ne sont pas sans influence dans ce domaine. Duruy, frappé lui aussi des lacunes de l'enseignement du droit et soucieux d'ouvrir l'accès des carrières publiques aux élèves de l'enseignement secondaire spécial, qu'il vient de fonder par la loi du 21 juin 1865, soumet en 1869 au Conseil impérial de l'Instruction une "Note à l'appui d'un projet de décret portant création d'une section économique à la Faculté de Droit de Paris". La Note observe que les jeunes gens qui ont besoin d'acquérir "... les notions relatives à la science du droit..." sont de deux sortes: d'une part, ceux qui se destinent aux carrières judiciaires; d'autre part

> ... ceux qui veulent embrasser la carrière administrative ou diplomatique, ou qui se proposent de vivre en propriétaires indépendants sur le domaine paternel, de diriger une usine ou une exploitation rurale, et de briguer plus tard dans la commune, le département ou la circonscription électorale législative les fonctions de maire, de conseiller municipal ou général ou même de député.[34)]

Pour ces derniers, dit la Note, le côté théorique et scientifique du droit est superflu; ce dont ils ont besoin c'est de la partie du droit qui a un caractère professionnel, pratique, usuel. Pour eux, Duruy prévoit, à l'imitation de l'Allemagne, la création d'une section administrative et économique à la Faculté de Droit de Paris. Il propose ainsi sous un même doyen une faculté nouvelle à côté de l'ancienne; une licence ès sciences administratives et politiques en face de la licence en droit. Dans le cycle des nouvelles études seront compris trois cours de Code Napoléon, un cours de droit criminel, un cours d'économie politique, un cours sur l'organisation judiciaire et la procédure civile, un cours de droit public, deux cours de droit administratif et un cours de droit des gens.

Devront être admis à s'inscrire dans la section, non

seulement les bacheliers ès lettres et ès sciences, mais aussi les jeunes gens pourvus du brevet de capacité de l'enseignement spécial, adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique.[35] Ce projet, savamment préparé par Giraud, Batbie, Leveillé, Blanche et Boulatignier, soulève de vives objections à la Faculté de Paris. On ne conteste pas qu'il y ait un grand nombre de professions dans lesquelles les notions de droit usuel et d'économie politique soient utiles, indispensables même, mais on ne pense pas que l'enseignement supérieur doive être approprié à ce besoin. L'organiser, l'alléger, de manière à le mettre à la portée de tous, de ceux notamment qui n'ont fait que des études secondaires d'un degré inférieur, c'est l'abaisser pour tous.

La "Note à l'appui" est néanmoins adoptée par le Conseil impérial de l'Instruction publique, puis transmise au Conseil d'Etat, mais peu de jours après, au départ de Duruy, elle est retirée par ordre.

> Le libéral ministère de M. Duruy a fait éclore en foule les chaires et les professeurs libres; nous connaissons cet enseignement; il ne diffère pas d'une manière appréciable de l'enseignement officiel; on y trouve la médiocrité, l'atonie de la pédagogie universitaire, et c'est par la liberté des allures qu'il se distingue encore le moins.[36]

Tel est le jugement que porte la presse de 1871 sur son activité.

Les successeurs de Duruy essaient également, mais sans succès, de détourner la question. Un décret du 30 janvier 1869 crée à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, sous le titre de section des sciences économiques, une section qui embrasse l'économie politique, les finances, le droit public et administratif, la statistique. Mais ce décret n'est suivi d'aucun effet pratique. Pareillement, Bourbeau, devenu ministre de l'Instruction publique, soumet au Conseil d'Etat un projet créant sous le titre de "section administrative et économique" à la Faculté de Droit de Paris, une véritable école d'administration, mais incorporée à

l'Université. Ce projet n'aboutit point et est retiré par la suite.

Ainsi, depuis le début du siècle, sous tous les régimes qui se sont succédés, le problème d'une réforme désirée et étudiée par les esprits les plus éminents est resté posé. Cependant, tous les plans ont tendu, sans exception, à charger l'Etat de la création de cet enseignement et à le ramener à un type tout pragmatique d'école d'administration. Les diverses tentatives ont omis de tenir compte:

a) d'une part, du droit aux places sur l'ensemble des services publics incombant au gouvernement, responsable de ses fonctionnaires;
b) d'autre part, de l'extrême diversité, allant jusqu'au contraste, des matières à enseigner, vu la variété des carrières auxquelles on voulait préparer.

En réalité, la raison de leur échec est moins le cours violent des événements que le fait que la politique touche de trop près à une école qui prétend au privilège plus ou moins limité de lui fournir ses agents. Le gouvernement s'en alarme; son inquiétude se traduit en menace, gêne, dénaturation ou destruction de ces institutions.

Aussi, les préoccupations qu'attestent ces projets, ne peuvent-elles que s'aviver sous le désastre qui amène à la fondation de la troisième République. Celle-ci ne fait, dans le domaine des sciences politiques, qu'un pauvre héritage, constitué par certains cours dispersés de-ci de-là, résultats des hésitations et des tâtonnements que l'on sait.

Réunissant tous les cours qui se font sur la politique ou sur ses dépendances, Emile Boutmy publie en 1871 la liste suivante:

1. Ecole de Droit: Droit romain,
Droit français - civil, commercial, criminel, administratif,
Droit coutumier,
Droit des gens,

	Histoire des droits romain et français,
2. Collège de France:	Droit des gens,
	Histoire des législations comparées,
	Economie politique,
	Histoire des faits et des doctrines économiques,
3. Conservatoire des Arts et Métiers:	Economie industrielle et statistique,
	Economie politique et législation industrielle,
4. Ecole des Chartes:	Institutions politiques, administratives et judiciaires de la France,
5. Ecole des Ponts et Chaussées:	Economie politique,
6. Ecole de Saint-Cyr:	Art militaire.37)

2) <u>Mise en action de l'initiative privée pour combattre un mal reconnu</u>

a) Les fondateurs

Emile Boutmy ne se contente pas de dresser ce piètre inventaire. Il fait un pas très important en avant et essaie d'apporter une solution nouvelle - et audacieuse pour son époque - au problème qui se pose à lui-même et à sa patrie, de la façon suivante:

> L'instruction libérale existe dans notre pays (j'entends par là l'instruction générale que reçoivent nos classes moyennes), mais il lui manque un couronnement et une fin: vous le savez comme moi. Le collège donne l'enseignement élémentaire; il forme des hommes qui savent leur langue, un peu de latin, quelques dates.

> Les hautes Ecoles spéciales, celles de droit et de médecine, l'Ecole polytechnique et l'Ecole normale forment des capacités purement professionnelles. La Sorbonne et le Collège de France forment des hommes d'un esprit orné, des causeurs. Mais l'homme instruit, observateur sagace des grands mouvements d'esprit de son siècle, capable de les modérer ou de les seconder; ... le citoyen éclairé, ... d'où sort-il? où est l'école qui le prépare? Lacune funeste! Une nation tombe chaque jour plus bas, quand les savants n'ont d'autres auditeurs que les hommes spéciaux, quand l'homme d'Etat ne trouve d'auxiliaires entendus que chez les gens en place, de critiques compétentes que chez les candidats qui convoitent la sienne.[38)]

C'est à l'initiative privée, pense-t-il, d'organiser en France "... l'instruction libérale supérieure ..."[39)] en sauvant ce qui reste et en reconstruisant sur les ruines des temps précédents un édifice plus stable, plus durable.

Après tant d'échecs d'hommes hautement placés que l'on vient de décrire, cette idée émanant d'un personnage qui n'est même pas ministre, visant à agir auprès du gouvernement, paraît prétentieuse. Sa proposition concrète est de créer une "Faculté Libre d'Enseignement Supérieur" où l'on enseignera tout ce qu'il faut

> ... au citoyen éclairé, juge compétent des questions politiques, capable de les discuter solidement et de diriger l'opinion.[40)]

Cette conception large de l'éducation sociale rappelle les idées d'Auguste Comte. Le fait qu'une telle fondation ait été réalisée avec succès s'explique en grande partie par la personnalité de son initiateur. En 1871, la nouvelle institution, à la fois très modeste dans ses dehors et très audacieuse dans ses visées, est souvent appelée: l'"Ecole Boutmy".[41)] Plus tard, lorsque sa renommée est établie, on dit "Boutmy", le fondateur de l'Ecole des Sciences Politiques. Ces deux dénominations différentes reflètent non seulement l'évolution de l'Ecole, mais aussi et surtout l'empreinte durable laissée par l'esprit et le caractère de son fondateur.

Emile-Gaston Boutmy est né le 10 avril 1835 à Paris. Il est soutenu et encouragé par son père qui, ayant été

attaché plusieurs années à la pension Morin et Cournand, de Fontenay-aux-Roses, réputée alors dans le parti libéral, et ayant ensuite contribué à la fondation du journal "La Presse", connaissait le prix d'une forte instruction; par une mère qui reste, pendant une quinzaine d'années après la mort de son père (en 1851), sa compagne et dont il se plaît à rappeler la beauté et la bonté.[42] Boutmy est protestant et se marie à l'âge de 47 ans à la fille du pasteur Bersier, un des prédicateurs les plus éloquents de l'Eglise réformée.[43]

Depuis sa jeunesse, Emile Boutmy s'adonne de lui-même et par ses seules ressources aux études historiques et psychologiques.[44] Promu docteur ès lettres, il voyage comme précepteur à travers l'Europe.

De retour en France, il se consacre au journalisme. Son parrain, Emile de Girardin, qui avait transformé la presse française en abaissant le prix des journaux et en faisant d'eux des grands organes de publicité, lui ouvre l'accès à ses journaux: "La Presse" et "La Liberté".+ Il y donne, ainsi que dans quelques revues, des articles de politique, d'économie sociale, d'histoire, d'esthétique, où abondent les vues originales et ingénieuses. La politique a déjà ses préférences, non la politique militante, non l'esprit de parti, mais la politique de médiation et d'étude désintéressée. C'est à cette époque qu'il fait la connaissance de Taine, dans le salon du prince Napoléon.[45]

Toutefois, dans les dernières années de l'Empire, l'histoire de l'art le dispute aux questions sociales. Elle s'impose à lui sous la forme d'un cours sur l'histoire des civilisations qu'il est appelé à professer en 1866 à l'Ecole centrale d'architecture, institution libre, fondée par son ami Emile Trélat.[46] Il y révèle un grand talent pédagogique et se voit confier un second enseignement, celui de l'histoire comparée de l'architecture.

C'est aussi en tant que pédagogue éminent qu'Emile Boutmy remplit, à partir de 1871, pendant 35 années, les fonctions de directeur de l'Ecole Libre des Sciences Poli-

+ "La Presse", quotidien politique, libéral.
"La Liberté", quotidien littéraire, libéral "évolutif".[47]

tiques. Habile à choisir les hommes et à susciter en eux des facultés qu'ils ignorent, il sait les diriger sans paraître et les amener ainsi à concourir, quelle que soit la diversité de leurs origines, de leurs études, de leurs idées et de leur situation, vers le but commun qu'il s'est proposé.

Quelques professeurs ont laissé des témoignages sur leur collaboration avec Emile Boutmy: le banquier Raphaël-Georges Lévy, qui est chargé d'un cours sur la banque à l'Ecole, écrit:

> M. Boutmy assistait parfois aux leçons et donnait ensuite des indications sur la diction, même sur le ton et le geste qui conviennent au professeur. Mais on sentait chez lui le souci - touchant de la part d'un homme tel que M. Boutmy - de ne pas modifier la personnalité de son disciple; de l'aider simplement à se développer suivant ses tendances naturelles. Puis, il me demanda d'entreprendre un second cours sur les budgets comparés en me laissant la plus grande liberté pour l'établissement du programme. Sans jamais rien me prescrire - ajoute-t-il - M. Boutmy m'a amené, je crois, à me connaître moi-même, à classer mes idées, à discipliner mon savoir et à donner à mes élèves tout ce qu'il peut y avoir en moi d'utile à leur transmettre.[48)]

La même influence est exercée sur les élèves, qu'il sait comprendre. Il les traite en hommes et refuse toute insertion de mesures disciplinaires dans le règlement de l'Ecole. Il n'est jamais las de recevoir les élèves, de dresser, avec ceux qui l'en prient, le plan de leurs études, d'assister à leurs examens, de lire leurs travaux.[49)]

Boutmy ne montre pas moins de sagacité dans le choix qu'il fait pour une des chaires les plus importantes: celle qui a pour objet l'histoire constitutionnelle de l'Europe et de l'Amérique. Les travaux qu'il a publiés sur les institutions anglaises prouvent quelle sûreté de jugement il apporte à un enseignement pour lequel il n'a pas eu de précurseur.[50)]

C'est encore le pédagogue Boutmy que l'on trouve en 1878 parmi les six membres qui rédigent les statuts de la

Société de l'Enseignement Supérieur. Cette Société, animée d'un esprit véritablement scientifique, aborde en 1879 l'étude des universités étrangères, des universités allemandes tout d'abord, puisque,

> ... quels que soient le temps perdu et les erreurs commises, la France n'a guère d'autre rivale sérieuse que l'Allemagne sur le terrain du haut enseignement.[51)]

La Société envoie les hommes les plus distingués et les plus compétents pour voir les faits sur place et pour rédiger des rapports qui sont publiés dans son bulletin.

Par décret du 14 mai 1880, Emile Boutmy est appelé à siéger, comme l'un des quatre représentants de l'enseignement libre, dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique.[52)] Au Congrès international de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur, en 1889, il se charge, en remplacement de Beaussire qui vient de mourir, du rapport sur "La place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement supérieur".[53)] Il s'y applique à démontrer que ces sciences, en 1889, sont trop à l'étroit en France dans le cadre universitaire. Sans formuler sa conclusion, il la fait entendre.

Boutmy est élu à l'Académie des sciences morales et politiques comme membre libre, en 1880. Il n'a alors publié qu'un seul livre la "Philosophie de l'architecture en Grèce"+. C'est donc le fondateur de l'Ecole Libre des Sciences Politiques que l'Académie accueille en son sein. Elle ne tardera pas à connaître l'homme de lettres, philosophe politique en même temps que pédagogue.

A aucune époque de sa vie, Boutmy ne perd le goût des lettres, auxquelles l'a préparé son éducation classique. Il a des connaissances variées et étendues. Il est musicien et poète à ses heures.

+ publié en 1870, réédité en 1897 sous le titre: "Le Panthéon et le Génie Grec".

Ses écrits prouvent que son oeuvre eût été sans doute plus considérable si l'Ecole des Sciences Politiques n'avait pas pris le meilleur de son temps et absorbé presque constamment sa pensée. Ils peuvent se classer sous deux étiquettes: politique et pédagogique.

Dans son oeuvre politique ce n'est pas le détail anecdotique qui l'intéresse, c'est l'enchaînement des effets aux causes. Avec habileté il en démontre tous les ressorts et suit le jeu compliqué à travers la diversité des civilisations et des milieux sociaux. C'est dans cet esprit que sont écrits les importants articles sur la réforme sociale de Le Play, sur les livres de Dupont-White, sur l'histoire des civilisations. Boutmy analyse les constitutions, comme il avait fait de l'art grec; il veut pénétrer - c'est le titre qu'il adopte pour deux de ses ouvrages - la "psychologie" des peuples et déduire les péripéties de leur histoire politique, de l'évolution de leur état social et de leur état moral. A ce titre, il peut être rangé, comme Taine, qui lui sert de guide, dans la catégorie des sociologues. Boutmy a laissé quatre volumes de politique. Ils s'intitulent: "Etudes de droit constitutionnel (France, Angleterre, Etats-Unis)"; "Le développement de la constitution et de la politique en Angleterre"; "Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle"; "Eléments d'une psychologie politique du peuple américain".

Ses livres sont appréciés chez ses confrères. Fustel de Coulanges même le félicite pour son étude sur le gouvernement local en Angleterre: "... voilà de la vraie et bonne histoire,"[54)] écrit cet éminent historien et membre de l'Institut.

Les "Etudes politiques" complètent cet ensemble. Ce sont des morceaux détachés que Boutmy donne pour la plupart aux Annales des Sciences Politiques. Il reprend, plus tard, les deux études sur la souveraineté du peuple et sur la Déclaration des droits de l'homme et les remanie en vue d'une publication définitive+ qui sera réalisée après sa mort par

+ 1 vol. in-18, A. Colin, Paris 1907.

sa famille. Outre ces deux études, l'ouvrage renferme deux notices sur A. Sorel et sur A. Bardoux.

Parmi ses écrits pédagogiques, il convient de citer un petit volume sur "Le recrutement des administrateurs coloniaux" qu'il publie en 1895. Il y soutient la thèse qu'il faut, non une école coloniale dressant une bureaucratie uniforme, mais des groupes d'enseignements divers appropriés aux besoins de chaque groupe colonial. Emile Boutmy collabore à la Revue internationale de l'Enseignement supérieur. Il écrit un certain nombre d'articles de revues qui n'ont pas été tirés à part. Très intéressantes sont les théories qu'il énonce dans la brochure sur "Le baccalauréat et l'enseignement secondaire, projet de réforme."+ Puisque des usages enracinés ne permettent pas de supprimer le baccalauréat malgré ses défauts, particulièrement la poussée vers le fonctionnarisme et la multiplication des déclassés, Boutmy voudrait au moins le rendre plus simple, plus souple, ne pas asservir à sa préparation l'enseignement secondaire, qui est fait, non pour bourrer la mémoire d'un grand nombre de notions variées, mais pour former, assouplir, aiguiser l'intelligence. Il propose à cet effet de diviser l'enseignement en classes obligatoires et en cours facultatifs et il trace le plan d'un lycée idéal, vraie maison d'éducation, située dans une campagne riante, administrée quelque peu en république avec un directeur quasi souverain. L'idéal qui est plus facilement conçu que transformé apparaît en réalité comme l'étoile qui guide Emile Boutmy en tant qu'organisateur.

Il possède, en effet, à un haut degré l'art de traiter les grandes affaires et de manier les hommes. Il réussit à réunir un groupe d'actionnaires aspirant à faire avant tout, une oeuvre d'intérêt national, il suscite des donations qui facilitent les innovations qu'il juge nécessaires pour son Ecole. Les participations considérables qu'il obtient ont même donné lieu pour un temps à une sorte de légende; le

---

+ Dans la collection des "Questions du temps présent", Paris 1899.

public aimait à répéter "... qu'on ne lui résistait pas..."[55]

En fait, ce sont là les fruits de l'impartialité scientifique dont il marque sa fondation et de la passion du progrès qui le pousse à la perfectionner sans cesse. Il y apporte, selon les expressions qu'il emploie lui-même,

> ... une attention profonde, un jugement non prévenu, la volonté de ne rien concéder à l'ostentation et à l'apparence, la ferme résolution de mesurer la valeur des moyens à l'effet utile, la lenteur et les ménagements d'une exécution divisée et échelonnée.[56]

Son activité semble infatigable pendant les 35 années où il dirige l'oeuvre qu'il crée.

> Dans une fondation comme la nôtre, le succès n'a jamais constitué un droit de repos. On ne s'affermit dans une conquête que si on la dépasse, si on la reporte pour ainsi dire plus loin du centre en reculant les frontières par de nouvelles annexions,[57]

écrit-il. La flamme intérieure qui allume sans cesse cette ardeur est le grand amour qui lie Boutmy à sa patrie. Au moment où ce pays a subi une défaite totale, il reste optimiste et croit au courage de ses compatriotes. "C'est une faveur bien cruelle," dit-il, rappelant les origines de son oeuvre,

> que l'Ecole soit née dans les angoisses de l'année terrible: elle a recueilli, elle n'a eu qu'à conserver pieusement, cette flamme d'expérience et de foi, cette perspective toujours ouverte sur le relèvement de la patrie qui nous animaient au lendemain des catastrophes d'alors.[58]

La valeur patriotique de l'Ecole est reconnue en 1896 de façon solennelle par la nomination de son directeur comme officier de la Légion d'honneur.

Au cours des années où il voit fleurir son oeuvre, qu'il désigne au début comme

> ... une très petite partie de la tâche immense qui incombe à la France...,[59]

Emile Boutmy reste très modeste. Il ne s'est jamais flatté de mener l'édifice jusqu'au faîte, mais il a surtout l'intention d'esquisser

> ... dès le premier jour un plan d'une largeur, et tel que la place soit faite d'avance à toutes les additions de l'avenir.[60)]

Comme le vaillant ouvrier, après avoir mis le navire à flot, Boutmy recommande en 1871 l'Ecole à la faveur divine.

Lorsque D. Zolla, président de la Société des Anciens Elèves, lui offre au 25e anniversaire de l'Ecole Libre une médaille commémorative, dont une face représente la Patrie déposant une palme sur la chaire de l'Ecole et l'autre le portrait de Boutmy, celui-ci répond aux maints discours avec sa modestie bien naturelle:

> Maintenant, Messieurs, permettez-moi de protester contre des juges trop bienveillants. L'esprit humain aime à simplifier, à personnifier, sans doute pour rendre plus brève, plus portative pour ainsi dire, et aussi plus vivante l'idée qu'il garde des choses; il attribue en entier à la prévoyance, à l'esprit de combinaison, ce qui est en partie l'oeuvre des circonstances; il fait honneur à un seul de ce qui est, en réalité, le résultat des efforts combinés de plusieurs. C'est ce qui s'est passé pour l'Ecole. Vous vous rappelez ce livre célèbre dont le premier chapitre commençait par ces mots: "De mon père, de mon grand-père, etc.," et chaque fois l'auteur note une leçon qu'il a recueillie. Je pourrais faire une liste bien plus longue, et elle ne serait pas complète... Mon nom n'est que la raison sociale d'une oeuvre collective: je ne puis donc accepter vos hommages que pour les transmettre et les distribuer plus justement: je reçois pour d'autres et je réponds pour tous.[61)]

On a vu la personnalité originale et complexe d'Emile Boutmy se refléter dans ses écrits, dans ses paroles, dans ses actes. Elle se caractérise par un mélange de perspicacité, de délicatesse et de volonté. Un de ses amis dit:

> La finesse de ses traits, d'une régularité parfaite et d'une rare élégance, la distinction de son allure, plaisaient dès l'abord. Il parlait peu, à voix basse, presque timide, d'un ton de grande douceur, avec bonne grace et une courtoisie exquise. Ses pensées comme ses paroles étaient empreintes de délicatesse, à la fois très précises et très fines. Toujours prévenant et affable, il savait plaire, il savait séduire et conquérir.[62)]

On ne diminue certainement en rien les mérites d'Emile Boutmy en tant que fondateur de l'Ecole Libre des Sciences Politiques si l'on attribue également le rôle d'initiateur de cette institution à un de ses meilleurs amis, Hippolyte Taine. Les polémiques sur l'oeuvre et le personnage de Taine abondent, ce qui permet de se limiter - dans le cadre de cette analyse - à démontrer dans quelle mesure il a influé sur l'Ecole des Sciences Politiques.

Boutmy, lui-même, le désigne comme

> ... un des fondateurs de cette Ecole, le plus ancien confident de la pensée d'où elle est sortie.[63)]

Dans les notices nécrologiques qu'il lui consacre, il rappelle avec émotion:

> Après la guerre et la défaite, c'est dans la douleur et l'humiliation profondément françaises de ce noble esprit que nous avons d'abord trouvé intérêt, accueil et encouragement pour la chimère qui nous hantait. Il ne se contenta pas d'approuver; il voulut agir. C'est chez lui que se tinrent les premières réunions où le rêve prit corps, où les adhésions décisives qui devaient en entraîner d'autres furent acquises à l'oeuvre de relèvement que nous méditions.[64)]

Lisant le jugement qu'il porte sur le système universitaire de la troisième République, on peut même se demander si ce n'est pas à Taine que revient l'idée de la création d'une école privée, libre de la tutelle de l'Etat qui, d'après lui, traite les universités

> ... en mineurs et en enfants. Au reste, ajoute-t-il, même majeures, ces universités resteraient ce qu'elles sont, des officines de grades; elles ne peuvent être maintenant un asile intellectuel, une oasis au terme de l'instruction secondaire, une station de trois ou quatre ans pour la libre curiosité, pour la culture désintéressée de soi-même... un jeune Français n'a plus le loisir de se cultiver ainsi; la curiosité libre lui est interdite; il est trop harcelé par un intérêt trop positif, par le besoin des grades et diplômes, par les préoccupations de l'examen, par la limite d'âge; il n'a pas de temps à perdre en tâtonnements, en excursions mentales, en spéculation pure. Désormais, notre système n'admet pour lui que le régime auquel nous le voyons soumis, à savoir

> l'entraînement, l'essoufflement, la course au galop sans répit dans une piste, et les sauts périlleux, de distance en distance, par-dessus des obstacles préparés et numérotés.[65)]

Intellectuel, dans le véritable sens du terme, c'est-à-dire uniquement préoccupé des choses de la pensée pure, il laisse à Boutmy et ses collaborateurs de la première heure la réalisation pratique d'une école destinée à préparer des générations renouvelées, en vuè d'une vie politique nouvelle, tandis qu'il essaie lui-même de déterminer quelle devrait être cette vie. Il se considère comme un médecin consultant, venu au chevet de la France, et veut déduire les remèdes de l'analyse du mal. Bourgeois de tempérament, il a une foi intégrale dans la supériorité du spécialiste pour conduire les affaires publiques. Mais, il désire que ce spécialiste ait

> ... une opinion motivée, fondée sur des faits, des chiffres et des documents sûrs...[66)]

Ceci n'est pas une exigence théorique irréalisable car il prouve dans ses propres travaux qu'il est possible d'apprendre en dehors de toute idée préconçue, de tout principe posé a priori par l'examen, la discussion, la comparaison des textes, l'étude de la valeur exacte des mots. D'après Pierre de Coubertin, ce que Taine a produit

> ... n'est rien à côté de ce qu'il a provoqué, en introduisant pour la première fois les démonstrations et les formules précises dans un ordre de faits qui ne semblaient pas les comporter.[67)]

Lorsque Taine annonce dans le "Journal des débats" l'ouverture prochaine des cours, il se contente d'écrire:

> Nous avons conversé longuement et plusieurs fois avec les fondateurs de l'oeuvre, MM. Boutmy et Vinet, et nous nous associons de toutes nos sympathies à l'esprit prudent et pratique dans lequel ils la conçoivent. Non seulement ils ne songent pas à soutenir un parti, mais ils veulent maintenir l'enseignement en dehors des théories; ce qu'ils souhaitent, c'est contribuer à la connaissance des faits et documents statistiques, moraux, diplomatiques, militaires, commerciaux, législatifs, historiques de toute espèce, sans lesquels on ne peut avoir d'idée nette ou

d'opinion autorisée sur les affaires publiques.[68]

Est-ce par extrême discrétion, qui fut un des traits les plus caractéristiques de Taine, est-ce par l'affection qu'il éprouve pour Emile Boutmy - un des rares amis qui aient brisé sa solitude volontaire, avec lequel il partage le désir passionné de contribuer au relèvement de la France et de qui le rapproche peut-être son propre penchant vers un protestantisme libéral (Taine faisait élever ses enfants dans la foi protestante; sans adhérer au protestantisme lui-même, il voulut la présence d'un pasteur à ses obsèques) - toujours est-il qu'il ne voulut pas prendre le titre de fondateur d'une institution qui appliquera dans ses cours cette méthode qui est autant et sinon plus la sienne que celle de son ami.

La fondation accomplie, Taine devient un des administrateurs de l'Ecole; fonction qu'il remplit consciencieusement jusqu'à sa mort. Pendant 21 ans, il donne son appui à l'oeuvre commune sans jamais essayer d'imposer ses propres opinions. Emile Boutmy a laissé un témoignage sur sa collaboration:

> Dans nos séances, il ne se prononçait pas volontiers; il interrogeait, demandait des explications; il nous obligeait par là à nous mieux rendre compte de nos fins et de nos moyens. Ses questions, posées avec suite et méthode, faisaient peu à peu la lumière et valaient des conseils. Ses conseils, quand il lui arrivait d'en donner, portaient sur les vues maîtresses qui sont le point de départ de l'action: l'action une fois engagée, il ne s'appliquait qu'à soutenir l'homme chargé de l'exécution, à lui donner confiance; il évitait de le troubler par des objections de détail. Jamais esprit nourri de contemplations n'eut un sentiment plus vif des nécessités d'une oeuvre pratique. Jusqu'à la fin, sa présence a été pour nous un réconfort, ses avis une lumière, l'accord où nous nous sentions avec lui notre sécurité.[69]

C'est aussi en tant que professeur que Taine participe à la vie de l'Ecole, où il donne des cours libres ou lectures du soir. Il est ainsi en contact avec les élèves, auxquels il aime indiquer une étude à entreprendre, expliquer la méthode à suivre, énumérer des sources et montrer la

place du sujet dans la science progressive.

> Il s'échauffait devant cette perspective et les renvoyait animés au travail, pleins d'un bel entrain auquel - n'ayant voulu que le donner à d'autres - il finissait par se prendre lui-même. Il était le plus encourageant des conseillers...,[70]

écrit Boutmy.

On ne saurait clore la liste bien plus longue des premiers collaborateurs d'Emile Boutmy sans mentionner son adjoint direct, Ernest Vinet, bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts et publiciste. Bien qu'il plaide son incompétence relative, du jour où le programme d'enseignement prend un caractère politique, Ernest Vinet est convaincu de la nécessité et du succès futur de la nouvelle Ecole. En 1871, il écrit:

> Chacun sent aujourd'hui la nécessité d'apprendre son métier de citoyen. Chacun est curieux de connaître les institutions politiques de la France et de l'étranger, les conditions des traités qui les lient, leur organisation militaire comparée, l'état de leurs finances et de leur crédit, les progrès de leur agriculture, de leur industrie et de leur commerce, les caractères variés de leurs législations, les idées de réforme sociale ou économique qui les agitent. On a trop négligé ces études, et cette négligence a été payée cher. On y revient aujourd'hui comme au couronnement naturel et indispensable de l'éducation libérale. On paraît comprendre que depuis l'électeur, qui a la prétention d'être éclairé, jusqu'à l'homme d'Etat digne du pouvoir qu'il exerce, personne ne peut se dispenser de jeter au moins un coup d'oeil général sur cet immense domaine, sans préjudice des études personnelles plus spéciales qui peuvent succéder à ce premier travail. C'est dans cet esprit qu'a été conçue l'organisation de la nouvelle faculté.[71]

L'état de sa santé force Vinet, cependant, à prier Boutmy de le décharger de ses fonctions. Retenu par les instances de son ami, il lui laisse quelque temps l'usage de son nom et se retire définitivement au moment de l'inauguration des cours.[72]

D'autres personnages éminents accueillent avec faveur l'idée de la nouvelle fondation.

Laboulaye encourage Emile Boutmy dans la mise en oeuvre de son projet. Les deux hommes étaient déjà liés par l'amitié, mais aussi par le tour d'esprit. Le 30 septembre 1871, il lui écrit:

C'est une très heureuse pensée que de fonder à Paris une Faculté Libre des Sciences Politiques. Je vous en félicite et n'ai qu'un regret, c'est d'être trop occupé et trop vieux pour vous offrir un concours actif. Il y a trente ans que je demandais dans la Revue de Législation l'établissement de cet enseignement que vous inaugurez aujourd'hui ... Le programme de votre enseignement m'a paru bien choisi: le choix de vos professeurs est excellent. Si vous ne réussissez pas, ce sera la faute du public; mais j'espère que vous réussirez. Il est impossible que la jeunesse française ne sente pas qu'il faut relever notre chère patrie; cette oeuvre civique, la jeunesse seule peut l'accomplir; elle seule peut rompre avec les préjugés, les faiblesses et les folies du passé.[73]

Pendant la séance d'inauguration de l'Ecole, le 14 janvier 1872, il n'a pas de peine à démontrer que ce qu'il importe le plus à une société démocratique de connaître, c'est la politique, la science précisément la plus ignorée en France.[74] Plus tard, Laboulaye accepte de siéger dans le jury d'examens de l'Ecole.[75]

Guizot, le père de la première charte de l'enseignement primaire, où il fait admettre la liberté de celui-ci, et qui avait présidé en 1870 une commission formée en vue d'étudier l'extension de cette liberté à l'enseignement supérieur,[76] exprime sa sympathie pour l'oeuvre de Boutmy. Il lui adresse, en octobre 1871 une lettre qui sera publiée dans le "Journal des débats", où il dit entre autres:

Vous avez raison aussi, je crois, de faire de votre entreprise une oeuvre libre, conçue et exécutée au nom des droits et par les procédés de la liberté intellectuelle. De nos jours, et après tant d'épreuves suivies de tant de mécomptes, les pouvoirs les plus libéraux sont souvent l'objet de méfiances obstinées; on les soupçonne de se méfier, à leur tour, de la pensée humaine, de n'agir que dans leur propre intérêt, et de tendre à restreindre plutôt qu'à seconder l'action spontanée et libre du pays lui-même. Ce sera à vous de prouver, dans l'exécution de votre oeuvre, que la liberté de l'enseignement

supérieur peut très bien se concilier avec le respect de l'ordre public. Les noms des hommes distingués qui vous ont promis leur concours sont, à cet égard, la meilleure des garanties; et j'en trouve dans votre programme une seconde qui ne manquera certainement pas d'efficacité.[77]

Mais c'est avec clairvoyance, laquelle résulte de sa longue expérience d'homme d'Etat, que Guizot tient en même temps à avertir les réformateurs qu'ils entreprennent "... une oeuvre presque aussi difficile que nécessaire à accomplir".[78]

b) Les buts de l'Ecole

"In luctu universo, spe condita",[79] est la devise arrêtée par les fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques en 1871. Dans la pensée de ces hommes et du moins sous sa première forme, l'Ecole est une sorte d'Athénée où les jeunes gens doivent trouver le complément de leurs études libérales. Elle doit avoir le caractère d'une faculté des sciences politiques.

Or, les fondateurs ont bien vite senti qu'un but aussi élevé la laissera impuissante devant une jeunesse pressée d'arriver. Ils ont dû, par scrupule de l'administration, renoncer au nom de Faculté et adopter en définitive le terme d'"Ecole Libre des Sciences Politiques". Ce titre, pour lequel les initiateurs combattent trois mois avec une ténacité singulière, a une grande importance: il distingue l'institution, dès le départ, des séries de conférences qui se fondent alors en grand nombre. Il marque, de plus, la volonté de rejeter, à la première occasion favorable, l'organisation défectueuse du début et de lui substituer un ensemble cohérent, un système enchaîné et concerté répondant à un type défini de haute éducation. Pour Emile Boutmy, il signifie "... un engagement et une promesse..."[80] Il exprime l'espoir que l'Ecole deviendra dans l'avenir

... une institution unique en Europe, une véritable Université des Sciences d'Etat.[81)]

La nouvelle fondation se propose d'atteindre trois buts bien précis. Elle vise en premier lieu à une action morale:

... donner un signal à tous les hommes de bonne volonté pour refaire la France au dedans, afin de la refaire au dehors...[82)]

par une refonte des esprits au moyen d'une éducation différente.

Pour replacer la France à son rang parmi les nations, Emile Boutmy pense qu'il faut assurer à la République française "... des hommes capables d'en discipliner l'effort et d'en diriger les énergies."[83)] Selon lui, deux conditions sont fondamentales dans toute société qui désire progresser, conditions qui doivent exister en permanence: l'empire de l'esprit et le gouvernement par les meilleurs.[84)] Il aspire à former ces meilleurs. "Refaire une tête de peuple..."[85)], telle est la quintessence des efforts de Boutmy et de ses collaborateurs.

Une série d'appels, autant soucieux qu'accusateurs, lancés à l'opinion publique, prépare cette oeuvre de régénération.

Après les déplorables résultats qu'ont produit l'esprit d'utopie et les erreurs de toute sorte répandus au sein des populations, n'est-il pas urgent de revenir à l'examen sérieux des théories, à la constatation vraie des faits politiques et sociaux qui ont justifié les unes et condamné les autres? Si l'erreur est toujours un mal, si l'ignorance de ce qu'il y a de réel dans les effets et dans les causes peut enfanter pour une nation les plus terribles désastres, n'est-ce pas un moyen de prévenir d'autres catastrophes que de faire ressortir ce qu'il y a souvent de faux, associé à ce qui la passionne d'amour et de haine, à ce qui l'irrite ou la glorifie? Dans une nation où tous les citoyens sont appelés à prendre part aux affaires du Gouvernement, ne serait-il pas rationnel que le système de l'instruction publique fût conçu de manière à les mettre en état, non seulement d'exercer leurs droits, mais encore de remplir leurs devoirs et de servir leur pays? On se préoccupe beaucoup des moyens d'étendre le bienfait de l'instruction primaire à tous les électeurs; mais n'y a-t-il pas aussi quelque chose

> à faire pour ceux qui doivent élaborer et voter les lois, établir les impôts, discuter les traités d'alliance et de commerce, et toutes les questions d'organisation civile, militaire et sociale? Comment peut-on discuter d'un problème financier, si l'on n'est pas familiarisé avec l'organisation et la pratique financière de son pays, comparée même à celle des principaux états étrangers? Pour savoir lire seulement dans un budget, il faut l'avoir appris. Est-il permis de parler, avec quelque autorité, de l'organisation de l'armée si l'on n'a pas étudié dans tous ses détails l'histoire des institutions militaires de sa patrie? Et les traités politiques ou de commerce, n'est-il pas indispensable de les connaître, pour se rendre compte exactement du rôle véritable de son pays ou du sens dans lequel ses alliances doivent se contracter? Enfin et surtout, est-il permis d'ignorer les détails de l'organisation administrative de la France et de méconnaître complètement celles des principaux Etats étrangers? Pourquoi les grandes oeuvres d'érudition, de science et d'art, n'ont-elles jamais pu se faire en France sans l'appui de l'Etat? C'est qu'en dehors des hommes spéciaux, personne n'est en mesure d'en comprendre la valeur et de s'y intéresser. Pourquoi le gouvernement de l'opinion appartient-il au journalisme frivole autant et plus qu'au journalisme sérieux? C'est que les hommes qui pourraient apprécier la presse éclairée, la mettre à son rang, sont en trop petit nombre pour la faire vivre.86)

Tels sont les problèmes auxquels les fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques se voient confrontés. Mais si comprendre et savoir est beaucoup, vouloir est davantage. Ils veulent faire

> ... un effort sérieux pour répandre la lumière ...; une tentative longuement méditée pour former une phalange d'esprits éclairés, fermes, réfléchis, capables de réprimer les passions bruyantes et souvent sans but réel, dont ce pays si inflammable favorise plus que tout autre l'action destructive.87)

Car, s'ils ont reconnu qu'à la surface, la société française paraît frivole et peu soucieuse du devoir, ils croient en même temps qu'au fond résident l'intelligence, la virilité, l'honneur. Les hommes groupés autour d'Emile Boutmy sont convaincus que, dirigée avec une habileté consommée, la France est appelée dans peu de temps à reprendre son rang et sa dignité, à condition qu'elle s'instruise, qu'elle travaille.

> Grâce à son facile génie, elle peut encore reconquérir le prestige perdu; mais qu'elle y prenne garde, les moments sont précieux et le réveil doit être prompt et éclatant..., [88]

écrit Ernest Vinet en 1871.

> Notre proverbiale frivolité a besoin d'être combattue... La passion est mauvaise conseillère et l'imagination est un guide dangereux. L'étude rend les hommes amis d'eux-mêmes et des autres..., [89]

dit H, Passy lors de la séance d'ouverture de l'Ecole.

Le mot d'ordre qui remplacera le slogan "Gloire et Victoire" sera celui de l'empereur Sévère: "Travaillons (laboremus)!" On assure que le monde sera à ceux qui sauront. Qui sauront quoi? Le moins qu'on exige d'un homme cultivé est qu'il connaisse son temps. Il importe aux fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques d'éviter l'écueil capital de l'éducation distribuée par l'Etat, que Taine critique sévèrement et qui a, d'après lui, l'effet principal et final de la "... disconvenance croissante de l'éducation et de la vie..." car, dit-il:

> Aux trois étages de l'instruction, pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse, la préparation théorique et scolaire sur des bancs, par des livres, s'est prolongée et surchargée, en vue de l'examen, du grade, du diplôme et du brevet, en vue de cela seulement, et par les pires moyens, par l'application d'un régime antinaturel et antisocial, par le retard excessif de l'apprentissage pratique, par l'internat, par l'entraînement artificiel et le remplissage mécanique, par le surmenage, sans considération du temps qui suivra, de l'âge adulte et des offices virils que l'homme fait exercera, abstraction faite du monde réel où tout à l'heure le jeune homme va tomber, de la société ambiante à laquelle il faut l'adapter ou le résigner d'avance, du conflit humain où, pour se défendre et se tenir debout, il doit être, au préalable, équipé, armé, exercé, endurci. Cet équipement indispensable, cette acquisition plus importante que toutes les autres, cette solidité du bon sens, de la volonté et des nerfs, nos écoles ne la lui procurent pas; tout au rebours, bien loin de le qualifier, elles le disqualifient pour sa condition prochaine et définitive. Partant, son entrée dans le monde et ses premiers pas dans le champ de l'action pratique ne sont le plus souvent qu'une suite de chutes douloureuses; il en reste meurtri, et, pour longtemps,

froissé, parfois estropié à demeure.[90]

Boutmy désire que chaque nouvelle génération - sortant de son Ecole - entre dans la vie moderne sans étonnement, qu'elle sache s'y reconnaître et s'y mouvoir et que, s'il lui reste encore beaucoup à apprendre, elle ne perde pas du moins deux ou trois années à se renseigner.

C'est pourquoi il veut mettre sous les yeux des jeunes gens le mouvement de l'esprit dans toutes les voies de la connaissance humaine pendant le passé immédiat.

> Nous tendons à combler les lacunes d'un enseignement purement scientifique, et dont beaucoup de branches d'études, malgré tout, sont exclues. Notre désir, c'est de faire entrer dans la dernière période de l'éducation les sciences politiques et sociales; nous voulons, aidés par l'unité de direction, créer un vaste et élastique ensemble, un tout harmonieux qui embrasse la vie et la société modernes. Nous voulons surtout montrer le génie moderne dans sa mobilité féconde et jusque dans ses tressaillements. A ces études contemporaines, qui prendront le siècle sur le vif, nous agraferons parfois l'étude des anciens, nos précurseurs dans la plupart des voies de l'intelligence humaine et très-souvent nos maîtres...,[91]

projette Ernest Vinet.

Il est évident qu'un tel enseignement exige que l'étude des fameux principes abstraits, si chers à l'esprit français, cède la place à celle des réalités historiques, économiques et autres. L'effet d'un enseignement organisé de ces matières ne sera pas de former des hommes d'Etat, mais surtout de créer autour d'eux un groupe de libres et utiles coopérateurs car, disent les fondateurs de l'Ecole:

> En France, l'homme supérieur qui est au pouvoir se sent tout seul. Il ne rencontre d'auxiliaires entendus que chez les gens en place ... Le reste de la nation s'engoue, s'irrite, glorifie, bafoue, mais ne juge pas et n'agit que par passion. Bourgeois et peuple passent leur vie à échanger des lieux-communs conservateurs contre des lieux-communs révolutionnaires, et cela à une distance infinie de la politique positive, éclairée et sérieuse. Des directeurs intermédiaires de l'opinion, voilà donc ce qui nous manque.[92]

Aussi Emile Boutmy et ses collaborateurs se proposent-ils de "...donner une éducation intellectuelle plus encore que d'instruire."[93] En effet, au début, l'Ecole ne cherche pas

à préparer des élèves à telle ou telle carrière, elle veut développer l'intelligence par un travail libre, spontané et fécond.

Pendant les 25 premières années de son existence ceci restera l'idée-clé de son enseignement: "Nous ne sommes pas les jardiniers d'une exposition de fleurs", dit Albert Sorel avec éloquence en 1896.

> Notre objet n'est pas de distribuer des diplômes et de peupler de nos diplômés les bureaux des administrations. Il est plus haut: il est de répandre dans le pays des hommes, des citoyens. Notre enseignement ne donnera la mesure et ne portera ses fruits que plus tard, quand nos élèves, jetés aux affaires, n'ayant plus à répondre à des questions, forcés de juger par eux-mêmes et de décider, devront trouver dans leur mémoire les notions, dans leur esprit les ressources, dans leur caractère le ressort qui font l'homme d'action. Nous ne pratiquons pas la culture intensive ou la culture de ferme modèle; nous préparons à la bonne terre de France des cultivateurs qui travaillent au dehors, résolument, sous le ciel incertain, et que ne déconcertent ni les sautes du vent ni les tempêtes.[94)]

De tels hommes, peut-on les former par les sciences politiques et que comprend-on par ce champ d'études presque en friche jusqu' en 1871? Tout au moins a-t-on reconnu qu'il y a des groupes de renseignements positifs qui, en matière politique, servent à préciser la discussion, à diriger le jugement, à limiter le champ du rêve, de l'extravagance et de l'erreur. Le mobile de cet enseignement sera

> ... la recherche de la vérité, ne poursuivre qu'elle, ne pas lui tourner le dos pour courir après un système.[95)]

L'enseignement, à cette fin, sera maintenu en dehors des théories de tel ou tel parti politique. Il vise, par une étude précise des sciences politiques, à apprendre à ses auditeurs à en faire une application pratique. Le but patriotique est de mettre l'intelligence des jeunes gens à même d'assumer en connaissance de cause les responsabilités qui leurs échoiraient par la suite. Pour cela, l'Ecole constitue une sorte de laboratoire où les jeunes Français

peuvent apprendre non seulement les connaissances techniques spéciales exigées d'eux dans leurs concours, mais surtout les rapports généraux des choses entre elles, les vues d'ensemble, les pourquoi de leur patriotisme en même temps que l'agencement, les rouages, des différents services publics.

De même que Xénophon dans son "oikonomikos" apprit aux Athéniens l'art d'administrer et de gérer leur maison et leur patrimoine, ainsi Emile Boutmy et ses coopérateurs veulent apprendre à leurs élèves l'art d'administrer un pays, les règles de direction d'un Etat: la Politique au sens grec du mot. Pour cela, ils organisent un système ordonné "... de haute information libérale...",[96] car le détachement de la science politique, le "genre" de ne rien connaître aux choses du temps présent, à l'administration, à l'organisation financière, à la diplomatie etc., ne conviennent pas aux citoyens d'une république.

Emile Boutmy compare les faits que l'Ecole doit enseigner au "... lest soutenant le vaisseau en équilibre...".[97] Il estime à juste titre que, pour éviter le péril des entraînements sentimentaux, l'action sociale doit être préparée par une connaissance sévère des phénomènes et des lois économiques; il croit que les réformes, pour être utiles, doivent être élaborées par des esprits très informés de la complexité des questions économiques et des répercussions, qui risquent de tourner en désastres les innovations les plus séduisantes.

L'Ecole Libre des Sciences Politiques, fondée sur la base de ces voeux patriotiques, parfois utopiques, est ouverte en janvier 1872: elle est entièrement organisée en novembre 1872. A partir de ce moment, elle poursuit un de ses buts: introduire dans le cadre et au sommet de l'instruction libérale une instruction politique nourrie de connaissances positives et de vues scientifiques.

> Le souci d'abattre les cloisons qui, trop souvent, séparent le domaine de la science et le domaine de la pratique...,[98]

devient une de ses traditions. Les premiers auditeurs s'y inscrivent pour chercher un complément de culture générale en apprenant à suivre les mouvements de la politique, à se faire une opinion sur les affaires étrangères, sur les questions de finances et, en général, sur tout ce qui touche au gouvernement de la France. But des plus élevés et des plus nobles. Mais est-ce suffisant pour attirer et retenir des élèves et pour nouer entre eux et l'Ecole des liens solides qui assurent l'existence de la fondation?

Si l'on désigne du terme d'école professionnelle une école qui, sans avoir la vertu d'ouvrir par elle-même aucune carrière, ni celle d'assurer l'exercice d'aucune profession, a cependant le souci de donner à ses élèves les notions requises pour subir avec succès les épreuves de certains concours, il faut dire que l'Ecole Libre des Sciences Politiques mérite aussi la qualification d'école professionnelle dès 1873.

Malgré la répugnance de Boutmy à faire une semblable concession, c'est en 1873 qu'il marque fortement les deux buts concrets que l'Ecole doit atteindre: il convient premièrement de former des candidats pour les cinq grandes carrières de l'Etat, qui s'ouvrent par des concours, pour lesquels il n'y avait aucune préparation organisée. Ce sont: la Diplomatie, le Conseil d'Etat, l'Administration, la Cour des comptes et l'inspection des Finances. Voilà le moyen de s'assurer un contingent d'élèves réguliers à qui l'on enseigne tout ce qu'on néglige ordinairement dans les ouvrages d'histoire, contingent rendu fidèle et assidu par un intérêt de carrière.

Il faut ensuite instituer et entretenir en matière philosophique, historique et économique, des enseignements répondant au terme de "sciences", lequel se retrouve dans le titre de l'Ecole, ce qui signifie créer des chaires magistrales qui n'existent pas encore, et combler ainsi, par étapes, les lacunes de l'instruction publique et privée.

Au fil des années, ces deux buts ne seront jamais

dissociés. Ils conféreront au contraire un caractère original à l'enseignement de l'Ecole qui sera orienté dans ces deux voies et qu'Emile Boutmy explique lui-même comme suit:

> L'enseignement de l'Ecole est d'abord un moyen d'assurer la croissance régulière et d'activer le développement des jeunes esprits; il constitue en outre une préparation professionnelle à des carrières de choix. Notre conseil très net est de ne pas séparer ces deux buts et de ne jamais perdre de vue qu'à l'âge de nos élèves, tout ce qu'on donne d'attention au premier sert à atteindre plus sûrement le second. L'expérience des concours d'Etat n'a cessé de nous démontrer ... que tous les candidats intelligents et laborieux se valent à peu près pour la richesse en notions spéciales et professionnelles. Ce qui fait la différence entre eux, ce qui porte celui-ci au premier rang, empêche celui-là d'être admis, c'est - indépendamment de l'inégalité des dons de nature - l'abondance ou la rareté des points de vue originaux et des conceptions d'ensemble que le candidat a pu acquérir; et il les acquiert surtout par des études placées dans le voisinage, mais en dehors de la préparation professionnelle. Le jeune homme ... aura donc toujours un problème double ou plutôt mixte à se poser. Il devra se préoccuper de pousser et de compléter le développement général de l'intelligence par un choix judicieux de cours à suivre et de travaux personnels à faire. Il devra encadrer, s'il y a lieu, dans cette haute éducation intellectuelle, un travail d'adaptation spéciale et aussi pratique que possible à une carrière déterminée.[99)]

On vise donc à atteindre deux pôles: du point de vue individuel, l'enseignement de l'Ecole a pour objet de développer les diverses facultés de l'individu - son intelligence, son jugement etc. Du point de vue de la société, du point de vue collectif, il envisage de préparer les élèves aux divers aspects de la vie sociale, qu'il s'agisse de la vie professionnelle ou de la vie civique. On peut ainsi avancer que l'Ecole Libre des Sciences Politiques remplit les exigences que Durkheim posera plus tard comme fin de l'éducation, soit la constitution de l'être social, par opposition à l'être individuel.[100)]

"Pour le couronnement suprême, la fleur et le fruit de son oeuvre..."[101)] Emile Boutmy désire passionnément que ses élèves, dont il n'a pas la prétention de faire autre chose que des hommes, plus capables que d'autres d'étudier

d'une manière plus approfondie les questions politiques, soient, à la sortie de l'Ecole, conduits à poursuivre cet ordre d'études dans l'esprit qui est celui de sa fondation.

c) Contre qui l'Ecole est-elle fondée

Les écrits de ses fondateurs et l'atmosphère même de patriotisme surexcité qui domine l'opinion publique française au moment de l'ouverture de l'Ecole Libre des Sciences Politiques permettent de la considérer comme une oeuvre de réaction nationaliste. Cependant, bien que l'Ecole soit née d'une idéologie due aux circonstances de la défaite, il convient de souligner qu'à ce nationalisme qui anime ses initiateurs s'ajoute une très pénétrante clairvoyance. Aussi paradoxale que paraisse la juxtaposition des deux notions patriotisme et libéralisme, on peut dire que les fondateurs de l'Ecole ont sérieusement recherché cette fusion. Ce qu'ils désirent, c'est la liberté d'étudier et de penser en paix. Aux querelles politiques qui accompagnent l'instauration de la troisième République dont nul ne peut deviner jusqu'en 1880, de quel côté, royaliste, républicain ou même bonapartiste le destin penchera, ils opposent la valeur de la liberté de l'esprit qui se destinera à la recherche scientifique des justes moyens pour le relèvement du pays.

Aussi ce n'est pas une neutralité d'ignorance et encore moins une neutralité de mépris mais au contraire une neutralité de choix qu'adoptent Emile Boutmy et ses collaborateurs lorsqu'ils décident que l'Ecole ne prendra pas de drapeau, qu'elle restera sans aucune attache à un des partis politiques. Pourtant, cette neutralité ne va pas, suivant le mot de Jules Simon, jusqu'à devenir nulle. Conservateurs, au fond assez peu démocrates, mais très

hostiles à la "réaction", ses initiateurs s'allient au nouveau régime tout en souhaitant que la République soit conservatrice et modérée. Les doctrines qui sont enseignées dans leur fondation ainsi que les traditions qui s'y enracinent sont imprégnées d'un libéralisme de droite, libéralisme au sens anglais du terme, ressemblant aux convictions des whigs britanniques.

> Puisque la droite tient chez nous une si large place, quelques républicains nous nous en devons à nous-mêmes...,[102]

écrit André Lebon à Emile Boutmy au sujet du choix de quelques professeurs supplémentaires.

Si l'Ecole est fondée contre l'ignorance en matière politique, sa lutte est dirigée principalement contre certaines classes. Taine, qui fut examinateur à Saint-Cyr, sous l'Empire, s'était déjà plaint du trop petit nombre de jeunes officiers qui lisaient ou pensaient par eux-mêmes. "Tant leur famille que leurs relations sociales les en éloignent,"[103] dit-il. En 1871 la défaite disqualifie les élites que l'expérience avait surprises. L'opinion est unanime à condamner les états-majors de l'Empire; l'ancien personnel administratif est rejeté. Emile Boutmy ne s'arrête pas à cette attitude purement négative de condamnation du passé. A son avis, l'enseignement qu'il crée devrait surtout s'adresser à ceux qui détiennent le pouvoir dans la nouvelle République.

> Le parti de ceux qui jugent sans études et décident de tout, hélas! qui n'étaient que gentilshommes du temps de Molière mais qui règnent aujourd'hui...[104]

Ils appartiennent, d'après lui, aux classes qui ont une position faite et le loisir de cultiver leur esprit.

L'Assemblée nationale, élue en février et juillet 1871, comprend beaucoup d'hommes nouveaux, car le personnel de l'Empire (au moins le personnel politique) subit le contrecoup de la défaite. Mais pour un régime qui se veut républicain et réformateur sa composition est assez singulière

du point de vue social. La majorité y appartient encore aux royalistes de toutes nuances qui remportent quelque 400 sièges sur 630 environ.[105] On y trouve

> ... une notable partie de l'armorial de France, Gontaut-Biron, Mortemart, La Rochefoucauld, Noailles, Broglie, Houssonville, Tocqueville, Harcourt ... et bien des membres de l'aristocratie foncière tout à fait inconnus à Paris et n'ayant bénéficié que d'une notoriété locale: hobereaux "montés" vers Paris de leurs castels périgourdins ou provençaux.[106]

En outre, des membres de la haute bourgeoisie et des représentants des classes moyennes qui avaient boudé l'Empire y réapparaissent. Daniel Halévy évoque tour à tour les "Notables" et les "Ducs" pour caractériser les premières années de la troisième République.[107] René Rémond souligne le manque d'hommes qualifiés pour représenter la politique républicaine, en attirant l'attention sur la continuité de la tradition orléaniste, demeurée puissante à travers les changements de régime et qui conserve tant d'importance sous Thiers comme au moment du Seize Mai.[108]

En ce qui concerne l'armée, la marine, la diplomatie, la magistrature, les Finances et les ponts et chaussées, le même personnel que sous l'Empire s'y maintient presque entièrement. Depuis la deuxième République les titulaires des hauts postes se recrutent dans les milieux de la haute bourgeoisie.

Néanmoins, malgré les apparences - dès le 8 juin 1871 l'Assemblée abroge par exemple la loi d'exil par 484 voix contre 163 - la prépondérance politique de ces classes est menacée. Elles ont établi leur première ligne de défense sur les hauteurs de la naissance et de la fortune. Or, la Chambre haute héréditaire est abolie en France, le cens électoral y a également disparu. Il faut compter avec les conséquences du suffrage universel, avec l'avènement de nouvelles couches sociales dont Gambetta prédit la

montée. En 1871, la population française est en majorité rurale (68,9 %). Le paysan, tout en respectant le hobereau, se méfie de son descendant. Déjà il exclut de son conseil municipal le grand propriétaire. L'ouvrier prend pour règle de vote le contre-pied du vote de son patron.

Avec une grande prévoyance Emile Boutmy indique aux classes qui se qualifient elles-mêmes d'élevées le seul moyen pour conserver leur hégémonie politique: ériger un second rempart - celui du droit du plus capable - derrière l'enceinte croulante de leurs prérogatives et de la tradition. Il réclame à cet effet qu'une instruction solide vienne remplacer dans les milieux riches et aisés cette culture superficielle de l'esprit "... que la seule lecture des revues et des journaux suffit pour donner."[109] Cette exigence ne s'adresse pas seulement à l'aristocratie; c'est également chez la haute bourgeoisie que l'on constate de

> ... fâcheuses lacunes dans le savoir du présent, des besoins nouveaux, du développement scientifique.[110]

L'évolution politique donne raison aux fondateurs de l'Ecole. Entre 1871 et 1876 l'Assemblée nationale témoigne de la plus complète inaptitude à diriger le pays - bien que sur le plan technique son oeuvre ait été satisfaisante: une constitution votée, le territoire libéré de l'occupation étrangère, l'indemnité de guerre réglée. Dans le domaine politique et sur le plan social, par contre, aucun des problèmes posés par le monde moderne n'apparaît nettement à la classe dirigeante se bornant à une combinaison plus que maladroite entre la religion catholique et l'idée monarchique et au maintien du conflit entre les classes.

En 1872 le doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen, F.G. Bertrand, va même jusqu'à accuser ces classes du succès de certaines idées socialistes et communistes, qui sont contraires à sa propre conviction politique, en disant:

S'il est vrai que, dans les sociétés, les idées se propagent d'ordinaire de haut en bas, et que le mauvais socialisme, dont les masses sont infectées, est le fruit des systèmes qui ont germé et se sont développés auparavant dans les classes supérieures, n'est-ce pas aussi à ces mêmes classes qu'il faut s'adresser pour arriver plus sûrement au redressement des idées?[111)]

A son avis, les divers systèmes communistes et socialistes ont fait de nombreux adeptes parmi les étudiants des hautes écoles parce que l'on n'a pas su opposer le langage de la raison et de la réalité des faits à ces nouvelles théories. Emile Boutmy semble partager cette conviction, mais il l'exprime beaucoup plus discrètement, la même année.

... En regardant plus haut encore, dit-il, nous avons distingué un certain nombre de personnes que leur situation sociale appelle à être, dans un cercle plus ou moins étendu, les guides et les modérateurs de l'opinion; et nous avons eu le chagrin de trouver qu'elles n'étaient pas toujours égales à leur rôle.[112)]

Reproche justifié ou non, toujours est-il que l'échec des anciens milieux dirigeants prépare la montée des classes nouvelles. Dans les élections qui ont lieu après 1876 c'est la moyenne bourgeoisie qui l'emporte. Elle alimentera la troisième République en cadres provinciaux. Son accession au pouvoir politique est marquée par la grande place qu'elle fait aux membres des professions libérales et intellectuelles. Bien sûr, la noblesse occupera encore exclusivement les grands cercles, elle est puissante à l'Académie française, elle reste le modèle incontesté de toute sûre élégance et du véritable bon ton; mais elle est définitivement condamnée en tant que force autonome. De même l'important pouvoir économique et social de la haute bourgeoisie demeure intact; cependant c'est par la politique que commencent les abandons qui lui seront imposés à la fin du XIXe siècle.

Pour Emile Boutmy le fait que la classe dirigeante

de son pays ne soit pas à la hauteur de sa tâche ne s'explique pas simplement par "l'esprit blagueur" de l'Empire ou par la nonchalance de ses compatriotes. Comme beaucoup d'intellectuels de sa génération il pense que la cause principale de cet état de choses réside en un système d'enseignement secondaire dont les conceptions et les méthodes pédagogiques sont surannées et désuètes.

Les lycées de 1871 présentent en commun certains traits caractéristiques: préférence de la quantité à la qualité des connaissances, surchargement des programmes, allongement des nomenclatures, multiplication des examens. Ils sont des pépinières de

> ... fonctionnaires consciencieux, routiniers, condamnés à la médiocrité, faits pour être conduits.113)

Le lycéen manque, dans la plupart des cas, de caractère: on ne lui apprend pas à vouloir, on ne lui laisse pas l'usage de sa liberté, on ne l'exerce pas à l'initiative et à la décision. A ces institutions Emile Boutmy reproche plus spécialement l'enseignement insuffisant de l'histoire contemporaine. On sait que la politique d'enseignement du second Empire, à la fois protectrice et libérale à l'égard de l'Eglise, allait non seulement jusqu'à chasser des maîtres tels que Taine, Sarcey, Emile Deschanel des enseignements supérieur et secondaire, mais encore jusqu'à supprimer les agrégations d'histoire et de philosophie.

En 1871 le programme des classes supérieures du collège et celui du baccalauréat comprennent l'histoire contemporaine. Mais elle y figure sous une forme sommaire et elle est dispensée à des esprits mal préparés.

> Rien n'est plus douloureux à suivre que les efforts de nos jeunes gens pour se mettre au courant des idées dirigeantes de notre époque. Combien n'en ai-je pas vu qui se faisaient plus aisément les concitoyens de Lycurgue et de Platon que ceux de Tocqueville,114)

écrit Boutmy la même année. Ces mots se dirigent surtout

contre les collèges jésuites. En effet, si l'Ecole Libre des Sciences Politiques veut s'attirer les jeunes gens qui appartiendront un jour aux milieux dirigeants et qui sont décidés à briguer plus tard aux élections les voix de leurs concitoyens, ses élèves sortent principalement des collèges jésuites, lesquels se sont de tout temps attachés à former l'élite du pays et comptent parmi les meilleurs instituts pour la préparation aux études universitaires.

Les écoles ecclésiastiques ont pris un grand essor en France grâce à la loi Falloux (votée le 15 mars 1850) qui consacre la liberté de l'enseignement secondaire en stipulant que les établissements secondaires pourraient être librement ouverts à la seule condition que leurs directeurs soient bacheliers. A la fin de l'Empire elles sont fréquentées par 18 000 écoliers contre 35 000 dans les lycées et collèges publics.[115)] Bien que souvent victime de mesures d'expulsion le long des siècles, l'ordre des jésuites possède 14 établissements d'enseignement secondaire avec 5 074 élèves en 1865; leur nombre s'est accrû à 27 avec 9 131 élèves en 1876.[116)] Leur résistance inlassable aux multiples persécutions dont ils ont fait l'objet est très bien illustrée par Benjamin Constant.

> On a bien tort de s'embarrasser pour l'opposition, remarque-t-il, quand on n'a rien, eh bien! il reste les Jésuites. Je les sonne comme un valet de chambre: ils arrivent toujours.[117)]

Les méthodes pédagogiques des jésuites consistent à façonner des esprits plus cultivés que rigoureux. Leurs professeurs n'apprennent pas aux élèves à se faire des opinions personnelles, seulement à raisonner par la pratique des humanités. Renan a laissé un témoignage sur le contenu de l'enseignement qu'il a reçu par des théologiens.

> L'éducation que je reçus (au collège de Tréguier après 1830), écrit-il, fut celle qui se donnait il y a deux cents ans dans les sociétés religieuses les plus austères.

Du collège de Tréguier il passa au séminaire de Saint-

Sulpice, aussi "... séparé du temps présent que si trois mille lieues de silence l'entouraient."[118] Or, Saint-Sulpice est à l'époque le plus remarquable foyer intellectuel du clergé.

Dans son "Voyage en Italie" Taine juge le catholicisme presque inaccessible à la science et à la prise de l'intelligence. Cette idée, en germe avant la guerre, est nettement formulée lorsque les républicains qualifient la défaite de 1871 comme celle du catholicisme et de l'ignorance, qui vont de pair selon eux, par la Réforme et la Science.

Or, la liaison de la démocratie et de l'instruction publique est un vieux dogme républicain; assurer le pouvoir par l'organisation de l'enseignement devient donc une tâche pressante du nouveau régime. Dès la rentrée scolaire de 1871, Jules Simon s'occupe d'introduire dans les programmes les innovations réclamées par l'opinion: langues vivantes, histoire, géographie, gymnastique.[119] Mais l'enseignement exige des réformes bien plus profondes que l'adjonction de telle ou telle matière aux programmes. C'est à propos de sa réorganisation que rebondira la lutte menée contre l'enseignement par des congrégations religieuses.

Ses origines sont lointaines. En 1844 Thiers touche à ce problème dans un rapport sur l'instruction secondaire et il juge sévèrement:

> Pour ce qui concerne les jésuites, nous ne sommes pas animés à leur égard d'un petit esprit de calomnie et de persécution, mais leurs maximes morales, leurs doctrines sur la puissance spirituelle et temporelle, leur vie agitée, les souvenirs qu'ils rappellent, tout cela suffit pour que des législateurs prudents les écartent de l'enseignement. Ils nous faut des docteurs moins contestés pour leur confier la jeunesse.[120]

En 1850 Barthélemy-Saint-Hilaire, puis Victor Hugo s'insurgent contre le droit d'enseigner de tous les ordres religieux.[121]

Mais quelle que soit l'ampleur momentanée et la violence des passions que la bataille des congrégations soulève de nouveau sous la troisième République, à distance elle apparaît seulement comme un incident secondaire au cours du conflit politico-religieux qui marque toute la politique intérieure de l'époque. Ses deux enjeux infiniment plus graves sont d'abord les dangers d'une restauration monarchique soutenue par l'Eglise catholique, ensuite tout le système de l'instruction publique.

Aux yeux des fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, une des armes les plus efficaces qu'il faut forger pour la future revanche représente la rénovation de l'enseignement supérieur. Elle devait être à la fois dirigée contre l'Allemagne et inspirée par son exemple haï. Considérée comme un modèle idéal avant 1870, l'Allemagne intellectuelle est devenue une rivale redoutable après la défaite. L'humiliation militaire semble se continuer par un sentiment d'humiliation intellectuelle, d'autant plus fort que le sérieux travail scientifique que l'on entreprend montre l'ampleur des tâches à accomplir. La première conséquence de cet état d'esprit est une constante mise en parallèle des deux nations et le tableau des vices de l'une répond à la peinture des qualités de l'autre. A l'ignorance on oppose la science, à la rhétorique la profondeur.

Accompagnant à titre d'exemple les initiateurs de l'Ecole sur leur tour d'horizon critique général dans une seule matière, soit l'histoire contemporaine, on ne peut s'empêcher de partager leur jugement bien pessimiste à l'égard du système de l'enseignement supérieur.

En effet, le jeune homme qui prolonge ses études au Collège de France ou à la Sorbonne après le lycée n'y trouvera pas non plus un enseignement de l'histoire contemporaine adapté à une carrière politique. Le Collège de France aborde bien les questions contemporaines, mais Emile Boutmy critique son manque d'harmonie et d'unité de

vues par les arguments suivants:

> Tandis que l'enseignement d'une chaire sera dogmatique, l'enseignement de la chaire voisine sera historique. L'un des cours sera limité à un point très particulier de la science, tandis que l'autre se répandra sur tout le domaine d'une autre science. Rien ne ressemble moins à un tout ordonné et systématique, dont les parties se tiennent et s'éclairent l'une par l'autre.[122)]

Les cours du Collège de France vont, en fait, isolément, où la fantaisie de chaque professeur les mène. En 1871, par exemple, le cours d'histoire de l'économie politique a pour sous-titre: des forces productives des nations et de la condition des populations ouvrières. La législation comparée: administration et législation françaises sous Louis XVI. Celui de droit des gens: des conditions morales de la liberté politique et des théories du droit naturel au XVIIe siècle.[123)] Ainsi tel cours est philosophique, tel autre historique. Le Collège de France apparaît à Emile Boutmy comme une institution créée pour d'autres générations. Elle est démodée, ce qui ne peut être compensé par la célébrité européenne de ses professeurs.

S' arrêtant enfin à la Sorbonne,on constate que son enseignement est élevé et encyclopédique. Mais selon Emile Boutmy "... le magistrat plonge dans les ténèbres..."[124)] Savoir son Code, tel est le mot d'ordre à la Faculté de Droit. Le rôle de choix des avocats dans l'histoire française est contesté. Quant aux facultés des lettres, l'avis d'Emile Boutmy et de ses collaborateurs n'est pas plus flatteur à leur sujet.

> Elles enseignent, disent-ils, une fausse rhétorique qui agace les gens de goût et qui à l'étranger prête à rire ... On s'y permet un langage emphatique, oriental, pour cacher le vide des idées.[125)]

La même année Paul Leroy-Beaulieu, futur professeur à l'Ecole Libre,résume les griefs qu'il porte contre l'université française comme suit:

> ... notre enseignement supérieur ne tend à rien autre chose qu'à former un peuple de dilettantes et de beaux-esprits, d'avocats diserts, de penseurs de salon et d'écrivains agréables. Aucune des connaissances modernes n'a pu franchir le seuil de nos Facultés: ni la géographie vraiment scientifique, ni l'économie politique, ni l'administration comparée, aucune enfin de ces sciences contemporaines, nées depuis un siècle au plus, et déjà adultes aujourd'hui.[126)]

Etant donné que l'on regarde sans cesse en tant que nation vaincue sa voisine triomphante, il est clair que juger l'une, c'est préjuger l'autre. L'Ecole Libre des Sciences Politiques lutte donc contre trois maux qui rongent la France: la classe dirigeante qui a l'habitude de prendre les problèmes politiques à la légère, l'enseignement suranné des congrégations religieuses et un système universitaire archaïque. Les fondateurs arrivent cependant à surmonter les énormes difficultés rencontrées - particulièrement au début - grâce à une idée force: l'espoir d'un rang plus honorable tenu par la France au sein des nations.

d) Le choix de l'installation de l'Ecole

Dès le début, les fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques s'efforcent de fournir à leurs élèves un véritable foyer d'études. Ils veulent les amener à transporter à l'Ecole leur centre d'études et à s'y sentir chez eux.

Du moins le quartier qu'ils choisissent pour l'ouverture des cours répond sur deux points à leur but, qui en 1872 semble bien illusoire. L'Ecole est inaugurée le 10 janvier 1872 dans l'hôtel de la Société d'Encouragement à l'Industrie nationale, 17, rue de l'Abbaye. On se trouve donc déjà dans le quartier Saint-Germain, un lieu de Paris devenu fort aristocratique - d'une élégance, non point à la manière piquante de nos jours, mais sévère, à la façon de 1872. L'emplacement de l'Ecole dans ce quartier a deux

avantages pratiques. Elle est située dans le rayon du public spécial que l'on veut attirer, elle n'est pas trop éloignée de l'Ecole de Droit.

Mais les moyens restreints dont la fondation dispose à ce moment contrastent fortement avec le milieu qui l'entoure. Les premiers jours sont de l'aveu même d'Emile Boutmy "... des jours de misère ..."[127)] Les cours se font dans une salle louée à l'heure où l'auditoire se trouve dans l'impossibilité de prendre des notes en raison du manque de tables.

Cette première étape "en garni" se termine par l'emménagement dans un "meublé" 16, rue Taranne, en décembre 1873. Une plaque au 175 du boulevard Saint-Germain rappelle encore le nom oublié de cette rue, autrefois choisie comme demeure par des hommes aussi célèbres que Saint-Simon, Diderot et d'Holbach.

> Nous pourrions inscrire sur le fronton de notre porte l'humble épigraphe d'Evandre: Aude, hospes, contemnere opes,[128)]

pense Emile Boutmy. Il est très conscient de la médiocrité de cette installation, mais il a soin qu'elle ne sente pas la gêne. La simplicité imposée pour des raisons d'ordre financier ne devait pas s'accompagner d'un manque de bon goût et de soin. Pour l'aménagement, on recherche une juste mesure qui répondrait au caractère que doit porter l'institution et qui conviendrait aux hôtes éventuels que l'on espère y accueillir.

Trois ans plus tard, le local de l'Ecole est insuffisant pour contenir les élèves inscrits à certains cours. Les difficultés techniques, telles que le faible volume d'air vite dévoré par les lampes, découragent les enseignants et les enseignés. Il se trouve qu'un tiers des élèves du cours le plus fréquenté, celui du professeur Leroy-Beaulieu, renonce à le suivre.[129)] Pour ne pas s'exposer à d'autres désertions, par le simple manque d'air ou d'espace, et aussi pour éviter l'inconvénient d'un

changement d'adresse au moment où la fondation commence à connaître une certaine renommée, un agrandissement sur place est entrepris. L'Ecole, jusque-là limitée au seul rez-de-chaussée de l'immeuble, loue l'appartement du premier étage et s'adjoint ainsi une salle spacieuse, claire, avec un haut plafond, pourvue de larges baies qui permettent de la relier aux pièces voisines et de loger, si nécessaire, un second auditoire ayant la vue du professeur.

> Nous avons aujourd'hui tout ce qu'il faut pour satisfaire aux besoins probables des trois années sur lesquelles s'étend notre bail,[130)]

rapporte Emile Boutmy aux actionnaires, en mars 1876.

En réalité, l'aménagement sera de courte durée car l'Ecole est expropriée, comme tous les habitants du côté droit de la rue Taranne, pour le percement du boulevard Saint-Germain. Elle est ouverte pour la septième fois le 19 novembre 1877 au 15 de la rue des Saints-Pères. La grande demande d'appartements produite par l'expropriation avait décidé le directeur de l'Ecole à accepter - au double loyer, soit 11 000 francs au lieu de 5 500 -[131)] un local qui ne pouvait être considéré que comme provisoire. Les conditions de travail s'y révèlent tout à fait insatisfaisantes. L'Ecole ne dispose que d'une seule salle de cours et d'une seule salle de travail, toutes les deux trop petites, surtout la seconde, qui ne peut pas recevoir plus de 15 élèves commodément attablés. En outre, elle est ôtée aux travailleurs quatre matinées par semaine où elle doit servir aux enseignements complémentaires. De plus, les auditeurs qui ne trouvent à se placer que dans la salle de travail sont assourdis par le bruit de la rue, qui pénètre par les portes ouvertes jusque dans la salle de cours et couvre la voix du professeur. La préoccupation d'Emile Boutmy est grande. Elle s'exprime par un appel urgent à l'Assemblée générale des actionnaires.

> Cette situation, dit-il, est intolérable. Elle menace d'arrêter cette remarquable ascendance du nombre de nos inscriptions totales ... les élèves pleins d'ardeur qui affluent en ce moment à l'Ecole pourront se décourager, ils se décourageront si, plusieurs années de suite, ils se voient refuser ce qu'ils viennent chercher, ce que le programme leur a promis: les moyens d'étudier sous notre direction et avec nos conseils. Quiconque a eu affaire à la jeunesse et au public sait combien il importe de profiter, sur le moment, des courants de zèle et de sympathie; lorsqu'on néglige de leur ménager à temps un lit convenable, ils tarissent ou se détournent, et il devient impossible de les faire renaître ou de les ramener.[132)]

La nécessité de quitter cet établissement précaire, qui est une contradiction ouverte aux espérances légitimes et aux plans d'avenir qu'Emile Boutmy fonde sur la bonne réputation dont jouit déjà la fondation, s'impose. Tôt ou tard, un hôtel aménagé selon ses convenances devrait héberger l'Ecole.

En 1879, une occasion favorable s'étant présentée, la direction peut acquérir grâce à un don généreux et à la compréhension du Conseil d'Administration qui consacre une fraction importante de son fonds de garantie, l'hôtel situé au 27 de la rue Saint-Guillaume, qui abrite encore actuellement ses instituts successeurs. La rue Saint-Guillaume eut jadis la double et rare fortune de s'édifier au milieu des jardins et d'accueillir, dès ses débuts, des demeures majestueuses.

Les bâtiments que l'Ecole occupera sont ceux d'une habitation du XVIIe siècle, l'ancien hôtel Mortemart, resté à peu près intact malgré les importantes additions qui y ont été faites. Sa façade, "... simple mais non sans majesté ..."[133)] et ses portes-fenêtres ont conservé une physionomie aristocratique. La construction est assez vaste pour se prêter aux exigences d'un enseignement qui progresse et d'un auditoire dont le nombre augmente. Le terrain, avec une surface de plus de 1 500 mètres,[134)] offre en plus la possibilité d'un agrandissement.

Les locaux sont aménagés en vue d'offrir le maximum de commodités aux services de l'Ecole. Les travaux en sont supervisés scrupuleusement par le directeur et une commission spéciale chargée d'étudier les plans. On veut conserver à ce bâtiment son cachet historique et lui donner en même temps une atmosphère accueillante. La décoration intérieure doit porter le caractère d'une élégance simple. Dans la pensée d'Emile Boutmy, cette teinte légère de mondanité, ce soupçon de luxe sont " ... des substituts pour les règlements de police intérieure ..." que l'on ne veut pas édicter. Vis-à-vis de 300 jeunes gens de 21 à 24 ans, une discipline serrée serait impuissante et ridicule;

> ... au contraire, un milieu soigné où se retrouve quelque chose de l'impression qu'on reçoit en entrant dans un salon, réveille chez les jeunes gens les instincts délicats de l'homme du monde, et, sans y penser, ils gardent tous la tenue correcte de gentleman.

Il y a là, de l'avis de Boutmy,

> .. une précieuse économie de force, de temps, de personnel pour la direction de l'Ecole, et, pour les élèves un effet moral bienfaisant qui s'étend bien au-delà de leurs façons d'être extérieures, et se fait sentir dans leur travail...[135]

L'Ecole, qui jouit dès 1883 de l'avantage d'être chez elle, dans un quartier tranquille, peut offrir à ses maîtres et élèves deux salles de cours, dont la plus petite est aussi vaste que la salle unique dont elle disposait rue des Saints-Pères. L'une et l'autre s'ouvrent sur un préau très aéré et très clair. L'arrangement des salles de lecture et de travail est alors fort apprécié. Le Conseil d'Administration avait invité la direction à ne rien épargner et à faire tout le nécessaire pour que les jeunes gens se sentent attirés vers les salles d'étude, qu'ils se disent entre eux que l'on y travaille agréablement et à l'aise.[136] Chacun d'eux devait contracter de plus en plus le goût et l'habitude de compléter par des lectures les connaissances que lui procure l'enseignement, et de rendre

ces lectures plus fécondes par des méditations auxquelles le lieu même, le silence et d'autres facilités devaient l'inviter.

Malgré les changements inévitables, il subsiste un certain souffle aristocratique. Aujourd'hui encore on peut admirer un escalier qui est vraiment de la grande époque et rappelle la somptuosité d'un petit palais. Une anecdote fait foi du style élégant que l'on avait conservé à l'entrée de cette demeure habitée autrefois par des personnalités de la noblesse et où régnait une autre gaieté que celle d'une jeunesse studieuse.

> Par une journée de printemps de 1883, Pinquier, qui occupait encore la loge de l'hôtel Mortemart, vit pénétrer dans la cour - notre préau - un monsieur très âgé, de manières affables et qui entrait en habitué. Il s'avança sous les fenêtres, regardant autour de lui avec une émotion qui était la meilleure des excuses. Et il eut en effet cette excuse charmante: "Voilà cinquante ans que j'ai quitté Paris. Il est probable qu'avec mes quatre-vingts ans, je n'y reviendrai plus, et j'ai voulu revoir cette maison où l'on recevait si bien..", 137)

relate Edmond Cleray dans l'étude très approfondie qu'il a entreprise sur les origines de l'hôtel de l'Ecole des Sciences Politiques.

En dépit des maintes additions, l'Ecole garde à ses élèves un grand jardin: en sortant des salles et amphithéâtres, ils peuvent aller y lire, s'y reposer ou y causer. Bref, le nouvel emplacement semble idéal. Il y a là l'air, la lumière et le silence propices à l'étude. Le succès ne se fait pas attendre. Le nombre croissant d'élèves et celui de cours à créer incite le Conseil d'Administration à un nouvel effort en 1886. Il achète une bande de terrain qui longe l'hôtel et sur lequel on construit un amphithéâtre avec des places pour 143 personnes attablées, pour plus de 60 personnes assises, et une bibliothèque qui contient 90 à 100 places. 138) En même temps, d'autres travaux sont entrepris pour perfectionner, d'après les processus les plus modernes, le système de chauffage et de ventilation, ainsi que l'acoustique des

salles. En présentant ces nouvelles installations aux membres du Conseil d'Administration,Emile Boutmy les juge comme définitives. Elles correspondent à un chiffre de 450 à 500 inscriptions.

Mais en 1896, il se voit à nouveau obligé d'affronter la difficulté de l'insuffisance du local. A ce moment l'urgence d'une résolution à prendre dans le sens d'un nouvel agrandissement est imminente. Les salles sont occupées 19 fois par semaine, de sorte que l'usage en est interdit à tout nouveau cours que l'on voudrait introduire.

Les constants efforts qu'Emile Boutmy entreprend sur le plan purement matériel de sa fondation sont en quelque sorte récompensés par la reconnaissance de ses élèves. Lors d'un discours qu'il prononce à l'occasion du 25e anniversaire de la Société des Anciens Elèves et Elèves de l'Ecole, il raconte avec émotion les mots que l'un de ses élèves lui adressait un jour dans un accès de lyrisme:

> Il n'est pas jusqu'à l'apparence extérieure des lieux, à ce noble escalier de pierre où l'on respire librement, à ces salles de lecture, à cette salle de bibliothèque, disposées comme des salons, à ce beau jardin qu'on voit de partout, tout chargé, en ce moment, de bourgeons presque verts, comme les jeunes esprits qui le contemplent, tout plein de joyeux chants d'oiseaux qui donnent une voix à leurs méditations ou à leurs rêveries, il n'est aucun de ces arrangements qui ne s'adresse, non plus à l'enfant, mais à l'homme lui-même, qui ne soit fait pour développer en lui le poète, le savant, le gentleman.[139]

Une autre espérance d'Emile Boutmy datant de la première période de l'Ecole, qu'il nomme lui-même "... la période d'attente et de réflexion...",[140] est le voeu d'ouvrir, si la prospérité de l'Ecole le permet, une salle de lecture où l'on pourra consulter les grands ouvrages qui doivent constituer la base d'une bibliothèque politique et des collections en rapport avec la variété que l'on pense donner à l'enseignement, ainsi que les journaux et les revues de l'étranger. En 1872, l'article 5 de l'organisation provisoire de l'Ecole est ainsi libellé:

Il sera organisé, aussitôt que possible, une salle de lecture et une bibliothèque où seront réunis tous les documents relatifs à l'histoire politique contemporaine.[141)]

Plusieurs faits intervenant de l'extérieur favorisent peu à peu la réalisation de ce projet. Dans le cercle de ses relations personnelles, Emile Boutmy trouve un assez grand nombre de savants et d'hommes studieux à la recherche d'un lieu de travail, d'information et de conversation sérieuse. Il juge un tel voisinage trop utile à ses élèves pour laisser échapper l'occasion qu'ils s'établissent à l'Ecole. En plus, il y a à Paris plusieurs sociétés dont les sujets d'études sont apparentés au programme de l'Ecole. L'une d'elle, la Société des Statistiques, demande à la fondation, en 1873, d'accepter le dépôt de ses livres, moyennant une hospitalité limitée à une pièce de son local pendant deux après-midis par semaine, pour ceux de ses membres qui ont des recherches à faire. Une convention aussitôt conclue assure aux élèves de l'Ecole Libre et à ses adhérents, sans sacrifice appréciable de la direction, l'usage d'un fonds considérable, comprenant des ouvrages rares que l'on ne saurait se procurer, même à prix d'or, et destiné à s'enrichir graduellement de nouvelles acquisitions. On essaie de nouer de semblables négociations avec des sociétés du même ordre et accueille plus tard en hôte les collections de la Société de Linguistique et celles de la Société pour l'Etude des Questions d'Enseignement supérieur.+ D'autre part, des dons considérables proviennent des ministères, des ambassades et des particuliers pour la bibliothèque de l'Ecole. Le bilan arrêté le 30 septembre 1873 inscrit à son actif: "...reçu à titre gracieux
1) en livres pour la bibliothèque 3070fr65
2) en revues et journaux pour les collections 1017fr60."[142)]

Or, l'effet de cet appât se fait attendre. On baisse les cotisations sans obtenir une augmentation considérable des inscrits, qui ne comptent que 28 élèves et 38 adhérents en 1873. La bibliothèque est encore très peu connue des jeunes gens, l'exiguïté du local, la nouveauté même de

+ Parmi ces Sociétés on peut citer également la Société de Législation comparée qui abritera ses collections à l'Ecole.

l'Ecole ont leur part dans ce manque d'intérêt relatif. Quelques-uns des actionnaires se font une règle de présenter chaque année un adhérent à la bibliothèque; initiative personnelle d'autant plus valable qu'elle les lie plus intimement à leur oeuvre.

En décembre 1873, tous les services de l'Ecole sont réunis rue Taranne où se trouvait jusqu'à cette date seulement la bibliothèque. Celle-ci devient ainsi - également du point de vue de son emplacement - un prolongement naturel des enseignements des cours. Pour attirer l'attention du public sur ce centre d'études en évolution, une notice dans le Journal officiel annonce en 1874:

> Une bibliothèque et des salles de travail et de lecture complètent la série des moyens d'instruction dont l'Ecole dispose. Sans la première, les élèves ne pourraient point consulter les livres indiqués par le professeur: les bibliothèques publiques sont loin; le lecteur perd son temps à attendre. Bien souvent l'ouvrage manque. Nos collections sont très pauvres en documents politiques. D'ailleurs, tout ce qui est contemporain fait défaut ou n'est pas communiqué. Enfin, les revues, les journaux sérieux, qui permettent de suivre quotidiennement le mouvement d'ensemble de la politique en Europe et en Amérique, ne sont nulle part à la portée des hommes studieux. 80 revues ou journaux, français et étrangers, ont pour objet de combler cette lacune.[143)]

Mettre à la disposition des jeunes gens des instruments de travail et un moyen d'information très complet, les amener à travailler dans cette bibliothèque sous les yeux de leurs professeurs qui auront ainsi la possibilité de les voir là plus familièrement, telle est la raison profonde pour laquelle on attribue une si grande importance à l'augmentation du nombre des ouvrages, ainsi qu'à l'aspect de ces locaux. En 1877, le succès souhaité semble s'installer définitivement.

> Notre bibliothèque, nos salles de travail et de lecture ne sont presque jamais vides; on consulte 300 à 400 volumes par mois,

constate Emile Boutmy.[144)]

L'Ecole, étant finalement arrivée à posséder un véritable "chez-soi", peut en 1883-84 offrir l'accès à ces salles de 10 heures du matin à 10 heures du soir. La statistique comparative des lecteurs présents et des livres lus, pendant trois années scolaires, qui a été établie sur la base d'un registre des présences et des communications (un tel registre est encore tenu de nos jours), n'est pas sans intérêt. Voici les chiffres:

	Nombre par mois des lecteurs.			Nombre par mois des ouvrages lus.			Moyenne par jour des lecteurs.		
	1884.	1885.	1886.	1884.	1885.	1886.	1884.	1885.	1886.
Novembre du 15 au 30.	257	315	448	349	380	604	21	24	32
Décembre. . .	707	640	984	936	829	1,344	28	26	39
Janvier. . . .	629	568	892	859	767	1,165	26	25	39

145)

En 1887, la construction d'une bibliothèque plus spacieuse s'impose. Elle occupe le terrain du 25 de la rue Saint-Guillaume, l'ancien hôtel d'Eaubonne, acquis à cette époque.[146] Les livres y sont disposés sur deux galeries superposées. Il n'y en a pas au rez-de-chaussée pour sauver un grand nombre de places. Une grande baie ouverte sur le jardin fait de cette large pièce un séjour très agréable au printemps. Dans le seul mois de janvier 1896 on compte 1 802 lecteurs.[147]

Les prix d'inscription à la bibliothèque s'élèvent en 1888-89 à 30 francs pour les auditeurs inscrits; ils sont de 50 francs pour les personnes étrangères à l'Ecole. Ce sont là des sommes relativement modestes, si l'on tient compte du rythme dans lequel le nombre d'ouvrages est constamment élevé. En 1878 l'Ecole possède un fond de 5 000 volumes. Tous les ouvrages de base relatifs aux

sujets d'enseignement portés au programme sont réunis. A titre de comparaison on a compté 25 000 volumes et environ 100 revues et journaux français et étrangers en 1894-95. L'Ecole a profité entre-temps - il est vrai - d'une rente annuelle de 6 000 francs sur les fonds provenant du legs Giffard, qui lui a été attribué par un décret du 14 septembre 1892 à titre de récompense pour ses services rendus à l'enseignement supérieur. Cette rente est affectée à sa bibliothèque qui prend alors le nom de Bibliothèque H. Giffard.[148)]

L'énorme effort qui a été fourni jusqu'en 1896 par l'Ecole Libre des Sciences Politiques - fondation privée - pour se munir d'une bibliothèque aussi riche et actuelle est trop facilement sous-estimé, lorsqu'on pense que les services de documentation de la Fondation nationale des Sciences politiques, spécialisés dans les sciences politiques, économiques et sociales comportent en 1968 une bibliothèque contenant environ 250 000 volumes ainsi que plus de 2 300 journaux et périodiques français et étrangers.[149)]

e) Le statut de l'Ecole, ses finances, son administration

Pour s'établir, l'Ecole Libre des Sciences Politiques, qui se veut sans aucune attache gouvernementale, ne demande rien au budget de la Ville, rien au budget de l'Etat. L'institution est due à l'initiative privée de quelques esprits distingués, autour desquels se sont groupés, sans bruit, quantité d'hommes considérables appartenant à toutes les carrières, à toutes les professions.

L'élasticité d'une institution privée permet des expériences de culture que l'Etat, avec la rigidité de ses règlements, peut réaliser plus difficilement. Emile Boutmy pense qu'une organisation libre répond mieux que nulle autre aux sciences politiques, qui sont un champ de recherches en mouvement, en voie de formation dans leurs

éléments, dans leurs expériences. Pour embrasser, grouper et entretenir des études si nombreuses, si disparates, un milieu d'une homogénéité ancienne et forte ne convient pas.

> Il faut une organisation vivace plutôt que solide et d'une extrême souplesse, sans cadres arrêtés, sans règles fixes, sans formes traditionnelles, affranchie de tout contrôle ralentissant, exempte de toute majesté officielle à sauvegarder. L'opinion ne souffrirait pas dans un établissement officiel ce degré d'indétermination, cette sorte d'état inorganique, défauts apparents qui sont ici des mérites réels et du plus grand prix.150)

Aussi les fondateurs de l'Ecole prennent-ils le sage parti de ne se fier qu'à eux-mêmes, de vivre par eux-mêmes, et de ne demander à l'Etat que l'autorisation exigée par la loi.+ Ce n'est pas sans difficultés que cette entreprise est menée à bonne fin.

> De compte fait, la somme nécessaire à son entretien annuel est modique: mille souscriptions suffisent; notre pays ne mériterait pas grande estime s'il ne s'y trouvait pas mille personnes disposées à donner quelques louis par an pour fonder l'instruction politique,151)

écrit Hippolyte Taine en octobre 1871. Or, les réactions généreuses à cet appel se font bien attendre. L'ouverture prochaine des cours est déjà annoncée lorsque Emile Boutmy, pendant un séjour au Havre, se plaint de n'avoir pas encore pu trouver l'argent pour exécuter son projet. Le montant de la somme qu'il juge nécessaire pour débuter est de 200 000 francs. Son interlocuteur, Jacques Siegfried, un des deux fondateurs de l'Ecole de commerce de Mulhouse, se décide alors à venir à Paris pour l'aider à éveiller les intérêts pour son oeuvre. Une première réunion a lieu, à laquelle assistent, avec Emile Boutmy et Jacques Siegfried, le comte de Ségur, Edouard et Alfred André, le baron de Champlouis et Taine. Mais on ne peut rien arrêter.

+ Je n'insiste pas sur les relations entre l'Ecole et l'Etat, lesquelles seront traitées dans un chapitre à part.

> Ce n'est que quelques jours après que, Jacques Siegfried ayant parlé du projet dans une soirée chez le peintre Landelle, M. Paul Hély d'Oyssel offrit spontanément 10 000 francs,[152] +

rapporte Pierre-Emile Levasseur, un des premiers professeurs de l'Ecole. Pourtant, ce qui compte c'est que la glace soit rompue. Emile Boutmy et Jacques Siegfried multiplient les démarches et d'autres souscripteurs se joignent à leur oeuvre.

Les statuts de l'Ecole Libre des Sciences Politiques sont arrêtés par acte devant le notaire, M. Tollu, le 2 décembre 1871.[153] En fait, on agit sans que tout soit vraiment au point. Au moment où l'Ecole est inaugurée, ses seules ressources sont trois dotations de chaires limitées à trois ans: un fonds de 9 000 francs en tout,[154] dûs à Madame Benoît Fould, Emile de Girardin et Arlès-Dufour, signataires de ces engagements.[155] Dix jours après cette ouverture précaire, un Comité de fondation, constitué par Emile Boutmy, chargé de la direction de l'Ecole,++ et Jacques Siegfried, tient sa première séance sous la présidence d'Edouard André, réunion à laquelle les professeurs sont convoqués. C'est dans ce Comité que se trouve le germe de la future constitution juridique de l'Ecole. Il est composé d'hommes qui ont déjà adopté l'Ecole, qui ont plaidé sa cause, sans exiger d'elle aucun engagement vis-à-vis d'un parti. Son premier soin est de déterminer le chiffre du capital nécessaire et les moyens par lesquels ce capital pourrait être réalisé. Après un long examen, on fixe le fonds à 200 000 francs, représentant les frais de premier établissement et de publicité, augmentés de la totalité des dépenses probables pendant six ans et d'un excédent pour l'imprévu.

Ce n'est pas sans hésitations que les membres du Comité adoptent le conseil de Jacques Siegfried, éminent financier, à savoir, organiser l'Ecole sous forme d'une

---

\+ Pour avoir une idée approximative des sommes citées dans la présente étude par rapport au système monétaire français actuel, il convient de les multiplier par 4.

++ Boutmy ne peut être nommé officiellement directeur qu'après la constitution légale de la Société.[156]

société anonyme par actions. D'une part, on craint que la mention, imposée par la loi, des bénéfices à distribuer ne crée une équivoque dans l'esprit des souscripteurs. D'autre part, on reconnaît que la division en actions, forme courante et connue, et la responsabilité limitée qui est propre aux sociétés anonymes, sont des conditions particulièrement favorables à un placement à bref délai.

Jacques Siegfried entreprend lui-même la tâche de cette organisation.

> Il avait compris, dit Emile Boutmy, et nous fit comprendre qu'une condition trop précaire gêne et refoule les longues pensées, les efforts suivis, les initiatives qui ont besoin de champ pour produire leur effet. - Il estimait que pour une oeuvre si nouvelle, sujette à s'engager dans plus d'une fausse voie, exposée à plus d'un mécompte, il convenait, pour se ménager une période d'essai suffisante, de réunir le capital correspondant aux charges de quatre ou cinq années. La combinaison acceptée, M. Siegfried mit son honneur à la faire réussir. Aux jours inévitables où les difficultés semblent invincibles, où les courages faiblissent, il paraissait, ranimait tout de son ardeur et de son exemple; on recommençait avec entrain cette difficile campagne.[157)]

Grâce à un effort de générosité des fondateurs, l'acte de constitution de la Société anonyme de l'Ecole Libre des Sciences Politiques au capital de 200 000 francs peut être signé le 10 juillet 1872.[158)] Le caractère privé de la fondation est ainsi mis en relief. Tous les actionnaires s'associent à la résolution de ne recevoir aucune libéralité qui puisse engager l'Ecole sur le terrain politique ou conférer à l'Etat un droit d'ingérence dans son enseignement.[159)] La conséquence en est que la fondation ne peut rechercher ou accepter aucune subvention sur les fonds du budget public. Ces subventions sont en effet accordées par le vote d'une majorité parlementaire et elles entraînent une sorte de qualification politique pour l'oeuvre qui en est bénéficiaire. Les actionnaires prennent le titre d'amis de l'Ecole ou d'héritiers des fondateurs et renoncent à tout dividende.

Jusqu'en 1885 le budget de l'Ecole se solde par un déficit. Il est alimenté uniquement par les souscriptions des actions, des dons et par les recettes d'inscriptions d'élèves. En 1883, l'Ecole, qui compte déjà 23 chaires permanentes et autant de professeurs, ne possède en dehors de son immeuble qu'une rente de 27 000 francs[160] ne pouvant suffire à l'entretien d'une entreprise qui doit se développer assez rapidement pour répondre d'année en année aux exigences et aux besoins justifiés d'une jeunesse studieuse. Pour rendre l'Ecole accessible à de plus modestes souscripteurs, l'Assemblée extraordinaire des actionnaires décide alors que le capital social pourrait être successivement porté à un million de francs par des émissions échelonnées sur cent actions. Une première série étant souscrite dans les années qui suivent cette délibération, les statuts de la Société sont changés en 1887. L'article 5 stipule alors: "Le fonds social est fixé à 250 000 francs. Il est représenté par 500 actions à 500 francs."[161] Un autre article du statut fixe:

> Lors de la dissolution de la Société, le reliquat de ce fonds, ainsi que les immeubles, collections, matériel acquis au moyen dudit fonds, seront attribués à un établissement d'enseignement supérieur désigné par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant conformément à l'article 27 des statuts.[162]

Après les agrandissements de l'Ecole, en 1886, son directeur adresse à un certain nombre d'amis de l'Ecole un appel en vue de la constitution d'un fonds de garantie de 20 000 francs par an pour la durée de dix ans.[163] Ce fonds sera établi.

Tous les souscripteurs aux actions de l'Ecole sont recrutés un par un au moyen de démarches personnelles:

> ... démarches difficiles, selon Emile Boutmy, parfois ingrates, que l'on ne pouvait entreprendre sans un certain détachement de soi-même, ni faire réussir sans une foi et un optimisme qui avaient besoin d'être soutenus par un grand amour du pays.[164]

Les finances de l'Ecole sont également soutenues par des dons ou des legs provenant de quelques personnes généreuses. Souvent, la donation est accompagnée d'un désir spécial concernant son utilisation. L'Ecole Libre des Sciences Politiques reçoit surtout trois formes de dons, soit: des dotations de chaires, des dons pour la bibliothèque et des sommes sans spécification d'emploi.

Emile Boutmy attache une grande importance aux dotations de chaires. Il évoque l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis où des institutions d'enseignement supérieur vivent d'immenses dotations. En France, cette sorte de fondations se rencontre plus rarement.

> Si l'idée en était suggérée et l'occasion offerte à beaucoup d'hommes généreux qui cherchent un emploi utile et patriotique de leurs excédents de revenu, un grand nombre des sommes qui vont aujourd'hui s'accumuler jusqu'à l'abus dans les mains des Académies recevraient une application, à beaucoup d'égards plus intéressante et plus fructueuse, sous la forme de dotations affectées aux enseignements éprouvés qui font l'objet de nos chaires magistrales..., 165)

déclare-t-il devant l'Assemblée générale des actionnaires. Pour propager un peu plus ce moyen actif de participer au succès de ses projets, le Conseil d'Administration de l'Ecole décide d'envoyer des documents propres à faire connaître l'esprit et les résultats de cette fondation à des personnes choisies, qui ont déjà témoigné d'un intérêt éclairé pour ces branches d'études, et qui pourraient être tentées de concourir plus efficacement à leur développement. En même temps, une délibération du Conseil de l'Ecole règle en 1879 les dotations de chaires comme suit:

"Article Premier. - Toute dotation est perpétuelle ou pour une période de vingt ans.

Art. 2. - Toute dotation est constituée par une inscription de rente 3 p. 100 au nom de la Société de l'Ecole.

Art. 3. - Le montant des dotations affectées aux différentes chaires est fixé à:

Dotation perpétuelle.

1 700 fr. de rente pour les chaires biennales.
3 400 fr. de rente pour les chaires annuelles simples.
5 400 fr. de rente pour les chaires annuelles doubles (deux leçons par semaine).

Dotation pour vingt ans.

900 fr. de rente pour les chaires biennales.
1 800 fr. de rente pour les chaires annuelles simples.
2 850 fr. de rente pour les chaires annuelles doubles (deux leçons par semaine).

La chaire porte le nom du fondateur; celui-ci est membre de droit du Conseil de perfectionnement de l'Ecole pendant toute la période visée par l'acte de fondation."[166)]

Deux dotations de chaires sont mentionnées dans les documents des archives. Il s'agit d'une libéralité faite en 1881 par Salomon Goldschmidt, destinée à entretenir la chaire d'économie politique. En 1893, le comte de Chambrun dote pour vingt ans la chaire d'économie sociale. Il est probable que d'autres chaires ont fait l'objet de dotations dont l'origine est notée ailleurs ou tombée dans l'oubli depuis lors.

La bibliothèque de l'Ecole reçoit dès 1873 des dons en espèces ou sous forme d'importants lots d'ouvrages. Des personnalités diverses, comme par exemple Scherer, sénateur, J. Barthélemy-Saint-Hilaire, ancien ministre, et Madame Audibert, veuve du procureur général à la Cour des comptes, enrichissent ses collections en lui réservant leurs doubles et les livres qui ne leur sont pas d'un usage personnel.[167)] En outre, des sommes variant entre 500 francs et 2 000 francs sont adressées à la direction de l'Ecole pour le fonds de la bibliothèque.[168)] Annales

En 1890, le nom de Salomon Goldschmidt figure de nouveau dans le rapport annuel prononcé devant l'Assemblée générale. Il s'associe à un don de 3 000 francs applicable

aux frais des Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques.[169)]

Les bourses de voyages que l'Ecole distribue aux lauréats ont très tôt (à partir de 1874) attiré l'intérêt et la générosité des donateurs.[170)]

D'autres bienfaiteurs, tels que, par exemple, la duchesse de Galliera (1 million de francs[171)]) interviennent spontanément pour secourir l'Ecole dont les soucis financiers restent constants, ne serait-ce qu'à cause de l'élargissement qui est sans cesse apporté à son programme de cours.

En 1877, afin de spécifier l'usage de ces sommes, la Société de l'Ecole ajoute à ses statuts un article les concernant. Celui-ci précise:

> Les capitaux et revenus provenant des dons et legs formeront un fonds spécial qui ne pourra être employé qu'à des dépenses de premier établissement et d'amélioration, telles que: acquisitions d'immeubles, constructions, achat de collections et de matériel pour le service de l'Ecole, ou, en cas d'insuffisance des recettes ordinaires, à compléter la somme nécessaire pour couvrir les dépenses annuelles votées par le Conseil.[172)]

Les frais d'inscription représentent une autre source pour alimenter le budget de l'Ecole. Entre 1871 et 1886, leur produit s'élève de 4 445 francs à 90 000 francs.[173)] Cet accroissement est dû au nombre plus élevé d'élèves et aussi à l'augmentation des prix d'inscription que la fondation peut se permettre en raison de l'amélioration et de l'élargissement de son enseignement. En novembre 1872, les inscriptions sont bon marché pour l'époque.[174)] Elles s'élèvent à:

Inscriptions partielles.	Par terme.
un cours général	15 francs
la conférence correspondante	10 "
un cours de langue	20 "
bibliothèque	20 "

Inscriptions d'ensemble.

l'ensemble des cours généraux	50 francs
l'ensemble des conférences	25 "
l'ensemble des cours généraux, conférences, cours de langues, bibliothèque	100 " 175)
pour chaque cours en particulier	25 " 176)

Pour l'année 1874, l'inscription annuelle coûte 400 francs, cours de langues étrangères inclus.177) En 1879, la participation des élèves aux frais de l'Ecole est fixée comme suit:

l'inscription totale donnant entrée aux neuf cours, aux six conférences, aux deux cours de langues et à la bibliothèque	150 francs
inscription spéciale par terme	25 et 20 francs
inscription spéciale par année	40 et 35 " 178)

Vingt ans plus tard (année scolaire 1894-95) les prix d'inscription se répartissent ainsi:

"I. - Cours et Conférences.

1° - Inscriptions d'ensemble.

	Par terme.	Par année
Donnant entrée à tous les cours, aux conférences d'enseignement, conférences de révision et d'interrogation et à la bibliothèque	180 fr.	300 fr.

2° - Inscriptions partielles.

Un cours ou une conférence d'enseignement (une leçon par semaine).		60 "
Id. (deux leçons par semaine)		120 "
Une conférence de révision et d'interrogation (une leçon par quinzaine)		30 "

3° - Cours de langues.

Allemand, Anglais, Russe, Arabe parlé (deux leçons par semaine) chaque langue	30 fr.	50 "

II. - Groupes de travail et
Conférences d'application.

1° Inscription d'ensemble donnant entrée à tous les groupes de travail, à toutes les conférences d'application et à la bibliothèque.	Par année 100 (1)
2° Inscription spéciale donnant entrée à un groupe, à la conférence d'application correspondante et à la bibliothèque.	70 (1)

III. - Bibliothèque

Pour toute l'année (sauf août et sept.).	50 (2)

IV. - Examens.

Examen de 1re année (épreuves orales).	40 "
Examen final (épreuves écrites et orales).	60 "
Diplôme.	20 "

(1) Le droit est réduit de moitié pour les élèves diplômés avec distinction.- La même réduction est accordée aux élèves de 3e année en cours d'études qui ont justifié des conditions exigées par le règlement.
(2) Le droit est réduit à 20 francs pour les anciens élèves membres de la Société des élèves et anciens élèves de l'Ecole."[179]

A ces chiffres on peut opposer que la Société évalue, en 1876, qu'une somme moyenne de 190 francs est consacrée à l'instruction de chaque élève.[180]

En 1893, l'excédent des recettes est réparti de la façon suivante: 10,7% au fonds de réserve, 20% au fonds de retraite, 20% pour une rétribution proportionnelle des professeurs, 50% au fonds des cadres d'administration et des chaires à créer.[181] Cette répartition donne aussi bien la preuve du sens économique de la Société, de sa prévision pour des années moins bien pourvues que de sa détermination à développer continuellement sa fondation.

La Société est gérée par un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée générale des actionnaires. Au début, ce Conseil est constitué par douze membres; à la demande du directeur de l'Ecole, quatre places supplémentaires d'administrateurs sont créées en 1883. En même temps, le mode de renouvellement, à l'origine un sixième par an, est modifié à raison de deux membres au moins par an, sans qu'aucun membre puisse rester en fonctions plus de six ans, bien qu'il soit rééligible.[182)] Par ces dispositions, Emile Boutmy voudrait donner la possibilité de siéger dans ce Conseil

> ... aux donateurs et aux personnes qui voudraient, sans adopter cette forme particulière, consacrer à l'Ecole leurs soins, leur temps et des ressources considérables.[183)]

Une notice sur l'Ecole prescrit que des personnes appartenant "... à toutes les opinions modérées..."[184)] peuvent faire partie du Conseil d'Administration. En fait, ses membres sont recrutés parmi les plus hauts représentants du monde politique, administratif, scientifique, industriel et commercial.[185)] Grâce au patronage de ces personnalités, l'Ecole se trouve avertie sans retard dès qu'un ordre de faits prend une consistance scientifique, afin qu'elle puisse le faire enseigner avec précision.

Le premier Conseil d'Administration, nommé par l'Assemblée générale le 11 juillet 1872, est composé de:

Edouard André, ancien député,
Emile Beaussire, député,
Emile Boutmy, publiciste,
Baron Nau de Champlouis, lieutenant-colonel en retraite,
Germer Baillière, éditeur,
Comte de Lanjuinais, propriétaire,
Paul Hély d'Oyssel, rentier,
Edmond Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats,
Jacques Siegfried, négociant,
Hippolyte Taine, homme de lettres,
Paul Tripier, secrétaire général de la préfecture de l'Oise.[186)]

En 1878, des hommes comme Hippolyte Passy - économiste réputé et un des promoteurs du libre échange, Edouard Laboulaye - membre du centre gauche, sénateur inamovible depuis 1875 - que Jacques Chastenet surnomme un des "... forts ténors de l'Assemblée...",[187] Petitjean - premier président de la Cour des comptes, sont membres de ce Conseil. A mesure des extinctions, il se complète, au fil des années, par le choix d'autres amis de l'Ecole, membres de l'Institut, conseillers d'Etat, hauts magistrats, administrateurs de grandes affaires industrielles, anciens ambassadeurs, dont le concours est d'une aide précieuse pour l'établissement. En 1889, par exemple, on lit dans la liste des membres du Conseil d'Administration les noms d'Alfred André, régent de la Banque de France, P. Bethmont, premier président de la Cour des comptes. Deux ans plus tard, Jean Casimir-Perier, vice-président de la Chambre des députés et futur président de la République, est élu à ce Conseil.[188] En 1894, Guichard, sénateur, président du Conseil d'Administration du canal de Suez, y succède à Hippolyte Taine.

Voulant, en plus, affermir les liens moraux qui unissent la nouvelle fondation à l'ancienne Ecole Nationale d'Administration, Emile Boutmy demande à Hippolyte Carnot, qu'il considère comme "... l'inspirateur et le précurseur le plus direct..."[189] de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, de siéger dans ses Conseils. Il y appelle Jean-Léon Aucoc, le président de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale d'Administration. En 1896, J. L. Aucoc, membre de l'Institut, ancien président de section au Conseil d'Etat, président du Conseil d'Administration de la Compagnie des Chemins de fer du Midi,[190] détient la présidence du Conseil d'Administration de l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Parmi ceux qui offrent leur collaboration, on compte, en 1895, deux anciens présidents du Conseil d'Etat, dont l'un a été président de la Chambre et président de la République; un

ancien ministre républicain et un régent de la Banque de France.[191]

A la demande du directeur de l'Ecole, le Conseil d'Administration délègue en 1872 une partie de ses pouvoirs, pour l'expédition des affaires courantes, à un Comité d'exécution composé de Beaussire, Boutmy, Germer-Baillière et Taine.[192] Le Conseil d'Administration, dont le champ de compétences est très vaste, nomme le directeur et les principaux fonctionnaires et règle toutes les questions de gestion et de discipline. Il décide également de la création des chaires et désigne les professeurs et les maîtres de conférences. Selon sa composition, une pression discrète s'exerce dans le choix des enseignants en faveur de candidats touchant de près ou de loin soit à la Sorbonne et à l'Université - donc à un corps de fonctionnaires fidèles - soit à l'administration, soit au monde juif de la haute finance, contre des candidats à allure indépendante. C'est ainsi que R.G. Lévy, Esmein, Elie Halévy, Bourgeois et Lévy-Bruhl entrent à l'Ecole.[193]

En 1875 sont constitués deux Comités de perfectionnement, l'un pour la section administrative, l'autre pour la section diplomatique. Ils comprennent, à côté de tous les professeurs titulaires, trois ou quatre personnes occupant un rang tout à fait supérieur dans l'une des carrières auxquelles la section prépare ou dans les sciences qui s'y rattachent. Leur tâche est d'étudier, dans des réunions périodiques, toutes les branches d'enseignement de leur section, de provoquer les explications et les appréciations du directeur, de les discuter et de soumettre au Conseil d'Administration les réformes qu'ils jugent urgentes et opportunes. Ils attachent à l'Ecole des publicistes et des hauts fonctionnaires, également capables, chacun à sa manière, d'éclairer le Conseil d'Administration sur les questions qui exigent une compétence particulière. Néanmoins, l'institution ne fonctionne pas comme prévu. D'abord, chaque Comité n'ayant un jugement à donner que sur une moitié des études,

les problèmes les plus intéressants, ceux touchant à l'organisation générale, ne lui sont pas soumis. Il n'a à régler que des cas particuliers. En outre, le trop petit nombre des membres a pour conséquence que, si deux d'entre eux manquent à l'appel, le Comité se trouve réduit à un seul membre et doit renoncer à délibérer. Après quelques années d'épreuve, les deux Comités ne sont que

> ... des listes de noms glorieux où respectés, qui faisaient le meilleur effet sur la première page des programmes, sans qu'aucune activité effective répondît à cette apparence spécieuse. 194)

Emile Boutmy pense que les éléments les plus propres à rajeunir et à rehausser l'estime du public vis-à-vis de l'Ecole se trouvent à l'Académie des sciences morales. A la suite de son élection, il trouve cette idée confirmée par les relations qu'il a nouées avec ses confrères. Aussi propose-t-il au Conseil d'Administration l'organisation d'un Conseil général de l'enseignement par la fusion des deux Comités de perfectionnement existants et par l'adjonction de huit autres membres. Sa suggestion est adoptée par une délibération du 19 janvier 1881. Plus tard ce Conseil prendra le nom de Conseil de perfectionnement. En 1881, il se compose des 15 membres suivants:

"MM. Aucoc, membre de l'Institut, ancien membre des comités de perfectionnement de l'Ecole,

Ch. Baudin, ancien ministre plénipotentiaire, ancien membre des comités de perfectionnement de l'Ecole,

De Clerq, ancien ministre plénipotentiaire, ancien membre des comités de perfectionnement de l'Ecole,

Dareste, membre de l'Institut, professeur honoraire de l'Ecole,

Flourens, conseiller d'Etat, directeur général des Cultes, professeur honoraire de l'Ecole,

S. Goldschmidt, donateur,

Janet, membre de l'Institut, professeur honoraire de l'Ecole,

Laboulaye, membre de l'Institut, sénateur, ancien membre des comités de perfectionnement de l'Ecole,

Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur honoraire de l'Ecole,

H. Martin, membre de l'Institut, sénateur,

Petitjean, premier président honoraire de la Cour des comptes, ancien membre des comités de perfectionnement de l'Ecole,

G. Picot, membre de l'Institut,

Léon Say, membre de l'Institut, président du Sénat,

De Viel-Castel, membre de l'Académie française, ancien membre des comités de perfectionnement de l'Ecole,

Vutry, membre de l'Institut, ancien ministre."[195)]

L'Ecole ayant formé pendant quinze ans la presque totalité des candidats aux grands corps des services publics, son Conseil d'Administration entreprend en 1891 - sur la proposition du directeur - une refonte du Conseil de perfectionnement. Il y invite le vice-président du Conseil d'Etat, le premier président de la Cour des comptes, et les deux directeurs des Affaires étrangères. Ces figures éminentes acceptent cette demande à titre personnel. Sur la liste du Conseil leurs noms apparaissent, mêlés à ceux des autres membres, dans l'ordre alphabétique. Selon Emile Boutmy, trois conséquences importantes découlent pour l'Ecole de ces adhésions honorables:

1) son enseignement est consacré par les hommes les mieux placés pour en juger les effets;
2) l'Ecole bénéficie du concours d'une expérience hors pair;
3) le soupçon d'indifférence qu'on lui prête à l'égard du gouvernement disparaît sans que son indépendance en soit touchée pour autant.

A l'occasion de ces changements dans la composition du Conseil,un autre désir d'Emile Boutmy s'accomplit. Il peut y faire siéger deux de ses anciens élèves. Les idées de base qui ont inspiré la modification de la structure du Conseil de perfectionnement sont maintenues. En 1895-96, par exemple, il est constitué de trois anciens ministres et du président du Conseil d'Etat, d'un ancien ambassadeur républicain, du premier président de la Cour des comptes, d'un inspecteur général des Finances et de deux professeurs

d'Université, l'un représentant la Faculté des Lettres, l'autre la Faculté de Droit. De plus, trois membres de la Société des Anciens Elèves y siègent.[196)]

A côté de ces adhésions aux deux Conseils, les diverses prolongations des statuts témoignent de l'estime que l'Ecole Libre des Sciences Politiques suscite chez le public. La Société, d'abord fondée pour vingt ans seulement, est prorogée en 1877 jusqu'au 30 septembre 1942.[197)] L'article 4 des statuts modifiés le 28 mars 1941 prévoit qu'elle ne prendra fin que le 30 septembre 1992.[198)]

II. LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

1) La notion de "sciences politiques" et les principes de base de leur enseignement

Les sciences politiques étant demeurées jusqu'en 1871 un domaine inexploré de l'enseignement supérieur, Emile Boutmy et ses collaborateurs conviennent que la réalisation de leur projet: créer sur la base des faits politiques une science à part et faire de cette science une étude, exige au préalable la mise au point des principes fondamentaux qui régiront leur travail.

Il ne s'agit donc point pour eux d'instituer à l'Ecole Libre des Sciences Politiques une méthode d'instruction identique à celle des lycées ni de créer une imitation ou une annexe des facultés. Même si la matière d'un cours de l'Ecole est identique à un sujet professé dans les facultés de l'Université, la direction de son enseignement doit s'en distinguer par l'esprit, le plan et la méthode. Afin que ce jeune établissement conserve quelque chance de retenir ses élèves et de sauvegarder sa neutralité, l'enseignement qu'il dispense doit être assez profond pour instruire, assez varié pour séduire, assez impartial et élevé pour qu'on ne puisse jamais voir dans ses tendances se révéler l'esprit d'un parti.

Or, le problème est complexe, car il ne suffit pas d'élaborer simplement une nouvelle méthode pédagogique, mais encore faut-il que les règles appliquées à l'enseignement des sciences politiques permettent d'atteindre le triple résultat que tout enseignement oral supérieur doit rechercher, à savoir: donner une impulsion, inculquer une méthode et fournir des cadres au travail personnel.

Pour donner une impulsion à l'enseignement des sciences politiques et pour assurer son développement normal-- ce qui implique dans la pratique de mûrir pour

et par la chaire un grand nombre de branches d'études auparavant absentes des programmes d'enseignement - les créateurs de cet enseignement coordonné sont d'abord amenés à bien définir ces branches et à les placer dans le milieu qui leur convient.

Ce n'est qu'avec un rigoureux effort de synthèse et un grand risque d'ommissions qu'une délimitation nette de cette matière peut être effectuée. Un tel essai de spécification a d'ailleurs partagé les opinions de toutes les époques. En effet, aucun aspect de la connaissance humaine n'est peut-être moins propre à être enfermé et arrêté sous la forme d'un enseignement classique et consacré que celui des sciences politiques, qui représentent une véritable encyclopédie.

Dans la conception d'Emile Boutmy, les sciences politiques sont une vaste information ouverte sur la société politique. Comme celle-ci est composée d'hommes, tout doit être ramené à la réalité vécue, qui fait d'une question politique non un problème de mathématiques, mais une mêlée d'intérêts passionnés et de passions intéressées. De ce point de vue, les sciences politiques sont des sciences de faits et non de lois, de systèmes plutôt que de principes. Elles reçoivent leurs éléments de tous les départements de l'enseignement supérieur, historique, économique, juridique, scientifique, médical. Correspondant à des courants d'idées et aux besoins variables de la société qui leur sert de base, elles en suivent tous les mouvements et les incessantes modifications, ce qui les pousse à une évolution constante et rapide. Il n'y a pas de sciences qui doivent autant de données scientifiques à la pratique quotidienne et à l'expérience courante, ceci pour la raison que beaucoup d'entre elles sont en même temps des arts.[1] L'accélération considérable du progrès dans la vie sociale et l'organisation politique y introduit de nouveaux éléments, y trace de nouveaux cadres d'où il suit que c'est leur substance même que la pratique renouvelle, leur nature intime qu'elle modifie.

En outre, ce sont des sciences jeunes et il en naît constamment de nouvelles. Elles se défont et se refont sans cesse. Elles se compliquent ou se simplifient comme les rapports entre les hommes. C'est par ce caractère changeant et mouvant qu'elles sont étroitement liées à la vie contemporaine. Et, comme celle-ci constitue toujours, sous une apparence de diversité, un ensemble bien lié, les multiples branches des sciences politiques peuvent être comparées aux pièces interchangeables d'un jeu de mosaïques multicolores qui se soutiennent entre elles et dont une amputation troublerait le jeu d'influences réciproques des couleurs. Pour bien reconnaître quand une des pierres ne brille plus suffisamment et demande à être remplacée sans que le tout coordonné en souffre, le jeu de mosaïques dénommé enseignement progressif des sciences politiques ne peut se jouer dans une enceinte fermée où il n'arriverait plus du dehors aucune impulsion au nom de la science, aucun avertissement au nom de la pratique, d'avoir à changer, à ajouter, à adopter quoi que ce soit. Emile Boutmy lui-même énonce de façon très nette les exigences complexes que pose l'enseignement véritable de ces matières:

> Leurs limites se déplacent: tantôt ce sont deux branches distinctes qui se rapprochent, tantôt une branche qui se dédouble; tantôt un ensemble de notions jusque-là flottantes qui prend corps et forme une unité nouvelle. Il suit de là que si l'on ne veut pas être continuellement en retard sur les progrès de l'esprit et les besoins de la société, il faut sans cesse avoir l'oeil ouvert sur les faits contemporains, sur les tendances originales qui se dessinent dans certains domaines scientifiques, sur les méthodes jusque-là ignorées qui s'y accréditent, sur les groupes de faits, qui, ayant dégagé leurs lois, font désormais figure de sciences pour saisir le moment où les sciences politiques subissent une impulsion qui change le sens de leur progrès, les procédés de leur méthode. Car, dès que ces tendances, ces méthodes ou ces groupes ont acquis une fixité et une solidité suffisantes, il est désirable qu'une place leur soit faite dans l'enseignement.[2)]

Ces sciences en formation ne peuvent donc recevoir une impulsion qu'au prix d'une perpétuelle quête de sujets et d'une incessante recherche d'hommes qualifiés pour alimenter leur enseignement progressif. Un esprit d'initiative constamment en éveil est nécessaire pour tenir à jour les programmes de l'Ecole, pour que son horloge ne sonne jamais en retard.

"Eprouvez toutes choses et gardez ce qui est bon..."[3] Ce conseil qu'Edouard Laboulaye voudrait voir appliqué aux sciences politiques entraîne des risques qu'il serait vain de vouloir négliger et qu'Emile Boutmy décrit sans illusions:

> Il arrive même que certaines de ces sciences n'achèvent pas de se former par l'épreuve de l'enseignement. Il faut donc s'aventurer, courir la chance d'avoir attiré ou accueilli trop tôt certains sujets qui n'ont pas la maturité voulue, se résigner à plus d'un pénible mécompte.[4]

L'Ecole Libre des Sciences Politiques, consciente de sa liberté de faire varier à son gré les conditions et la forme de son enseignement, sûre de ne compromettre qu'elle-même par une méprise, ne se fige pas dans les limites de son premier programme de cours. A peine est-il conçu qu'elle y apporte, dès les années suivantes, de multiples améliorations, sans que ses fondateurs se lassent de donner à ces programmes le caractère d'un théâtre clos où se déroule, sous forme de récits ou d'analyses, tout le mouvement de la vie et de la pensée contemporaines; vaste unité qui leur semble précieuse à maintenir.

Ils se proposent de recevoir toutes les sciences d'Etat sur un pied d'égalité. Le principe qui guide l'adoption d'un nouveau sujet consiste à laisser à chaque matière

> ... sa méthode et à ne pas faire peser l'esprit plus vigoureux de l'une d'elle sur toutes les autres.[5]

Ayant été ainsi introduits et éprouvés par l'Ecole, de nombreux cours nouveaux ou délaissés ont reçu droit de cité dans les chaires; ce sont par exemple:

- L'histoire diplomatique
- L'histoire parlementaire et législative
- L'histoire du développement des doctrines économiques
- Le socialisme
- Les affaires traitées dans toute l'Europe pendant les dix dernières années
- L'histoire des Etats-Unis
- L'histoire des rapports des Etats occidentaux avec l'Extrême-Orient
- La législation comparée
- L'histoire comparée du droit familial et du droit de propriété
- L'histoire de la législation douanière de la France depuis 1789
- Le droit annamite
- Le droit musulman
- La législation coloniale
- Le droit constitutionnel
- L'administration
- L'esprit public en Allemagne et en Angleterre
- L'histoire parlementaire et constitutionnelle de la France
- La législation ouvrière
- Les rapports des Eglises et de l'Etat dans tous les pays
- La géographie ethnographique
- La démographie
- La statistique industrielle
- L'économie sociale
- La politique commerciale des différents états
- La technique industrielle
- La monnaie, le crédit, le change, les affaires de banque
- Le budget et la science des impôts
- L'organisation militaire comparée
- Les systèmes coloniaux comparés.[6)]

Pendant sa première année d'existence, l'Ecole Libre des Sciences Politiques dispense un enseignement purement historique et scientifique. Cependant, après quelques mois d'hésitations et d'incertitudes, Emile Boutmy reconnaît que la politique, qui est à la fois un art avec certaines règles pratiques et une philosophie que dominent certaines maximes générales, ne se prête point à un enseignement exclusivement scientifique. Isoler la politique de la pratique signifie amputer un ensemble d'une partie qui en représente tout l'intérêt, la consistance et le relief. René Stourm, futur professeur à l'Ecole, démontre très bien l'importance de la pratique pour l'enseignement des sciences politiques:

> L'enseignement vit d'idées générales. De là découlent ses grandes divisions et l'intérêt de ses développements. Subsidiairement, la pratique permet d'illustrer la doctrine d'exemples nombreux et instructifs. Surtout, elle fortifie l'esprit, elle le maintient en équilibre, à l'abri des déviations possibles d'une spéculation trop intense, elle le préserve des excès d'une logique outrée... On peut dire qu'elle remplit le rôle de l'huile qu'un navire fait filer devant lui pour assurer sa route.[7)]

Partant de l'expérience acquise au début de son activité, le directeur de l'Ecole conclut:

> La science pure isolée est comme une nourriture raffinée et succulente à l'excès; à la longue elle engendre non plus la force, mais l'affadissement et le caprice; il faut y mêler des éléments plus grossiers et moins savoureux, si l'on veut préserver l'estomac de la fatigue et du dégoût.[8)]

En fait, la première curiosité passée, l'auditoire de l'Ecole diminue; l'institution périclite. Obligés de rechercher une issue à cette situation, les fondateurs sont amenés, dès 1872, à réviser les projets initiaux. L'Ecole est alors réorganisée et prend sa forme originale: ni un institut de pure spéculation scientifique, ni une institution qui prépare exclusivement à certaines carrières; elle participe des deux. Le désir, d'une part, de faire bénéficier la pratique de tous les avertissements

de la science, la volonté,d'autre part, de garder intacte l'importance donnée aux cours vraiment désintéressés et scientifiques qui n'ont pour objet que de développer les intelligences, se reflètent dans l'application d'une méthode d'enseignement très originale que l'on peut qualifier de semi-pratique, semi-scientifique, semi-professionnelle, semi-désintéressée.

A propos de cette bifurcation, Albert Sorel déclare:

> La préparation aux carrières, nous la donnons de notre mieux; et elle nous est profitable autant qu'à nos élèves: elle contribue à nous assurer le pain quotidien, et elle nous permet d'accomplir l'autre partie de notre tâche, la principale, l'essentielle. Nous subissons cette loi commune d'acheter par le travail professionnel le travail indépendant de l'esprit.[9)]

Ce double dessein est réalisé - selon les directives d'Emile Boutmy - par la juxtaposition de deux modes d'enseignement, soit: les cours et les conférences.

Dès 1873, les principes de base qui distinguent les cours de l'Ecole des Sciences Politiques de la plupart des enseignements du même genre qui se donnent ailleurs sont nettement fixés.

Ces cours ont pour objet de tracer le cadre général de chaque ordre de connaissances, de façon à ce que les élèves reçoivent une image de la réalité vivante et complexe et qu'ils prennent l'habitude de se frayer un chemin à travers le fouillis où les jette un premier contact scientifique avec un sujet quelconque. Dans ce but, on s'efforce de donner de nombreuses esquisses générales, qui sont, selon Emile Boutmy

> ... un lieu de dépôt par excellence, tout préparé, où s'arrangent et se classent d'elles-mêmes les notions du même genre que l'esprit rencontre sur sa route.[10)]

On renonce le plus possible aux détails, pour ne garder que ceux "... servant seulement d'amorce et de point d'attache."[11)] Les cours, partie fondamentale de

l'enseignement, doivent embrasser la matière dans son ensemble et amener les élèves à constater des faits. On s'abstient d'enseigner des théories. Au lieu de s'en tenir soit à la science livresque, soit à des principes abstraits, le professeur essaie de familiariser l'auditoire avec la société politique. Il saisit l'homme au moment où il agit; il prend la politique sur le fait, en observant les phénomènes à leur naissance. Il ne s'en tient pas à la seule lecture des documents, mais y recherche la cause des actions des hommes dans leur manière de vivre, de sentir et de penser.[12] En d'autres termes, l'enseignant doit démontrer ce qui est, ce qui vit, ce qui se fait. Par ce procédé les idées générales ne sont pas supprimées, mais elles ne paraissent point au début du cours comme le résultat d'une déduction, elles ne se montrent, au contraire, qu'à la fin, comme la conséquence d'une longue et patiente induction. Elles constituent l'aboutissement d'un cours, et non plus ses prémisses.

On s'est demandé s'il n'appartenait pas aussi aux sciences politiques de juger les faits qu'elles constatent. Emile Boutmy recommande aux professeurs de l'Ecole

> ... d'éviter les généralités oratoires et de garder une grande réserve dans les jugements...;[13]

conseil qui implique la réponse à ce problème.

Les matières enseignées, nécessairement différentes par leurs sujets, sont toutes liées par la même méthode. Presque tous les cours sont des études historiques, c'est-à-dire que l'histoire n'est pas réservée exclusivement à des chaires spéciales. Chaque partie de l'organisation politique est exposée, non seulement sous sa forme actuelle, mais dans ses développements successifs. Aux yeux d'Emile Boutmy, la méthode historique caractérise et féconde, dès le début, l'esprit de la fondation.[14] Elle communique à l'enseignement une sérénité scientifique, permet de déterminer les faits en produisant les documents essentiels,

de les décrire, d'en suivre l'enchaînement. Elle comporte l'art de nuancer la vérité et élimine ainsi des conclusions hâtives. Tout devant être dit et expliqué, elle évite les égarements de l'esprit de parti. L'enseignement qu'elle fournit est précis et dégagé des théories vagues.

André Lebon présente la méthode d'enseignement appliquée par l'Ecole des Sciences Politiques comme l'échange de la formule "écoute, retiens et crois" adressée souvent à l'enfant, contre le dicton "vois, compare et juge", plus adapté à des jeunes gens mûrs. 15)

Tous les cours de l'Ecole sont, en fait, des études comparées. Les pays étrangers y figurent à côté de la France, apportant la lumière de leurs exemples, de leurs succès et de leurs mécomptes. Les solutions données par les différents pays aux problèmes politico-économiques et sociaux qui préoccupent les esprits y sont présentées. On expose les opinions diverses avec précision et fidélité, sans aucun esprit de parti ou de secte, et en évitant avec le plus grand soin de se faire les apôtres d'une théorie exclusive.

Dernier trait caractéristique de la méthode d'enseignement pratiquée à l'Ecole: elle relie le passé aux périodes contemporaines, même les plus récentes. Ce que l'on développe dans les cours porte sur une époque qui ne remonte pas au-delà d'un siècle. On apprend aux élèves l'état actuel de la science relativement aux grandes questions traitées dans les assemblées politiques.

Pour pouvoir aborder sans risque les sujets les plus actuels devant un auditoire jeune, toujours prêt à s'enflammer, on prend la notion de sciences politiques à la lettre. Or, qui dit science, dit recherche poussée jusqu'aux profondeurs où résident les causes; mieux encore jusqu'à celles où les causes se simplifient et, d'un petit nombre de points, commandent un grand nombre de faits.

En 1871, F. Guizot se plaint encore:

L'esprit scientifique s'est établi et domine maintenant dans les sciences vouées à l'étude de la nature extérieure et du monde matériel; il est reconnu que l'observation et l'expérience, sévèrement pratiquées et fécondées par la méditation, sont, dans ce domaine, les procédés rationnels et les conditions de succès. Mais ce principe et cette méthode de travail qui ont valu tant de progrès et de gloire aux sciences de l'ordre physique n'ont encore été que bien incomplètement et bien imparfaitement appliqués aux sciences de l'ordre politique; celles-ci ont été et sont encore beaucoup trop livrées à l'hypothèse, à l'imagination, à l'argumentation, à la passion. L'étude des faits, de leurs lois naturelles et de leurs développements successifs, si bien pratiquée dans les sciences physiques, est fort loin de dominer dans les travaux qui ont l'ordre moral et social pour objet.[16)]

L'enseignement de l'Ecole applique à l'étude des phénomènes sociaux et politiques, oeuvre de la nature humaine, les mêmes procédés d'observation, d'expérimentation, de comparaison et de critique qui sont la méthode des sciences de la nature physique. On arrive à obtenir ainsi des notions exactes qui sont la source de généralisations sûres et de principes solides.

Le principe clé, l'âme même de cet enseignement, est de ne rien avancer qui ne soit auparavant bien établi sur des preuves fournies par l'observation et la comparaison des applications usuelles.

A côté des cours proprement dits, l'Ecole introduit, en janvier 1873, pour la première fois en France, des conférences dans l'enseignement de la politique et du droit.[17)] Leur but principal est de développer, dans la mesure du possible, l'initiative personnelle des élèves. En collaboration directe avec eux, le maître de conférences approfondit un problème qu'il isole de l'ensemble des matières traitées dans les cours. Il s'enferme ainsi dans un champ étroit qu'il creuse verticalement pour indiquer le chemin à suivre dans une étude profonde, détaillée et qui débouche sur les principes et les causes premières.

La série de points de repère acquis pendant les cours, l'exemple de recherches bien conduites transmis par les conférences, ainsi que l'indication des sources et de la bibliographie à la fin de chaque leçon doivent, selon le directeur de l'Ecole, procurer aux élèves les cadres et les modèles du travail personnel. Ils apprendront l'art de travailler, de chercher et de trouver par eux-mêmes grâce à des études individuelles.

> Du haut des chaires on transmettra le goût de certaines connaissances, le vocabulaire qui en donne la clef, la méthode qui permet de s'y diriger...,

déclare Ernest Vinet.[18]

Tout à fait persuadés, en effet, que la spécialisation inévitable dans la préparation professionnelle conduit dans une impasse les esprits dépourvus d'une forte culture générale, les fondateurs de l'Ecole luttent - non sans difficultés - contre une double tendance qui porte trop souvent leurs élèves à se préoccuper surtout, et parfois exclusivement, des cours techniques qui paraissent constituer la préparation la plus directe aux concours d'Etat, et à faire prédominer dans leurs études l'effort de mémoire sur la recherche personnelle.

> Supposez trois cours ou même deux seulement, choisis librement par l'élève et suivis avec la volonté d'en approfondir le sujet, dit Emile Boutmy, ce peu (souligné dans le texte original) vaudrait infiniment mieux pour son intelligence et prouverait bien plus en sa faveur que les sept ou huit matières auxquelles on donne à se partager son attention, qu'elles tiraillent dans tous les sens.[19]

Il pense que l'utilité de tout enseignement se mesure au travail personnel qui en développe et mûrit les fruits, qui en assimile la substance.[20] Le meilleur moyen pour arriver à cet idéal de tout enseignement oral supérieur est, d'après H. Taine, de faire dans la mesure du possible appel à l'activité spontanée de l'élève.

> Toute éducation qui ne provoque et ne dirige pas l'initiative de l'élève est insuffisante et superficielle; on y acquiert un poli, un vernis, une aptitude à parler, l'apparence de comprendre, les dehors spécieux d'un amateur, mais rien de plus,[21)]

dit-il. Partageant cet avis, Emile Boutmy écrit:

> Le programme ne sera jamais trop riche ni trop varié, on n'aura jamais trop de prises sur l'esprit de la jeunesse. On n'aura jamais trop de moyens d'éveiller ses curiosités, d'éclairer et de fixer ses vocations intellectuelles latentes; on ne réunira jamais assez de chances de faciliter à l'élite de nouveaux et féconds groupements, des greffes et provignages non encore essayés entre des connaissances jusque-là distantes et comme étrangères. A aucun étudiant ne doit manquer l'occasion, la rencontre heureuse, le choc imprévu et l'étincelle qui allumeront en lui la passion de la science. Il faut donc lui présenter le plus possible de sujets dans le plus grand nombre possible de cadres différents, lui présenter les mêmes sujets sous plusieurs angles et ne jamais se laisser arrêter par la crainte de faire chevaucher un cours sur l'autre.[22)]

Ayant fait lui-même l'expérience que les sciences politiques, branche très ramifiée, réclament pour se laisser pénétrer un travail et une application soutenue, Emile Boutmy prévient les futurs élèves que ce domaine ne se livre qu'à ceux qui s'y consacrent de bonne heure et d'une manière spéciale. En tête de l'Annuaire contenant le programme des cours, il leur donne, relativement à la méthode de travail et à la direction vers une carrière, le conseil de se garder d'une absorption passive et de tenir, au contraire, toujours leur personnalité en éveil. Il leur recommande de "... repenser les idées fournies par le professeur..." et de les compléter par "... des lectures suivies de réflexions critiques..."[23)] Cette méthode d'enseignement qui est un incessant appel à la collaboration personnelle de l'élève a été définie comme "... l'éducation de la volonté par la liberté."[24)]

Les fondateurs de l'Ecole sont convaincus que

> ... l'initiation à la rigueur des méthodes scientifiques constitue, avec la variété des connaissances et la part nécessaire faite aux questions techniques, la meilleure préparation professionnelle, la seule à vrai dire, qui puisse former des hommes supérieurs dans leur profession.[25)]

Par une telle formation, les auditeurs seront habitués à penser par eux-mêmes, à classer leurs idées, à les comparer et à les exposer. Non seulement ils introduiront dans les carrières politiques de nouveaux modes de pensée, mais ils sauront également se préserver des enthousiasmes théoriques et de la routine. L'homme muni de cette culture apprendra "... toute sa vie en causant, en lisant, sans y penser et sans effort."[26)]

2) L'organisation des études

a) Les sections

A l'origine et pendant toute la période où l'Ecole se considère comme un établissement d'instruction désintéressée et complémentaire des institutions de l'Etat, se révèle un inconvénient qui ne cesse de s'aggraver à mesure que la variété et le nombre des matières enseignées s'accroissent. Les élèves accoutumés à des programmes d'études fixes risquent de s'égarer dans la multitude des cours. Lorsque les fondateurs de l'Ecole décident d'entreprendre également la préparation aux carrières d'Etat, un autre écueil se manifeste: un grand nombre d'élèves tendent à réduire leur préparation au minimum et à se contenter d'enseignements purement techniques.

Pendant l'année de la réorganisation, 1872, on apporte un des remèdes les plus efficaces à cette tendance en répartissant les cours en deux sections: 1) administrative et financière, 2) diplomatique. Elles comprennent chacune, à côté de cours plus pratiques, un nombre con-

sidérable de cours généraux où sont exposés les faits qui dominent chaque matière.[27)]

Le critère qui préside à l'organisation de chaque section est un noyau central et permanent d'études composé de cours fondamentaux que doivent obligatoirement suivre les élèves aspirant au diplôme. Pour les autres matières qui sont également sujets d'examen, l'élève peut organiser son plan d'études à son gré en groupant autour des cours fondamentaux et obligatoires un certain nombre d'autres cours complémentaires, qu'il choisit, en s'inspirant de ses goûts particuliers, parmi les enseignements indiqués comme cours réguliers de la section à laquelle il se fait inscrire. Avec l'assentiment de la direction, il peut aussi opter pour des cours figurant sur le programme de l'autre section.[28)]

En 1873, et pendant deux années consécutives, la section diplomatique a pour centre le cours d'histoire diplomatique. Dans la section administrative et financière, les matières annexes se groupent autour de deux cours dont le cycle d'enseignement est également biennal: l'organisation administrative et le régime financier de la France et de l'étranger.[29)]

Cette organisation nouvelle prouve bien, s'il en était besoin, que les fondateurs de l'Ecole, loin de s'enfermer dans une tour d'ivoire, vivent avec leur temps et savent saisir les exigences de leur pays. Après la défaite, la France a besoin de bons fonctionnaires pour ses services administratifs et financiers et de diplomates qui sachent la représenter habilement à l'étranger.

En fait, après l'excessive centralisation administrative de l'Empire, les républicains ont inscrit à leur programme des réformes prévoyant une décentralisation. Par le vote de la loi du 29 août 1871, la Chambre élargit considérablement l'autonomie des assemblées provinciales. Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel,

pour six ans, à raison d'un conseiller par canton, le renouvellement se faisant par moitié tous les trois ans. Les conseils généraux sont les seuls compétents pour vérifier les pouvoirs de leurs membres.[30)] Rien de ce qui touche au département ne leur reste étranger, même s'ils n'ont qu'une compétence d'attribution. La loi du 5 avril 1884, qui constitue le texte de base sur l'organisation de toutes les communes de France, Paris et Lyon mises à part, marque un autre pas vers une décentralisation que souhaite le peuple. Les conseils municipaux seront désormais élus au suffrage universel et éliront le maire et ses adjoints.[31)]

Cet accroissement des responsabilités des élus locaux implique pour la jeune République qu'elle se dote d'hommes capables d'assumer les tâches nouvelles. Après 1872, toutes les élections, législatives, départementales et, à un moindre degré, municipales, éliminent progressivement les aristocrates, sauf dans certaines zones, des postes qu'ils s'étaient inféodés. A partir de 1877, ils sont écartés de plus en plus des fonctions publiques par une série d'épurations (révocations, mises en disponibilité et mises à la retraite anticipées) visant à mettre le personnel en harmonie avec les principes du gouvernement. Il n'est pas sans intérêt d'ailleurs de comparer la composition des conseils généraux après les élections de 1877 et de 1883. On dénombre:

après 1877: 1 607 républicains, 1 531 conservateurs
après 1883: 2 129 républicains, 869 conservateurs.[32)]

D'autre part, la loi du 30 août 1883 donne au gouvernement le pouvoir exceptionnel de mettre à la retraite ou de déplacer les magistrats, pourtant inamovibles. Un nouvel ordre de notables commence ainsi à s'intégrer dans la magistrature républicaine. D'une portée limitée à trois mois, cette loi est justifiée par le désir du régime de pouvoir compter sur tous ses fonctionnaires.[33)]

Si l'instabilité ministérielle, provoquée surtout par la division interne des républicains, (rivalités des partis, des "ténors" et disputes sur le mode de scrutin) est le fléau chronique de la troisième République, celui-ci est tempéré par la permanence de l'administration, due à la capacité accrue des fonctionnaires.

Les graves problèmes financiers que la République doit affronter exigent des connaissances techniques particulièrement approfondies dans le domaine des finances publiques.

La convention mettant fin aux hostilités franco-allemandes impose une indemnité de guerre de cinq milliards de francs-or, payable le 1er mars 1875 au plus tard, et l'entretien des troupes d'occupation, qui se retireront au fur et à mesure du règlement. Sous le joug de ces conditions, Thiers, qui les a signées avec Jules Favre le 26 février 1871, confie à un ami intime, bourgeois et économe comme lui:

> Les provinces, on les reprend un jour ou l'autre, tandis que les milliards partis ne reviennent jamais.[34]

Effectuer à temps cette gigantesque opération, que beaucoup de techniciens estiment impossible, implique autant le recours aux moyens classiques, emprunt et prélèvement sur le capital, que la refonte de la fiscalité. Si la France se libère de sa dette et des occupants dès la fin septembre 1873,[35] les pertes résultant de la guerre, évaluées à 15 milliards,[36] sont comblées progressivement par les impôts directs et indirects. Ces ressources sont également les seules dont dispose le nouveau régime pour pouvoir entamer ses divers programmes intéressant six domaines principaux: militaire, scolaire, diplomatique, économique, colonial, social.

Jusqu'en 1896, la France ne connaît encore, en fait de contributions directes, que les "quatre vieilles" datant de la Révolution (Foncière, Mobilière, Portes et Fenêtres,

Patentes),[37] réparties selon des estimations souvent périmées. L'impôt global et progressif sur le revenu, source d'interminables débats, restera encore vingt ans, sans voir le jour, le cheval de bataille des radicaux.

Le déficit budgétaire est comblé par l'introduction de nouvelles taxes, qui frapperont sous forme de contributions indirectes de nombreux articles. En 1872, on introduit le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes.[38] D'autres objets d'usage quotidien, tels que le sucre, le savon, l'huile, la stéarine,[39] etc. n'échappent pas à l'imposition. Un jugement rapide permet de dire que ces impôts indirects spécifiques répondent au principe de justice sociale. Ils présentent l'avantage de pouvoir être modulés pour équilibrer le budget. De même, on s'engage dans la voie du protectionnisme, pour des raisons fiscales plus qu'économiques. Parallèlement, les perceptions sont réorganisées et la fraude sévèrement réprimée.[40]

Si le relèvement intérieur du pays constitue la préoccupation primordiale de l'après-guerre, il paraît simple à réaliser à côté du problème diplomatique.

En 1871, la France se trouve isolée. Sa rentrée dans le concert européen débute modestement en 1876, lors des négociations relatives à la question d'Orient. Deux circonstances contribuent à retarder sa reconnaissance en tant que partenaire par les grandes puissances. A la fin du XIX[e] siècle, la France est - Suisse, Andorre et Saint-Marin mis à part - la seule puissance républicaine d'Europe. De plus, les cours étrangères, monarchiques et bureaucratiques, voient avec grande méfiance les changements trop fréquents des ministres et des représentants diplomatiques. Au début, le gouvernement de la République essaie de dissiper cette prévention en se faisant représenter à l'étranger par de grands seigneurs; il y renonce ensuite. En 1892, sur dix ambassadeurs en fonction, un seul est titré.[41]

Lors des négociations de 1871, Bismarck, qui craint une intervention des neutres, souhaite marchander. Surpris de se trouver en face, non d'un diplomate mais d'un rhéteur, il écrit à sa femme:

> Mon petit ami Thiers est très spirituel, très aimable, mais il n'est pas homme à traiter verbalement affaires ... Hier, nous avons enfin signé, nous obtenons plus que, dans mes visées politiques, je n'avais souhaité d'obtenir.[42)]

Les négociateurs de carrière font donc défaut à la diplomatie française. Les relations extérieures de la France - qu'il peut suffire d'évoquer rapidement ici tant elles sont connues dans leurs grandes lignes - restent très restreintes entre 1871 et 1896. Les causes en sont certainement plus profondes que le simple manque de diplomates habiles, bien que ce fait ne soit pas non plus négligeable.

Dès le mois de janvier 1872, des rapports diplomatiques normaux sont repris entre la France et l'Allemagne. Mais ils sont caractérisés par leur instabilité ressentie des deux côtés de la frontière. Le traité de Francfort paraît, dès sa signature, plutôt marquer une trêve provisoire que le début d'une paix confiante. Les Français gardent l'impression que Bismarck les surveille de fort près. L'Allemagne, de son côté, poursuit l'oeuvre de germanisation de l'Alsace en éliminant peu à peu tous les éléments hostiles; les Alsaciens ayant opté pour la nationalité française se voient brusquement expulsés, en 1877.[43)] L'amputation du territoire a provoqué en France un durable sentiment d'humiliation et de frustration, qui dégénère en psychose collective de revanche sous l'influence du boulangisme. Le nationalisme français s'exaspère d'incidents comme l'affaire Schnaebelé (1887), où la France se retrouve sans alliance.[44)] La visite à Paris de l'impératrice, mère de Guillaume II, suscite, en 1891, une agitation chauvine.

Quatre ans plus tard cependant, la presse nationaliste ne peut entraîner l'opinion à manifester contre la présence de bateaux français à l'inauguration du canal de Kiel. L'invitation allemande aurait pu être déclinée, car le gouvernement impérial allemand avait refusé de participer, en 1889, au centenaire de la Révolution française.[45] La déclaration du ministre des Affaires étrangères Hanotaux devant le Sénat à propos de cet épisode est significative d'un changement d'orientation:

> Messieurs, nos navires vont à Kiel représenter non une France humiliée et abattue, mais une France libre et forte, assez sûre d'elle-même pour être calme, assez fière et assez riche de gloire pour ne craindre aucune comparaison, pour ne désavouer aucun souvenir.[46]

Pour arriver à ce résultat, il a fallu un travail acharné et habile des diplomates français, en particulier de Delcassé.[47] A l'exposition du centenaire de la Révolution française, conçue comme exposition universelle pour montrer au monde ce que la France a été capable de réaliser sous la République des républicains, les grandes puissances européennes, bien que toutes invitées, tirent des motifs politiques de la date que la France veut glorifier pour refuser de s'y faire représenter officiellement. Seuls le shah de Perse Nasr-ed-Din, le prince de Galles et les capitaines-régents de la République de Saint-Marin l'honorent de leur visite. Les autres pays, sauf l'Allemagne, n'y figurent que par la libre initiative de leurs nationaux.[48] Le cauchemar de l'isolement n'est donc pas encore terminé. Il est vrai qu'entre-temps les relations avec l'Allemagne s'améliorent après la disparition de Bismarck de la scène diplomatique en 1890.

Dans un autre domaine, celui des sports, la France remporte un certain succès international. En 1893, Pierre de Coubertin réunit dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne un auditoire cosmopolite et fait décider le réveil des Jeux Olympiques, qui sont ressuscités à Athènes

trois ans plus tard.[49)]

Cependant, l'étape la plus importante du redressement français reste l'alliance russe. Elle ne se noue que fort lentement, et elle est très malaisée à établir, tant en raison de l'opposition des deux régimes politiques que de la traditionnelle amitié et des liens de parenté qui unissent la famille impériale d'Allemagne à celle de Russie. En 1881, quelques journaux français s'imaginent que le seul avènement d'Alexandre III, moins germanophile que son père, suffirait à assurer l'alliance franco-russe contre l'Allemagne.[50)] Les pourparlers que Bismarck engage aussitôt avec la cour de Russie pour rénover le pacte germano-austro-russe de 1873, dit "des trois empereurs", ne sont couronnés que d'un demi-succès, soit la promesse d'une neutralité bienveillante et d'une action concertée à Constantinople et dans les Balkans. Or, la population allemande s'étant accrue de 5 millions d'habitants de 1871 à 1880,[51)] l'Etat prussien - pour endiguer l'émigration vers les Etats-Unis - cherche à s'étendre vers l'Est. Il ouvre un crédit important pour exproprier un certain nombre de grands propriétaires polonais.[52)] Mécontent, le tsar Alexandre refuse de renouveler l'accord des trois empereurs venu à expiration la même année. Le 18 juin 1887, un traité de "réassurance", conclu pour trois ans et par lequel les deux parties se garantissent une réciproque neutralité bienveillante, est tout ce qui reste de l'oeuvre d'alliance péniblement établie par Bismarck.

Celui-ci semble d'ailleurs s'en soucier peu.. L'Allemagne choisit précisément cette année pour multiplier les occasions de frictions: non contente de proscrire l'enseignement de la langue polonaise dans les écoles primaires de ses provinces orientales, elle s'en prend maintenant directement aux Russes, en 1887, par l'interdiction des prêts sur titres russes dans les établissements relevant de la Banque impériale.[53)] La troisième République bourgeoise ne laisse pas échapper l'occasion

d'un rapprochement et ouvre largement, dès 1888, son marché aux titres russes: un premier emprunt de 125 millions de roubles-or, entièrement souscrit à Paris, amorce une longue série d'émissions.[54] Dans ce contexte, il est intéressant de constater que l'Ecole Libre des Sciences Politiques introduit, dès 1887, le russe dans son programme d'enseignement.

En 1891, l'alliance se dessine par une convention de concertation mutuelle. Elle s'élargit, en 1892, d'une convention militaire de défense et, bientôt connue dans ses grandes lignes, elle libère la République d'un complexe d'insécurité et d'infériorité vieux de 21 ans.

Après la mort d'Alexandre III, en 1894, son successeur, Nicolas II, qui est en termes très cordiaux avec son cousin Guillaume II, tient beaucoup à ce que l'entente avec la France ne puisse être considérée comme dirigée contre l'Allemagne. Néanmoins, pour ne pas blesser la susceptibilité française, il fait parvenir au président de la République, en 1895, la croix de Saint-André, la plus haute décoration dont il dispose. Il est convenu que les divisions navales françaises et russes pénètreront de concert en rade de Kiel pour manifester la solidarité des deux puissances.[55]

L'année 1896 est "l'année franco-russe". Le voyage en France du tsar en est le symbole. Accompagné de l'impératrice Alexandra et de la grande-duchesse Olga, il débarque à Cherbourg le 5 octobre. La France, qui depuis 1871 n'a reçu qu'une seule visite officielle de tête couronnée, celle du shah de Perse, prépare à ses hôtes un accueil triomphal. De nos jours encore, le pont Alexandre III, dont Carnot pose la première pierre en présence du tsar, rappelle cet événement. La politique de contrepoids ou d'équilibre européen est amorcée par l'ébauche de la Triple Entente, qui s'opposera à la Triple Alliance.

Les relations de la troisième République avec les autres nations européennes restent aigres-douces. En 1879, l'Autriche-Hongrie conclut avec l'Allemagne la Duplice, noyau essentiel d'une Triplice (avec l'Italie), purement défensive, signée en 1882 et constamment renouvelée jusqu'à la première guerre mondiale. Aux yeux des Français, François-Joseph est le "brillant second" de l'empereur d'Allemagne, et l'Autriche-Hongrie est donc l'ennemi numéro 2.

Avec le royaume d'Italie, les rapports sont précaires jusqu'en 1896. Un rapprochement entre les deux pays s'esquisse par une convention concernant la condition des Italiens en Tunisie (1881), territoire où les ambitions des deux nations se sont longtemps heurtées. L'assassinat du président Carnot, en 1894, par Caserio, sujet italien,[56] ne trouble guère les relations officielles des deux pays. La tâche des diplomates français en Italie reste compliquée par le fait que la France - malgré la résistance des radicaux - maintient sa représentation officielle auprès du Vatican. L'entente avec l'Etat italien est par là même exclue.

Si l'on fait abstraction du contentieux congolais qui oppose la France à la Belgique, on peut dire que les liens entre les deux pays sont généralement bons, presque fraternels.

Par contre, les relations franco-anglaises sont peu amicales entre 1870 et la fin du XIXe siècle. La France en veut à l'Angleterre - alors en pleine euphorie victorienne et peu soucieuse de sortir de son "splendide isolement" - de n'avoir rien fait en sa faveur après le 4 septembre 1870. Les politiques coloniales de part et d'autre se heurtent, notamment en Afrique et en Asie. Mais Hanotaux, bien que désireux d'une détente franco-allemande, repousse en 1896 un projet établi à Berlin, tendant à constituer un front germano-russo-français "... destiné à barrer la route à l'impérialisme britannique",[57] lors de

l'affaire du Transvaal. L'opposition africaine de la France et de la Grande Bretagne, dont le point saillant sera l'affaire de Fachoda, manque de provoquer une guerre à laquelle les Français ne se sentent ni moralement, ni matériellement préparés, surtout après le scandale financier de Panama, la vague d'attentats anarchistes et les premières affres de l'affaire Dreyfus.

Somme toute, le champ d'action qui s'ouvre aux élèves de l'Ecole Libre des Sciences Politiques est aussi vaste que complexe. Le regroupement des cours en deux sections distinctes prouve que les fondateurs de l'Ecole font très tôt une large part aux ambitions professionnelles des élèves, sans leur permettre pour autant d'abaisser le niveau de leurs études.[58)]

Pour l'année universitaire 1874-75 ce double enseignement se répartit comme suit:

Section administrative et financière

- Organisation et pratique administratives.
- Organisation et pratique financières.
- Economie politique.
- Statistique.
- Géographie économique.
- Législation commerciale comparée.
- Théories de réforme sociale.
- Législation civile.
- Langues: allemand, anglais.

Section diplomatique

- Economie politique.
- Statistique.
- Géographie économique.
- Législation commerciale comparée.
- Législation civile.
- Droit international.
- Histoire diplomatique.

- Revue celtique et ethnographie.
- Des changements qui s'opèrent dans la constitution des armées et dans l'art de la guerre.
- Langues: allemand, anglais.[59)]

La division en deux sections fondamentales n'a cependant rien d'absolu, car les élèves qui préfèrent ne pas s'y soumettre demeurent libres de suivre tous ou une partie des cours professés à l'Ecole. L'idée dominante de liberté scientifique et l'aversion contre un type d'école de simple préparation professionnelle se manifestent par le maintien d'une série de cours placés sous la rubrique "hors section". Ce sont soit des compléments aux cours déjà existants, soit des annexes comportant trop de variétés pour se prêter à une dénomination générale. Pour ne pas discréditer ces nouveaux cours à l'heure où ils ont le plus besoin d'être soutenus, on les sanctionne également par des examens. La liste des épreuves se trouve, en 1878, tellement surchargée pour des élèves dont la plupart ont, en outre, des examens de droit à passer, qu'un diplôme hors section est institué.[60)]

Dans le dessein de

> ... faciliter aux élèves l'accession au but qu'ils visent et pour mieux répartir les matières et le travail ...,[61)]

Emile Boutmy décide, en 1883, la création de deux nouvelles sections. La section administrative et financière est alors dédoublée; on en dégage une section économique et financière. Définie par son titre même, elle est ouverte à tous ceux qui, sans se destiner à une carrière administrative, s'intéressent aux questions scientifiques concernant l'industrie, le commerce et les finances publiques.

A côté de la section diplomatique, on ménage une section générale ou de droit public et d'histoire, organisée pour les jeunes gens qui cherchent à l'Ecole principalement "... le complément d'une éducation

libérale..."[62] ou qui veulent y acquérir les notions indispensables au publiciste ou à l'homme politique. Les épreuves de cette section remplacent le diplôme hors section. A l'intérieur des sections, la distinction entre cours obligatoires et cours complémentaires facultatifs est maintenue.

Emile Boutmy souligne devant l'Assemblée générale des actionnaires le caractère facultatif des nouvelles subdivisions, qui n'ont d'autre but que d'ouvrir aux élèves des nouvelles voies en dehors de celles aboutissant aux grands services publics.[63] Le double effet de ces divisions devait être de conserver à tous les enseignements une sanction sans surcharger les épreuves, et de spécialiser, sans les rendre trop étroitement techniques, les examens de fin d'études.

Cependant, le problème de la juste distribution des matières est un double noeud dont l'un s'embrouille à mesure que l'on défait l'autre. Pour Emile Boutmy, il ne s'agit pas seulement de choisir en toute liberté les cours qui répondent au titre de chaque section, il faut encore qu'il y ait un certain équilibre entre le nombre des cours à suivre dans la même section. En améliorant la condition d'une des sections, on doit faire attention à ne pas nuire aux autres. En outre, on ne peut procéder que par changements légers, à cause des élèves dont les études en cours, entreprises sur la foi de l'ancien programme, seraient profondément troublées par un remaniement étendu.[64] De plus, l'enseignement doit être réparti de façon à pouvoir se combiner avec d'autres études.

En ce qui concerne les trois sections préparant plus particulièrement aux services publics, on a soin de dresser un cadre d'études suffisamment large pour tenir compte non seulement des programmes des concours d'Etat, mais aussi des nécessités ultérieures de chaque carrière, ainsi que d'une gamme d'emplois que le candidat pourrait être amené à choisir en cas d'échec à ces épreuves. Le

risque d'une spécialisation trop purement professionnelle est évité par le nombre relativement élevé de matières communes aux diverses sections, qui, d'après les créateurs de cet enseignement, fourniront une base de culture générale plus large.

Lors d'une séance consultative qui réunit, en 1883, Boutmy et ses collaborateurs A. Sorel, L. Renault, Gaidoz, Pigeonneau, Funck-Brentano, Cheysson, Levasseur, A. Leroy-Beaulieu,[65)] une première répartition des cours est discutée et fixée, sans devoir être définitive.[+]

En 1887, l'Ecole prouve une fois de plus sa vitalité et son pouvoir d'adaptation rapide, lorsque, au lendemain de la conquête du Tonkin, de l'Annam et de Madagascar, elle s'adjoint une section coloniale, sans attendre que le gouvernement ait réglé le mode de recrutement du personnel appelé à administrer ces nouvelles possessions.

A partir de 1880, la politique extérieure française est caractérisée par l'expansion coloniale sous l'impulsion de Jules Ferry, mais la masse du public reste indifférente aux affaires d'outre-mer. Pendant longtemps, l'expansion française est surtout l'oeuvre d'individus agissant presque à l'insu de la métropole. Souvent ils obéissent à un mobile sentimental et patriotique, à un instinct qui les pousse à transférer sur un autre plan le mythe de la revanche. Ils veulent effacer l'humiliation de 1871 en créant une France plus grande. Les seuls milieux où les questions coloniales soient parfois agitées sont ceux touchant à la marine et aux congrégations missionnaires. Dans quelques loges maçonniques enfin, héritières de la tradition saint-simonienne, on envisage de faire bénéficier les peuples exotiques des avantages du progrès technique et de la civilisation positiviste.

+ A titre d'exemple, la composition des différentes sections est indiquée dans l'annexe I (vol. 2), pour les années 1883-84 et 1894-95.

La France, en 1871, ne se sent véritablement attachée qu'à l'Algérie, ceci d'autant plus qu'un grand nombre d'Alsaciens fuyant la domination allemande, viennent de s'y établir. L'occupation française y a débuté en 1830. En 1871, le territoire se composant de trois départements et dépendant du ministère de l'Intérieur est considéré plutôt comme un prolongement de la métropole que comme une colonie.

Les colonies proprement dites, restes du vieil Empire français ou acquisitions récentes, ne suscitent guère d'intérêt. Sans doute, l'article 1er de la loi sur le Sénat promulguée en 1875 stipule-t-il:

> Les trois départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur,[66)]

mais tous les territoires d'outre-mer dépendent tout d'abord de la Marine,puis du ministère du Commerce et de l'Industrie jusqu'en 1894, date à laquelle on crée un ministère autonome des Colonies. Le commerce existant entre eux et la métropole est infime. En 1881 encore, les crédits affectés à leur administration ne dépassent pas 30 millions.[67)]

Au début de 1883, le climat change; on assiste à un réveil de la politique coloniale. Un Conseil supérieur des colonies est alors fondé. Composé de fonctionnaires, de parlementaires et de délégués élus, il est consultatif. Pourtant les actions au Congo, à Madagascar et au Tonkin sont encore marquées par la trop grande insuffisance des moyens employés pour réussir rapidement.[68)] Par contre, des plans d'expansion coloniale sont maintenant ouvertement discutés au sein de plusieurs sociétés savantes, notamment de la Société de Géographie. Des organes de presse tels "Le Temps" et le "Journal des débats" consacrent des articles documentés aux affaires d'outre-mer.

En 1885, après la chute de Jules Ferry, l'impopulaire

"Tonkinois", dont la politique coloniale est vivement attaquée par les radicaux, notamment Clemenceau et Pelletan, c'est sous le quatrième ministère Freycinet que prend définitivement corps le nouvel empire colonial français. Toutes les grandes puissances ont commencé avec acharnement la course aux colonies. Bismarck même, jusque-là radicalement hostile à la politique coloniale, vient d'inaugurer une nouvelle ligne de conduite. En juillet 1884, le drapeau allemand est planté sur le territoire du Cameroun, au fond du golfe de Guinée, puis, en août de la même année, à Angra-Pequeña.[69] L'Angleterre tient son rôle de première puissance coloniale du siècle. L'emprise française sur beaucoup de ses établissements d'outre-mer est restée très superficielle, se limitant dans la plupart des cas aux traités conclus entre négociants et chefs locaux, voire plantation du drapeau national sur des territoires d'appartenance incertaine.

La conférence de Berlin, qui se déroule du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 sous la présidence de Bismarck, est réunie à l'instigation de la France pour régler les conflits surgis entre grandes puissances au sujet du partage de l'Afrique. Elle fixe les règles du nouvel impérialisme colonial. Quatorze puissances y sont représentées. L'acte final des délibérations stipule entre autres que toute puissance installée sur la côte pourra revendiquer l'hinterland, mais qu'une occupation de celui-ci ne sera valable qu'effective.[70] Pour conserver ses possessions lointaines, la France est désormais forcée de les pacifier et de mettre de l'ordre dans l'organisation chaotique des débuts. Les grands contours d'une doctrine coloniale apparaissent alors. Dans l'ensemble, elle vise la centralisation et l'assimilation.[71]

L'idée qu'Emile Boutmy se fait de la mission de l'Ecole des Sciences Politiques est que l'empire d'outre-mer

> ... appelle tout un monde de diplomates, de négociateurs, d'administrateurs, de financiers, d'agents commerciaux ayant reçu une initiation particulière et subi en quelque sorte une adaptation à l'oeuvre originale et sans précédent qui leur est confiée.[72)]

A défaut de l'Etat, l'initiative privée doit les former. Il estime qu'il convient, pour commencer, de se limiter à l'Indochine car, dit-il:

> Les vieilles colonies tendent rapidement vers l'assimilation; elles ont de moins en moins besoin d'un personnel spécial... Le Congo veut des explorateurs, Madagascar ne demande rien pour le présent, au-delà de son état-major de chefs résidents.[73)]

Selon lui, une éducation spéciale n'est guère nécessaire que pour les futurs administrateurs de l'Indochine et de la Tunisie.[74)] Il est d'avis que chaque colonie doit graduellement trouver sa place dans l'enseignement d'une section coloniale qui s'élargira au fur et à mesure pour pouvoir tenir compte de l'immense diversité de l'empire colonial français.[75)] C'est pourquoi il préfère, par honnêteté à l'égard des élèves, spécifier dans les programmes de l'Ecole que l'organisation de cette nouvelle section n'est adaptée qu'aux besoins de l'Extrême-Orient. En 1887, le programme de la section coloniale comprend les matières suivantes:

- Droit administratif (organisation du pouvoir central).
- Finances (impôts, législation budgétaire, marchés d'Etat).
- La monnaie, le crédit et le change.
- Géographie physique et économique coloniale.
- Législation française coloniale.
- Législation maritime et commerciale comparée.
- Droit international conventionnel et consulats.
- Droit annamite et chinois.
- Histoire des rapports diplomatiques de l'Occident avec les pays d'Extrême-Orient, en insistant sur le rôle de la France en Indochine depuis 1860.[76)]

De plus l'Ecole conclut une entente spéciale avec l'Ecole des langues orientales vivantes pour que les élèves de cette section puissent y étudier les langues annamite, chinoise ou arabe.[77]

En 1887, Eugène Etienne est nommé sous-secrétaire d'Etat à la Marine chargé des colonies. Par son activité énergique, il deviendra le stratège de l'impérialisme français et pourrait être appelé, comme le propose à juste titre Jacques Chastenet, le "fondateur second"[78] de l'empire colonial français. Pour la première fois, le peuple français prend directement contact avec les colonies par l'annexe coloniale de l'Exposition universelle de 1889 qui montre, dans des sections algérienne, tunisienne, sénégalaise, indochinoise, des spécimens d'architecture locale et d'art indigène. Eugène Etienne juge ce moment propice pour transformer, par le décret du 21 novembre 1889,[79] la petite Ecole cambodgienne datant de 1886, en une Ecole coloniale française. Elle deviendra la pépinière des administrateurs de la France d'outre-mer et enlèvera à la section coloniale de l'Ecole des Sciences Politiques sa raison d'être. Celle-ci est abolie en 1892, mais les enseignements coloniaux sont répartis dans les autres sections. La désertion de cette section ressort clairement du tableau numérique suivant, qui indique la distribution des élèves par sections pendant l'année 1890-91:

		95-96
section administrative	70 élèves	94
section coloniale	3 "	
section diplomatique	112 "	111
section économique et financière	116 "	92
section générale	40 " [80]	36

Cependant, le remaniement en quatre sections ne fait guère diminuer le nombre global d'élèves, comme le prouve le tableau se rapportant à l'année 1895-96. Les élèves français sont répartis de la façon suivante:

section administrative	94	élèves
section diplomatique	111	"
section économique et financière	92	"
section générale	36	" [81]

Le manque d'intérêt pour les enseignements coloniaux de l'Ecole ne peut être imputé uniquement à la concurrence d'une école étatique, il est plutôt l'expression de l'attitude générale de l'opinion. Sans doute, surtout à partir de l'Exposition de 1889, le public s'intéresse-t-il aux côtés pittoresques des entreprises coloniales, mais il n'a guère le goût du risque. Les capitaux investis dans les colonies nouvelles sont très rares. A une époque où presque tous les autres pays européens déversent d'énormes masses d'émigrants dans leurs territoires d'outre-mer, l'émigration française est extrêmement faible. Le souci d'expansion coloniale semble le privilège d'un cercle restreint d'hommes politiques dont l'objectif principal restera, entre 1893 et 1899, moins d'administrer, que de faire reconnaître internationalement les occupations réalisées. Le fait est surprenant, si l'on envisage la diversité de l'action coloniale française, qui s'étend en 1894 sur les quatre continents: Afrique, Amérique, Asie, Océanie.[82] Il peut toutefois s'expliquer par la quasi-stagnation de l'accroissement démographique, le taux des naissances étant plus bas que partout ailleurs.

Emile Boutmy, loin de se laisser décourager par un mécompte, cherche, dès 1891, de nouveaux débouchés pour ses élèves. Il pense, en effet, que l'Ecole est aussi et même plus apte que d'autres établissements à former les futurs chefs des grandes entreprises industrielles et commerciales, des banques etc. L'idée est concrétisée plus tard, sous l'impulsion d'Anatole Leroy-Beaulieu, par l'institution d'une sous-section "finances privées". La prévision d'Emile Boutmy sera largement justifiée en 1927, année où cette section attire plus de 40% des élèves français et étrangers.[83]

b) La durée des études

Personne, en ce moment, n'est en mesure de prolonger beaucoup les études générales. Il a fallu tenir compte de cet état des sentiments et des besoins du pays,

écrivent Emile Boutmy et Ernest Vinet dans leur "Projet d'une Faculté Libre des Sciences Politiques", réflexion qui les conduit à rendre l'enseignement de l'Ecole Libre plus accessible par sa courte durée. Le projet de 1871 tend à grouper les cours de sciences politiques sur deux années qui pourraient facultativement être réduites à une seule.84) L'année scolaire de l'Ecole commence mi-novembre et se termine dans le courant du mois de juin. Elle coïncide donc avec celle des autres établissements d'enseignement, mais elle est divisée en deux semestres, le second débutant le 1er mars.85)

Toutefois, l'article 1er de l'organisation provisoire de l'Ecole stipule que les cours dureront deux ans, à raison de six à huit mois par an.86) Malgré l'enrichissement des programmes, la période biennale des études est respectée. Selon l'importance du sujet, les enseignements s'étendent sur un ou deux ans.87) En l'espace de deux années, chaque élève peut entendre tous les cours qu'il doit suivre pour se trouver préparé aux examens de l'Ecole et aux concours d'Etat. Ceux des étudiants qui peuvent se consacrer sans partage aux enseignements de l'Ecole en viennent à bout aisément. Par contre, les jeunes gens qui préparent en même temps d'autres études se trouvent un peu surchargés.

C'est pourquoi - tout en s'en tenant à la durée réglementaire de l'enseignement, soit deux ans - la direction recommande aux élèves d'adopter un cycle triennal, préférable aussi en raison du nombre et de la variété des matières inscrites au programme. L'arrangement idéal conseillé pour les études consiste à alléger la première année en reportant à la troisième - dont le programme est

identique - quelques-uns des cours les plus difficiles.[88] De la sorte, l'étudiant suivra pendant sa dernière année à l'Ecole les deux ou trois enseignements qu'il a laissés de côté au début; il peut de nouveau fréquenter les cours dont il a l'impression d'avoir imparfaitement profité en première année. Il a plus de loisir pour des lectures, des réflexions et des exercices oraux et écrits, compléments indispensables des cours. Les élèves désireux de se perfectionner peuvent se joindre pendant cette troisième année aux diplômés de l'Ecole dans des conférences d'application. Sous la direction d'un de leurs professeurs, ils y aborderont

> ... non pas quelque sujet trop général et trop spéculatif, comme ceux qui sont traités actuellement dans leurs conférences, mais des problèmes plus pratiques et en rapport plus immédiat avec les questions engagées dans le monde de la politique active.[89]

De plus, le jumelage des études de l'Ecole avec celles de la licence en droit, qui durent également trois ans, se fera commodément.

En 1893, Emile Boutmy peut constater que son conseil est largement suivi par les élèves, qui ont une tendance très générale à adopter le cycle triennal; c'est le cas notamment de la majorité des aspirants diplomates et d'environ deux cinquièmes des autres inscrits.[90]

3) <u>Les programmes de l'enseignement</u>

Fidèle à la double inspiration qui préside à son organisation - enseigner les éléments de la politique et préparer aux carrières publiques - l'Ecole Libre des Sciences Politiques offre à ses élèves un programme d'enseignement caractérisé par deux traits constants: la progressivité et la variété. Mais il n'est peut-être pas superflu de s'arrêter à quelques observations d'ordre général,

avant d'examiner plus en détail le contenu des différents enseignements.

Par son statut d'établissement privé, la fondation reste maîtresse de la composition de ses programmes, qu'elle peut étendre ou resserrer d'une année sur l'autre sans créer de droits acquis et sans avoir à obtenir toute la série d'agréments administratifs. Emile Boutmy, qui n'a à répondre d'eux que devant ses collaborateurs du Conseil d'Administration, ne cesse d'y apporter, de sa manière souple, tous les changements et innovations qu'exigent les besoins intellectuels, sociaux et économiques du pays. Ainsi les programmes s'organisent, s'épanouissent et se modifient au gré des circonstances. On procède à leur remaniement lorsque l'expérience en fait sentir le besoin, lorsque s'ouvrent de nouveaux débouchés, que d'autres, plus anciens, disparaissent, ou bien même lorsque la curiosité scientifique de l'auditoire se déplace.

Pour mener à bien leurs modifications, les fondateurs de l'Ecole s'en tiennent à l'adage selon lequel on n'est novateur avec succès qu'à la condition de l'être avec circonspection et réserve. Ne faire que le nécessaire, mais faire tout le nécessaire, n'opérer que des réformes soigneusement étudiées, mais les opérer avec franchise et largeur, voilà le double principe auquel ils se conforment. Cours libre, cours complémentaire, cours régulier, telles sont les étapes que la prudence de la direction impose, sauf exception, aux professeurs et aux sujets nouveaux.91) Cette gradation permet de faire des expériences multiples avec des risques limités. Elle facilite la création d'enseignements provisoires qui répondent à un intérêt passager et qui sont abandonnés ensuite lorsque la curiosité du public s'efface.

Par une allégorie qui ne manque pas de poésie, Emile Boutmy explique comment il entend moduler les programmes d'enseignement:

> Une école progressive, dit-il, est comme un arbre que, d'année en année, sa propre croissance et celle de la forêt environnante exposent autrement au soleil: la sève abandonne plus ou moins les rameaux éclairés. Il faut donc surveiller attentivement cette croissance, alléger l'arbre de toute frondaison inutile ou parasite, et faire en sorte que les branches vivaces reçoivent l'air et la lumière en abondance. Chaque année apporte ainsi une tâche nouvelle. Des questions se posent, qui doivent être étudiées et tranchées. Des cours nouveaux doivent être essayés, et, s'il y a lieu, consolidés.[92)]

En termes plus concrets, Emile Boutmy a le plan bien arrêté d'un enseignement supérieur à la fois général et pratique, ayant les faits pour fondements; sur cette base, il édifie inlassablement des nouveautés, il modifie les constructions des programmes et en retranche ce que l'usage ne justifie plus.

Ce continuel effort de renouvellement et de perfectionnement s'impose pour faire croître et progresser l'Ecole. Il est indispensable si l'on considère qu'une école libre existe dans les mêmes conditions qu'une entreprise privée, qui se développe par un intense travail interne et une perpétuelle adaptation à un milieu constamment changeant. On conçoit alors que l'Ecole des Sciences Politiques, qui a pour concurrents les facultés de l'Etat, doit devancer celles-ci de crainte de déchoir, car les choses les plus nouvelles vieillissent vite. Le domaine public finit par les imiter et l'établissement initiateur se trouve bientôt rejoint, sinon dépassé.

C'est là ce qui explique la progressivité des programmes et la variété des enseignements théoriques et pratiques composés de cours, de conférences, de lectures ou cours libres et de voyages d'études en France et à l'étranger.[93)]

a) Les cours

Emile Boutmy, emporté vers de larges horizons, trace, en 1871, les grandes lignes d'un enseignement politique supérieur général. Ce premier programme, hâtivement rédigé sous forme d'une lettre adressée à Ernest Vinet, comporte quatorze cours:

Cours intérieurs (politique)

- Histoire sociale de l'Europe et du Nouveau Monde depuis la Révolution française.
- Histoire constitutionnelle de l'Europe et du Nouveau Monde depuis 1776.
- Histoire législative de l'Europe et du Nouveau Monde depuis 1789.
- Histoire administrative de l'Europe et du Nouveau Monde depuis le XVIIe siècle.
- Histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie.
- Histoire économique de l'Europe et du Nouveau Monde depuis le dernier siècle.
- Histoire militaire de l'Europe et du Nouveau Monde depuis Frédéric II.

Cours extérieurs (sciences, lettres et arts)

- Esquisse du mouvement philosophique contemporain en Angleterre.
- Tableau des derniers progrès de la critique historique en Allemagne.
- Revue des dernières découvertes relatives à la parenté des races et à la filiation des langues.
- Tableau des progrès de l'anthropologie et des sciences biologiques.

- Analyse des grandes théories qui ont renouvelé les sciences physiques et mathématiques depuis le commencement du siècle.
- Esquisse du mouvement littéraire européen depuis le romantisme.
- Analyse des travaux critiques relatifs à l'histoire des beaux-arts, et revue du mouvement artistique européen.[94]

On note l'ambition d'embrasser toutes les parties de la science contemporaine accessibles à un auditoire non spécialisé mais cultivé. Cette idée est exprimée par les lignes accompagnant la proposition:

> En lisant le programme, ne prenez pas pour définitives et closes ni la liste des cours relatifs à la politique, ni celle des cours relatifs aux lettres, sciences et arts. Ces listes restent ouvertes.[95]

Sur les conseils d'hommes éminents comme Guizot, Laboulaye, Vinet et Taine, ce programme, vraiment trop étendu, est réduit. Cette limitation est due également aux difficultés initiales que doit surmonter l'Ecole des Sciences Politiques, organisme privé aux ressources encore faibles. La partie à retrancher était, pour ainsi dire, indiquée d'avance par le titre significatif de cours extérieurs.

En octobre 1871, Emile Boutmy publie, en collaboration avec Ernest Vinet et Hippolyte Taine, un projet restreint qui selon son désir englobe "... les sciences d'Etat proprement dites, comprises au sens large."[96] A savoir:

- Esquisse diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie.
- Histoire militaire de l'Europe depuis Frédéric II.
- Histoire économique de l'Europe depuis Adam Smith.
- Histoire des progrès agricoles, industriels et commerciaux de l'Europe et du Nouveau Monde depuis le dernier siècle.

- Histoire financière de l'Europe depuis la Révolution française.
- Histoire constitutionnelle de l'Europe et du Nouveau Monde depuis 1776.[97)]

Trois mois plus tard, lors de l'inauguration de l'Ecole cinq chaires seulement sont créées, chacune embrassant une matière énorme. La dénomination des cours est vague car les cadres ont été dressés avant même que les créateurs de cet enseignement soient vraiment en mesure de les remplir. Rien ne ressemble alors moins à une école que cet ensemble de cours, qui sont chacun d'une heure par semaine, durent cinq mois seulement et n'ont aucun lien entre eux. Aussi le Conseil d'Administration est-il amené à décider dans une de ses premières séances de

> ... faire du système de cours, développé et complété, le noyau d'une véritable école, celle-ci justifiant son nom par l'ampleur de son programme, la précision de son enseignement, et par le travail effectif obtenu des élèves.[98)]

En 1871, Taine constate que

> ... les 2/3 des documents de l'histoire, de la législation, de la statistique comparatives sont écrits en anglais ou en allemand et n'ont pas été traduits.[99)]

De plus, la direction de l'Ecole est persuadée

> ... qu'on ne peut étudier le génie des nations que dans leurs productions et dans l'original.[100)]

Pour ces raisons, des cours et conférences d'anglais et d'allemand (plus tard de russe, d'arabe parlé, etc.) avec devoirs écrits, interrogations et débats parlés dans la langue choisie, sont rattachés au programme, en 1873. L'enseignement des langues étrangères est pratique et conduit de manière à mettre l'élève le plus vite possible en état de lire et de parler.[101)]

Il n'existe pas de polycopiés ou de notes manuscrites des cours professés à l'Ecole pour montrer dans un tableau synoptique le chemin parcouru par la fondation dans ses

premières années d'existence. Ce n'est qu'à partir de 1883, en effet, que les programmes des cours sont systématiquement publiés sous forme de brochures. Cependant, la presse a assez régulièrement relaté la liste de ces enseignements. Bien que souvent fragmentaires, les schémas esquissés sur la base de ces publications et des écrits des fondateurs de l'Ecole+ sont révélateurs.

Jetant un regard d'ensemble sur les multiples additions et changements que les programmes des cours ont subis en 25 années, le lecteur est frappé par leur nombre. En 1895-96 l'Ecole dispense 22 cours annuels, auxquels il faut ajouter les cours libres, les conférences et les langues vivantes: en tout une cinquantaine d'enseignements.[102] Quoi qu'il en soit, l'élargissement des programmes se fait graduellement. Par la valeur individuelle des cours principaux, la fondation peut se permettre de renoncer à l'effet de masse.

Les sujets des différentes chaires se précisent au fil des années, puisqu'une partie des cours nouveaux est créée pour soutenir les cours anciens et pour les alléger. D'autres enseignements explorent un champ d'études encore vierge.

Si l'on examine de près les listes des cours des années 70, on constate que la plupart des adjonctions sont faites au profit de la préparation professionnelle, sans cependant que la direction ne tombe dans le travers de s'y attacher exclusivement. La volonté de justifier le titre d'établissement d'enseignement supérieur est maintes fois soulignée dans les rapports d'Emile Boutmy. En 1876 déjà, il envisage de développer, dès que les ressources de l'Ecole le permettront, la partie scientifique et désintéressée de l'enseignement. Il estime que

> ... l'Ecole devrait se rapprocher du type de ces universités d'outre-Rhin qui réunissent et mêlent

+ voir annexe II (vol. 2)

en grand nombre, dans la même enceinte, les enseignements les plus élevés, les plus libres, les plus étrangers à tout autre but que le développement de l'esprit et des enseignements plus particuliers, consacrés aux diverses préparations spéciales et techniques.[103)]

Partant de renseignements plus détaillés sur le contenu de quelques cours, que l'on trouve çà et là pour les années 70, on a tenté de dresser une sorte de sommaire et de mieux saisir ainsi ce que représente l'enseignement de telle ou telle matière.+ Les indications transmises sont pourtant très incomplètes. Les brochures publiées pour la période ultérieure (1883-1896) ne contiennent pas encore les précisions que l'élève d'aujourd'hui peut trouver dans les programmes de l'actuel Institut d'Etudes Politiques.

On ne peut guère, sans allonger ce travail au delà de toutes mesures, relever ici une à une les preuves que l'Ecole fournit de l'actualité de ses cours tout au long de ces années. Toutefois, même si l'on ne s'en tient qu'aux titres des cours successivement créés, maintenus et supprimés à l'Ecole, on est en droit de dire que l'enseignement confronte les élèves avec les actualités de la politique générale - c'est-à-dire intérieure et extérieure - de la période étudiée.

Tout en affirmant que le cours est la partie principale et fondamentale de l'enseignement, à laquelle rien ne peut suppléer, Emile Boutmy reconnaît que l'exposition méthodique faite du haut de la chaire comporte des insuffisances qu'il faut corriger ou compenser. Il signale deux imperfections principales:

> Cet enseignement par monologue, qui s'arrête au bout d'une heure, laissant le professeur dans l'ignorance de ce qu'en ont retenu, compris, assimilé ses auditeurs, laisse ces auditeurs eux-mêmes dans l'incertitude sur le profit qu'ils en ont retiré. Ils ne savent pas s'ils ont pénétré le sens profond des paroles du maître, ou s'ils en sont restés à la signification spécieuse; ils savent

---
+ voir annexe III (vol. 2)

> encore moins comment il faudrait s'y prendre pour puiser avec choix dans la masse des notions acquises, et pour en extraire ce qui peut servir à traiter un point défini, à résoudre une question pratique.[104)]

Le problème présenté ici est donc que l'élève qui ne fait qu'entendre un cours, charge sa mémoire d'un grand nombre d'axiomes, de jugements, de conclusions qu'il croit comprendre, mais dont le sens profond lui échappe souvent. Il s'en aperçoit seulement quand il est forcé de résoudre un problème concret à l'aide des principes qu'il pense posséder. En effet, l'ordre adopté par le professeur pour exposer son sujet ne peut presque jamais être maintenu lorsqu'il s'agit d'appliquer les notions acquises à une question pratique.

C'est pourquoi Emile Boutmy veut habituer très tôt les jeunes gens à contester la valeur absolue de cet ordre et à être capables de le modifier.[105)]

b) Les conférences

L'organisation, qui s'est étendue en surface par l'institution de nouveaux cours, est fortifiée en sous-oeuvre par la création de conférences doublant les principaux cours, à partir de 1873. Elles sont conçues comme un complément naturel et indispensable aux cours, qu'elles doivent soutenir de trois manières différentes.

D'une part, c'est par elles que l'on essaie de remédier à l'absence de contact personnel entre les professeurs et leurs élèves. Louis Reynaud décrit ces relations en termes éloquents:

> Le professeur n'est, bien souvent, qu'une figure en frac noir qui paraît au-dessus de la chaire et s'évanouit après une heure de débit oratoire; les élèves ne sont qu'un public anonyme qui se laisse instruire souvent d'une oreille nonchalante plutôt que par un effort personnel et qui se disperse, la leçon terminée.[106)]

Plus pessimiste encore est l'évaluation de l'utilité du simple enseignement ex cathedra, donnée par Taine:

> La plupart des auditeurs y assistent comme à un concert; ils écoutent une heure, en personnages passifs, et laissent bercer leur esprit par une impulsion passagère. Quelques-uns, ayant pris des notes, les relisent; mais en cela ils ne font point oeuvre personnelle; ils se contentent de suivre une seconde fois la même pensée du même étranger. Y en a-t-il quatre sur cent qui se reportent aux sources indiquées, examinent par eux-mêmes, emploient leur critique et leur jugement? C'est pourquoi il faut des conférences, des cours plus intimes, analogues à ceux qui, dans les universités allemandes, sous le nom de privata et privatissima, viennent fortifier et approfondir les cours publics.[107)]

Selon le désir d'Emile Boutmy, les conférences sont

> ... des cours sans apparat, où le maître et les élèves sont réunis autour d'une même table ..., se communiquent leurs objections et leurs doutes pour les résoudre ensemble.[108)]

On a soin de donner à ces leçons un caractère plus familier en groupant les élèves en petit nombre seulement autour du professeur.

Au début, les conférences sont faites par les professeurs des chaires correspondantes; elles n'ont alors, à aucun degré, le caractère de préparation professionnelle. Leur objet est d'exercer l'esprit, de cultiver certaines aptitudes que l'enseignement magistral laisse inactives, d'ouvrir aux élèves l'accès aux sources et de leur apprendre à y puiser sous la conduite du maître.

Cette partie si essentielle de l'instruction supérieure est jusque-là absolument inconnue en France: les institutions, les habitudes, tout la repousse et l'exclut. Les conférences présentent donc le côté original de l'Ecole "... une innovación felicíssima..." écrit "El Americano"[109)] en 1874.

D'autre part, les conférences contribuent à rajeunir les enseignements fondamentaux qui roulent sur des vérités

acquises, sur des sujets pleinement connus et, par là, devenus classiques. Plus restreintes dans leurs sujets, les conférences peuvent suggérer des vues bien autrement étendues que ne sauraient le faire les études générales car, expose Boutmy:

> ... de même que le mineur qui fore un puits met parfois à nu des veines transversales dont la nature et le volume lui révèlent la géologie de toute la région, de même, de ce travail à l'étroit et pour ainsi dire vertical, l'esprit remonte souvent avec des indices et des divinations d'une portée inattendue.[110)]

La vérification pratique immédiate de la matière traitée dans les cours fait à ces derniers un contrepoids salutaire. Les cours reçoivent ainsi non seulement des corrections et des contre-épreuves précieuses, mais encore une incessante impulsion, car les conférences suivent de plus près le mouvement même de la science et elles s'étendent avec elle. Dès que des recherches sur un sujet ont commencé à se grouper et à prendre une certaine consistance, elles peuvent être entreprises dans le cadre des conférences. Aussi celles-ci peuvent-elles s'emparer d'un sujet limité qui n'appartient pas encore à la science classique, et lui permettre d'y entrer plus tard par ce biais.

En dernier lieu, les conférences allègent les cours. Le conférencier y consacre une partie du temps à des causeries avec les étudiants. Il les invite à lui soumettre des questions qui ne leur ont pas paru suffisamment élucidées lors des cours. Il fournit des exemples et entre dans les détails, même les plus intimes, auxquels ne peut guère s'arrêter le cours général, embrassant nécessairement une matière beaucoup plus vaste. Il travaille devant eux et avec eux, leur montre ses propres méthodes en exercice, en bref, le long chemin par lequel on arrive aux résultats généraux.

> Toute conclusion d'ensemble a pour précédents et pour éléments des études en détail des monographies; l'histoire d'une banque d'Ecosse, d'une houillère de Newcastle, d'une filature d'Alsace, l'instruction

> d'une affaire aux divers degrés de juridiction, l'historique d'un impôt ou d'un rouage administratif: voilà les petits ruisseaux qui font les grosses rivières; il faut que l'élève ait relevé un ou deux ruisseaux depuis leur source pour qu'il puisse ensuite faire tout seul la même opération sur les autres et avoir une idée, non plus empruntée, mais personnelle, de tout le bassin,[111]

exige Taine.

Quand l'Ecole est amenée à donner à ses programmes les traits d'un enseignement professionnel, Emile Boutmy exprime une fois de plus le désir de ne pas aliéner toute son oeuvre devant ces besoins pragmatiques; les cours peuvent d'autant mieux conserver leur haute liberté scientifique qu'une large partie de la préparation professionnelle s'effectue dans le cadre des conférences. Ici l'auditeur n'est pas seulement amené à réviser les notions qu'il reçoit du maître, on lui apprend aussi dans un enseignement dialogué, documents en main, les parties pratiques et professionnelles de chaque branche qui ne se prêtent pas à une exposition du haut de la chaire. Le maître de conférences, qui est le plus souvent un spécialiste déjà engagé dans la carrière à laquelle il prépare, leur communique des dossiers d'affaires. Il leur donne l'idée des procédés pratiques et professionnels; il discute et corrige avec eux des travaux écrits semblables à ceux qui leur seront demandés dans le concours d'Etat placé au seuil de leur carrière.

Le programme de l'Ecole prévoit, dès 1872, que

> ... le futur attaché d'ambassade s'habituera à compulser les pièces de la correspondance relative à une négociation, à en peser et à en commenter les termes, à interpréter le texte d'un traité; le futur attaché au Conseil d'Etat décomposera dans le blue book anglais ou français un budget général, fera l'historique d'un point de législation.[112]

En 1873 par exemple, s'il s'agit du budget, le maître de conférences de la section administrative et financière apprend à ses auditeurs à lire, dans les énormes volumes

hérissés de chiffres. S'il s'agit de l'histoire constitutionnelle, les différences qui existent entre la constitution de la France et celle de la Belgique, ou de l'Autriche sont démontrées, d'après les textes.[113)]

Parfois, on reproduit par avance les travaux qui se font dans les chancelleries, au Conseil d'Etat, à la Cour des comptes. On rédige par exemple des notes relatives à une situation diplomatique donnée; on discute un projet de règlement d'administration publique; on contrôle, d'après les dispositions des lois de finances, les éléments d'un octroi de ville, etc.[114)]

Soucieux de développer une certaine facilité de parole chez les élèves qui ne l'ont pas naturellement, on les habitue à répondre oralement. Dans les conférences même, on encourage les discussions entre eux, qui leur permettent de faire verbalement et contradictoirement le tour des questions.[115)] Pour éviter l'éloquence banale, on partage de temps en temps des questions importantes entre les étudiants. Chacun étudie la partie qui lui échoit, en présente l'analyse et soutient ses conclusions. Dans ces exercices, l'accent est mis sur la netteté des plans, sur l'ordre des idées.

> Les conférences sont un training merveilleux. Elles laissent dans l'esprit une abondance précieuse de points de vues, d'analogies, d'indications de sources, de cadres de travail et de notions utiles. Grâce à ces exercices, complétés et relevés par l'enseignement des cours, l'élève pénètre chaque jour dans les secrets de la pratique professionnelle sans perdre de vue les principes les plus élevés de la science. Il sort de l'Ecole parfaitement préparé à l'examen d'Etat, rompu dans une certaine mesure aux travaux qui l'attendent, et capable cependant de les aborder de haut, au lieu de s'y asservir et de s'y enfouir,[116)]

juge la presse en 1875. La direction de l'Ecole, sensible à cette appréciation positive, reste ferme: tout élève demandant à suivre une conférence professionnelle est tenu de s'inscrire conjointement au cours correspondant.[117)]

A l'instar de l'université de Berlin,[118] Emile Boutmy procède, dès 1879, à la création de petits séminaires ou groupes de travail facultatifs destinés à favoriser l'étude approfondie des questions d'actualité. Il estime que les meilleurs élèves diplômés, ceux qui possèdent toutes les matières de leur section, trouveraient un avantage et un intérêt considérables à les reparcourir en entier au moyen d'exercices specimens, portant sur des sujets nettement délimités du genre de ceux qu'ils peuvent rencontrer au cours de leurs carrières professionnelles.[119] L'entreprise eût peut-être échoué si les élèves de l'Ecole n'avaient pas déjà pris l'habitude d'étaler leurs études sur trois années et d'être ainsi moins pressés dans leurs préparatifs d'examens.

Un premier essai a lieu en 1884. Alexandre Ribot réunit plusieurs anciens élèves et entreprend avec eux une étude statistique sur les salaires dans les différentes industries.[120] Le résultat est si satisfaisant que l'on peut, l'année suivante, former trois groupes réguliers s'occupant respectivement d'économie politique et de finances, de droit public et privé, d'histoire diplomatique et de géographie.[121]

Un règlement spécifique organise alors ces groupes de travail en réunions où d'anciens élèves viennent, sous la direction de leurs anciens maîtres, étudier à fond des questions d'intérêt historique, théorique ou pratique.[122] Quant au recrutement, on ne veut pas le laisser au hasard et le nombre des participants ne doit pas dépasser une douzaine par groupe. Celui-ci peut comprendre selon l'article III des dispositions: 1) les élèves ayant accompli deux années d'étude; 2) les auditeurs ayant réussi dans un des concours principaux auxquels l'Ecole prépare; 3) les élèves de la seconde année ou les anciens auditeurs qui auront été distingués.[123] Une autre condition, aussi impérieusement requise pour un succès durable, est fixée dès l'origine: on prévoit que les travaux accomplis dans

ces groupes seront consignés sous forme de mémoires. Pour augmenter le zèle des jeunes gens se consacrant à ces travaux supplémentaires, alors qu'ils se trouvent déjà dans une vie professionnelle plus ou moins remplie et aussi pour la renommée de l'Ecole même, celle-ci projette la création

> ... d'un recueil analogue à ceux où l'Ecole des Chartes, l'Ecole des Hautes Etudes mélangent les travaux de leurs maîtres et de leurs élèves.[124)]

En outre, les articles VII et VIII des statuts stipulent que des travaux pourront être lus dans des séances solennelles; pour les élèves de seconde année, ils pourront être assimilés à certaines études exigées pour le diplôme.[125)]

En 1889, est créé un quatrième groupe qui s'occupe des questions ouvrières. Il s'adresse à

> ... des jeunes gens qui seraient dirigés peu à peu vers les études pratiques d'économie sociale. Ils apprendraient à voir par eux-mêmes la véritable situation morale et matérielle des classes ouvrières et se prépareraient ainsi, sans se préoccuper de publications immédiates, à devenir pour plus tard soit des administrateurs bien informés, soit même des publicistes clairvoyants.[126)]

Le programme esquissé pour ce groupe se résume ainsi:

1) la vie des ouvriers et leurs efforts par la monographie
2) les tentatives des patrons sur la base de statistiques
3) les réformes législatives des Etats.[127)]

La création de ce groupe de travail résulte d'une innovation de l'Ecole datant de 1887, qui obtint un grand succès. Le professeur chargé du cours d'économie politique donna alors à ses élèves l'occasion de visiter en détail, sous sa conduite, deux établissements remarquables par les mesures sociales des patrons en faveur des ouvriers.[128)] On note le double aspect théorique et pratique de l'enseignement. Les problèmes économiques et sociaux figurent en effet, depuis 1871, sur les programmes des cours magistraux, sous les divers titres Histoire des doctrines économiques depuis Adam Smith (1872), Economie politique (1872-73), Etat actuel

des classes ouvrières en France (1873-74). Ils sont maintenus dans leur essence jusqu'en 1896.+

A partir des années 90, des réformes sociales sont à l'ordre du jour en France et à l'étranger. Hypnotisés par les problèmes politiques et constitutionnels, conservateurs et républicains se sont trop longtemps efforcés de gouverner au lieu de réformer. Toutefois, le patriotisme républicain et l'anticléricalisme, les grands stimulants qui grisent gouvernants et gouvernés, intellectuels et semi-intellectuels, sont peu nourissants pour le peuple. Celui-ci, croyant en une République patriotique capable d'assurer la revanche et en un régime fraternel et social amenant la diminution ou même la fin de la misère, est profondément déçu.

La grande et la moyenne bourgeoisie, arrivées successivement au pouvoir, éprouvent une sorte de gêne devant le problème du prolétariat qu'elles ne sont pas préparées à résoudre, bien que de graves symptômes apparaissent dès 1879. Par une diversion habile, on s'en prend à l'anarchisme ou au cléricalisme, auxquels on attribue "les questions sociales" comme notion inhérente à leur vocabulaire de propagande. L'étendue véritable du malaise ouvrier est ignorée ou contestée. Il fait encore partie du secteur économique auquel le libéralisme applique son célèbre slogan "laisser faire, laisser aller".

Or, le capitalisme libéral, florissant par le souci majeur de développer la richesse nationale pour compenser l'amertume de la défaite, dépasse son apogée tout au moins doctrinale. Son succès est indéniable sur le plan matériel, car le redressement de l'économie française au lendemain de la guerre a été rapide. Il a profité surtout au commerce et à l'industrie, s'accompagnant d'un profond changement dans les rapports humains. A côté de l'artisanat où petits patrons et compagnons travaillaient ensemble, s'installe la grande industrie.

+ voir annexe II (vol. 2)

Jusqu'en 1880-85, l'économie de la troisième République continue à se mouvoir dans les rouages de celle du second Empire. Pour le moment, elle n'innove guère: elle se contente de perfectionner et de généraliser les acquisitions de la grande révolution industrielle, issue elle-même de l'énorme progrès scientifique et des principales découvertes du demi-siècle précédent. Entre 1871 et 1879, la production industrielle est en hausse de 30%.[129)]

On assiste à une nette orientation vers la concentration, dont l'exemple le plus connu est l'association des entreprises Schneider et Wendel, en 1879, pour l'achat du procédé Thomas permettant l'utilisation de la minette lorraine pour la fabrication des aciers. A partir de 1895, la tendance vers la cartellisation s'accentue dans le domaine de la métallurgie. Les perfectionnements de l'outillage et des méthodes d'exploitation apportent concurremment des changements semblables dans l'industrie houillère. De même, l'industrie du textile se mécanise de plus en plus.

Plus accentués encore sont les progrès de la construction. Sous l'impulsion de Freycinet, auteur du "plan décennal" (le premier du genre), conçu en 1878, sont exécutés de grands travaux publics, parmi lesquels il convient de mentionner: les constructions scolaires, la nouvelle Sorbonne, inaugurée en 1889, et surtout la pose de milliers de kilomètres de voies ferrées.

Parmi les industries naissantes, celle de la bicyclette et de l'automobile prennent leur départ dans les années 1883-86.[130)] La place des industries électriques et chimiques devient de plus en plus importante.

A l'ébauche de la concentration industrielle correspond l'élargissement des grands magasins. Les premiers: Bon Marché, Louvre, Printemps, Belle Jardinière, Samaritaine, existent à Paris depuis le second Empire.[131)] Ils ouvrent de nouveaux rayons. Les grandes villes de province voient des implantations analogues.

Mais quels que soient les progrès industriels réalisés en France, la production d'autres pays, particulièrement de l'Allemagne et des Etats-Unis, fait des bonds en avant bien plus spectaculaires.

Les ouvriers ne retirent pas grand profit de cette évolution à laquelle ils ne participent pas sur le plan matériel. Insuffisance des salaires, journée de travail atteignant entre dix et vingt heures, défaut de toute sécurité dans l'emploi et de toute garantie contre la vieillesse et la maladie, telle est la condition générale de vie de l'ouvrier et de l'artisan en 1871.

Cependant la croissance rapide de la production industrielle provoque un exode rural, pour satisfaire les besoins toujours plus grands de main-d'oeuvre ouvrière. La concentration des entreprises favorise le développement de la conscience de classe et par conséquent l'essor des partis socialistes. Mal à l'aise dans un régime voué en grande partie à la défense des situations acquises d'une oligarchie financière et industrielle qui feint d'ignorer leurs problèmes, les ouvriers s'en éloignent et poursuivent en marge un développement propre. Mais leur organisation est très en retard sur celle des autres pays européens. La crise économique de 1873-74, qui accélère la montée des sociaux-démocrates allemands, ne donne pas le signal à l'ouvrier français pour engager une action concertée. D'ailleurs, il ne possède guère d'organismes appropriés. L'écrasement de la Commune a brusquement freiné le mouvement amorcé à la fin du second Empire. La répression très dure (près de 8 000 déportations) prive le parti révolutionnaire de ses chefs, jusqu'à l'amnistie totale promulguée le 11 juillet 1880.[132] Une action des travailleurs ne peut donc guère conduire à un changement efficace de leur situation, car elle doit être menée individuellement, les chambres syndicales, tolérées au temps de Napoléon III, ayant été dispersées par la police en 1872. La même année, une loi interdit l'activité de la première Internationale

ouvrière. (Elle s'est dissoute en 1876,[133]) et la deuxième Internationale naît en 1889 seulement, à Paris).

Il n'y a, à cette époque, que quelques personnalités idéalistes de la droite pour essayer de soulager, sous l'impulsion du comte Albert de Mun, la misère prolétarienne, dans le cadre des cercles catholiques inspirés d'un christianisme social. Hostiles aux principes de 1789 comme à l'égoïsme capitaliste, Albert de Mun et René de La Tour du Pin préconisent la formation d'un corporatisme chrétien, dont Léon Harmel, dans son usine du Val-des-Bois offre l'exemple parfait. En dépit du dévouement de ses animateurs, le mouvement ne compte encore, en 1875, que 18 000 membres dont 15 000 ouvriers.[134]) La classe ouvrière qui - surtout à Paris - a salué l'établissement de la République avec enthousiasme, dans l'espoir d'une amélioration de sa condition matérielle et aussi du prochain avènement politique des travailleurs, soupçonne dans le renouveau du socialisme catholique une duperie patronale. D'autres tentatives de retour à un catholicisme social suscitées par la publication de la première encyclique sociale "Rerum novarum" (1891), en restent au stade embryonnaire.

Moralement et matériellement ébranlée, la classe ouvrière se borne à faire entendre des revendications d'ordre professionnel. Elle n'a aucun représentant aux deux Chambres et ne fera sa rentrée dans la vie politique que par le mouvement syndicaliste proprement dit qui, lié à un nouveau dynamisme socialiste, se précise à l'approche des années 80. Dès 1877, grâce au retour en France de Paul Brousse et de Jules Guesde, marxisme et socialisme reprennent pied dans les associations ouvrières. La "Fédération des travailleurs socialistes", constituée en 1879 au congrès de Marseille, rencontre une grande adhésion. De ce tronc primitif se détachent les possibilistes de Brousse (1882), qui voient s'éloigner d'eux, en 1890, le groupe d'Allemane (allemanistes), tandis que les blanquistes avec Vaillant demeurent fidèles à l'idéal plus anarchiste de Blanqui.

Guesde même se retire de la "Fédération des travailleurs socialistes" et fonde, en 1883, le "Parti ouvrier français" dont le programme s'inspire du marxisme le plus orthodoxe.[135] Cette concurrence des sectes et des hommes, loin de marquer une décadence, est un stimulant pour le socialisme.

La loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884 reconnaît la légalité des syndicats professionnels, ouvriers et patronaux.[136] Conçus comme un facteur d'équilibre et de paix sociale (on ne compte cependant que 400 000 syndiqués en 1893 sur une population ouvrière de six millions et demi d'individus),[137] les syndicats deviennent des organes de combat dont la technique se perfectionne par les Bourses de travail où se réunissent les syndicats des divers métiers de la même ville. La première est fondée à Paris en 1887, en 1892 il y en a 14. En 1894 est créée la première grande confédération syndicale (C.G.T.).

La machine se met ainsi peu à peu en place. Des grèves toujours plus nombreuses et plus longues prennent une valeur symbolique. Le "mythe" de la grève générale remplaçant l'insurrection comme prélude de la révolution sociale se fait jour. En août 1892, a lieu la première grève politique: il s'agit d'obliger le directeur de la verrerie de Carmaux à reprendre un secrétaire de syndicat renvoyé.[138]

De leur côté, les pouvoirs publics n'agissent guère pour trouver une solution, même partielle, au problème social dont on niait jadis l'existence, mais qui se pose désormais nettement à la bourgeoisie gouvernante. Il est même reconnu en tant que tel sur le plan international, par la conférence siégeant à Berlin en mars 1890.[139] La France y participe, mais sa législation sociale reste à peu près inexistante jusqu'en 1898, surtout comparée à celle de l'Allemagne. Une loi du 20 juillet 1891 crée un Office du Travail, première ébauche du futur ministère du Travail. Mais l'accroc apporté au principe de non-intervention en matière sociale reste bien timide. Il se résume en trois

lois: la loi de 1892 sur le travail des femmes, des filles mineures et des enfants;[140] une loi datant de la même année, sur la conciliation et l'arbitrage facultatifs en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés;[141] la loi sur les caisses de retraites et de secours des ouvriers mineurs.[142]

Malgré l'absence totale d'unité du parti, les élections de 1893 marquent la première poussée appréciable du socialisme parlementaire. Mais l'action du haut capitalisme sur la vie publique française est encore trop influente pour admettre des réformes sociales profondes.

Annonçant la création d'un cours qui traitera la question ouvrière, Emile Boutmy ne reste pas à l'écart du courant d'idées propre à l'époque et à la classe bourgeoise dont il fait partie. Des paroles concernant le problème des travailleurs comme

> ... la grandeur et l'urgence de ces problèmes, qui pèsent sur l'avenir de nos sociétés bourgeoises..., les insuffisances qu'ils reprochent à la loi, ... leurs prétentions à une organisation toute en leur faveur et au détriment des capitalistes, ... la pression qu"ils exercent sur les parlements et la pente où commence à rouler et à se précipiter la loi[143]

paroles prononcées en 1892, ne peuvent que surprendre de la part d'un homme qui, comme on a pu le prouver, se distingue par un esprit largement ouvert sur le monde environnant et par une perspicacité extraordinaire dans le domaine de l'instruction. Dans ce champ d'action qui lui est propre, il introduit maintes réformes qui rayonnent aussi bien dans l'enseignement supérieur français qu'à l'étranger.

Au cours des années, les groupes de travail savent maintenir ou s'attirer la collaboration d'anciens élèves résidant même à l'étranger. Parmi bien des exemples, on peut citer la publication, en octobre 1891, d'un article envoyé par Karl Kramâr, alors député au Reichsrat autrichien

ayant pour titre "La situation politique en Autriche". 144)

Peu à peu, les groupes de travail sont remplacés par un nouvel organe complexe d'enseignement, créé en 1894-95, et qui constituera, durant la période suivante, la grande marque du progrès de l'Ecole. Il s'agit du partage des conférences en conférences de révision et d'interrogation et en conférences d'application.

Dans la conception d'Emile Boutmy, les cours et les conférences de révision forment deux séries parallèles, qui se prolongent et se complètent. Les cours débouchent sur les groupes de travail, les conférences de révision sur les conférences d'application. Selon ses propres mots:

> On peut se représenter les deux séries comme deux corps de logis contigus que l'architecte ferait monter ensemble et dont chacun servirait d'appui et de dégagement à l'autre, à mesure que la construction avance, jusqu'à ce que, le moment venu, on pose avec pleine sécurité le couronnement de tout l'édifice. 145)

Comment se distinguent l'une de l'autre, en 1894-95, les trois nouvelles méthodes introduites par l'Ecole dans le cadre d'un enseignement supérieur?

Les groupes de travail restent soumis aux règles de recrutement déjà indiquées. On y étudie dans des mémoires comparables à des thèses de facultés - avec cette différence que les questions choisies ont presque toutes un intérêt actuel - des sujets qui prêtent à des développements amples. 146)

Dans les conférences de révision et d'interrogation, on admet tous les élèves en cours d'études. Le maître de conférences choisit un ou deux sujets dans l'axe de la matière déjà enseignée, mais permettant de combiner dans un ordre différent les notions les plus essentielles données du haut de la chaire. Il fait faire en partie la leçon par ses élèves, tout en les forçant à s'éloigner des phrases ou des formules restées dans leur mémoire. Au moyen d'interrogations échelonnées, il sonde le savoir de l'auditoire.

Par la critique des réponses reçues, il lui révèle ses insuffisances, il l'oblige à parler juste. Lorsqu'il remarque de véritables lacunes, il les complète lui-même par des exposés.

Les conférences de révision ne se rapportent qu'aux cours fondamentaux. En 1895-96, elles traitent des matières suivantes:

- Droit international.
- Histoire diplomatique.
- Economie sociale.
- Droit constitutionnel et histoire parlementaire.
- Finances.
- Droit administratif.[147)]

Chacune a lieu tous les quinze jours et dure autant que le cours lui-même.[148)]

Les conférences d'application, accessibles en principe aux mêmes auditeurs que les groupes de travail, sont une initiation encore plus directe aux carrières professionnelles. Dans une certaine mesure, elles sont un commencement d'apprentissage. On s'y exerce à examiner brièvement des sujets limités et à résoudre rapidement des questions définies, comme il s'en rencontre dans la pratique. Ce travail prend la forme d'exposés oraux ou écrits, dans lesquels les étudiants s'habituent à la tâche difficile de mettre en oeuvre et d'utiliser, en abrégé, les nombreuses connaissances qu'ils ont acquises.[149)] Les sujets sont indiqués huit ou quinze jour à l'avance, suivant leur importance et leur difficulté. Les jeunes gens peuvent se réunir en petits groupes, de quatre au plus, pour les préparer.

En 1894-95, quatre conférences existent. Elles concernent l'histoire, la politique contemporaine, l'administration et les finances.[150)] Leur durée est fixée à quatre mois pleins pendant lesquels se tient une réunion au moins par semaine.

Boutmy attache une grande importance à ces conférences familières, dont le nombre d'étudiants varie entre douze et seize au maximum.[151] Il espère en faire la troisième année du cycle d'études de l'Ecole et les appelle lui-même:

> ... le couronnement de l'éducation intellectuelle, la mise en valeur des jeunes esprits qui, jusque-là, ont reçu plus de semences que de culture.[152]

Dès que la rénommée croissante de l'Ecole Libre attire un nombre important d'élèves étrangers, on institue une conférence spéciale à leur usage, où leur sont données les directives indispensables pour profiter pleinement des enseignements. Ils y développent, à tour de rôle, un sujet choisi par eux-mêmes et accepté par le maître de conférences. Provoquant ainsi de la part de leurs camarades des critiques et des réponses, ils s'exercent et se perfectionnent dans la langue française, en même temps qu'ils se familiarisent avec la méthode de l'Ecole. Ils reçoivent également du professeur, dans chaque séance, des conseils pratiques, généraux ou individuels.+ [153]

c) Les cours libres ou lectures du soir

Non contente de dispenser des cours qui forment un ensemble scientifique et des conférences qui les complètent, l'Ecole inaugure bientôt un enseignement hors cadre d'un genre nouveau, sous la forme de cours libres, lectures du soir ou cours et conférences complémentaires.

Dès 1871, Hippolyte Taine propose de créer

> ... un cours accessoire sur l'histoire comparée de l'enseignement public chez les principaux peuples de l'Europe, notamment en Allemagne, et en France.[154]

Un an plus tard, sa suggestion est réalisée.

+ La date de la création de ces conférences est incertaine; mais dès 1876, l'Ecole compte 27 étrangers parmi ses élèves.[155]

L'Ecole devance de loin, dans ce domaine également, les facultés de l'Etat, pour lesquelles on propose, en 1880 seulement et d'ailleurs sans succès, la création de cours libres et volontaires.[156] Elle réunit chaque année son propre groupe de "privat-docenten", en faisant appel à des savants de bonne volonté et plus tard, sous certaines conditions, à ses anciens élèves mêmes.[157]

L'objet de ces cours est double: essayer des hommes, essayer des sujets.[158] Eprouver des hommes signifie, pour les fondateurs de l'Ecole, aussi bien les former que les accréditer auprès de l'auditoire. L'apparat des cours tombe. Un ton de causerie règne. Des faits simplement exposés et apportés en nombre aussi considérable que possible viennent soutenir une thèse personnelle du conférencier.

"Rien de plus divers que les orateurs entendus et les sujets traités",[159] lit-on dans "Le Siècle" en 1874. Effectivement, d'après un aperçu établi sur la série des cours libres ayant eu lieu entre 1872 et 1896,+ liste qui ne peut être considérée comme exhaustive et complète, on distingue facilement la différence entre les sujets. Ce sont des matières spéciales réprésentant un complément à l'enseignement général des cours. D'autres cours libres traitent des questions qui ont éveillé une attention temporaire par leur actualité.

Un des sujets, par exemple, a trait aux Questions agricoles en France au point de vue économique. L'évolution de l'agriculture présente en effet un grand intérêt, car celle-ci reste le secteur de base de l'économie du pays et fait vivre 64% de la population.[160] Mais la dépression, qui fait son apparition dans les autres grands pays en 1873-74, se traduit un peu plus tard en France par une baisse des prix agricoles.

En dépit de l'utilisation progressive d'engrais chimiques et de l'apparition d'un outillage mécanique, les produits français ont un prix de revient élevé, causé par des

---

+ voir annexe IV (vol. 2)

impôts relativement lourds, et souvent par des méthodes encore primitives. L'équipement ne convient plus pour résister à la concurrence de l'étranger, spécialement dans le domaine des céréales. De plus, l'agriculture subit des secousses graves. Plusieurs mauvaises récoltes de blé forcent la France, couvrant à 90% ses besoins entre 1875 et 1879, à importer 17 millions de quintaux de blé en 1879.[161]) Le phylloxera, apparu en France vers 1864, ravage les départements du Midi, dès 1874, à un tel degré que la destruction des vignes s'impose;[162]) après 1876, il prend une extension dramatique. En même temps, la culture du mûrier est gravement frappée par une maladie qui, vers 1877, se répand parmi les vers à soie.[163]) "On ne songe pas à l'agriculture", s'exclame un sénateur en 1879. "L'agriculture française se meurt!"[164])

A court d'imagination et embarrassé pour équilibrer une balance commerciale de plus en plus déficitaire, le gouvernement s'engage alors plus avant dans la voie du protectionnisme. Jusqu'en 1880 environ, la France reste sous le régime des traités de commerce et de navigation, dits traités de libre-échange, conclus en 1860 par Napoléon III avec les principaux pays.[165]) Ils consistent en une faible protection accordée à certaines industries, jointe à un régime de libre-échange pour les produits agricoles. Après la crise de 1874 et la chute des prix qui en résulte, le protectionnisme revient en faveur. Il faudra cependant la conversion de Bismarck à ce système, en 1879, pour que la France suive cet exemple. Ses tarifs sont augmentés en 1881, 1885, 1887; puis Méline devient le grand défenseur de cette politique, demandée surtout par les agriculteurs. Sous son impulsion est votée la loi de janvier 1892, qui substitue le régime de double tarif autonome à celui des traités de commerce.[166]) Désormais la loi fixe les marges des droits applicables aux marchandises importées; des primes complètent le système de protection appliqué à l'agriculture. L'objet de la loi est de limiter en principe

les importations aux matières premières. Les résultats en sont une série de guerres douanières, avec l'Italie[167] et la Suisse[168] en particulier, non pas avec l'Allemagne en raison de la clause de la nation la plus favorisée introduite dans le traité de Francfort. Les négociations des traités de commerce acquièrent alors une place importante dans l'action diplomatique car, en cas d'échec, les guerres douanières qui en résultent affectent directement les relations politiques.

A côté des problèmes posés par la politique active, les cours complémentaires de l'Ecole ont souvent servi à acclimater et à adapter certaines parties nouvelles de la science politique, en particulier la sociologie.

d) Les travaux de vacances et les bourses de voyage.

Comprenant que les cours et les livres n'enseignent pas tout et que les institutions politiques ne livrent leur dernier secret qu'à ceux qui les étudient sur place, dans leur cadre naturel, la direction de l'Ecole joint, en 1873, au programme de l'enseignement des travaux de vacances.[169] A la fin de chaque année scolaire, tout élève est invité à faire un voyage en France ou à l'étranger et à consigner ses observations dans un mémoire. A défaut de voyage, il est autorisé à présenter un travail sur une question spéciale afférente à l'un des cours.

Avec des lettres de présentation et de recommandation , les élèves vont, durant les vacances, faire en France ou à l'étranger des études spéciales sur telle institution, telle circonscription. Taine prévoit des études ainsi exécutées

> ... sur un comté anglais, sur un canton suisse, sur un township américain, sur une municipalité italienne.[170]

La gamme des sujets est en fait très variée, car toute liberté est laissée aux jeunes gens de choisir leur matière.[171]

L'Ecole institue deux bourses, une dans chaque section, en 1873. Elles sont décernées à la suite d'un concours entre les meilleurs élèves diplômés et sont destinées à défrayer un voyage d'études. La fondation donne ainsi aux étudiants les plus capables le moyen de chercher un sujet plus loin et de s'ouvrir des sources d'information abondantes.[172] Les boursiers qui prennent l'engagement de rapporter une étude facultative sur une institution spéciale d'un peuple étranger ou sur l'organisation d'ensemble d'une localité particulière peuvent se réunir à plusieurs et s'adjoindre au besoin d'autres élèves de l'Ecole.[173] Lorsque les travaux sont remarquables, ils peuvent être publiés aux frais de la Société, sur une décision du Conseil.[174]

Quelques-uns des sujets traités par les lauréats entre 1874 et 1880 sont par exemple:

1874 - Etude sur l'enseignement à ses trois degrés en Danemark, en Suède et en Norvège.

1877 - Etude sur les pièces diplomatiques inédites des archives de Turin et de Naples relatives aux dix années qui ont précédé la Révolution française.[175]

1880 - Etude de l'amélioration des conditions commerciales du Canada par les grands lacs et de la concurrence qui peut en résulter pour le commerce des Etats-Unis.[176]

A la longue, l'expérience montre cependant qu'une seule année d'études ne fournit pas un nombre suffisant de candidats aptes à tirer tout le profit d'un voyage d'enquête. Ceci amène la direction de l'Ecole, en 1881, à réformer l'organisation du système des bourses en réunissant certaines conditions pour les futurs boursiers, telles qu'un âge plus mûr, des ressources et des moyens d'enquête plus abondants, une préparation beaucoup plus longue et mieux conduite.

Une seule bourse de 5 000 francs[177] n'est décernée,

à partir de 1884, que tous les cinq ans entre les candidats pourvus du diplôme depuis un an au moins et quatre ans au plus.[178] Tous les diplômés de l'Ecole sont alors mis en concurrence.

Pour rendre les épreuves plus difficiles et plus probantes, on exige des candidats, en plus d'un exposé sommaire de leur projet de voyage, un mémoire complet sur le sujet qu'ils se proposent d'étudier. Dans celui-ci doivent figurer l'état de la question à étudier, les parties déjà traitées, les documents déjà publiés ayant trait à ce problème, les points restant à éclaircir, la méthode générale que le candidat pense suivre, les causes d'erreurs propres au sujet et les moyens de les éviter. En outre, tout postulant doit faire preuve de ses connaissances de la langue du pays où il veut mener son étude. Le projet est alors discuté en présence d'une commission d'examen nommée à cet effet. La durée du voyage ne peut en aucun cas être inférieure à trois mois. Le lauréat de ce concours signe l'engagement de ne pas publier sans l'autorisation de l'Ecole son mémoire, qui appartient officiellement à celle-ci.[179]

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'atténuer ce règlement qui semble assez rigoureux, surtout comparé à celui de certaines bourses distribuées de nos jours pour des buts équivalents. Sur proposition du jury, il remplace les allocations en livres qu'il distribue chaque année aux cinq premiers candidats diplômés par une subvention plus considérable, destinée à financer un séjour d'un semestre dans une université étrangère.[180]

Cours magistraux non point dogmatiques mais fournissant aux auditeurs les éléments pour former leur jugement personnel, conférences, groupes de travail, cours libres, toute la gamme des enseignements institués entre 1871 et 1896 subsiste encore de nos jours. Les cours dispensés à l'actuel Institut d'Etudes Politiques se distinguent par leur objectivité si difficile à maintenir dans une matière

aussi séduisante pour les passions que la politique. Les conférences de révision et d'interrogation nommées conférences de méthode, les groupes de travail devenus séminaires, la conférence d'application, germe du troisième cycle de la Fondation nationale des Sciences politiques, les cours libres appelés conférences d'information n'ont guère changé pour leur méthode les principes de base déjà conçus par Emile Boutmy.

4) Le corps enseignant

Pour Emile Boutmy, il n'y a que deux manières de préparer à une profession libérale ou étatique. Les cours universitaires n'y sont pas appropriés car on ne peut guère, dans leur enseignement, établir une division d'après les cadres professionnels. Ils ne peuvent présenter que les idées maîtresses de chaque sujet. Boutmy juge que cette éducation est la plus propre à fournir une élite de gens très supérieurs à leur tâche, mais elle est incomplète. A l'inverse, la deuxième voie qui consiste à créer des enseignements purement professionnels, obtient, selon lui, un résultat moyen plus satisfaisant et plus constant, à condition que ces enseignements soient dans une large mesure confiés à des praticiens engagés activement dans la carrière ou qui viennent d'en sortir.[181)]

Comme on a déjà pu le constater, Boutmy essaie de concilier ces deux tendances. Dans le cadre de cette étude, on s'intéressera plus à rechercher comment il constitue un corps enseignant apte à réaliser cette conception qu'aux détails biographiques, souvent connus, de toutes les personnalités dont il s'assure la collaboration au fil des années.

Lors de l'élaboration du projet de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Emile Boutmy se demande ce que deviendrait cette diversité de sciences comprises sous la

dénomination générique de politiques si leur enseignement était exclusivement dispensé par des professeurs pourvus de grades universitaires. N'iraient-elles pas se heurter à des murs trop étroits, trop uniformes? Serait-il possible de communiquer aux étudiants les faits de la vie publique sans établir un contact constant entre eux et les hommes que ces faits concernent?[182] Partant de ces réflexions, il conclut que l'on ne peut pas étudier à fond tous les problèmes que pose une matière aussi vivante dans un cabinet d'après les livres et des statistiques. Le seul critère sur lequel il pense s'appuyer lors du choix d'un maître se résume dans la question très simple, mais élémentaire: "Sait-il à fond ce qu'il enseigne?" Puisque l'Ecole se propose de transmettre à ses élèves tous les phénomènes de la vie politique, son directeur estime que le professeur doit commencer par apprendre à pratiquer la "chose publique" avant d'apprendre à l'enseigner. Une de ses idées fondamentales est de demander à des hommes mêlés à la vie active du pays de dire aux jeunes gens ce qu'ils ont vu et vécu, comment ils ont agi.[183]

> Rien ne serait plus funeste à une Ecole comme la nôtre que de s'isoler, de se tenir en dehors du mouvement des esprits sérieux et de se défendre contre les bruits de la vie, affirme-t-il. L'une de nos forces est que la plupart de nos professeurs ne vivent pas en insulaires au milieu de leurs livres et de leurs manuscrits. En groupant autour d'eux d'autres hommes distingués, nous nous donnons le moyen de renouveler l'esprit de l'Ecole, d'y créer un large foyer de lumières et de retarder le moment où toute association humaine devient une coterie.[184]

Cette conception fait révolution dans les milieux de l'enseignement supérieur, où l'on cherche souvent à savoir, après une enquête sur les études du candidat, s'il a de l'esprit, de l'éloquence, le geste, l'art de terminer chaque leçon par des phrases sonores sur la patrie, la justice et la liberté,[185] qui sont à l'époque le "plaudite, cives!" de la fin d'un cours magistral.

Le statut libre dont jouit l'Ecole lui permet de réaliser cette idée et de calquer, dès l'origine, la composition du corps enseignant, qu'il doit constituer de toutes pièces, sur les exigences d'un enseignement à la fois nouveau et mixte. Exempte du souci de rester fidèle aux précédents (elle est trop jeune pour en avoir) et de tenir compte d'une autorité supérieure (elle ne dépend que d'elle-même), la fondation n'est liée à aucun règlement pour le choix de son personnel. En tant qu'établissement privé, elle a l'avantage d'être le seul juge des qualités qu'elle exige de ses professeurs. Affranchie de toute condition de grades, de concours, de titres universitaires et de considérations hiérarchiques, elle peut s'adjoindre les maîtres qui sont, à son avis, les plus capables de répondre à tous ses besoins. Se distinguant ainsi du système traditionnel de capacités uniformes que l'Etat impose au recrutement des professeurs universitaires, elle court aussi, bien entendu, le risque de toute entreprise où la moitié peut-être des succès sont la seule rançon des mécomptes. Boutmy expose lui-même ce problème devant le Conseil d'Administration:

> Nous nous sommes trompés quelquefois dans ces démarches, nous nous tromperons encore; mais les mécomptes sont sans gravité, tandis que les rencontres heureuses sont d'un prix infini. Pour ma part, je ne connais pas de moyen plus sûr de ne laisser échapper aucun des éléments progressifs que notre corps enseignant et notre programme peuvent s'approprier avec avantage.186)

Toutefois, pour que l'arbitraire inhérent à la nomination d'un professeur sur la seule base du vrai talent n'aboutisse pas à des luttes incessantes de jalousie ou à la pire des sujétions, l'institution se dote d'un règlement assez élastique pour pouvoir faire varier les dénominations des chaires et les conventions avec les personnes. Il prévoit la création de situations honorables et provisoires que l'on peut quitter sans éprouver une impression désobligeante.

A toutes les transformations de programmes que l'on vient de décrire correspond un perpétuel mouvement des hommes qui, loin d'être un signe d'instabilité ou d'incertitude, accroît l'assiduité des auditeurs et réchauffe leur zèle; l'intérêt que les professeurs accordent à leur enseignement en est rajeuni et élargi. A tout moment, Emile Boutmy se montre très habile à remplacer les enseignants quand leurs chaires deviennent vacantes ou à s'associer des maîtres d'égale valeur quand il s'agit d'instituer des chaires nouvelles. En même temps qu'il fait des adjonctions aux programmes de manière progressive et sûre, il cherche avec une ardeur incomparable le maître spécialement compétent pour chaque sujet à traiter. Chaque fois qu'un ordre de recherches nouveau, voisin des matières enseignées à l'Ecole, apparaît dans un livre, dans une revue, il manque rarement d'aller trouver l'auteur, s'adressant à lui en ces termes: "Vous plaît-il d'en voir l'effet sur un auditoire d'élite? Nous sommes disposés à vous faciliter cette épreuve."[187)]

Si l'on doit attribuer une part à la chance dans les choix si pertinents que le directeur de l'Ecole a exécutés avec l'aide du Conseil d'Administration, on ne peut guère croire cependant à une fortune ininterrompue de 25 années. Boutmy possède effectivement à un très haut degré le don de discerner les aptitudes les plus rares dans un champ de sélection infiniment large qui s'étend selon ses propres paroles "... à la nation entière..."[188)] Il est convaincu que la France tient perpétuellement en suspens les éléments de toutes les réformes qui lui sont nécessaires. Pour les saisir au bon moment, Boutmy s'efforce d'avoir constamment l'oeil

> ... sur tous les débuts heureux, sur toutes les aubes de talent.[189)]

Toujours soucieux d'appeler à l'Ecole les hommes dont le mérite se révèle à lui, toujours à l'affût des formes nouvelles de la science, Boutmy, s'il en avait

été tout à fait le maître, aurait ouvert l'Ecole aux représentants autorisés des principes les plus combattus et des méthodes les plus modernes. Aucune doctrine ne lui fait peur. Il n'exclut de parti pris aucune théorie scientifiquement défendable.[190] Parfois, un voyageur qui a étudié de ses yeux quelques faits de la vie d'un peuple étranger, un savant spécialisé qui peut parler sur quelques questions actuelles et importantes, est invité à faire deux ou trois leçons à l'Ecole.[191] Le titre du cours libre d'Ernest Lavisse,Notes prises en Allemagne de mai à août 1873,est significatif. Lavisse, qui effectue plusieurs voyages en Allemagne, est au premier rang des "enquêteurs sur place". Sous les secousses de la défaite, il s'efforce de démontrer que les Allemands ont reçu la civilisation de l'extérieur, que la nature germanique, réduite à elle-même, ne peut rien créer et que seule la latinité a apporté la lumière.+ [192]

L'Ecole manifeste son esprit très ouvert en invitant pendant la même période Gabriel Monod, l'influent directeur de la Revue historique, qui a également voyagé en Allemagne, à tenir une conférence sur la réforme de l'enseignement supérieur. Si l'on considère que Monod est, par son enthousiasme pour les universités et plus spécialement pour la science historique allemande, le grand adversaire de Fustel de Coulanges, antigermaniste avant la défaite,[193] on peut s'imaginer qu'il soutient des théories bien opposées à celles de Lavisse.

Boutmy va quérir ses professeurs dans leurs laboratoires, dans leurs cabinets de travail, dans leurs bureaux. "Nous sommes tous contraints et amoncelés en nous", dit Montaigne. Boutmy entreprend de rompre la contrainte et d'ordonner le monceau, à la contrainte il

---

+ L'évolution de l'attitude de Lavisse à l'égard de l'Allemagne est très bien retracée par Claude Digeon dans son ouvrage "La crise allemande de la pensée française (1870-1914)", Paris 1959.

veut substituer l'aisance, à l'amoncellement la communication. Au lieu de laisser à eux-mêmes les hommes de bonne volonté, il les tire au-dehors.

Après la réorganisation de 1872-73, l'Ecole voit s'établir trois sortes de chaires: les unes, scientifiques, sont tenues par des universitaires, les autres, techniques et pratiques, sont occupées par des hommes que leurs métiers prédestinent à un enseignement plus spécialisé. Une troisième catégorie, la plus intéressante, est le plus souvent vouée à l'étude d'une branche nouvelle des connaissances humaines.

Par sa forte personnalité, Boutmy sait s'attacher patrons et garants de son Ecole naissante, qui lui arrivent avec le prestige des grandes chaires magistrales du Collège de France, de l'Ecole de Droit, de la Sorbonne et mettent la tradition au service d'une science renouvelée par l'originalité des vues et des méthodes. Parmi ses nombreux collaborateurs éminents de première heure, il faut citer Emile Levasseur, Paul Janet, Louis Renault, universitaires modèles par excellence.

En même temps, Boutmy se donne pour règle de rechercher et d'appeler à sa fondation tous les talents qui se présentent dans d'autres domaines que ceux de l'enseignement et qui ne peuvent plus se plier aux épreuves réglementaires de l'université. Dès que plusieurs conférences sont converties en véritables enseignements professionnels, la nécessité de les retirer aux anciens professeurs pour les confier à des hommes de métier connaissant à fond telle ou telle carrière s'impose de soi. C'est pourquoi le Conseil d'Administration recherche pour cette partie des programmes des hommes qui ont pu acquérir dans la pratique des affaires les connaissances spéciales, la tournure d'esprit que, seules, elles peuvent donner.

L'Ecole Libre des Sciences Politiques peut se vanter

à juste titre d'avoir accru par des voies qu'elle a ouvertes elle-même les forces enseignantes de la nation. Elle les forme les unes par les autres, elle les classe en les rattachant à son propre corps professoral. Ainsi elle accumule et coordonne une somme énorme d'expériences décisives qui deviennent plus tard des talents confirmés. Entièrement libre dans son enquête, elle a l'orgueil de s'adresser aussi à des hommes qui ne sont pas professeurs et ne se croient pas destinés à l'être. Peu d'hommes, parmi ceux dont on connaît aujourd'hui le nom comme enseignants ou comme politiciens, avaient probablement conscience alors de receler en eux-mêmes le maître éminent que la fondation leur donna l'occasion de révéler. Rares sont ceux dont les titres permettent l'accès à une chaire de faculté. Ainsi par exemple, Machart, inspecteur des Finances, Colmet-Daage, conseiller maître à la Cour des comptes, de Foville, chef du bureau de statistiques au ministère des Finances, sont chargés des trois conférences ayant trait aux problèmes financiers pour lesquelles les désignent une longue pratique et une haute compétence.

De même, c'est parmi les praticiens distingués qu'Emile Boutmy trouve une bonne partie de ses professeurs. Sans se préoccuper des situations déjà acquises, il les amène à son Ecole. Il recrute peu à peu Gabriel Alix, Théophile Funck-Brentano, le capitaine d'état-major Gustave Niox, Léon Say et bien d'autres personnalités, qui se font professeurs de politique après avoir déjà occupé des hautes fonctions dans l'Etat. Ce sont là des hommes qui se recommandent à lui par l'expérience et l'autorité qu'ils puisent dans leur vie professionnelle. Leur valeur est déjà confirmée par les suffrages du public. Malgré tous leurs titres, ils ne sont munis que par exception de grades universitaires car la qualification qu'ils possèdent se trouve rarement jointe aux grades et aux diplômes, très longs et difficiles à conquérir, que l'université exige de ses maîtres. Au reste, la partie qu'ils maîtrisent et qu'ils ont peut-être contribué à créer ou

à transformer n'a pas encore pu être, sous sa forme nouvelle ou renouvelée, matière de doctorat ou d'agrégation. Boutmy évoque à ce propos l'exemple frappant où la science est si récente qu'il n'existe qu'un seul homme qui, après avoir participé à sa création, soit en mesure de l'enseigner. Il s'agit de l'aspect social de l'Exposition universelle. Pour lui l'organisation de ce

> ... musée où toutes les branches de l'économie sociale ont été réunies, classées, enchaînées avec une telle méthode qu'elles en sont ressorties ... ayant en quelque sorte la cohésion ... d'une véritable science[194)]

s'identifie avec une étude nouvelle. Il ne tarde pas à insérer cette matière dans le programme d'enseignement avec à sa tête Emile Cheysson, le seul d'après lui dont pourront se recommander pendant beaucoup d'années encore les élèves qui voudront cultiver cette science.

Cheysson dispose certainement d'une pratique très large dans le domaine des expositions. Ingénieur par ses études à l'Ecole des ponts et chaussées, il est nommé directeur du service des machines à l'Exposition universelle de 1867. Il reçoit la médaille d'or à l'Exposition de 1878, puis il est président, rapporteur ou membre du jury aux Expositions de 1889 et de 1900 à Paris, de 1897 à Bruxelles, de 1906 à Milan. Par une vie professionnelle très mouvementée, il sait s'acquérir, à côté de ses compétences techniques, les expériences de directeur des usines Schneider au Creusot, les connaissances de mathématicien et d'actuaire au ministère des Travaux publics.[195)] Dans toute son activité se réflètent ses convictions personnelles, qui l'amènent très tôt au groupe des disciples de Le Play, dont émanent également ses collègues Funck-Brentano, Lévy-Bruhl, Ribot et A. Sorel. Plus tard il est nommé président de la Société d'Economie sociale.[196)] L'action sociale devient son occupation principale à partir de 1884, lorsqu'il renonce à tout emploi régulier dans l'administration. C'est sous son influence que sont stipulées, dans la loi de 1898, les dispositions pour obliger les Sociétés de Secours mutuels, lorsque leurs

statuts comportent l'allocation de pensions déterminées, à constituer des réserves mathématiques représentant à chaque instant la valeur des engagements pris.[197)]

L'Ecole n'hésite pas à enrôler de telles personnalités, malgré les risques d'échec et de déconvenue. Elle donne une dénomination spéciale à leurs cours (cours libres ou cours complémentaires) sur le tableau des siens, pour assigner un rang, parmi ses professeurs réguliers, à ces hommes aux situations souvent des plus considérables. A la suite d'un accord officieux avec eux, la fondation les soumet à un essai dans des conditions compatibles avec leur position;[198)] elle se trouve libre par là même de se séparer d'eux avec courtoisie si certaines qualités pédagogiques leur font défaut.

Pendant tout le temps de son existence, l'Ecole reste fidèle à ce recrutement éclectique de son corps enseignant. Emile Boutmy se charge, dans la plupart des cas, d'insuffler aux hommes qu'il en juge dignes cette pensée inattendue et un peu inquiétante pour plusieurs d'entre eux: démonter leur mécanique, décomposer leurs mouvements, s'expliquer à eux-mêmes, puis expliquer aux autres cette machine d'Etat dont ils ont été un rouage, et après avoir montré le comment de leur travail, en dégager les pourquoi. C'est avec plaisir qu'il découvre les maîtres empiriques d'une science latente.

Lors d'un banquet donné à l'occasion de son élection à l'Académie des sciences morales et politiques, René Stourm raconte avec émotion:

> Lorsque je suis entré à l'Ecole des Sciences Politiques en 1884-85, je venais de quitter l'administration, y ayant beaucoup travaillé - car on y travaille beaucoup malgré la légende - et j'apportais un bagage de vingt ans de pratique...
> La pratique est très profitable au professeur, à condition qu'il commence à la jeter par-dessus bord; car il doit reprendre de plus haut, c'est-à-dire du haut des principes mêmes, les matières de son cours... Toujours est-il que j'eus fort à faire lorsqu'il fallut transformer ma pratique d'autrefois en leçons théoriques.[199)]

On évoquera la carrière de cet homme, qui avait déjà fait ses preuves avant d'entrer à l'Ecole Libre des Sciences Politiques, pour montrer dans quels milieux Boutmy va chercher ses collaborateurs. Le choix volontairement arbitraire que l'on exécutera ainsi, s'impose par la multitude de personnalités, venant également de la vie publique, que le directeur sut amener à l'Ecole.

Administrateur des contributions indirectes en 1874, René Stourm jouit de la considération de ses chefs et a été élevé en février 1879 à la première classe de ses fonctions d'administrateur. Tout à coup, à la fin de cette même année, il est mis en disponibilité. On a supposé que cette mesure voulait frapper le fils d'un sénateur du second Empire et donner ainsi satisfaction à des passions politiques surexcitées après la tentative du 16 mai 1877. Chacun des partis qui ont tour à tour triomphé en France a commis des actes analogues contre des fonctionnaires qui semblaient, par leur famille ou par leurs fréquentations, se rattacher au parti vaincu. René Stourm souffre de l'injuste disgrâce qui brise sa carrière, mais il ne se plaint qu'à lui-même dans des notes manuscrites. Il se met immédiatement au travail et choisit un champ d'études auquel l'a préparé son activité antérieure et qui lui laisse sa liberté de jugement. Il devient en peu d'années un maître dans le domaine de la science et particulièrement de l'histoire des finances. De 1879 à 1913, sa vie extérieure se manifeste principalement par des ouvrages dont deux ont une forme didactique et sont directement issus de l'enseignement qu'il donne sans interruption pendant vingt ans à l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Ce sont "Le budget" et "Les systèmes généraux d'impôts." 200)

La chaire des finances publiques existe à l'Ecole depuis la fondation. Elle avait été occupée pendant une année par Léon Say, l'ancien ministre qui, sous la présidence de Thiers, avait rendu à la France le grand service de réorganiser ses finances. Il paraissait alors presque impossible de trouver un successeur pour ces cours où le

> ... tout Paris intelligent se pressait dans les salles devenues trop étroites, coudoyant les élèves et applaudissant avec eux ce maître exceptionnel.[201)]

Emile Boutmy, avec l'admirable perspicacité dont il est coutumier, résoud ce problème délicat de la façon la plus heureuse en choisissant René Stourm. Il se recommande par le haut mérite de ses ouvrages: "Les finances de l'Ancien Régime et de la Révolution", "Les finances du Consulat" et "La bibliographie historique des finances de la France au XVIII[e] siècle", ainsi que par son expérience pratique.

Son cours se distingue dès le début de celui de son prédécesseur. Léon Say, qui, dans les dernières années de sa vie, mena une lutte continue et ardente contre le socialisme et le protectionnisme, usait en effet de son enseignement comme d'une arme de combat. Il avait consacré ses leçons à l'examen des solutions démocratiques de la question des impôts. Son but était de démontrer par le raisonnement et surtout par l'histoire, spécialement celle de Florence, les graves inconvénients qu'il attribuait à l'impôt établi sur le revenu réel et à la progressivité en matière fiscale.

Stourm, par contre, n'a rien d'un homme de parti, rien d'un polémiste exclusivement occupé à combattre certaines doctrines et à en faire prévaloir d'autres. Avec le plus grand calme et une impartialité absolue, il recherche le juste et le vrai. Il expose les règles de la législation financière française dans toutes ses parties essentielles et en soumet les dispositions à une critique rigoureuse. Le succès de ce professeur touche Emile Boutmy à un tel point qu'il déroge pour lui à la règle traditionnelle de ne pas parler des vivants lorsqu'il relate les événements survenus à l'Ecole. En 1890, il s'adresse exclusivement à Stourm, et il célèbre ses mérites, en ces vers familiers:

Le sort vous a, mon cher confrère,
D'un très beau nom fort mal nommé;
Vous êtes juste le contraire
Du sens en ce mot renfermé.

Tempête (Stourm) cela rappelle
Gambetta dans ses accents fiers;
Votre voix sur la chanterelle
Limpide fait revivre Thiers.

La tempête est un noir nuage
Que perce par instant l'éclair;
Vos pensées, transparent feuillage,
Se découpent sur un ciel clair.

Chez vous, point de ces brumes vagues
Où l'orage confond les plans.
Au lit profond d'une eau sans vagues
On peut compter les cailloux blancs.

Jadis, Stourm désignant, je pense,
La lourde épée en action,
Vous êtes une fine lance,
Finance par contraction.[202)]

Pour augmenter les moyens d'action pédagogique de l'Ecole, Boutmy, extraordinaire chercheur et découvreur d'hommes de talent, introduit dans le monde de l'enseignement un "tiers ordre" composé d'hommes qu'il

> ... faut aller chercher et auparavant observer, puis tenter... qui ne se recommandent encore que par des promesses.[203)]

Ils sont mis à l'épreuve et jugés dans un enseignement collatéral (cours libres ou complémentaires). S'ils réussissent, la fondation se les attache par un lien plus durable.[204)] La part du hasard se trouve ainsi considérablement réduite; c'est l'expérience qui est maîtresse des choix. On peut dire qu'Emile Boutmy offre de préférence un débouché aux jeunes gens chez qui il a reconnu une aptitude rare, mais qui ne se sont pas encore faits de nom et de répondant. Il montre un intérêt tout particulier à deviner leur valeur et à les accueillir. Il les prend sous son patronage, souvent il met leurs dons en lumière. Quand il s'agit d'une matière tout à fait nouvelle, il se fait leur émancipateur et leur guide. Il leur indique

la question à élucider, leur facilite sa préparation par des conseils pratiques. Si la nécessité s'en présente, le Conseil d'Administration leur ouvre un crédit ou une subvention pour un voyage d'études.[205)]

Pour toute la partie des différentes sciences sociales qui n'est pas encore considérée comme classique, l'Ecole joue le rôle de pionnier en organisant - pour le futur compte de l'université - un "privat-docentisme" très large, très souple et d'un aspect exceptionnel, comme l'exige la nature de ces matières. Eprouver des sujets nouveaux et par cela essayer, exercer, qualifier des professeurs en dehors du champ de sélection ouvert à l'université, voilà ce qui fait l'originalité et la richesse de son enseignement.

On a dit, non sans quelque ironie, que l'Ecole Libre des Sciences Politiques était devenue le vestibule de l'Institut. Il y a dans cette assertion une part de vérité. Outre les collaborateurs que Boutmy cherche parmi les membres de l'Institut, il sait en recruter parmi les jeunes gens qui y entreront à leur tour grâce à leurs travaux. Comment ne pas évoquer dans ce contexte les choix qu'il fit parmi des hommes alors presque inconnus?

Alexandre Ribot a à peine 30 ans lorsque Boutmy vient lui exposer le plan de sa fondation. Ce futur grand parlementaire est connu surtout par le "drapeau des républicains modérés" qu'il représente dans le Pas-de-Calais en tant que député; ensuite aux Affaires étrangères, il travaille sous Loubet au rapprochement franco-russe, dont la réception de l'amiral Gervais à Cronstadt en juillet 1891 est le solennel témoignage; il est à plusieurs reprises président du Conseil. Mais c'est à l'Ecole des Sciences Politiques qu'il forge ses premières armes "... d'orateur le plus encyclopédique..."[206)] Il raconte lui-même comment il fut acquis à l'enseignement:

> J'étais magistrat au tribunal de la Seine et l'un des secrétaires de la Société de Législation comparée qui avait été fondée en 1869 ... Au lendemain de la guerre, Boutmy, que je n'avais

> jamais vu, vint me trouver. Il me demanda tout simplement de faire un cours de législation comparée. Vous jugez de mon inquiétude à l'idée d'enseigner une science qui n'existait guère encore que dans les cours de Laboulaye au Collège de France, qui était pour ainsi dire à créer. Mais Boutmy y mettait une telle conviction, un tel élan, une si belle éloquence qu'on ne pouvait lui résister. Je lui expliquai que je savais quelque chose du droit criminel et surtout de la procédure criminelle en Angleterre, parce que j'avais eu, avant la guerre, une mission du ministre de la justice, pour étudier chez nos voisins comment s'y faisait l'instruction criminelle et comment étaient jugés les accusés. Cela suffit à Boutmy. Il me nomma tout de suite professeur et c'est ainsi que fut créée la chaire de législation criminelle.[207)]

On voit par cet exemple pris sur le vif combien le directeur de l'Ecole est prompt à saisir les occasions, quelle hâte il met à engager dans sa petite phalange un homme dont l'Académie française juge, en 1906, que les discours sont "... de l'histoire..."[208)] et dont les publications: "Quatre années d'opposition, 1901-1905", (1905), "La réforme de l'enseignement secondaire", (1900), "L'utilité des caisses de crédit immobilier pour favoriser l'accession de la propriété aux ouvriers", (1910), ne sont pas sans se faire remarquer.[209)] Cette tactique qui sera souvent reprise par la suite et presque toujours, peut-on dire, avec un même succès, sert donc également à l'Etat. De Foville et Flach seront connus dans les milieux officiels sitôt après leurs débuts à l'Ecole Libre des Sciences Politiques.

Parmi les premiers professeurs de la fondation, Alfred de Foville lui restera fidèle pendant 30 ans environ, y enseignant successivement la géographie économique, les finances publiques, l'économie politique, malgré les hautes fonctions dont l'Etat le chargera à partir de 1877. Au sommet de sa carrière, il deviendra directeur de l'Administration des monnaies et des médailles.[210)]

Jacques Flach, qu'Emile Boutmy observe depuis ses

débuts et dont il suit les travaux à la Société de Législation comparée et dans la "Revue historique de droit français et étranger", devient professeur à l'Ecole Libre en 1877. Il y dispense le cours de législation civile comparée.[211)] Par ce biais, il sera élu professeur titulaire au Collège de France en 1884.[212)]

C'est à ce libre agrément que l'on doit les vocations d'Albert Sorel, de Paul Leroy-Beaulieu, d'Albert Vandal. Ils ne sont point des professeurs de carrière, quand Boutmy les appelle. Chacun parle de ce qu'il sait, apportant à un auditoire dont il dépasse à peine l'âge le résultat de ses recherches toutes récentes.

Albert Sorel, secrétaire d'ambassade, est presque inconnu lorsque Taine, auquel il succèdera à l'Académie française, le présente à Boutmy. Il a juste 28 ans, Boutmy en a alors 36.[213)] De leur première entrevue, Boutmy rapporte:

> J'écoutai ce que Sorel me dit de sa façon de comprendre l'histoire diplomatique. En une demi-heure, je fus gagné. Il fut convenu qu'il serait chargé du cours. Ce que je ne lui dis pas, c'est que j'avais déjà attribué cette chaire à un de ses anciens professeurs, homme considérable. Il me fallut des trésors de cautèle et d'adresse perfide pour décider le titulaire à accepter un autre enseignement et laisser celui-là libre. J'y réussis. Sorel eut sa chaire d'histoire diplomatique sans savoir ce qu'elle me coûtait à moi de diplomatie. Il m'est agréable de penser que, du premier coup, j'ai vu si juste et voulu si ferme ce qui devait jeter tant de lustre sur l'Ecole.[214)]

Si Boutmy ne lui avait pas révélé sa vocation, Albert Sorel n'aurait pas eu de lui-même l'idée d'enseigner l'histoire diplomatique. C'est à lui que revient l'honneur d'inaugurer le cycle des cours de l'Ecole, en janvier 1872, par cet enseignement qui n'existait alors pas encore en France.

Paul Leroy-Beaulieu, auquel est confié la chaire des finances publiques, en 1872,[215)] acquiert du premier

coup, en tant que professeur, l'autorité dont il jouit déjà par ses succès aux concours économiques et par sa collaboration au "Journal des débats".

Albert Vandal, qui se dit

> ... simple historien, assez ennemi de la politique pour n'avoir plaisir à l'observer que dans le passé et à distance...,[216]

se voit chargé de la chaire qui lui agrée, à savoir celle de l'histoire diplomatique de l'Orient depuis 1856.

On ne peut guère évoquer toutes les "découvertes pédagogiques" de l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Mais il convient, pour conclure, de mentionner qu'elle accueille très tôt déjà les deux représentants d'une science qui ne fait alors que débuter en tant que telle, soit les sociologues Lucien Lévy-Bruhl et Gabriel de Tarde.

Lévy-Bruhl, dont le cours sur le développement de l'idée d'unité nationale en Allemagne devient cours régulier en 1886, est un "... disciple déférent d'Auguste Comte..."[217] De cet enseignement sort la publication, en 1890, de son livre "L'Allemagne depuis Leibniz". C'est un essai sur l'évolution de la conscience nationale en Allemagne. Dans cet ouvrage, Lévy-Bruhl démontre que l'intelligence allemande est passée du cosmopolitisme au patriotisme unitaire, et que ses plus grands penseurs ont servi son développement politique et matériel. Ces faits sont évoqués dès 1871, mais de façon fragmentaire. Lévy-Bruhl les démontre historiquement.

Tarde étudie plus spécialement l'imitation, les phénomènes d'opinion et le comportement des foules. Sa réputation scientifique est faite en France et en Europe avant qu'il ne sorte de ses modestes fonctions de juge d'instruction de la région de Sarlat pour être nommé directeur de la statistique criminelle au ministère de la Justice en 1894.[218]

> Nous ne devions pas perdre de temps pour nous assurer de lui dès son arrivée à Paris et c'est ce que nous avons fait,[219]

explique Boutmy au Conseil d'Administration.

A partir de 1884, une autre catégorie d'enseignants se joint à ce corps de professeurs déjà traditionnel pour l'Ecole. Un ancien élève de la fondation, André Lebon (ministre du Commerce en 1895[220] et ministre des Colonies en 1896-98)[221] est alors appelé à donner le cours d'histoire constitutionnelle, en remplacement de Vergniaud, secrétaire général de la préfecture de la Seine.

> C'est la première fois, dit le directeur dans son rapport annuel, que l'Ecole recrute un professeur parmi les anciens élèves imbus de son esprit et formés à sa méthode... L'épreuve a donné les meilleurs résultats. Je n'ai pas d'hésitation, pour ma part, à voir en lui un futur collègue, destiné à un sérieux et durable succès auprès de nos jeunes auditoires.[222]

En 1892, considérant que la responsabilité de la direction de l'Ecole est devenue trop lourde pour être cumulée avec la fonction de professeur, Boutmy charge son ancien élève, devenu son ami, de la chaire de droit constitutionnel.[223]

En 1886, c'est encore un ancien élève, François-Auguste Arnauné, (président de la Chambre en 1923) que la direction charge d'un cours sur la monnaie, le crédit et le change. Ces leçons sont à la base du volume paru sous le même titre quelques années plus tard+ et qui fut assez apprécié du public pour connaître, en 1922, une sixième édition.[224] D'autres, Romieu, Zolla, Paulet, Schefer, Dupuis, Caudel, etc.[225] sont appelés tour à tour à faire partie du corps enseignant.

Cette accession des anciens élèves à l'enseignement fait partie d'un plan raisonné.

> Nous tendrons de plus en plus, déclare Boutmy dans le rapport de l'année 1885, à éveiller chez les jeunes gens d'élite que nous avons nous-mêmes

+ in -8°, Paris 1894.

> formés le désir et l'espoir de professer à côté de leurs anciens maîtres et de leur succéder. L'expérience nous a démontré qu'aucun mode de recrutement ne garantit mieux ce rare et difficile mélange d'entrain et de bonne méthode, de prudence et d'esprit d'investigation, d'autorité et de curiosité d'où procède le progrès sûr et continu d'une oeuvre de science comme la nôtre.[226)]

Les règles spéciales qui régissent ce choix sont insérées dans les statuts de la fondation. Elles fixent entre autres que tout élève diplômé depuis plus d'un an peut se présenter aux épreuves spéciales, déterminées par un jury composé de professeurs de l'Ecole, après avoir communiqué au préalable à la direction un travail se rapportant à l'un des cours du programme. Sur avis favorable du jury, le candidat peut être admis à faire un cours libre sur un sujet de sa compétence.[227)]

Une autre création de Boutmy, prolongement du corps enseignant, est celle des directeurs d'études. Ils sont chaque année désignés parmi les anciens élèves et lauréats de l'Ecole pour s'occuper des élèves qu'ils ont agréés, s'enquérir de leurs progrès, les interroger sur les difficultés qu'ils rencontrent, leur suggérer des lectures ou des recherches à faire. En tant que conseillers et guides des élèves qui en sentent le besoin, ils examinent et révisent avec eux leur plan de travail.[228)]

Toutes ces sources de recrutement ont, en outre, l'avantage que, dans un certain nombre de cours communs par le titre à l'Ecole et à l'université, les deux institutions n'empiètent pas l'une sur l'autre. Les matières désignées sous des noms identiques sont traitées avec des points de vue différents, étant donné que la préparation aux grades indispensables ne laisse pas le temps aux futurs professeurs universitaires de s'occuper des aspects pratiques. Ainsi, les deux enseignements se complètent sans se confondre.

Grâce à cette composition, le corps enseignant, qui n'est autre chose que l'Ecole elle-même, apporte à

l'oeuvre commune un double concours. Il rassemble des hommes dont les uns sont célèbres par leurs titres universitaires, les autres seulement estimés pour leurs capacités éprouvées. Au fil des années, on y rencontre des professeurs, qui ont acquis de longue date leur renommée dans les chaires de l'Etat, des personnalités ayant participé à l'action politique, accompli des carrières administratives, diplomatiques ou commerciales, ainsi que des hommes plus jeunes qui trouvent dans cet enseignement de création récente une grande notoriété. La continuité du principe selon lequel on sélectionne ressort clairement à travers les maints changements intervenus en ce qui concerne les titulaires des chaires, si l'on regarde les listes du corps enseignant pour la période étudiée. En 1872, on compte sur 10 professeurs, 5 publicistes, 3 fonctionnaires, 2 membres de l'Institut.[229)] La provenance des 40 professeurs et des 12 maîtres de conférences que l'Ecole compte en 1896 se répartit comme suit: 4 membres de l'Institut, 13 professeurs d'Etat, 22 fonctionnaires, 9 professeurs libres et 4 anciens fonctionnaires.[+ 230)]

L'Ecole n'étant limitée par aucun programme d'Etat, le directeur laisse le plus souvent entière liberté aux enseignants pour dresser le plan de leurs cours. Ils sont toutefois tenus de respecter des règles de base qu'il définit clairement.

> L'Ecole, écrit-il, n'est ni doctrinaire ni même doctrinale; c'est une école de science. Ses professeurs ont des opinions et les expriment en toute liberté. L'Ecole, elle, n'a en propre qu'une méthode qui repose sur l'observation et l'expérience.- Elle ne demande pas à ses maîtres une profession de foi uniforme. Elle n'exige d'eux que la sincérité et le sérieux des convictions, la mesure dans la parole, l'emploi scrupuleux des procédés de découverte, de critique et de démonstration ... la neutralité nécessaire aux spéculations scientifiques.[231)]

+ Pour une spécification plus précise des tendances politiques et des fonctions publiques de ces personnalités, voir annexe V (vol. 2).

Tout en constituant un noyau de traditions libérales, on n'établit aucun obstacle à ce que des hommes d'opinions opposées travaillent dans un but commun. Leur enseignement qui, par sa matière même, côtoie sans cesse la politique active, doit se distinguer des débats passionnels des partis par son indépendance et son impartialité.

Les conférences supposent chez le professeur tout un ensemble d'aptitudes particulières: une préparation plus complète encore que pour les cours, parfois un stage pratique de plusieurs mois,[232] une science assez sûre pour n'être jamais - ou rarement - prise au dépourvu, un entrain communicatif, une familiarité mesurée. Attachant une grande importance à cette forme d'enseignement, Boutmy réunit de temps en temps tous les maîtres de conférences. Il les incite à s'expliquer sur le plan, la conduite et les résultats de leur enseignement. Chacun se trouve ainsi informé des tentatives, des succès et des mécomptes de ses collègues. Par cette mise en commun de l'expérience acquise se dessinent de nouveaux moyens d'action.

L'enseignement professionnel qui est dispensé rachète son "infériorité", selon Boutmy, par le fait qu'il

> ... apporte non seulement des détails d'application ... mais aussi de plus précieux éléments... d'observations et d'expériences où se révèle et se note l'évolution de la réalité qui fait l'objet de chaque science.[233]

Une leçon faite par un praticien manque rarement de vivacité et de chaleur. L'application quotidienne des théories fournit à celui-ci un fond inépuisable qui évite la satiété dans un cours où le professeur doit obligatoirement se répéter d'année en année. Classant et par là même éclairant ses souvenirs personnels, il demeure dans les faits qu'il connaît, et qui sont, pour ainsi dire, quelque chose de lui-même et de son passé. Il les expose avec un intérêt particulier et ne saurait guère porter plus d'attention que nécessaire à des formules d'examen, à des spécimens de questions et de réponses. Aussi on n'a

pas à craindre qu'un tel homme prépare à l'examen exclusivement, même sans le vouloir peut-être.

On l'a dit souvent, les meilleurs juges d'un professeur sont ses élèves. Aussi, parmi les nombreux écrits qui se présentent sous forme de souvenirs, de monographies, de discours faits à diverses occasions, on laissera la parole à l'un d'eux qui, ayant suivi les cours de l'Ecole, en a laissé un hommage chaleureux.

> A côté des mérites politiques et scientifiques de l'Ecole, il faut mettre en relief ses très grandes qualités pédagogiques, ... qualités bien précieuses, car on ne les rencontre que très rarement... Les maîtres, animés d'une ardente sympathie pour les jeunes gens qui se présentent devant eux à l'époque la plus critique de leur vie, à l'époque où ils cherchent leur destinée et essaient leurs forces sur tel ou tel terrain, les maîtres ont peut-être, de leurs élèves, une meilleure opinion qu'ils ne devraient. Mais, en exaltant sans cesse ce qu'il y a de bon chez l'élève, ils font nécessairement pencher la balance du bon côté, et l'élève ne tarde pas à se mettre à l'unisson du diapason qu'on lui donne.234)

L'abondant concours d'éducateurs que l'Ecole a su s'assurer pendant ses premières 25 années - il serait fastidieux de les citer tous - et la diversité de leur provenance forcent à se limiter à un exemple précis pour démontrer leur manière d'enseigner, chacun d'eux ayant en dehors de ses habitudes personnelles, que Boutmy modifie le moins possible, une formation différente. L'entrain et l'enthousiasme communicatifs qui portent très loin l'écho de cet enseignement se retrouvent dans les lignes d'un journal américain se rapportant au déroulement d'une conférence donnée par Albert Sorel.

> The professor being in the chair, the pupils go through the form of deliberating a treaty. As in a debating society different persons are appointed to speak pro and con, so here individuals are named in advance to fill the roll and present the argument of plenipotentiaries, at the Congress of Vienna for example. But they must do this with historical faithfulness and they must not forget the forms and courtesies of diplomatic intercourse.235)

Les cours professés à l'Ecole Libre des Sciences Politiques sont la source directe ou indirecte de livres ou de traités de grande valeur dans lesquels se survivent les principaux maîtres de l'Ecole.+ Leur réputation internationale est une autre consécration de la haute qualité des professeurs.

Une proposition intéressante pour l'époque, émanant d'un groupe réuni autour du publiciste libéral Anatole Leroy-Beaulieu, spécialiste des questions russes par ses nombreux voyages et études, témoigne de l'esprit de la fondation où celui-ci professe et dont il sera le futur directeur. Dès 1895, il demande avec d'autres amis l'instauration de groupes d'études, la constitution d'une Société d'Intellectuels français et allemands, la multiplication des traductions.[236)]

Les chaires de l'Ecole ont été multipliées mais l'expérience n'a fait qu'encourager le fondateur de ses héritiers spirituels dans le dessein primitif de confier à des hommes initiés à la pratique des choses un enseignement de faits. Néanmoins, Emile Boutmy pas plus que ses successeurs n'a réussi à réaliser l'idée initiale, à savoir créer un corps enseignant propre à l'Ecole Libre des Sciences Politiques au moyen de dotations particulières, comme il y en a déjà de son temps à Oxford, à Cambridge, aux Etats-Unis. Tous les maîtres de l'Ecole enseignent presque à titre honoraire, car l'indemnité qui leur est versée varie entre 1 800 et 3 000 francs, somme extrêmement modeste, quand on considère que l'Etat accorde à la même époque des traitements de 12 000 à 15 000 francs à ses professeurs de l'enseignement supérieur.[237)] Même les sommes bien au-dessous de ces chiffres, que Boutmy juge suffisants, soit: 6 000 à 7 000 francs pour les chaires principales, 4 000 à 5 000 francs pour les chaires moins importantes, 2 000 à 2 500 francs pour les maîtrises de conférences[238)] ne peuvent être rassemblées par la Société (entre 1872 et 1896).

+ voir annexe V (vol. 2)

C'est seulement à partir de 1886 qu'une partie de l'excédent des recettes est distribuée proportionnellement aux émoluments de base entre les membres du corps enseignant.[239)] Mais l'argent n'est pas tout et c'est avec fierté et émotion qu'Emile Boutmy peut dire en 1896:

> J'ai été le témoin étonné de la mystérieuse impulsion qui a mis en mouvement sur les points les plus éloignés de l'espace, des esprits éminents, les a fait graviter vers l'idée patriotique dont ils devaient être les serviteurs, a fait arriver juste à temps l'homme spécialement capable pour chaque chaire à pourvoir. Et quelle chaleur d'âme, quel dévouement à leur tâche et à leurs élèves! Ç'a été ma force et ma joie de sentir cette élite de nobles intelligences se serrer affectueusement autour de moi. Le corps enseignant est l'honneur de l'Ecole.[240)]

5) <u>Les examens</u>

Dans l'article d'Emile Boutmy "La réforme des études supérieures de droit", que publie la Revue bleue en 1894, on peut lire:

> ... il y a aujourd'hui un obstacle insurmontable à cette extension du programme, c'est - au moins dans certaines de nos facultés - la conception traditionnelle des fins de l'examen, des rapports entre l'examen et l'enseignement. La règle générale y paraît être que le plus possible des matières enseignées soient représentées dans les épreuves, que le plus possible des cours y aient leur sanction... Mais l'examen n'est pas indéfiniment extensible. Il y a une mesure qu'on ne peut pas dépasser sans excéder les forces d'un jeune esprit; en outre, on ne peut pas multiplier les matières d'examen sans diminuer en fait pour chacune le sérieux et la consistance des épreuves, et sans confondre les résultats dans le gris et le vague d'une moyenne générale, qui est tout à l'avantage de la médiocrité. Ainsi, - parce qu'on ne veut pas discréditer certains enseignements, ni désobliger plusieurs professeurs en leur refusant la sanction dont profite la majorité des cours, - parce qu'on ne veut pas d'autre part faire éclater les cadres de l'examen, en multipliant les sujets d'interrogation, - on en est réduit à ne pas créer de cours nouveaux et les jeunes maîtres de grand talent hésitent à s"offrir pour en faire.[241)]

Ces critiques, qui visent surtout le régime des examens établi dans les facultés de droit, permettent de déceler la manière dont Emile Boutmy résoudra le problème de l'introduction des épreuves dans sa fondation. L'Ecole Libre des Sciences Politiques, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, ne peut déroger au principe général qui consiste à donner aux étudiants une consécration de la science acquise, une sanction de leur travail. Or, même l'espoir que le diplôme de l'Ecole deviendra un titre aux yeux de l'Etat ne peut inciter ses créateurs à adopter en simples imitateurs le système des examens régissant les études dans les établissements qui poursuivent un but semblable. Peu leur importe d'ajouter un diplôme de plus à la série d'attestations déjà existantes. Au contraire, puisque l'on ne peut empêcher l'examen de devenir un régulateur des études, on commence par le régler lui-même de façon à ne jamais inspirer aux élèves la volonté "d'apprendre pour passer". Afin de changer cette tournure d'esprit incrustrée chez les étudiants, on s'efforce d'alléger les programmes des épreuves et de garantir une sanction sûre et sérieuse des connaissances du candidat, tout en maintenant la perspective de l'examen.

A l'aide d'un règlement très souple, la direction veut éviter que l'Ecole ne devienne une de ces "...boîtes, fours..., gaveuses scolaires...", selon les mots de Taine, et que l'enseignement ne dégénère, toujours selon Taine, en

> effort mécanique et prolongé pour introduire dans chaque éponge intellectuelle tout le liquide scientifique qu'elle peut contenir, pour l'en imbiber jusqu'à la saturation, pour la maintenir en cet état de plénitude extrême, ne fût-ce que pendant les deux heures de l'examen, sauf à la laisser ensuite se dégonfler incontinent, puis s'aplatir; de là cet emploi erroné, cette usure précoce de l'énergie mentale, et tout ce pernicieux régime qui opprime si longtemps la jeunesse, non pas au profit, mais au détriment de l'âge mûr.242)

Très hostile à toute épreuve qui ne servirait qu'à constater en quelques heures une prétendue capacité générale, Emile Boutmy s'oppose à des examens qui se dérouleraient sous forme d'interrogations sur le vaste programme des cours. Une telle méthode est en effet dans la plupart des cas la récompense d'un travail superficiel. Elle encourage les élèves à stocker des réponses toutes faites à un questionnaire.

Les maximes pédagogiques de l'Ecole étant bien différentes, son statut provisoire prévoit déjà des examens qui laissent agir à l'aise et se développer la curiosité naturelle des élèves, leur amour du savoir et leurs goûts personnels, garanties d'une activité intellectuelle spontanée et durable. L'article 3 dudit statut stipule que les auditeurs inscrits deux années de suite pour l'ensemble des cours peuvent présenter une thèse sur l'un des sujets compris dans l'enseignement. Soutenue publiquement, celle-ci donne lieu à un diplôme attestant la capacité du candidat. Elle doit obligatoirement contenir

> des positions et des questions empruntées à la matière des cours auxquels n'appartient pas le sujet principal.[243)]

Laissant au candidat le choix du sujet et l'initiative de le combiner avec les autres matières, c'est à son travail personnel que l'on fait appel.

Or, dès que les programmes de l'enseignement s'élargissent, il n'est guère possible d'embrasser tout leur contenu par une seule étude sans que sa profondeur en soit sérieusement compromise. Les conséquences inévitables de tout programme d'examen surchargé, à savoir une préparation superficielle et une épreuve sommaire sans signification réelle, ne tardent pas à apparaître. A cela s'ajoute le fait que certains élèves sont incapables de se plier au travail discursif que ce programme trop vaste impose, tandis que d'autres ne peuvent pas supporter la fatigue

d'un examen ainsi conduit et se découragent avant la fin. L'Ecole court donc le risque de voir s'éloigner des épreuves ou d'exposer à un échec immérité plusieurs de ses meilleurs élèves. Les étudiants eux-mêmes se trouvent devant l'alternative de ne traiter à fond dans leurs thèses qu'une seule partie de l'encyclopédie qui leur est offerte ou d'examiner pour chacune des matières quelques généralités, quelques formules seulement et d'apprendre à l"avance des réponses vagues aux questions les plus vraisemblables. L'examinateur, de son côté, doit s'abstenir de leur en demander davantage, car il comprend qu'un esprit condamné à parcourir et à reconnaître une surface aussi vaste ne peut s'appesantir sur rien.

La division des enseignements en deux, puis en quatre, et postérieurement, comme on l'a vu, en cinq sections obvie largement à ces inconvénients. Les épreuves se trouvent de nouveau allégées, en 1878, par la distinction alors introduite entre cours fondamentaux et matières facultatives. Seuls les premiers, au nombre de huit à dix, sont alors obligatoires pour les épreuves du diplôme.[244] Sans enlever aux candidats qui tiennent à s'en prévaloir, le bénéfice d'un examen à sujets multiples, on autorise ceux qui préfèrent des épreuves moins chargées à se faire interroger sur un nombre un peu moindre de matières. La seule condition qu'on leur impose est de justifier qu'ils les possèdent plus en détail et qu'ils offrent, pour ainsi dire, en profondeur, l'équivalent de ce que les autres présentent en surface. Les enseignements fondamentaux sont conçus de façon à constituer le minimum suffisant pour faciliter l'accès à tout le reste des matières du même ordre. Ils sont, pour s'en tenir à la définition d'Emile Boutmy,

> ... la province centrale de laquelle s'ouvrent des larges avenues sur des provinces dépendantes.[245]

Chaque élève a la liberté de se limiter à ce minimum ou d'y ajouter à son gré tel ou tel autre cours, voire tous

les autres cours, s'il le juge à propos. Les suppléments entraînent un abaissement de la note moyenne exigée et procurent, par conséquent, certains avantages au candidat.

On conçoit aisément les mérites de ce système. La sanction obligatoire constitue une exception motivée pour les cours fondamentaux. Les autres enseignements, auxquels sont assimilés les cours nouveaux, restent égaux devant l'examen et n'en font partie que s'ils sont choisis par un candidat. Puisque ces deux dernières catégories subissent les mêmes conditions, ni la direction, ni les jeunes savants ne sont arrêtés par la perspective d'une situation sacrifiée ou d'une concurrence inégale, et le tableau de l'enseignement peut s'enrichir d'une longue suite de sujets intéressants, sans que l'examen s'en trouve trop chargé. La liberté laissée aux jeunes gens de faire porter l'examen, pour une partie des épreuves, sur la matière de leur préférence permet une grande variété de combinaisons. Celui qui veut se concentrer, celui qui veut s'étendre, tous y trouvent également satisfaction. Chacun peut faire correspondre exactement son plan d'études à ses connaissances acquises, à ses aptitudes particulières, à ses vues d'avenir. Un règlement aussi large laisse libre cours à la spontanéité et à la volonté, il éveille naturellement le goût pour les choses elles-mêmes. Ce principe de souplesse est appliqué aussi dans le déroulement des études dans le temps. Au bout de leur première année d'études ainsi qu'à la fin de la deuxième, les élèves peuvent passer des examens partiels facultatifs constitués d'épreuves orales. Les candidats sont interrogés sur toutes les matières fondamentales et sur les matières des cours et des conférences qu'ils désignent. La direction leur conseille de présenter les examens oraux au cours de leur première année à l'Ecole.[246] Ils auront ainsi le temps de préparer les examens finaux du diplôme.

Ces épreuves comportent en quelque sorte deux ex-

plorations, l'une en profondeur, l'autre en surface. De même que l'Ecole dispense deux types d'enseignements, l'un scientifique et restreint, l'autre pratique et étendu, elle institue deux formes d'épreuves sur les cours fondamentaux, une première approfondie et limitée à une partie des sujets, une deuxième discursive et sommaire portant sur l'ensemble des matières.

Dans chaque section, trois sortes d'examens correspondent à ce partage. En premier lieu, les aspirants au diplôme doivent présenter une thèse sur l'une des matières traitées dans un cours fondamental. Elle est composée avec toutes les ressources documentaires sur un sujet choisi par le candidat, en accord avec les professeurs concernés. L'objet visé par cette épreuve est double. Elle est seule capable de témoigner d'un commerce familier, d'une collaboration effective entre maître et élève. L'appréciation des capacités des candidats devient plus exacte, puisqu'on laisse liberté de choix à toutes les formes d'esprit. Il faut admettre que rien n'est moins équitable et moins sûr, sous une apparence de justice et de simplicité, que le système qui soumet des natures très différentes à des épreuves uniformes dans lesquelles quelques-unes seulement se sentent à l'aise, tandis que la plupart sont gênées et restent au-dessous de leur valeur réelle. Emile Boutmy souligne l'importance de cette étude en ces termes:

> N'y a-t-il pas assez de diplômes? Ceux qui existent n'ont-ils pas donné occasion de sonder la vanité, la non-pertinence (au point de vue scientifique) de cette attestation d'une capacité moyenne, délivrée après un examen de quelques heures. On comprend ce genre d'épreuves à la fin de l'enseignement secondaire. Mais dès qu'on s'élève à l'enseignement supérieur, dès qu'on passe à l'enseignement professionnel, la tendance devrait être, ce me semble, de chercher de plus en plus la sanction des études et le critérium de la valeur de l'étudiant dans des certificats délivrés pour chaque matière distincte à la suite de travaux faits par le disciple sous l'impulsion et le contrôle du maître. - Il n'y a que cela de probant, de sain pour l'esprit.247)

Boutmy se charge lui-même d'approuver le plan de chaque mémoire qui lui est transmis, accompagné des observations du professeur et signé par lui, selon l'article 4 du règlement des examens datant de 1874.[248)]

A ces épreuves préliminaires fait suite en juin l'examen final, qui consiste en deux compositions faites en quatre heures sans documents. Chacune porte sur un sujet indiqué au moment même et emprunté aux cours fondamentaux de chaque section. Un exposé oral de dix à vingt minutes sur un sujet tiré au sort deux heures à l'avance par le candidat conclut la série des épreuves.[249)]

On remarque que la gamme des examens est assez variée pour tenir compte des aptitudes diverses des élèves. La première épreuve permet à l'étudiant de prouver qu'il est capable de creuser à fond une question dans les conditions mêmes où il se trouvera placé dans sa future carrière; la seconde, qu'il est habile à rallier et à mettre en oeuvre rapidement les connaissances acquises; la dernière enfin est pour lui l'occasion de montrer l'étendue de son instruction et son aptitude de méthode et de clarté.

Force et originalité de l'esprit aux prises avec un sujet qu'il peut étudier sans hâte, fidélité de la mémoire, vivacité dans la conception et dans la rédaction, toutes ces qualités essentielles composant la valeur intellectuelle sont mises en action grâce à cette organisation des examens.

Le niveau des épreuves est notablement relevé par leur difficulté croissante pendant la période considérée. Elles comprennent finalement deux mémoires, ayant chacun pour thème le sujet d'un cours, l'un de première, l'autre de seconde année,[250)] mis à part les deux compositions écrites, l'exposé oral et les interrogations sur toutes les matières.

En 1893, Emile Boutmy soumet au Conseil d'Administration un projet tendant à créer un examen supérieur

qui serait à l'examen final de l'Ecole ce que le doctorat des facultés est aux épreuves de licence. Il prévoit que les diplômés seuls y auront accès: un diplôme supérieur leur sera décerné, après un mémoire élaboré dans les groupes de travail, une leçon prononcée après deux heures de préparation et un certain nombre d'exercices faits dans les conférences d'application.[251)] Mais il ne verra pas de son vivant, la réalisation de son idée.

Comme il n'y avait pas encore de feuilles d'examen à l'Ecole à cette époque, on ne peut citer que ces quelques rares sujets donnés pour les exposés oraux:

Année universitaire 1873-74

- Décrire le mécanisme et le fonctionnement d'une banque de circulation.
- Le mécanisme du gouvernement d'un Etat de l'Union américaine.[252)]

Année universitaire 1892-93

- Des droits des autorités supérieures sur les budgets départementaux et sur les budgets commerciaux.[253)]

En revanche, il a été possible de reconstituer une liste des questions des compositions écrites d'après les indications fournies par les archives privées de l'Institut d'Etudes Politiques.[+] Comparées aux sujets des concours d'Etat,[++] elles présentent une certaine similitude qui ne va pourtant pas jusqu'à l'identité. D'une façon générale, on remarque que les épreuves finales de l'Ecole sont semblables à celles qui permettent l'accès aux carrières publiques, dans la mesure où elles confrontent l'aspirant au diplôme de l'Ecole avec tous les grands problèmes nationaux et même internationaux de son temps. On trouve par exemple à cinq reprises un sujet se rap-

+ voir annexe VI (vol. 2)
++ voir annexe VII (vol. 2)

portant à la situation de l'Eglise catholique. Il est vrai que cette dernière représente un agent de première importance sous la troisième République.

La naissance de la troisième République est en effet marquée par l'introduction véritable de l'élément religieux dans la politique. La grande majorité du clergé lui est hostile, l'extrême droite identifie les deux ordres de questions et subordonne même sa foi royaliste à sa foi catholique. A l'opposé, l'athéisme socialiste devient une religion. Cette confusion des intérêts du culte avec les intérêts publics ne peut être négligée par l'Ecole, d'autant plus qu'elle aveugle une nation entière alors que d'autres problèmes plus graves passent inaperçus.

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont trop riches en péripéties pour être envisagés dans toutes leurs ramifications, mais ils sont trop importants à cette époque pour ne pas être retracés au moins dans leurs grandes lignes.

Après la défaite, l'Eglise catholique bénéficie d'un renouveau de ferveur: augmentation du budget des cultes, édification du Sacré-Coeur de Montmartre commencée en 1874, passage de 661 000 pélerins à Lourdes en sept ans.[254)] Elle est l'appui essentiel d'un régime d'ordre moral. L'orthodoxie est alors de bon ton, le scepticisme, de mauvais goût.

Mais la mainmise des conservateurs sur la religion n'est pas sans lui nuire. En 1876, la résistance latente que le parti conservateur autoritaire a menée contre la politique républicaine se manifeste sous la forme de la question religieuse longtemps sous-jacente. Le pape lui-même pousse à la résistance et même à la rébellion contre les lois et les gouvernements. Les grands actes de Pie IX sont la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, la publication, en 1864, de l'encyclique "Quanta cura" et du catalogue "des erreurs de

notre temps", connu sous le nom de Syllabus, enfin la convocation, en 1870, du concile oecuménique qui s'achève sur la proclamation de l'infaillibilité pontificale. Dans l'édition romaine des allocutions du Saint-Père depuis 1870, on trouve:

> ... les catholiques libéraux constituent un mal plus terrible que la Révolution, que la Commune même. J'ai toujours condamné le libéralisme catholique, je le condamne, je le condamnerai encore quarante fois s'il le faut.[255)]

L'Eglise s'engage dans une croisade contre les idées modernes et l'organisation de la société civile issue du XVIIIe siècle. Aussi, après 1879, la République triomphante se lance-t-elle dans la lutte et Gambetta peut-il formuler après Alphonse Peyrat: "Le cléricalisme, voilà l"ennemi!"

L'Eglise réformée française, de son côté, reconnue comme religion par l'Etat en 1802, passe aux yeux des républicains anticatholiques pour la représentante d'une religion naturelle: un pont jeté entre le christianisme et le positivisme.[256)] L'entrée de trois protestants au deuxième ministère Dufaure, en décembre 1877, n'est pas sans signification. Deux ans plus tard, dans un autre cabinet, six ministres sur dix appartiennent à la religion réformée.[257)] Dans ce même ministère, Jules Ferry, franc-maçon depuis 1875,[258)] détient pour la première fois le portefeuille de l'Instruction publique. Il ne tardera pas à arracher à l'Eglise un de ses champs d'action les plus importants par l'organisation de l'enseignement primaire, rendu gratuit en 1881, obligatoire un an plus tard, définitivement laïque par la loi de 1886 qui en exclut les congrégations et oblige chaque commune à posséder au moins une école primaire.

La foi israélite, faiblement représentée, mais déjà influente, ne fera une entrée très remarquée sur

la scène politique qu'avec l'éclatement de l'affaire Dreyfus. Parmi les adeptes de la religion juive, on note Alfred Naquet, l'inspirateur de la loi du 27 juillet 1884 rétablissant le divorce et qui est présentée comme une mesure anticléricale.[259)]

En 1887, la loi sur la liberté des funérailles fait perdre à l'Eglise un terrain qu'elle possédait presque exclusivement. Les dispositions législatives de juillet 1889 concernant le recrutement imposent le service militaire aux séminaristes.

Cependant, un courant pacificateur se fait jour, animé par le cardinal Pecci, élu pape en 1878 sous le nom de Léon XIII. Dès 1884, il promulgue à l'adresse spéciale de la France l'encyclique "Nobilissima gallorum gens",[260)] remarquable par son ton d'extrême modération. Il y recommande aux évêques et aux fidèles de ne point fournir d'armes aux partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et d'éviter toute opposition systématique au gouvernement établi. Le projet d'un parti exclusivement catholique, conçu par Albert de Mun en 1885, est bientôt abandonné devant la résistance de l'Eglise, peu soucieuse de se compromettre ouvertement. Léon XIII affirme à plusieurs reprises que l'Eglise doit cesser de se solidariser avec les régimes déchus et chercher, sous l'égide de la République, un terrain de conciliation avec l'autorité civile.

Le pape ne perd aucune occasion de manifester qu'il tient pour parfaitement distincts les intérêts de l'Eglise et ceux de la monarchie. Le mariage de convenances avec la République que Léon XIII voudrait imposer aux catholiques français fait entrevoir son rêve: la création d'un parti conservateur digne de ce nom qui comprendrait catholiques et républicains modérés. Cependant, sa politique rencontre une grande résistance du

côté des monarchistes, dépouillés de la substance de leur programme politique par ce divorce du trône et de l'autel; elle ne reçoit pas non plus l'adhésion unanime des républicains.

L'encyclique "De libertate humana" conclut en 1888 que la liberté des cultes, de l'enseignement, de la presse, ne constitue pas un droit imprescriptible de l'humanité, mais que l'Eglise peut la tolérer dans les pays où elle existe et où elle répond au caractère national.[261)]

Un autre bouleversement est apporté au catholicisme somnolent par l'encyclique "Rerum novarum" où le pape fait connaître, en mai 1891, l'intérêt qu'il témoigne au sort de la classe ouvrière et le désir de voir les catholiques s'occuper du problème social moderne. En cette matière, il reconnaît à l'Etat une mission beaucoup plus vaste que ne le font les doctrines libérales alors en vigueur. Ce n'est peut-être pas une simple coïncidence si l'encyclique "Inter sollicitudines", par laquelle le pape exhorte les catholiques français à accepter la République, est publiée moins d'un an après (16 février 1892).

Les enseignements de Léon XIII restent totalement incompris de la majorité des catholiques. Au contraire, l'armée conservatrice battue se disloque en deux tronçons: l'un demeure fidèle soit au bonapartisme, soit à l'orléanisme, l'autre accepte les pouvoirs établis et envisage par conséquent une collaboration avec les républicains. Ces derniers - se sentant obligés de "défendre la société menacée" par la lutte des classes qui s'accentue de plus en plus vers 1894 - se rapprochent des ralliés, désormais résignés à la République.

Mais, de même que Léon XIII sous-estime la profondeur du sentiment monarchique chez la plupart des

chefs du catholicisme français, de même l'anticléricalisme, ciment du programme républicain, ne désarme nullement. Son ardeur se traduit de nouveau, en novembre 1895, par le recrutement significatif du premier cabinet purement radical de la troisième République, où Léon Bourgeois rallie huit francs-maçons sur dix membres; les deux autres s'appelant Ricard, l'homme qui "... frappe sur les prêtres..."[262] et Berthelot, le prophète du scientisme. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, à laquelle une partie du peuple aspire depuis 1848, proclamée en 1871 par la Commune,[263] ne se réalisera pas avant 1905. On peut soutenir qu'elle aurait évité l'âpreté de la lutte et le profond clivage du peuple français qui s'ensuivit, si elle était intervenue en temps utile.

Dans les autres pays européens également, l'influence de l'Eglise catholique est indéniable.

La Suisse est le premier gouvernement européen, Italie exceptée, qui rompt ouvertement avec le Saint-Siège, d'où elle retire sa représentation officielle en 1873. Ce n'est qu'en 1884 qu'elle conclut un accord avec le Vatican, en vue de pourvoir à la vacance de divers sièges épiscopaux laissés sans titulaires depuis plusieurs années.[264]

En Italie, la largeur de vue de Cavour, résumée dans la formule: "l'Eglise libre dans l'Etat libre", est vite oubliée. La loi, dite des garanties pontificales, votée en 1871, est très étroitement appliquée et la fiction du pape-prisonnier que le Saint-Siège s'applique à entretenir depuis l'incorporation de Rome au royaume d'Italie ne fait qu'endurcir les deux fronts.[265]

A "l'ordre moral" de France s'oppose le "Kulturkampf" bismarckien. Il naît en 1873, Bismarck voulant, dans l'intérêt de son oeuvre unitaire, étendre aux catholiques la domination que l'Etat exerce sur les protestants

d'Allemagne; mais il s'achève pratiquement par une victoire de l'Eglise.

> La guerre ne peut être éternelle, dit le chancelier en 1881, je n'ai fait la guerre que pour conclure un traité de paix.[266)]

La pacification religieuse fait dès lors de rapides progrès. Elle est un fait accompli en 1886, les deux parties étant satisfaites par de nouvelles lois ecclésiastiques.

Même en Autriche, fille fidèle de Rome, des conflits religieux éclatent dans le courant de l'année 1874.[267)]

La Belgique est profondément divisée. La majorité catholique qui y existe depuis 1870 est remplacée dans les deux Chambres par une majorité libérale, en 1878.[268)] Dès les premiers jours du mois de juin 1880, le représentant belge auprès de la cour pontificale est rappelé, et quelque temps après, le gouvernement fait notifier au nonce apostolique de Bruxelles qu'il cesse de lui reconnaître son caractère diplomatique.[269)] La guerre est désormais engagée entre l'Eglise et la Belgique.

En Irlande, la question religieuse n'est pas sans rapport avec l'opposition entre propriétaires terriens et tenanciers. La province la plus riche, l'Ulster, où les protestants, sous le nom d'orangistes, constituent une force organisée, n'entend point être absorbée par la majorité catholique du reste du pays.[270)] Une intervention pontificale au sujet des problèmes agraires, en 1888, reçoit le pire accueil. Les principaux chefs du parti home-rules protestent

> ... qu'ils veulent bien recevoir leur théologie de Rome, mais que, pour leur politique ils aiment autant la prendre à Constantinople.[271)]

Les problèmes religieux agitent donc bien des nations européennes, même s'ils ne revêtent nulle part l'ampleur qu'ils connaissent en France. Il n'est pas étonnant

qu'ils fassent plusieurs fois partie de la liste des questions d'examens que l'Ecole pose à ses candidats au diplôme.

Les conditions que la direction de l'Ecole impose à la forme de composition d'un tel sujet sont traduites par les lignes suivantes:

> These written examinations or compositions, as they are called, are not a set of answers to a fixed number of questions. The student is invited to express his views upon a given point, and is expected to put them within the four hours into shape for the printer. I say for the printer not because they are printed, but in order that the reader may not confound them in any way with our examination paper. After these two years of study the candidate is supposed to have an opinion, good or bad, on every subject treated in his section.[272)]

A l'actualité des matières répond la composition du jury qui préside à ces examens. Selon l'article 3 de l'Organisation provisoire de l'Ecole, il comprend, outre les professeurs, trois examinateurs au moins, pris en dehors de l'Ecole parmi les personnes qui ont écrit des ouvrages sur la science politique.[273)] Souvent, des administrateurs éprouvés, des ambassadeurs portant des noms bien connus viennent se joindre au corps professoral ordinaire pour interroger les élèves ou pour apprécier leurs travaux écrits. Ainsi, en 1874, de Viel-Castel de l'Académie française et de Bourgoing, ancien ambassadeur, sont parmi les juges.

Dans les dossiers des candidats au diplôme figure obligatoirement une première moyenne,+ celle de l'ensemble des travaux effectués au courant de l'année. Une seconde note est décernée par les examinateurs pour les compositions écrites de fin d'année, une troisième concerne l'ensemble des épreuves de l'examen oral. Cette dernière

---

+ Entre 1871 et 1896 la notation se fait comme suit:

1 = très mauvais	4 = assez bien
2 = mauvais	5 = bien
3 = médiocre	6 = très bien[274)]

moyenne est affectée du coefficient 3.[275] Nul candidat n'obtient le diplôme si le total des trois moyennes spéciales n'égale pas au moins vingt, à raison de:

première moyenne	(minimum 4)	4
deuxième moyenne	(minimum 4)	4
troisième moyenne	(minimum 4x3)	12
		20[276]

Le total de 24 points correspond à un examen passé avec distinction.[277]

Pour présenter leurs examens oraux, les étudiants disposent de deux sessions d'été ainsi que d'une session extraordinaire au mois de décembre pendant leur première année d'études. Les candidats de seconde année qui ne réussissent pas à obtenir le diplôme peuvent, si les épreuves écrites ont été satisfaisantes et si leur note n'a pas été inférieure à quatre pour plus de trois matières de l'oral, être autorisés à passer de nouveau ces matières à la session extraordinaire du mois de décembre suivant.[278] Les élèves qui échouent définitivement à l'examen de juin peuvent, sur avis favorable du jury, être admis à une troisième année. Le jury indique alors dans l'autorisation celles de leurs épreuves qui sont retenues et celles qui doivent être recommencées.[279]

Dans l'intention de conférer au diplôme un certain prestige, l'Ecole se propose de ne livrer à la vie publique que des jeunes gens incontestablement capables. Emile Boutmy use de toute son influence pour que le jury résiste à une indulgence très naturelle; car, présume-t-il, c'est par une rigueur persévérante que le diplôme de la fondation acquerra et gardera un rang élevé et indiscuté dans l'estime générale.[280] Malgré la sévérité très nette apportée aux examens en 1886,[281] le nombre des aspirants au diplôme ne décroît pas. En voici les chiffres:

année universitaire	nombre des candidats	nombre des diplômés	répartition par sections				
			administrative	diplomatique	économique et finan-cière	générale	coloniale
1884-85	28	27	-	-	-	-	-
1885-86	35	26	-	-	-	-	-
1886-87	41	27	2	13	9	3	-
1887-88	42	29	5	12	4	5	-
1888-89	-	23	5	8	6	3	3
1889-90	-	27	-	-	-	-	1
1890-91	45	39	7	20	8	4	-
1891-92	-	-	-	-	-	-	-
1892-93	54	42	12	17	10	3	-
1893-94	48	32	6	12	10	4	-
1894-95	46	33	12	10	5	6	-
1895-96	69	45	14	13	13	5	- 282)

La répartition des candidats dans les diverses sections est fonction d'un accroissement ou d'une diminution des places disponibles. Cependant, l'Ecole ne délivre pas de brevet. Ses diplômes ne donnent point en eux-mêmes entrée privilégiée dans certaines fonctions publiques. Ils n'ont aucune valeur officiellement reconnue pour les examens professionnels. Dans la plupart des cas, ils ne sont que le complément de la licence indispensable pour accéder au concours d'Etat. Il en va ainsi du concours de l'auditorat, aux termes de la loi organique de 1872.[283] Il n'y a donc aucun intérêt pratique à les obtenir. La seule raison de les rechercher est le prestige de l'enseignement dont ils sont la sanction à cause du savoir et du talent des professeurs, et aussi la valeur que le public attache à la capacité dont ils sont la garantie par les justes exigences des examinateurs. Ils ne constituent en eux-mêmes qu'une recommandation et les candidats ont à prouver de nouveau leur mérite dans les concours organisés à l'entrée des fonctions publiques.

Boutmy lui-même ne tient d'ailleurs pas à ce que les élèves se précipitent à son Ecole pour y acquérir un "parchemin" officiel. Une véritable sanction professionnelle lui semble injustifiée et superflue. Il voudrait que le diplôme gagne le crédit de l'opinion publique par sa qualité et devienne ainsi un titre préférentiel dans les choix du gouvernement et de l'administration, plutôt qu'il ne soit un nouveau grade à tapage susceptible d'attirer des étudiants.[284] Jusqu'en 1888, il peut avec raison considérer le nombre des candidats dans les examens comme "... l'hommage le plus désintéressé et le plus significatif..."[285] qui puisse être rendu à son oeuvre et comme un témoignage du progrès des enseignements généraux qui y sont dispensés.

Diverses décisions gouvernementales interviennent alors pour assimiler le titre de l'Ecole Libre des Sciences

Politiques à celui de docteur ou de licencié en droit, pour l'accès à certaines carrières administratives. Le décret du 23 août 1888, rendu sur proposition du ministre des Affaires étrangères, et la circulaire du 12 janvier 1889, émanant du ministère de l'Instruction publique, accordent au diplôme de l'Ecole la même valeur qu'aux titres d'admissibilité mentionnés au décret organique pour le recrutement du personnel diplomatique, notamment les licences en droit, ès sciences et ès lettres.[286)]Sous l'influence de Ribot, alors ministre, le système de concours d'entrée aux Affaires étrangères est réorganisé par le décret du 15 octobre 1892. Parmi les titres indispensables pour l'admission figure le diplôme de l'Ecole.[287)]

L'arrêté ministériel du 2 mars 1887, ayant trait au concours de l'administration centrale des colonies stipule:

> Le nombre des points est augmenté d'un vingtième pour le candidat qui produit soit le diplôme de docteur en droit... soit enfin un certificat constatant qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'Ecole des Sciences Politiques.[288)]

Un arrêté du gouverneur général de l'Algérie du 26 mars 1892 est ainsi conçu:

> Peuvent être nommés adjoints aux administrateurs des communes mixtes les candidats pourvus du diplôme de langue arabe délivré par l'Ecole des langues orientales ou du diplôme de l'Ecole des Sciences Politiques.[289)]

Ces déterminations ne sont à aucun degré sollicitées par les fondateurs de l'Ecole qui les considèrent comme des témoignages spontanés d'estime.

Il semble que l'effort de justice qui règne lors des épreuves soit ressenti par les candidats. L'atmosphère dans laquelle elles se déroulent a été retenue dans une étude sur le bâtiment qui héberge l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Un des anciens élèves relate:

> La porte où est inscrit "Secrétariat" donne accès aux salons de réception des Mortemart: c'est le bureau du secrétariat et le cabinet du directeur de l'Ecole. Nous y avons tous reçu un paternel accueil à la veille d'obtenir le diplôme. C'est aussi, joignant la bibliothèque et terminant le vieil hôtel du XVIIe siècle, le cabinet des professeurs, qui est alors un boudoir et où les examens - est-ce un parfum resté aux vieux murs? - prennent aisément tournure de causerie, voire de confession.[290)]

Cette appréciation, comme les précédentes, ne peut se comprendre que si l'on se réfère au caractère précieux et aux redondances de style propres à l'époque. A cause du nombre relativement restreint d'élèves qui briguent le diplôme de l'Ecole - le reste ayant assez ou trop à faire pour préparer les examens officiels de l'Etat - les épreuves se passent "en famille" rue Saint-Guillaume, et cependant avec autant de rigueur qu'ailleurs.

6) <u>Les élèves et leurs carrières</u>

Il n'y a d'école que par les élèves; il n'y a de maître que par les disciples. Recruter des élèves disposés à fréquenter une école qui ne conduit ni à une carrière déterminée ni à un diplôme officiel, telle est la tâche bien difficile qui échoit aux fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques au moment où la secousse de la défaite disqualifie les anciennes élites du pays. En face de l'incertitude régnant dans une société instable fortement marquée par une évolution progressive vers la démocratie et un déplacement des influences qui l'ont jusqu'alors gouvernée, le désir de

> ... rendre l'élite de la jeunesse française plus avisée, plus sage, moins exposée à être dupe des charlatans politiques et autres...[291)]

semble un appât assez faible. Or, cet optimisme apparemment illusoire se trouve largement justifié pendant un quart de siècle par le nombre des inscriptions et la

qualité de l'auditoire de l'Ecole. Il est consacré par les succès professionnels que les élèves remportent après leurs études.

En 1871, Taine évalue que sur 3 000 étudiants en droit à Paris, on en compte 1 700 qui, ayant de l'aisance ou de la fortune, considèrent leurs études comme un complément d'éducation et ne veulent point devenir hommes de loi; plutôt que d'adopter au hasard une opinion politique, ils préfèrent apprendre avant de croire, et savoir avant de parler.[292] Ces jeunes gens et tous ceux qui, par leur situation de famille ou des aptitudes particulières, ont droit d'aspirer à exercer une influence prépondérante dans le domaine politique, dans les fonctions d'Etat ou dans le monde des grandes affaires, constituent, selon Emile Boutmy, le public en puissance de sa fondation.

Le recrutement est facilité par le fait que l'Ecole des Sciences Politiques ouvre libre accès à ses élèves: aucune condition d'âge, de nationalité, d'études n'est exigée d'eux. Toutefois les femmes ne seront admises à la fondation qu'après la première guerre mondiale.[293] Les jeunes gens sont reçus sans examen d'entrée et peuvent aspirer ou ne pas aspirer à passer les épreuves de fin d'études. Mais la direction juge qu'une bonne culture générale et une certaine maturité sont indispensables pour quiconque se propose de suivre avec succès l'enseignement. Les élèves les mieux préparés à profiter des cours sont ceux qui ont une formation secondaire.

Au moyen d'un enseignement épuré et élevé, sans déclamations et allusions piquantes, Emile Boutmy veut écarter dès l'origine un public de dilettantes.[294] L'Ecole ne dispense pas cette sorte de leçons fort bien faites, sur des sujets généraux et propres à captiver un auditoire fortuit adoptant devant une chaire le même comportement que devant une scène de théâtre. Un plan concerté des cours ainsi que l'admission dans les amphi-

théâtres des seules personnes qui se sont faites inscrire, en payant un droit pour la totalité des enseignements ou seulement pour la durée d'un cours particulier, doivent lui assurer un auditoire sérieux.[295]

La distinction entre élèves et auditeurs est une autre concession par laquelle la direction essaie de s'attirer une audience nombreuse. Les élèves prennent une inscription pour l'ensemble des enseignements. Ils sont seuls autorisés à suivre les conférences et à se présenter aux épreuves du diplôme. Les auditeurs peuvent contracter une ou plusieurs inscriptions partielles. Les inscriptions sont effectuées par année ou par trimestre. De par leur nature, les inscriptions d'ensemble sont le critère par excellence de l'entrain et du sérieux des études. Elles diffèrent des inscriptions partielles en ce que les unes sont recherchées par les élèves qui ne veulent que se préparer à un examen spécial, les autres par ceux qui ont plus que de simples visées professionnelles ou qui ont compris que les nécessités ultérieures de toute carrière dépassent de beaucoup le cadre des examens qui en gardent l'entrée. Les jeunes gens qui s'inscrivent sous cette rubrique ne suivent pas seulement le cours unique ou les deux ou trois enseignements spéciaux qui apportent une certaine préparation pratique, ils fréquentent souvent cinq ou six cours, quelquefois même davantage,[296] qui sont la plupart du temps sans rapport avec une carrière fixe. Comme ils aspirent simplement à éclairer, à cultiver leur esprit, c'est d'après le nombre des inscriptions d'ensemble que l'on peut juger si l'Ecole justifie son titre d'établissement d'enseignement supérieur.

Avec satisfaction, Emile Boutmy peut constater, en 1884, qu'à la diminution des inscriptions partielles correspond une progression constante des inscriptions totales,[297] comme le démontre le tableau ci-dessous:

années	inscriptions d'ensemble	partielles	total des inscriptions
1872	-	-	89
1873	-	-	92
1874	-	-	96
1875	-	-	150
1876	-	-	131
1877	-	-	191
1878	-	-	178
1879	-	-	232
1880	-	-	228
1881	67	149	216
1882	85	175	260
1883	129	147	276
1884	182	131	313
1885	200	210	410
1886	227	160	387
1887	232	134	366
1888	254	114	368
1889	293	82	375
1890	309	59	368
1891	323	100	423
1892	329	92	421
1893	314	66	380
1894	340	101	441
1895	374	83	457
1896	387	99	486[298)]

Leur nombre prouve l'empressement croissant et l'esprit de plus en plus sérieux de l'auditoire. Désormais les inscriptions à l'essai commencent à disparaître. Les inscriptions partielles tendent à se transformer en inscriptions d'ensemble, les inscriptions d'ensemble au terme se convertissent en inscriptions d'ensemble à l'année.[299)] Ces dernières témoignent du prestige que l'Ecole acquiert auprès du public; elles sont un facteur de solidité pour les finances de la Société qui se voient notablement accrues par le total des produits scolaires.[300)]

En 1872, les auditeurs ont l'allure de simples curieux d'une seule branche de la science, spécialistes ou fantaisistes; ce sont, pour la plupart, des auditeurs intermittents. Une année plus tard, Emile Boutmy peut rapporter au Conseil d'Administration:

> Nous prenons possession d'une clientèle spéciale et stable, au nom des avantages directs et pratiques que nous pouvons lui procurer.301)

A la longue, la plupart des élèves français et étrangers ne viennent à l'Ecole qu'après avoir achevé leurs études secondaires. Parmi eux on voit, chaque année, quelques autodidactes, parfois plus âgés que les professeurs,302) qui n'ont point suivi la filière habituelle des études et sont heureux de trouver, dans ce libéralisme, un moyen de s'instruire qui leur est refusé ailleurs.

La direction déconseille aux bacheliers, qui ont normalement dix-huit ans, de s'inscrire immédiatement à l'Ecole. Elle considère qu'à cet âge, il est trop tôt - sauf exception - pour aborder de front les enseignements de l'Ecole.303) Un auditoire plus mûr - l'âge moyen compris entre 21 et 24 ans est estimé idéal -304) permet d'élever sensiblement le niveau des cours.

Sous l'effet de la loi militaire du 15 juillet 1889, le chiffre brut des inscriptions diminue temporairement en 1893,305) de même l'âge moyen des élèves baisse. Cette loi est l'aboutissement de maints essais d'obvier aux injustices inhérentes aux dispositions législatives du 17 juillet 1872, par lesquelles l'Assemblée nationale a voté pour le service militaire universel contre une armée de métier. Elle édulcora fortement la loi de 1872, sous l'influence du bourgeois Thiers, en recourant au tirage au sort, les mauvais numéros faisant cinq ans de service actif, les bons restant à la disposition du ministre et ne servant pratiquement que six mois. Par ailleurs, intervenaient de nombreuses exemptions, notamment en faveur du clergé et des membres de l'enseignement. En vertu du système du volontariat d'un an pour les "engagés conditionnels" payant 1 500 francs à l'Etat, les jeunes gens de la bourgeoisie ne servaient jamais plus de douze mois.306) Un phénomène significatif est, entre

1875 et 1888, l'afflux dans la carrière militaire des membres de la noblesse.[307] En 1875, l'armée est sans contredit le principal objectif du parti monarchiste. Il ne néglige rien pour entretenir ou pour réveiller dans ses rangs les sympathies en faveur de la royauté. Mais l'opinion publique mène une campagne fervente pour démocratiser le recrutement militaire. Gambetta, puis Boulanger, émettent des projets tendant à généraliser le service obligatoire et à en réduire la durée. Boulanger, ministre de la Guerre en 1886, fait voter une loi qui radie les princes de l'armée et des fonctions publiques.[308] Mais c'est seulement sous Freycinet qu'est votée la loi du 18 juillet 1889, dite des "curés sac au dos", qui supprime le tirage au sort et ramène en principe à trois ans, pour l'ensemble du contingent, le temps du service actif.[309] Les jeunes bourgeois sont ainsi tirés d'une vie douillette pour être lancés dans les rigueurs du service militaire obligatoire.

L'Ecole Libre des Sciences Politiques, institution privée, ne profite pas de la dispense que la loi accorde aux titulaires de certains diplômes de l'enseignement supérieur qui ne sont astreints qu'à une seule année de caserne. Du temps du volontariat, les élèves lui arrivaient à vingt ans, vingt et un ans en moyenne, et, n'ayant pas devant eux d'arrêt ou d'interruption à prévoir, ils attendaient volontiers, selon le conseil de la direction, la fin de la première année de droit avant de commencer leurs études à l'Ecole.

A partir de 1889, l'année de service obligatoire pour tous vient s'intercaler invariablement entre vingt et vingt et un ans. Il n'y a ni devancement ni sursis d'appel. Un très grand nombre de jeunes gens de dix-huit à dix-neuf ans, bacheliers d'hier, insistent alors pour entrer à l'Ecole des Sciences Politiques en même temps qu'à l'Ecole de Droit, afin de pouvoir faire leurs deux années de suite sans être interrompus. Bien que leur âge

et le manque de maturité qui en résulte souvent, les rendent moins aptes à suivre les enseignements, on ne peut leur refuser l'inscription aux cours, ce qui signifierait, dans nombre de cas, les écarter pour toujours. On ne leur dissimule cependant pas qu'ils doivent considérer ces deux années comme un simple complément de leur éducation libérale, et ne pas insister sur les parties purement professionnelles de l'enseignement. La direction pense qu'ils ne pourront en tirer profit que plus tard quand, libérés de leurs obligations militaires, ils seront en vue des examens d'Etat.[310)]

En 1892, une loi autorise les jeunes gens faisant ou ne pouvant faire qu'un an de service à devancer l'appel de leur classe. L'âge moyen de l'auditoriat de l'Ecole est de nouveau sensiblement rehaussé en 1894; on ne compte alors que 100 étudiants (25% environ) au-dessous de 21 ans.[311)]

Le sérieux des élèves, que la presse souligne dès 1872,[312)] reste assuré à la fondation. Le facteur d'âge et l'augmentation considérable des inscriptions totales influent favorablement sur l'assiduité aux cours. Emile Boutmy estime que 100 élèves fournissent la même moyenne de présence que 150 à 160 auditeurs.[313)] En 1872, 20 à 40 élèves en moyenne assistent aux divers cours.[314)] Dans les années suivantes, ce chiffre est souvent dépassé. En 1876, Boutmy parle de la densité inaccoutumée du public, par laquelle les professeurs se sentent encouragés,[315)] de sorte que leur enseignement devient plus vivant et plus chaleureux.

Entre les disciples eux-mêmes s'établit un actif échange d'idées, favorisé par les affinités de milieu. Ils sont presque tous Parisiens, ce qui implique déjà une certaine tournure d'esprit. Puisque celle-ci change selon les quartiers de la capitale, Emile Boutmy désigne plus étroitement le boulevard Saint-Germain comme le "... rayon de son public spécial."[316)]

Du point de vue social, les élèves proviennent presque exclusivement de la haute bourgeoisie et, à un moindre degré, de l'aristocratie. Les raisons de cette restriction sont multiples. Les écrits des fondateurs précisent par avance les catégories d'élèves qui doivent venir chercher l'instruction dans leurs salles de cours. Dans une lettre adressée à son ami Emile Boutmy, en février 1871, Ernest Vinet dit:

> Regardez autour de vous, mon cher ami, et voyez où en est notre jeunesse bourgeoise. Rendre le travail facile, faire en sorte qu'au bout de quelques mois et sans trop contrarier le farniente, dont ils savourent pendant trois ou quatre années les douceurs, les candidats puissent obtenir les titres qui doivent leur ouvrir l'accès de la vie professionnelle, voilà le voeu le plus cher des familles, voilà l'ambition des instituteurs ad hoc et des répétiteurs... Chez nous la basse démocratie (pour moi il y a deux sortes de démocraties) conspue le savoir, et nos gouvernants ne savent pas l'employer. Soyez homme politique, chef de parti, ministre, et l'on vous pardonnera de n'être qu'un ignorant.317)

L'Ecole se propose de contribuer à la formation de la haute démocratie, à l'aide d'une élite intellectuelle capable de bien juger, digne de guider les autres et en qui les autres aient confiance.318) Ce qu'elle vise, c'est l'empire de l'esprit et le gouvernement des meilleurs. On n'ambitionne donc point de s'attirer l'universalité des citoyens français, ni même tous les élèves de l'enseignement secondaire. Libérale par ses conditions d'accès, l'Ecole des Sciences Politiques est loin d'être une école ouverte. Elle est seulement destinée à une minorité dirigeante, à un petit nombre d'auditeurs, à une élite choisie et très limitée, qui est seule présumée capable d'effectuer les études qu'offre la fondation.

Lorsque le renom vite acquis du nouvel établissement lui fait une publicité trop rapide, le nombre des élèves répartis entre les diverses sections monte à 450, chiffre qu'Emile Boutmy tient pour maximum. Afin que les

professeurs puissent connaître personnellement leurs disciples et agir sur eux, il n'hésite pas à envisager des mesures pour restreindre une affluence qui s'accroît trop rapidement: en particulier une élévation du droit d'inscription. Celui-ci est pourtant relativement élevé. Il est porté de 100 francs en 1872 à 300 francs en 1894. L'Etat lui-même, par un décret du 1er octobre 1887, relève d'un sixième le prix de la rétribution scolaire dans ses lycées et collèges.[319)] On pense ainsi endiguer l'afflux des jeunes gens qui reçoivent, avec une sorte de prime servie par l'Etat, l'enseignement classique, sans pouvoir par la suite en tirer parti pour subvenir à leur existence, ce qui risque de devenir à la longue un véritable péril social. A la suite de ce décret, la fréquentation des établissements d'enseignement secondaire tombe de 89 902 en 1887 à 83 714 en 1891.[320)] Le nombre des étudiants est très inférieur à ces chiffres malgré une augmentation sensible. On en compte 9 000 en 1870 et 22 000 en 1893, dont la moitié pour Paris.[321)]

Un autre facteur de la circonscription à un certain milieu social des élèves de l'Ecole Libre est que, dans plusieurs carrières auxquelles la fondation prépare, la capacité ne suffit pas; certaines conditions de personne et de fortune passent pour indispensables, et l'on ne peut pas se contenter d'un diplôme. La diplomatie, par exemple, offre des postes d'abord à la haute bourgeoisie, vu la nécessité pratique d'appartenir à un milieu défini, d'avoir l'usage de ce qu'on appelle "le monde" et vu surtout le caractère coûteux des fonctions, auquel le traitement de fonctionnaire ne permet pas de faire face. De même, l'administration des Finances est étroitement adaptée aux goûts, intérêts et préférences de cette classe. Le savoir technique acquis à l'Ecole rachète la qualité de fonctionnaire assez discutable aux yeux des hauts bourgeois, et plus encore le fait que le candidat ait la possibilité d'obtenir une situation dominante dans l'ad-

ministration et, fréquemment, d'accéder à des fonctions ministérielles.

Or, l'accès de la haute bourgeoisie à ces fonctions représente en lui-même une révolution sociale, conséquence des importantes modifications dans la structure des classes dirigeantes qui interviennent dès 1871. Avant la guerre de 1870-71, le personnel de la diplomatie, des Finances, celui des cours et des tribunaux était pris, dans sa majeure partie, dans un certain nombre de familles restées en possession des hauts emplois depuis le commencement du siècle. Le nom de la famille, les services rendus par un père ou un grand-père étaient les meilleurs titres de recommandation auprès du gouvernement. Sans doute n'est-ce pas propre à l'Ancien Régime, puisque une certaine hérédité de fait, sinon de droit, se maintient dans les nominations aux charges publiques.

Sur 36 millions d'habitants que compte la France au lendemain de sa défaite, les aristocrates ne sont qu'une poignée, les bourgeois quelques millions: le reste fait partie des "classes populaires".[322] Jusqu'à la fin du siècle, la hiérarchisation des classes reste statique. Taine évalue que, sur dix élèves de l'école primaire, neuf, fils ou filles de paysans et d'ouvriers, restent dans la condition de leurs parents.[323]

> Dans le grand escalier social, écrit-il, il y avait plusieurs étages. Chaque homme pouvait gravir les marches du sien, mais non monter au-delà... A la rigueur, un homme né sur les plus hauts degrés d'un étage parvenait quelquefois à gravir les plus bas degrés de l'étage suivant, mais il s'arrêtait là. En somme les gens de l'étage inférieur estimaient que, pour eux, l'étage supérieur était inaccessible et, de plus inhabitable.[324]

Appliquée aux cadres de la société française, qui restent nettement tranchés, la comparaison est juste, car chaque étage conserve sa physionomie très spéciale: la langue qu'on y parle, le costume qu'on y porte, les manières qu'on y affecte diffèrent de celles en usage dans les

autres étages. Néanmoins, si la structure des classes dirigeantes née de la guerre et du changement de régime est en formation, elle ne présente pas encore de cadres solides.

Ceci permet - dans cette étude qui ne prétend pas être exhaustive dans le domaine de l'histoire politique - non de les identifier avec les tendances des divers groupes parlementaires, mais de mettre en parallèle leur attitude à l'égard de la vie publique avec celle de ces groupements parlementaires qui ne se rattachent encore à aucun parti organisé entre 1871 et 1896. La discipline interne de ces derniers restant très relâchée, l'interférence de leur action ne peut être démontrée jusque dans ses derniers détails. Elle ne sera évoquée que dans la mesure où elle influe sur l'orientation professionnelle des diverses couches sociales.

Après 1871, l'édifice est théoriquement ouvert à tous. La Constitution de 1875, fruit tardif de tant d'efforts et qu'il a fallu en quelque sorte arracher pièce par pièce aux hésitations d'une Assemblée défiante et divisée, porte dans quelques-unes de ses dispositions l'empreinte des transactions dont elle a été le prix. Beaucoup de "contrepoids" inventés par les conservateurs subsistent dans son texte très court, qui évite de trancher nettement les zones de friction, mais rend vivable par sa flexibilité un régime qui ne s'appuie lors de son institution que sur la majorité d'une seule voix. Par sa souplesse, elle facilite, dans le domaine de la politique et celui de la haute administration, une forte poussée d'hommes nouveaux, dont beaucoup sont d'une condition moins élévée que les fonctionnaires d'autrefois. Leur mouvement est accentué après la révision constitutionnelle de 1884, par laquelle l'Assemblée nationale, avec une majorité de 509 voix contre 172 (159 de la droite), décide à la fois la suppression des prières publiques à l'ouverture des sessions, la convocation des électeurs,

en cas de dissolution, dans les deux mois, et la réunion de la Chambre dans les dix jours, l'interdiction de proposer la révision de la forme républicaine du gouvernement et d'élire président de la République un membre des anciennes familles régnantes, l'abolition de l'inamovibilité sénatoriale, enfin l'abrogation de la loi du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics.[325)]

En réalité, chaque classe sociale essaie de se prémunir contre l'empiètement et d'entraver l'avènement des couches sociales inférieures. Mais la lutte, parfois âpre, est perdue d'avance, car au lieu de s'adapter aux circonstances nouvelles, on s'accroche aux traditions de jadis, on s'efforce de défendre des privilèges périmés. Sous des apparences stables, que de transformations en gestation dans un quart de siècle!

C'est d'abord, entre 1871 et 1879, la tentative des anciens notables aristocrates pour reprendre en main la direction du pays. A l'Assemblée nationale élue en février 1871, les légitimistes, partisans du comte de Chambord, sont largement représentés (200 délégués). Par leur fusion avec les orléanistes, qui acceptent, en 1873, de s'incliner devant "Henri V", petit-fils de Charles X, les monarchistes auraient pu faire aboutir la restauration. Ils échouent devant la volonté du comte de Chambord de ne saisir le pouvoir que libre de toute hypothèque. Son intransigeance au sujet du drapeau blanc symbolise le rétablissement d'un régime autoritaire qu'il souhaite.

Encore nombreux dans le premier Sénat, les légitimistes ne comptent pas plus de 24 députés à la Chambre en 1876. La fin de l'"ordre moral" expulse les aristocrates du gouvernement. Toujours en place au Parlement et surtout dans les conseils généraux, ils perdent presque toute leur influence en tant que classe sociale et se retirent derrière le rempart d'une opposition boudeuse. Beaucoup de fils de ces hommes déçus, presque toujours

élevés par les jésuites,[326] s'orientent vers une vie active: carrière militaire, voire carrière diplomatique, et de plus en plus carrière d'affaires. Pour les deux dernières catégories, l'enseignement de l'Ecole Libre des Sciences Politiques semble le plus adapté. Mais après 1879, l'aristocratie n'est guère solidement installée que dans les fonctions secondaires de la diplomatie. Elle est définitivement éliminée des situations politiques et administratives et obligée de rester terrienne, militaire et mondaine et de se faire une conception du monde qui réponde à ce genre de vie. Les deux épithètes "catholique conservateur", qui la caractérisent, la coupent de la masse nationale. Nettement distincte de la noblesse provinciale, la noblesse qui habite la capitale pendant la moitié de l'année y forme un centre de vie mondaine. De nombreux salons aristocratiques, la plupart de coloration légitimiste, quelques-uns orléanistes, ouverts dans les hôtels du faubourg Saint-Germain et du faubourg Saint-Honoré, restent des lieux de rendez-vous élégants.

Entre-temps, la haute bourgeoisie cossue de la finance et de l'industrie, plus opportuniste, s'adapte avec adresse à l'époque nouvelle. Ses membres sont en général orléanistes, soutenant le règne d'un membre de la famille des Bourbons d'Orléans et en particulier du comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe. Or, celui-ci n'est pas un prétendant à la hauteur de ses ambitions. Mal conseillé ou mal inspiré, il commet des fautes graves. Il mécontente en particulier presque tout le parti libéral royaliste en immolant les souvenirs de sa famille et les principes de la Monarchie de Juillet aux pieds du comte de Chambord. Il rallie ainsi bien des hésitants à la République. Le centre droit orléaniste, fidèle au régime parlementaire et au drapeau tricolore, fait échec aux efforts fusionnistes. Aux élections de 1876, les orléanistes, avec à leur tête le duc de Broglie, ne remportent plus que 40 sièges. La mort, sans descendant direct, de "Henri V" en 1883, fait du comte de Paris l'héritier

légitime de la couronne de France et amène les légitimistes dans son obédience. Mais son alliance avec le général Boulanger[327] éloigne de lui tous ceux dont la dignité refuse de se mettre à la suite d'un soldat révolté.

Une partie moins importante de la haute bourgeoisie est attachée au bonapartisme, qui constitue tout d'abord un groupe politique important. Mais le nombre de ses députés à l'Assemblée nationale tombe de 104 en 1877 à 46 en 1881. La mort du fils unique de Napoléon III, le prince impérial Eugène Louis Napoléon, tué dans le Zoulouland, le prive en 1879 de son guide réel. Le prince Jérôme, alors chef de la famille Bonaparte, suscite un véritable coup de théâtre, en 1880, par une lettre à l'un de ses fidèles publiée par l'"Ordre" et l'"Estafette", où il répudie entre autres toute alliance avec les autres partis de droite et rompt même avec la religion catholique.[328]

Les membres de la haute bourgeoisie sont moins touchés que l'aristocratie par la suite de ces mécomptes. Ils ont gardé le contact avec la vie publique et ils ont su se ménager à temps des positions de repli dans la haute administration et dans les grandes affaires où ils occupent des places de choix. Directement ou indirectement, ils exercent une action politique importante. Le suffrage universel et le régime parlementaire maniés par eux assurent en fait la prédominance du capital.

L'aile protestante diffère du reste de la haute bourgeoisie par un libéralisme affirmé et une adhésion moins réticente à la République. Ses membres détiennent souvent des portefeuilles dans les divers cabinets. La haute bourgeoisie israélite, de son côté, traditionnellement bonapartiste (les Pereire) ou orléaniste (les Rothschild), collabore sur le plan financier avec le nouveau régime.

Souvent les fils des grands bourgeois succèdent à leurs pères dans leurs positions industrielles ou financières, le sentiment de continuité familiale étant encore fortement enraciné dans cette classe. Mais la plupart d'entre eux préfèrent des occupations intellectuelles et briguent les carrières auxquelles prépare l'Ecole des Sciences Politiques.

Au-dessous de cette ancienne couche, une nouvelle formation sociale, qui s'empare du mot "république" pour en faire la formule de son avènement, naît du développement des affaires privées et de la multiplication des fonctions publiques. Chefs d'entreprises, gens de robe, médecins, intellectuels, ingénieurs et autres composent cette bourgeoisie moyenne en pleine expansion.[329] Entre 1871 et 1879, elle compte trois millions d'individus et représente déjà une force montante qui régnera longtemps dans l'arène politique de la troisième République. Un des traits caractéristiques de cette classe est le respect qu'elle éprouve pour les diplômes qui ouvrent l'accès aux fonctions publiques et permettent à ses fils de parvenir rapidement aux situations les plus hautes.[330]

Le bloc des deux groupes républicains unis, l'Union républicaine de Gambetta et la gauche républicaine de Ferry, groupes auxquels cette classe appartient dans sa majeure partie, acquiert la maîtrise de tous les rouages après la démission de Mac-Mahon. Cependant il est bientôt affaibli par les dissensions. A la gauche républicaine s'oppose la gauche radicale (Clemenceau). Après la mort de Gambetta, le parti de Ferry absorbe l'Union républicaine, mais à la veille des élections de 1885, le parti républicain est un parti vieilli, divisé jusqu'à la haine, d'accord sur un seul mot "la république", morcelé à l'infini sur tout le reste.[331] Il n'évite aucune des fautes qui conduisent à son affaiblissement (fautes politiques: impuissance prolongée à soutenir un ministère quelconque; fautes religieuses: apparence de persécution

sans aucun bénéfice; fautes extérieures: mauvaise volonté à conduire avec énergie l'entreprise coloniale dans laquelle on s'est engagé). Ces fautes se manifestent par la désillusion et la lassitude du peuple.

Ses dirigeants ayant été tour à tour traînés dans la boue et déjugés par l'affaire Wilson (1887), les rangs de la moyenne bourgeoisie s'élargissent par l'intrusion de la petite bourgeoisie. Fraîchement issue du peuple et restée en contact avec lui, celle-ci se distingue par son sens de l'Etat et son habileté à utiliser les courants de l'opinion publique. L'aventure boulangiste, provoquée par un parvenu de leur milieu, n'est qu'un épisode éphémère mais significatif. Ses membres occupent très jeunes les plus hautes positions administratives. Après le renouvellement du personnel politique à la suite du scandale de Panama, leur influence est dominante.

Presque au même moment, le parti républicain se désagrège. Aux élections de 1889, on voit apparaître les progressistes ou républicains modérés, qui restent au pouvoir entre 1893 et 1898. Le groupe républicain radical-socialiste, qui se constitue en tant que tel en 1892 sous l'égide de Clemenceau, n'est pas moins actif. L'affaire Dreyfus catalyse les deux mouvements, radical et radical-socialiste, qui ne formaient jusque-là qu'un simple groupe de pure opposition. "Le péril est à gauche", dit Ferry. Or, la gauche radicale est destinée à jouer un rôle considérable. Elle trouvera des adhérents aussi bien dans la moyenne que dans la petite bourgeoisie, couches sociales qui constituent longtemps la véritable ossature du régime républicain. Beaucoup de ses chefs sont unis par leur appartenance à la franc-maçonnerie, qui fournit un apport indéniable à la République. L'idée républicaine n'est pas moins ardemment défendue par les moyens et petits bourgeois protestants.332) En 1895, l'accession de Félix Faure, ancien apprenti tanneur,333) au summum de l'échelle politique, la présidence de la République, est

une preuve éclatante de la montée de cette classe.

Ce personnel politique constitue un monde clos. Il est vrai qu'il conserve des attaches avec sa propre classe, la bourgeoisie, et même avec la paysannerie, mais il se sépare tout à fait des milieux ouvriers qui forment, à ses yeux, une classe inférieure, que l'on doit maintenir dans son infériorité et surveiller afin de prévenir ses écarts. On éprouve une répugnance pour les gens qui affichent une éducation différente et pour des moeurs jugées inférieures. La séparation presque complète, en 1893, entre quartiers bourgeois et quartiers populaires à Paris est un signe tangible de cette attitude. On assiste à la défense égoïste des intérêts de cette nouvelle classe dirigeante, considérée comme une élite dont il faut à tout prix maintenir l'autorité. Le droit d'"entrer en scène" est refusé catégoriquement aux "masses profondes". Pas plus démocrate que son temps, l'Ecole Libre des Sciences Politiques accueille les fils des classes qui se succèdent au pouvoir.

Emile Boutmy pense aussi à l'intérêt que présente la venue d'étrangers sur les bancs de la nouvelle fondation. Déjà en 1873, plusieurs attachés d'ambassades étrangères suivent les cours.[334)] Mais c'est surtout sur de jeunes étudiants étrangers qui poursuivent des buts analogues à ceux des élèves français et qui viennent se former à la science politique et administrative que l'Ecole peut exercer une influence durable. Ils apprennent en même temps à connaître la France autrement que par ses journaux, ses romans, ses pièces de théâtre, intermédiaires qui répandent souvent à l'extérieur des idées peu fidèles. Passant en France la période de leur vie où ils sont le plus ouverts aux impressions nouvelles, ils y restent attachés par leurs souvenirs. Ils sont pour leurs collègues français - plutôt enclins naturellement à vivre sur eux-mêmes comme des insulaires - des sources d'informations excellentes, qui leur feront passer en revue,

autrement que dans les livres, des détails sur leurs sociétés, leurs moeurs, leurs institutions.

L'affluence des élèves étrangers est en progression régulière. 59 en 1888,[335] ils représentent 15 à 18% du nombre total des inscriptions en 1894.[336] Dans ce contingent, une grande partie est tenue par les Etats danubiens, mais ce sont également la Belgique, les Etats-Unis, la Grèce, la Russie, la Suède, etc. qui envoient en France leurs étudiants les plus méritants, autrefois hôtes des universités allemandes. Pour la génération de 1870, l'internationalisme fournit bien une solution à la crise déclenchée par la défaite, solution qui est aussi préconisée par les partis d'extrême gauche.[337] Les délégués de l'Association générale des étudiants de Paris, fondée en 1884, qui compte en 1893 près de 6 000 membres, participent de plus en plus aux manifestations scientifiques internationales.[338] Créer des relations entre les futurs diplomates ou hommes d'Etat français et étrangers qui se retrouveront par la suite dans les chancelleries ou les cours, est un des buts que la direction de l'Ecole poursuit tout au long des années.

A la quasi-homogénéité de la provenance sociale des étudiants français et étrangers s'ajoute un autre ciment: la majeure partie d'entre eux poursuivent en même temps des études de droit. En 1896, par exemple, c'est le cas de 419 des 486 élèves.[339] On n'a pas pu constater avec certitude si l'administration de l'Ecole Libre a établi pour chaque élève un dossier séparé. Toujours est-il que les archives privées de l'Institut d'Etudes Politiques ne conservent qu'un nombre minime de ces documents, comparé au chiffre global des inscriptions entre 1872 et 1896. Dans la mesure du possible, on en a extrait des renseignements plus exacts quant à la préparation antérieure et aux études entreprises parallèlement par les étudiants. Les quelques précisions ainsi recueillies confirment la prépondérance de la Faculté de Droit dans le choix des

élèves.+

En général, l'horaire de l'Ecole est établi de façon à permettre la combinaison, soit avec les études de la licence ou du doctorat en droit, soit avec le stage administratif exigé des futurs inspecteurs des Finances. En 1883-84, l'enseignement de chaque section occupe les élèves environ six ou sept heures par semaine.[340)] La fondation n'enlève donc guère d'étudiants aux facultés d'Etat. Elle les détourne seulement, par la comparaison des deux modes d'enseignement, de suivre avec assiduité les cours où ils trouvent moins d'intérêt. Ce n'est que dans la section diplomatique que l'Ecole s'aventure beaucoup, en fixant les cours à dix heures du matin, c'est-à-dire à l'heure où se font les cours les plus importants de l'Ecole de Droit.[341)] On provoque ainsi une concurrence redoutable: en effet les deux Ecoles ont le même public. Néanmoins, les amphithéâtres de la fondation restent peuplés dans une proportion très satisfaisante et, ce qui est plus significatif encore, l'auditoire reste constant après le déchet normal des deux premières semaines.

La présence de plus en plus régulière d'un bon nombre d'élèves prouve qu'un mobile moins platonique que le simple goût de s'instruire les amène à l'Ecole des Sciences Politiques.

> L'amour du savoir est chose rare et fugitive; l'ambition de se faire une carrière est très générale, elle est active et tenace, dit Emile Boutmy. C'est à elle qu'il faut donner mission de recruter et de discipliner le gros de notre armée. Les troupes légères viendront toujours.[342)]

Si l'immense majorité des élèves lui parvient d'un milieu suffisamment aisé pour acquitter sans difficulté les droits de scolarité, l'Ecole accueille également des personnes moins favorisées sur le plan financier, mais qui bénéficient de bourses et s'intègrent par ce fait dans la catégorie de la clientèle stable.

+ voir annexe VIII (vol. 2)

En 1879, le conseil municipal de Toulouse crée une bourse pour l'Ecole des Sciences Politiques. Le montant en est fixé à 2 500 francs, somme considérable pour l'époque. Les conditions du concours sont très flatteuses pour la fondation, car c'est entre docteurs en droit qu'est disputé l'honneur d'être admis à suivre ses cours, et le jury est composé des professeurs de la Faculté de Toulouse. Le même conseil municipal institue une seconde bourse dans des conditions identiques en 1880.[343)]

L'hommage rendu à la qualité des enseignements incite Emile Boutmy à entreprendre dans les années 90 des démarches pour nouer des relations avec des entreprises industrielles reposant plus particulièrement sur une concession et un monopole, et qui entretiennent avec le public, avec les Etats et les villes des rapports économiques et juridiques souvent très compliqués. Il essaie d'intéresser à sa fondation des compagnies de chemin de fer, de navigation transatlantique, de transports urbains, de télégraphie, du gaz, des eaux, d'assurances, des sociétés minières, des banques d'Etat, etc. Partant de l'idée que le jeu très subtil des intérêts publics et privés multiplie dans ces domaines les problèmes délicats, Boutmy soutient que, pour les aborder avec compétence, une préparation mixte et très éclairée est nécessaire. Or, elle n'est offerte ni par les écoles de droit seules, ni par les écoles de commerce seules. En 1891, elle est encore incomplète à l'Ecole des Sciences Politiques, mais elle se trouve déjà perfectionnée par une nouvelle série de cours.

Les grandes compagnies, pour leur part, fondent des bourses d'études au profit de leurs agents les mieux doués et les plus méritants. En 1890, elles sont réparties de la manière suivante: la Banque de France, cinq bourses; la Compagnie des chemins de fer du Nord, trois bourses; la Société de Crédit industriel et commercial, une bourse;[344)] le Comptoir national d'escompte, trois

bourses.[345] Comme la réussite de cette institution dépend essentiellement de l'appui et de la bonne volonté des chefs de service, l'Ecole suggère aux divers fondateurs un règlement. Il est adopté, en 1891, par le conseil d'administration du chemin de fer du Nord qui fixe le montant annuel de chacune de ses bourses à 300 francs. L'accord stipule entre autres que les sommes qui se trouveront inemployées seront remises à la fondation, pour être octroyées par ses soins, comme bourses de seconde année, aux élèves des sections administrative ou économique et financière qui se seront particulièrement distingués à l'examen de première année.[346]

A ces premiers représentants d'une "caste différente" de celle où se recrute le gros des élèves de l'Ecole viennent se joindre, quelques années plus tard, des capitaines stagiaires de l'Intendance. Au moment de la création de l'Ecole, Ernest Vinet écrit:

> J'aurais beau jeu, si j'osais parler de nos jeunes officiers trop peu jaloux malheureusement de profiter des livres, cartes, et plans, de toutes les richesses accumulées au dépôt de la Guerre. Les grands travaux de l'Allemagne sur le nouvel art militaire sont lettre close, je le crains, pour l'état-major français.[347]

En 1895, la direction de l'Ecole et le ministre de la Guerre concluent un accord qui prévoit en substance que les candidats officiers seront inscrits aux cours portant sur des matières d'une utilité immédiate pour eux: matières administratives, législation financière, budget, comptabilité publique, législation commerciale et maritime, etc. La fondation, fière à juste titre de cet encouragement officiel, consent à réduire le prix d'inscription de moitié en faveur du ministère de la Guerre et accueille sur cette base les onze premiers officiers pendant l'année universitaire 1895-96.[348]

Il faut voir dans ces tentatives, bien moins un effort de démocratisation qu'une volonté d'élargissement,

résultant du problème des débouchés offerts et à offrir aux élèves. Emile Boutmy déclare à ce propos devant le Conseil d'Administration:

> Un enseignement vivant et fécond ne fait pas que s'étendre autour d'un centre fixe: ce centre se déplace par le progrès de la science avec les besoins de la société. La circonférence cesse de comprendre certains points et en embrasse d'autres.349)

Or, depuis 1873, l'Ecole Libre des Sciences Politiques n'est plus un simple prolongement du lycée, une impasse honorable à la suite de l'éducation scolaire, mais le chemin le plus direct et le plus court, le plus large et le plus sûr par la qualité de ses cours, menant aux carrières publiques les plus estimées et les plus recherchées, à savoir:

- La diplomatie (ministère des Affaires étrangères, légations, consulats).
- Le Conseil d'Etat (auditorat de seconde classe).
- L'administration (administration centrale et départementale, contentieux des ministères, sous-préfectures, secrétariats généraux de départements, conseils de préfecture).
- L'inspection des Finances.
- La Cour des comptes.
- Le gouvernement général de l'Algérie (administration centrale, administration des communes mixtes).
- Le protectorat de la Tunisie (service de contrôle).
- Le commissariat de la Marine.350)

L'accès à ces situations, souvent accordé jadis selon les caprices du favoritisme, est réglé en majeure partie par des examens ou des concours que la troisième République institue au fur et à mesure.

Le régime républicain crée certaines carrières nouvelles comme, par exemple, celles se rattachant à ses

acquisitions coloniales; il en modifie d'autres en entreprenant une refonte de l'administration. Ainsi la loi du 24 mai 1872 octroie une autorité accrue au Conseil d'Etat d'où émanent désormais véritablement toutes les fonctions du droit administratif. Cet organe important se trouve réorganisé. Les auditeurs de seconde classe ne restent plus en place que pendant quatre ans seulement, ce qui multiplie les possibilités d'avancement pour les élèves de l'Ecole.

Un décret de 1876 institue des examens pour la direction politique des Affaires étrangères, qui n'en avait point, et remanie ceux de la direction des consulats.[351] Répondant au questionnaire officiel émis au sujet du corps consulaire, la chambre de commerce de Bordeaux exprime en 1875 le désir d'admettre de préférence dans cette carrière des "... sujets sortis de l'Ecole des Sciences Politiques".[352] En 1890, Ribot met fin à l'engorgement de l'administration des Affaires étrangères intervenu par suite des nominations faites hors concours. La suppression des attachés autorisés anéantit les pratiques abusives dans le choix du personnel. On instaure le concours comme unique échelle de valeurs.

Pour la préparation à ces épreuves, l'Ecole possède un monopole de fait fondé sur la supériorité de sa méthode et de ses enseignements. L'élite de ses élèves y remporte des succès spectaculaires, intéressants à reproduire:

années	Conseil d'Etat		Cour des comptes		inspection des Finances		Affaires étrangères	
	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole
1873		3						
1874		2						
1875								
1876	6	4			6	4	6	4
1877	6	5			6	4		2
1878	6	5			6	6		2
1879			4	3	6	5		
1880		3	4	3	3	3		
1881	6	5			3	3		4
1882								
1883								
1884	6	4	3	3	1	1	8	7
1885	6	6						
1886	6	5	4	4	3	3		9
1887	3	3			2	2	17	11
1888	2	2	5	5	5	5	6	6
1889	3	2			3	3	10	9
1890	3	3	6	6	2	2	5	5

années	Conseil d'Etat		Cour des comptes		inspection des Finances		Affaires étrangères	
	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole	places mises au concours	places obtenues par les élèves de l'Ecole
1891	2	2			3	3	6	6
1892	3	3	4	4	7	7		4
1893	4	3				1		13
1894		5		6		4		7
1895		3				4		10
1896		3		4		8	6	5[353])

Le champ de concurrence restant ouvert à des étudiants de bien d'autres établissements, la primauté maintenue par l'Ecole qui ressort de ces chiffres mérite d'autant plus d'être soulignée. Grâce à elle, d'un aveu unanime, le niveau des épreuves placées à l'entrée de ces quatre grandes carrières officielles est sensiblement relevé depuis 1885. Le concours des Affaires étrangères de 1887 en est une preuve éclatante: on ne devait admettre que douze candidats, mais on décide d'en accepter quinze, afin de ne pas se priver des services de concurrents qui ont donné de si grands gages de talent. Les notes du quinzième auraient suffi pour le classer parmi les cinq premiers lors des précédents concours. A cette occasion, le ministre reconnaît et témoigne que la difficulté croissante de l'examen est due en grande partie aux études larges et désintéressées introduites par l'Ecole.354)

Bien que la création de l'Ecole coloniale enlève à la fondation le privilège de fournir exclusivement les candidats aux fonctions indochinoises, elle intègre, comme on l'a vu, les cours de sa section coloniale dans le programme général des autres sections. Boutmy cherche alors des moyens d'ouvrir à ses élèves des débouchés coloniaux, par des voies moins obstruées et plus particulières. L'Algérie et la Tunisie répondent à ce besoin. En 1892, Jules Cambon, alors gouverneur général de l'Algérie, où il pratique une politique de décentralisation et d'autonomie administrative, donne personnellement au directeur de l'Ecole l'assurance que l'arrêté du 12 juin 1882 sur le recrutement des administrateurs des Affaires indigènes sera remanié et que le diplôme de l'Ecole y sera considéré comme un titre préférentiel d'admissibilité. Sur les instances d'Emile Boutmy, Massicault, qui détient les mêmes fonctions que Cambon en Tunisie, obtient du ministre des Affaires étrangères l'autorisation de demander chaque année quelques-uns des diplômés.355) Indépendamment de l'administration fran-

çaise, de grandes compagnies bancaires, notamment le Comptoir d'escompte, réservent certaines places aux élèves de l'Ecole dans leurs comptoirs d'Extrême-Orient et d'Indochine. De même, l'administration européenne des douanes chinoises emploie un bon nombre de Français.[356)]

Cependant, les besoins des services publics diminuent progressivement. Les concours pour six à sept places dont bénéficiaient les premières promotions de l'Ecole, comme par exemple, ceux du Conseil d'Etat et de l'inspection des Finances n'en offrent généralement plus que deux ou trois. Un maximum de seize places disponibles dans les quatre grandes carrières en 1890 est absolument sans proportion avec les 309 élèves inscrits pour l'ensemble des cours que l'Ecole compte cette année-là. Devant cette situation, Emile Boutmy se demande si sa fondation, lorsqu'elle ne réussit pas à faire entrer les jeunes gens dans une des carrières officielles, en serait vraiment réduite à ne leur offrir que le loisir d'une vie de

> ... contemplation et de jeûne comme celle du pur lettré ou du penseur qui juge sans quitter son fauteuil?[357)]

Entre les deux extrêmes il y a , à son avis, un immense champ d'action où les emplois pour être moins définis que ceux d'une bureaucratie, n'en ont pas moins un caractère et des effets pratiques, stimulant l'initiative et les dons d'invention et sollicitant une ample dépense d'énergie. A l'exemple de l'Allemagne, dont on attribue la supériorité de certaines industries à une collaboration méthodique des savants et des industriels, il veut frayer une voie moyenne entre le terrain que l'Ecole cultive en commun avec les facultés d'Etat et celui qu'elle exploite seule.

> L'armée financière et industrielle a des généraux et des soldats; il lui manque les lieutenants,[358)] les aides de camp, les officiers d'état-major,

remarque-t-il. En façonnant précisément cette classe de collaborateurs de chefs des grandes entreprises et des institutions bancaires, la fondation offre une nouvelle branche d'activité à ses élèves, grâce aux méthodes d'analyse des faits et de présentation des arguments qu'elle leur apprend. La grande masse d'entre eux se répand effectivement dans les carrières privées, où beaucoup se créent d'importantes relations.

L'espoir d'Emile Boutmy d'attirer à ses enseignements un nombre plus important de futurs députés ne se réalise pas tout à fait. Pourtant, on peut dire que, parmi les parlementaires qui passent par l'Ecole, le talent supplée souvent au nombre. En vingt années, neuf candidats sur dix reçus aux concours du quai d'Orsay, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et de l'inspection des Finances[359)] sont des élèves de la fondation. Parmi eux, on doit citer Paul Claudel qui, à 21 ans déjà, a écrit "Tête d'Or". La longue liste que l'on pourrait dresser+ des promotions dispersées dans les fonctions publiques et dans la gestation des grandes affaires s'allonge encore du fait que l'Ecole Libre des Sciences Politiques étend son rayonnement hors de France par ses étudiants étrangers qui occupent des postes des plus importants dans leurs pays. Ses élèves français ne font qu'accroître son crédit, comme le prouve la nomination, en 1893, de trois anciens élèves aux secrétariats généraux de la Commission du Danube, du Bureau international de la propriété intellectuelle et industrielle à Berne, enfin de l'Office central des Transports internationaux à Berne.[360)] En 1897, Emile Boutmy peut observer l'extraordinaire composition d'un cabinet où entrent Rambaud et Lebon, deux professeurs de l'Ecole, ainsi que trois anciens élèves: Barthou, Cochery et Turrel.[361)]

+ Faute de renseignements plus nombreux et plus détaillés, on a eu recours au "Who's who in France" pour établir une telle liste.
voir annexe IX (vol. 2)

7) Les relations avec l'étranger

Comme en France, quelques chaires de sciences politiques existent déjà dans d'autres Etats européens et en Amérique, dispersées dans différentes facultés. Bien qu'Emile Boutmy donne à cet enseignement une forme nouvelle et autonome, il y a réciprocité des influences entre l'Ecole Libre des Sciences Politiques et l'étranger. D'une part, la fondation suit partiellement dans l'organisation de ses études l'exemple des voisins germaniques, d'autre part, elle sert elle-même de modèle en dehors des frontières françaises.

Les universités allemandes, qui exercent une forte fascination sur les milieux intellectuels français, ont déjà réservé, avant 1871, une place aux sciences politiques, en donnant souvent à ce terme l'acception, très large, de sciences économiques et sociales. Quant à la situation de cette matière dans l'enseignement supérieur, elle fournit aux initiateurs français le choix entre trois systèmes en vigueur. Emile Boutmy examine scrupuleusement les avantages et les inconvénients de chacun d'eux et choisit les solutions qui lui semblent les mieux adaptées tant aux étudiants français qu'au régime politique où ceux-ci seront plus tard amenés à occuper de hautes positions.

En Allemagne, les sciences politiques sont en général rattachées aux facultés de philosophie, où le cadre presque encyclopédique de celles-ci peut facilement les accueillir à côté de la philosophie proprement dite, des lettres, de l'histoire et de toutes les sciences mathématiques et naturelles. Leipzig et Berlin, les deux plus grands centres d'études supérieures outre-Rhin, peuvent être cités comme les exemples les plus représentatifs de ce système. Leurs programmes de cours embrassent en 1887-88 pratiquement toute la gamme des sciences économiques et de leurs applications.[362] La méthode historique

prédomine dans leur enseignement. Mais Boutmy objecte que les sciences d'Etat y détiennent une place trop petite, qu'elles se trouvent perdues dans le nombre considérable des cours, qu'elles ne figurent qu'au second plan et restent incomplètes.

Dans d'autres villes, on rencontre les sciences politiques dans des facultés mixtes qui sont tout à la fois facultés des sciences d'Etat et facultés de jurisprudence pure, branche universitaire également absente en France. La faculté de Strasbourg et celle de Heidelberg présentent ce caractère.[363)] Elles associent les études juridiques et les études politiques. Dans un grand nombre de cas, les examens de droit portent sur un ensemble de cours déterminé par le programme de la faculté de droit, où certaines matières politiques sont confondues avec le droit pur. Au sein de ces facultés, de même qu'en Autriche-Hongrie et en Suisse, où prévaut cette ordonnance des études, on remarque que le développement des sciences politiques est sensiblement moins vigoureux et moins varié.

On sait qu'Emile Boutmy est partisan fervent de la faculté ou de l'école autonome; c'est là seulement, pense-t-il, que les sciences politiques et économiques ont une chance d'être enseignées selon l'esprit et la méthode qui leur conviennent, et qu'elles peuvent prendre tout leur développement. Il trouve cette troisième voie également tracée en Allemagne et en Autriche. En Allemagne, les sciences économiques et sociales sont placées avec les études administratives dans une faculté à part, dite camérale, à Tübingen, à Munich et à Wurtzbourg.[364)] Ces institutions se rattachent à l'école historique qui fut, en Allemagne, une réaction contre les écoles toutes spéculatives du XVIII[e] siècle, et fit succéder au mépris des faits la défiance des idées. Elle eut son siège principal à Tübingen. Auparavant, des personnages comme Böckh, de Savigny, Niebuhr avaient mené l'attaque contre

le droit naturel; selon eux, il n'existait pas un droit, mais des droits. A chaque nation convenait son droit qui, comme la langue et la littérature, tenait par mille racines à tout le passé du peuple. Les économistes entrent plus tard dans la même voie que les juristes: ils attaquent eux aussi, mais sur un autre terrain, les théories qui prétendent à une valeur universelle. La tendance allemande de cet enseignement se rapproche à cet égard des observateurs et des empiristes Aristote et Montesquieu, l'un et l'autre adversaires des chimères de vérité absolue en matière politique.

En Autriche également, les sciences politiques sont enseignées à la fois à l'université et dans deux établissements détachés: l'"Orientalische Akademie" et la "Theresianische Akademie". La première, devenue l'Académie consulaire en 1892, procure aux étudiants les connaissances spéciales nécessaires pour obtenir un emploi à l'étranger (service diplomatique, consulaire ou privé). Elle relève des Affaires étrangères et est constituée en internat. Son programme d'enseignement est nettement plus restreint que celui de l'Ecole des Sciences Politiques, mais lui ressemble dans les grandes lignes.[365] La "Theresianische Akademie" ne fournit à ses élèves que des répétiteurs, les études se faisant à l'université.[366]

Or, la place qui est assignée à ces matières dans les pays de civilisation germanique n'y a pas l'importance décisive qu'elle a en France, où n'existent ni des facultés de philosophie que l'on pourrait comparer avec les facultés des lettres et les facultés des sciences réunies, ni des facultés mixtes de droit.

En Allemagne et en Autriche, la plupart des professeurs chargés des cours des sciences politiques ne sont point, comme dans les universités françaises, des jurisconsultes mal préparés par leurs études antérieures à aborder un pareil enseignement. Un bon nombre d'entre eux appartient, en 1891, au groupe d'économistes contem-

porains qui cherchent dans l'étude de l'histoire, l'un des meilleurs moyens pour parvenir à la solution des problèmes économiques et sociaux. Ce sont des spécialistes qui, dès leur entrée à l'université, ont étudié les sciences politiques et n'ont pas été obligés de s'occuper presque exclusivement de droit pendant sept ou huit ans. Le rôle des "privat-docenten" est très important dans cette branche de l'enseignement.

L'annexion des sciences politiques à la faculté de droit de préférence à une autre, n'a pas non plus, de l'autre côté du Rhin, où la liberté des étudiants est plus grande, la gravité et les conséquences qu'elle aurait en France. Ceux qui sont inscrits à l'université suivent les cours qu'ils ont le désir d'entendre. Seule l'inscription à un cours privé ou séminaire est obligatoire. Le principe de la liberté d'apprendre, inconnu dans les pays latins aux systèmes plus rigides, les laisse maîtres de composer eux-mêmes leurs programmes d'études et de puiser les éléments de leur choix dans tous les départements et sections de l'université. Ils ne sont donc point enfermés, comme en France, dans une seule faculté. De plus, l'examen unique que le règlement leur impose, a pour épreuve principale un travail spécialisé sur un sujet qu'on leur permet habituellement de choisir. Cette sanction réduite à une sorte de minimum est reculée jusqu'au terme du cycle triennal universitaire; ce n'est qu'une menace lointaine et vague qui agit faiblement sur eux au cours de leurs études. La majorité des étudiants allemands considère les sciences politiques comme un complément d'autres études et poursuit de la sorte un travail désintéressé.367)

Les juristes allemands réclament l'incorporation des sciences politiques aux facultés de droit, mais plutôt au profit de la jurisprudence qu'en faveur de ces sciences mêmes. Bluntschli, l'avocat le plus enthousiaste d'un changement en ce sens, écrit:

Il convient de prémunir l'enseignement du droit contre le danger qu'il court de s'enfermer dans un formalisme raide et étroit et de perdre son utilité pour la vie de la nation, si changeante et si complexe. L'union du droit et des sciences politiques garde le juriste contre le défaut qui consiste à ne voir les choses que sous un seul aspect. De leur côté, conclut-il, les sciences politiques peuvent gagner, par leur union avec le droit, en fermeté, en pénétration, en précision, en logique et en clarté.[368]

Les écoles camérales restent très attachées à une instruction théorique et ne se laissent pas envahir par des préoccupations toutes pratiques comme celles de la préparation professionnelle. Leurs programmes n'ont jamais cessé de présenter, à côté des cours techniques, nombre d'enseignements généraux et désintéressés, dont le but est d'ouvrir et de former l'esprit.[369]

Ecole spéciale avec des programmes apparentés à ceux des facultés allemandes de philosophie, une méthode historique de l'enseignement, une sorte de "privat-docentisme" et la possibilité laissée aux étudiants de choisir cours et examens, l'Ecole de Paris se rapproche des établissements germaniques, dont l'existence et l'expérience ont probablement servi d'exemple à Emile Boutmy et à ses collaborateurs. Mais l'institution qu'ils élaborent, sur le modèle de pays étrangers, se révèle posséder en propre des caractères originaux et novateurs.

Inversement, l'Ecole Libre des Sciences Politiques agit de diverses manières sur l'étranger. A l'Exposition universelle de Vienne en 1873, elle est représentée, au milieu de toutes les réalisations scolaires françaises, par ses seuls programmes et y obtient déjà la médaille du mérite.[370] Elle participe aux Expositions universelles de 1878 et de 1889, où elle offre à l'attention du public des documents relatifs à son histoire et à son organisation ainsi que des livres publiés sous ses auspices par les professeurs.[371]

Un autre moyen plus direct pour se faire connaître par les pays étrangers est une lettre circulaire accompagnée du programme des cours, que le directeur adresse aux ministres et ambassadeurs de presque tous les Etats européens et aux principales universités des deux continents, l'Allemagne exceptée. Le succès de cette première prise de contact est très satisfaisant: 23 ambassadeurs et 21 universités répondent et échangent, année par année, leurs programmes avec l'Ecole Libre des Sciences Politiques. L'université de Lund publie dans son recueil périodique l'analyse complète des documents qui lui sont adressés; les autres établissements affichent la circulaire de la fondation avec leurs propres programmes de cours.[372)]

Pour favoriser et accentuer le caractère international de la fondation, le Conseil d'Administration décide, en 1877, d'instituer pour toute la durée légale de la Société, vingt bourses donnant entrée gratuite à des étrangers pendant deux ans, aux cours de l'Ecole, à la bibliothèque et à ses salles de lecture et de travail. La direction invite par ce geste généreux des étudiants anglais, autrichiens, belges, espagnols, américains, grecs, hollandais, italiens, suisses, suédois et russes, à suivre ses cours.[373)]

Le succès professionnel remporté par les élèves étrangers ne tarde pas à attirer la curiosité et l'intérêt des autorités de leurs pays sur l'organisation de l'Ecole des Sciences Politiques. En 1875, le candidat reçu le premier au concours des consulats de Rome est un étudiant de l'Ecole. Encore n'avait-il passé que deux trimestres à la fondation; l'examen l'avait surpris juste à la fin de sa première année scolaire.[374)] Peu de temps après, le chevalier Nigra réclame, au nom du ministre italien de l'Instruction publique, des renseignements détaillés sur l'Ecole des Sciences Politiques.[375)] En effet, un

petit groupe d'Italiens éminents est préoccupé, comme Boutmy et ses collaborateurs, par le manque d'administrateurs et de politiciens compétents.

Dans la même ligne d'idées, le marquis Carlo Alfieri di Sostegno, sénateur d'extrême droite à Florence,[376] avait réuni dès juin 1871, quelques-uns de ses amis politiques pour leur présenter le projet d'une grande association libérale italienne, divisée en trois sections: une première électorale et parlementaire, une seconde de propagande et de publicité, la dernière enfin devait contribuer à une réforme de l'enseignement en vue de la faire correspondre aux nouvelles institutions civiques, politiques et sociales du pays.[377]

Fortement influencé par les conceptions de Cavour, auquel il est aussi personnellement lié par son mariage avec Guiseppina, membre de la famille du promoteur de l'unité italienne, Alfieri a été pendant toute sa vie l'apôtre de la liberté, principe clef qu'il veut voir appliqué à tous les secteurs de la vie publique et privée. Grâce à son père, Cesare Alfieri di Sostegno, qui fut pendant un certain temps ambassadeur à Paris, il a probablement pris contact dès sa jeunesse avec les théories libérales françaises, pour lesquelles il garde pendant toute sa vie une grande admiration. Il parle avec enthousiasme de Toqueville, du duc de Broglie, de Thiers, de Cousin, de Remuzat et de Laboulaye, qu'il appelle ses maîtres. De même, il éprouve une grande estime pour les écrivains et politiciens de la troisième République: Jules Simon, "primus inter pares degli odierni liberali francesi" (... des actuels libéraux français), Paul Janet, Léon Say, Bardoux, Taine, Duruy, Leroy-Beaulieu[378] et pour son "cher confrère" Emile Boutmy.[379]

C'est également dans le milieu politique fréquenté par son père qu'il trouve les premiers éléments de l'oeuvre qu'il se propose d'accomplir. En remerciement des encouragements reçus, il donne à sa fondation le nom

de Cesare Alfieri. Ce dernier était considéré comme le chef du parti libéral piémontais sous le règne de Charles-Albert, comme le précurseur par conséquent du comte de Cavour. Il fut l'un des promoteurs de la Constitution de 1848. Ministre de l'Instruction publique, plus tard président du Conseil, et sous Victor-Emmanuel, président du Sénat, il passait aux yeux de tous pour le modèle du citoyen dévoué et du patricien libéral.

L'Italie unifiée et indépendante, son fils Carlo adopte comme fer de lance de son entreprise la maxime de Massimo d'Azeglio "Ora che s'è fatto l'Italia, facciamo gl'Italiani!"[380)] (Maintenant que l'Italie s'est formée, formons les Italiens!). Elever le peuple pour qu'il sache défendre son indépendance, tel est le but suprême qu'il s'impose. Mais comme Taine, il est convaincu que le plus grand danger que court la démocratie, est de voir la force brutale l'emporter sur l'intelligence.[381)] Adepte des doctrines de Cavour, Carlo Alfieri se fait le défenseur d'une démocratie fondée sur la séparation de l'idéal religieux et de l'idéal politique, sur des institutions traditionnelles et sur un conservatisme pacificateur.[382)] Il croit en la bonne cause du régime royaliste. A un interlocuteur français qui lui objecte "...en Italie vous n'êtes pas en République, vous avez un roi", il répond:

> La maison de Savoie n'a gardé sa couronne et la monarchie piémontaise n'est devenue la monarchie italienne qu'en suivant une marche opposée à celle des Bourbons. Elle a séparé sa cause non seulement du cléricalisme, mais de tout le système de privilèges et de classifications politiques et sociales qui vous sont si chères. Elle s'est faite complètement démocratique, et s'il est trop paradoxal de dire qu'elle s'est faite républicaine, il est vrai du moins qu'elle s'est accommodée autant que possible de l'esprit et des moeurs des sociétés modernes.[383)]

Selon lui, le régime politique idéal pour son pays serait une monarchie à l'anglaise où gouvernerait une élite éclairée; cette opinion l'éloigne et le rapproche à la

fois d'Emile Boutmy et de ses associés.

A l'unisson des fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Carlo Alfieri se plaint de l'absence d'une véritable classe dirigeante en Italie, d'une aristocratie supérieure non par la naissance, mais par la valeur.[384)] Par là, il vise moins l'ensemble des fonctionnaires, où se rencontrent bien des personnes compétentes, que le groupe de ceux qui tiennent les leviers suprêmes de la vie politique et qui en ignorent, à son avis, les rouages les plus élémentaires.

S'inspirant de l'Ecole de Paris,[385)] il fait appel à l'initiative privée pour fonder un enseignement des sciences politiques et économiques. Cette création lui semble de première nécessité, dans la mesure où elle est la seule à pouvoir donner aux jeunes citoyens aisés la conscience des droits et des devoirs sociaux. En même temps, elle leur permet de s'exercer à la vie publique. Il s'adresse surtout aux classes élevées, les jugeant plus à même de comprendre l'importance de ce dessein et d'en tirer profit. Son projet recueille un certain nombre d'adhésions et aboutit, en mai 1873, à la constitution d'une Société d'Education libérale, de laquelle se détache bientôt un comité chargé de la fondation d'une Ecole Libre des Sciences Sociales, L'évolution de cette Ecole, inaugurée en novembre 1875, mériterait d'être décrite à part,+ mais il ne sera question ici que des analogies et des différences avec la fondation de Paris.

Selon les plans initiaux, cette Ecole devait prendre la forme d'un collège anglais, comme ceux d'Eton, Harrow, Oxford ou Cambridge.[386)] On voulait instituer un internat très libéral où les jeunes gens auraient pu acquérir, non seulement des connaissances théoriques, mais également

---

+ L'excellente étude du Professeur Carlo Curcio "Carlo Alfieri e le origini della Scuola Fiorentina di Scienze Politiche", Milano 1963, reflète la personnalité très riche de Carlo Alfieri à travers son oeuvre.

ment la vaste culture d'un gentleman digne de ce nom.

Les seules ressources financières dont dispose la Société, sont les cotisations des associés fondateurs, à raison de 50 lires pour cinq ans,[387)] et les contributions versées par les membres correspondants. Pour s'attirer cette dernière catégorie, un comité d'association et de publicité pour l'éducation libérale est formé, qui a de plus la tâche de faire de la propagande pour l'Ecole à travers les provinces italiennes.

Alfieri gagne le soutien de nombreux députés et sénateurs, ainsi que celui d'éminentes personnalités du grand monde et de la politique, surtout en Toscane. En revanche, ses démarches auprès du ministère des Affaires étrangères pour obtenir de lui qu'il envoie ses fonctionnaires à la nouvelle Ecole restent, en 1875, sans succès. Est-ce de la jalousie de la part de la jeune capitale, qui, en décembre 1878, institue elle aussi dans son université, des cours complémentaires de sciences économiques et administratives[388)], ou bien est-ce un simple manque d'intérêt de la part des autorités gouvernementales? On ne saurait le dire. Pourtant, selon Umbaldino Peruzzi, l'un des collaborateurs les plus intimes d'Alfieri, les raisons qui ont amené au choix de Florence comme siège de l'Ecole sont évidentes. Au centre de l'Italie, à mi-chemin entre Rome et les villes du Piémont et de la Lombardie, Florence est, à son avis, l'emplacement idéal pour la création d'une nouvelle Athènes, car elle se trouve loin des agitations politiques de la capitale, offre une vie facile, peu coûteuse et de larges moyens culturels. Le renom de l'Ecole permettra d'attirer à Florence beaucoup d'Italiens et de redonner à la ville l'éclat qu'elle avait avant le transfert de la capitale royale.[389)]

Les moyens financiers de la Société ne permettant pas la création d'un internat, l'Ecole de Florence se rapproche dans sa conception plus directement de l'Ecole

Libre des Sciences Politiques. Ses initiateurs sont en correspondance régulière avec Emile Boutmy et, avant l'inauguration en novembre 1875, Peruzzi se rend même personnellement à Paris pour étudier de près l'organisation interne et les programmes de la fondation.[390)]

On ne saurait soutenir que l'Ecole florentine soit une copie fidèle de la fondation de Paris. Elle en diffère en premier lieu par son statut. Alors qu'Emile Boutmy tient à une indépendance complète, l'Ecole de Florence est patronnée, dès 1875, par le prince de Piémont, le futur roi Umberto I[er]. Au début, des taxes scolaires et les cotisations annuelles des associés pourvoient à son entretien; Carlo Alfieri, initiateur et président de la Société d'Education libérale, y contribue pour une large part. En outre, l'Ecole bénéficie de donations de la part de nobles italiens. Elle n'est pas subventionnée par l'Etat. Si les princes royaux et le roi Umberto, président honoraire de la Société d'Education libérale, donnent à l'Institut des témoignages de leur munificence, c'est à titre privé et en tant que membres de la Société.[391)]

Par contre, la ville et la province de Florence lui fournissent une contribution annuelle évaluée à environ 12 000 lires, sans compter l'octroi à peu près gratuit de l'édifice scolaire. C'est seulement en avril 1888 qu'intervient une convention officielle avec les pouvoirs publics. La ville et la province de Florence s'engagent chacune à payer pour l'entretien de l'Ecole une nouvelle contribution de 8 000 lires. L'existence de l'institution étant financièrement assurée, un décret royal de mai 1888 lui confère la personnalité civile et l'érige en corps moral sous le titre de "Istituto di Scienze Sociali Cesare Alfieri".[392)]

Bien qu'elle soit ainsi reconnue par l'Etat, l'Ecole n'en garde pas moins son caractère libre et privé; les principes essentiels de son organisation demeurent les mêmes. La nouvelle convention, intervenue en 1888, comporte

un règlement organique qui ne peut être modifié que sous réserve de garanties spéciales pour chacune des parties contractantes. Cependant, certaines dispositions prouvent l'ingérence des pouvoirs publics dans l'administration de l'Ecole, état de fait qu'Emile Boutmy n'a accepté qu'indirectement, dans le cas des jurys d'examen par esemple. La fonction de surintendant, lien en quelque sorte entre le Conseil d'Administration et le corps enseignant, est assumée par Carlo Alfieri lui-même.393) Il est entouré d'un Conseil qui se compose de six délégués, dont deux sont désignés par lui ou par ses héritiers, deux par la province et deux autres par la municipalité de Florence. Tout ce qui concerne la discipline scolaire, l'enseignement et la direction scientifique rentre dans les attributions du collège des professeurs, dont le président élu pour trois ans est en même temps le directeur de l'Ecole.

La méthode employée rapproche étroitement l'Institut de Florence de l'Ecole Libre des Sciences Politiques malgré la prédominance des sujets juridiques dans les programmes.+ Mais ses cours sont clairement distincts de ceux des facultés de droit qui dispensent aussi un enseignement politique. La proportion des matières juridiques et des matières économiques y est très différente. A l'instar de Paris, on introduit des conférences de méthode et des exercices de composition. La méthode historique est appliquée aux exposés.

En 1875, le programme des cours est constitué de neuf matières, partagées en trois années. Il comprend, en 1889, dix-sept cours, dont la moitié environ sont juridiques. L'Institut s'étant annexé une école de notariat, le côté scientifique est de ce fait en quelque sorte sacrifié au profit d'une préparation professionnelle.394)

Une autre cause en est la clientèle de l'Institut. Les premiers élèves que l'on accueille comme simples

+voir annexe X (vol. 2)

auditeurs,[395] ont une préparation trop insuffisante pour affronter cet enseignement. A mesure que l'institution acquiert du crédit, les admissions sont assujetties à des épreuves de plus en plus rigoureuses. Après le baccalauréat, les élèves doivent encore passer un examen d'admission se composant d'épreuves écrites et orales de langue et littérature italiennes, de latin, d'une langue étrangère moderne et d'interrogations orales portant sur la philosophie, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle.[396]

En 1875, le droit d'admission s'élève à 200 lires; les frais d'inscription reviennent au même prix.[397] Dans la pensée de ses fondateurs, l'Ecole des Sciences Sociales ne s'adresse qu'à une élite très restreinte. Un article de la convention statutaire d'avril 1888 fixe à 100 le maximum des élèves, c'est-à-dire, sur un cours de trois ans, une moyenne de 30 à 35 inscriptions chaque année.[398] Les jeunes gens qui fréquentent l'Institut proviennent de familles italiennes aisées; l'Ecole accueille en outre des étrangers. Elle compte 43 élèves en 1887, dont 9 étrangers.[399]

A la différence de l'Ecole Libre de Paris, l'Institut tient, dès son origine, à ce que ses lauréats soient admis de pair avec les docteurs en droit dans certaines carrières publiques. C'est pourquoi il règle comme à l'université les examens et les degrés à franchir jusqu'à la thèse finale et jusqu'au titre de docteur ès sciences sociales.[400] Comme garantie supplémentaire, il se dote d'un corps enseignant uniquement constitué de professeurs titularisés. En tant que professeurs d'université, ceux-ci sont de véritables fonctionnaires, tandis que les rapports qui les lient à l'Institut Carlo Alfieri ont le caractère d'un contrat systématique. Une partie des émoluments est fixe, le reste est constitué d'une participation aux revenus de l'Ecole,[401] ce qui identifie nécessairement

l'intérêt des professeurs avec le crédit et la prospérité de l'institution.

L'Etat ouvre très tôt aux diplômés de l'Institut l'accès aux carrières diplomatiques. En 1882, l'examen est assimilé à la "laurea" en droit pour l'admission aux concours du ministère de l'Intérieur. Cinq ans plus tard, le titre du diplôme est accepté pour l'examen d'entrée dans la carrière consulaire.402) Ce degré est considéré comme très honorable et permet de postuler à bien d'autres emplois.403) L'Institut de Florence peut être fier à juste titre de voir ses lauréats se placer en tête des candidats reçus aux concours de l'Etat. Suivant une voie parallèle à celle de l'Ecole de Paris, il entretient des rapports constants avec elle; ces relations se maintiennent après l'époque de l'amitié d'Alfieri et de Boutmy et ne sont pas ternies par l'annexion de l'Institut florentin à l'université, en 1938.404)

Outre l'Ecole de Florence que l'on peut considérer, toutes proportions gardées, comme la "soeur cadette" de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, d'autres universités italiennes qui dispensent quelques cours de sciences politiques dans l'enceinte de leurs facultés de droit, telles que Modène, Pise, Pavie, Rome, Turin, sont en correspondance avec Emile Boutmy.405) Cependant ces cours gardent un caractère d'enseignement complémentaire, leur nombre reste restreint. L'université de Bologne se borne par exemple, en 1889, à trois cours de cette matière.406)

La fondation est plus ou moins fidèlement imitée dans d'autres pays, où l'on crée des écoles d'enseignement politique à peu près ou quelquefois, complètement indépendantes, comme entre autres en Roumanie, et en Angleterre (la London School of Economics and Political Science, fondée en 1895407)). Le plus souvent cependant, ces instituts restent rattachés à l'université. Tel est le cas, en Espagne, de l'Académie de droit administratif

de Barcelone[408)] et, aux Etats-Unis, du Columbia College, de la School of Political Science de New York et de la Georgetown University de Washington.[409)] La Belgique, la Bulgarie et la Pologne instituent des enseignements similaires.[410)]

L'Ecole Libre est fière de servir de guide à ces fondations qui lui demandent souvent conseil et dont les professeurs viennent suivre ses cours et s'initier à ses méthodes avant d'entrer en fonctions.[411)] En 1893 notamment, elle peut aider l'université de Louvain à créer un enseignement semblable au sien. Le fait est remarquable, car la Belgique connaît, depuis 1877 déjà, le diplôme de docteur ès sciences politiques et administratives: les conditions en sont réglées, pour les universités de l'Etat, celles de Gand et le Liège, par un arrêté royal.[412)] Elles auraient donc pu remplir le rôle d'instituts pionniers, de par cette consécration officielle, plutôt que l'Ecole privée de Paris.

Par une voie plus directe, l'Ecole est appelée à envoyer un de ses professeurs au Pérou pour y constituer à Lima, sous l'égide du gouvernement, une grande faculté des sciences politiques et administratives.[413)] En 1892, c'est l'Académie consulaire de Vienne qui lui demande un professeur pour les matières diplomatiques.[414)] Toutes ces tentatives de "self-government" au sujet de l'enseignement des sciences politiques n'empêchent pas ces pays d'envoyer chaque année nombre d'élèves à l'Ecole de Paris, dont Emile Boutmy projette de faire un centre international d'études et de recherches, une "... villa Médicis d'un nouveau genre".[415)]

III. PROBLEMES DE L'ECOLE LIBRE PENDANT SES VINGT-CINQ PREMIERES ANNEES D'EXISTENCE

1) L'Ecole et l'Etat

Au moment où tout le domaine de l'Education nationale fait l'objet de réformes hâtives, d'essais précipités réalisés dans un climat fiévreux, la création par voie d'initiative privée d'un enseignement laissé longtemps au second plan des programmes universitaires, ouvre une première brèche dans le monopole étatique. Touchant directement à la politique, elle suscite défiance et scepticisme des pouvoirs publics. Bien qu'il ne soit pas la cible d'une hostilité ouverte, le projet d'Emile Boutmy ne rencontre guère qu'un intérêt poli du côté officiel. Une extraordinaire indigence de moyens, une administration dont il faut forcer la main, des bureaux prêts à prendre ombrage au moindre écart: que d'obstacles sont alors à surmonter!

Renonçant volontiers aux avantages que l'Etat procure aux oeuvres qu'il fait siennes, c'est-à-dire au prestige et aux ressources d'un important budget, l'Ecole Libre des Sciences Politiques ne lui est a priori pas plus subordonnée que n'importe quel autre établissement privé. Mais l'alliance très libérale conclue avec l'Etat - par laquelle la fondation veut atteindre le but qu'elle s'est proposée, à savoir lui fournir des fonctionnaires - est dès le début très précaire à cause de l'inégalité des partenaires. Grâce à une diplomatie très subtile, l'Ecole, menacée à maintes reprises d'une confiscation légale, parvient à maintenir son indépendance. En effet, le péril d'une lente mainmise de l'Etat s'aggrave au fur et à mesure qu'elle gagne du crédit dans le monde intellectuel et public. Elle devient alors une

proie tentante pour les divers gouvernements, qui, vivant d'élections et de politique, ont tout intérêt à ce que le cachet du fonctionnarisme universitaire modèle les esprits de ses futurs serviteurs de façon uniforme.

Fondée en 1871, l'Ecole Libre des Sciences Politiques n'attend pas la liberté de l'enseignement supérieur, elle la devance de quatre ans. Les dispositions législatives de 1868 soumettant à l'autorisation préalable les réunions traitant de "... matières politiques ou religieuses..."[1] ne la concernent qu'indirectement. Mais Jules Simon, qui déclamait sous l'Empire de touchantes louanges sur les bienfaits de l'instruction et sur les avantages de la liberté, se fait beaucoup prier pour promulguer l'arrêt ministériel sans lequel, d'après la législation en vigueur, nul ne peut enseigner en dehors de l'université.[2] Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes ne donne que partiellement cette permission, et en ces termes détournés:

> ... en l'état de notre législation, il m'est absolument interdit de vous autoriser à ouvrir une école libre des sciences politiques, mais pour répondre autant qu'il est en moi au voeu que vous m'avez fait l'honneur de m'exprimer, j'ai, par arrêté de ce jour, accordé des autorisations individuelles aux personnes que vous m'avez désignées, savoir... Ces autorisations sont valables pour un an et il est expressément entendu que chacun de vos collaborateurs se renfermera dans le sujet qu'il aura choisi. J'ajoute qu'avant l'ouverture des conférences dont il s'agit, vous devez me faire connaître le local dans lequel elles auront lieu. Enfin, lorsque des conférences d'histoire militaire, de géographie et d'ethnographie devront s'ouvrir, une autorisation particulière sera nécessaire pour les professeurs qui en seront chargés...[3]

L'Ecole ayant ainsi satisfait à la réglementation officielle, ses fondateurs la mettent au service de la science, domaine interdit aux agitations et aux luttes publiques. Mais sa prétention de détachement politique ne va pas d'abord sans lui nuire. Lorsque l'Etat décrète, le 12 juillet 1875, la liberté de l'enseignement supérieur,

il ne tient aucun compte du seul établissement d'enseignement supérieur libre existant déjà en France. La fondation passe inaperçue aux yeux de l'Assemblée nationale, où le souci primordial de la majorité conservatrice et catholique est de conférer aux congrégations catholiques le droit de créer des universités libres. Cette loi, importante dans un pays divisé dans ses opinions et où l'unité morale ne peut reposer que sur le respect mutuel des convictions, voit par là sa portée sensiblement amoindrie. L'Ecole, pratiquement mise hors la loi par cette omission, peut être supprimée d'un trait de plume d'un jour à l'autre. Edouard Laboulaye semble avoir écrit vainement en 1871, ces lignes pleines d'espoir:

> Vous avez raison de faire de votre entreprise une oeuvre libre, conçue et exécutée au nom des droits et par les procédés de la liberté intellectuelle. De nos jours, et après tant d'épreuves suivies de tant de mécomptes, les pouvoirs les plus libéraux sont souvent l'objet de méfiances obstinées; on les soupçonne à leur tour de se méfier de la pensée humaine, de n'agir que dans leur propre intérêt et de tendre à restreindre plutôt qu'à seconder l'action spontanée et libre du pays lui-même. Ce sera à vous de prouver, dans l'exécution de votre oeuvre, que la liberté de l'enseignement supérieur peut très bien se concilier avec le respect de l'ordre public.4)

La fondation ne bénéficie pas de la même protection législative que les institutions similaires à celles de l'Etat et qui aspirent à décerner des grades équivalents aux grades officiels. Cependant, exempte de tout intérêt et de toute prétention de ce genre, elle échappe aux vicissitudes des modifications multiples que subit la législation scolaire au cours des 25 premières années de la troisième République. Celle-ci apporte en effet des changements décisifs dans tout le système d'enseignement.

On a très souvent insisté sur le mobile évident du grand réformateur de ce secteur de la vie publique, Jules Ferry: "... ronger les ongles aux catholiques."5) C'est oublier qu'il progressa avec une clairvoyance dépassant

ses passions personnelles. Sur ce plan, l'état des choses même impose avec urgence une démocratisation partant de la base. L'Eglise catholique, jusque-là maîtresse incontestée de l'école, a laissé végéter dans l'ignorance une partie importante de la nation. La fréquentation scolaire est très faible. En 1880 encore, 624 000 enfants ne vont dans aucune école; 17% des conscrits ne savent ni lire ni écrire.[6] La qualité de l'enseignement est fort discutable. Le plus souvent, il est donné dans des locaux de salubrité médiocre par un corps enseignant dont le niveau intellectuel et pédagogique est très inégal. A une époque où l'on répète que "... c'est le maître d'école prussien qui a gagné la guerre...",[7] cette situation est intolérable.

Diffusion des lumières et exaltation du patriotisme sont intimement liées à l'instauration de l'enseignement primaire gratuit (loi du 16 juin 1881)[8] et obligatoire de six à treize ans (loi du 28 mars 1882).[9] L'application de la loi instituant l'obligation de l'enseignement primaire est sévèrement surveillée. Dans ce but, on met sur pied un vaste réseau administratif (Conseils départementaux de l'enseignement primaire, inspecteurs).[10] Les écoles accueillent de plus en plus d'élèves, l'instruction est largement répandue. D'après la loi de 1886, toute commune de plus de 500 habitants doit avoir une école primaire de garçons et une école de filles. En 1889, il existe plus de 81 000 écoles primaires dont environ 67 000 publiques et 14 000 privées.[11] Par ailleurs, on crée également les premiers cours complémentaires et les premières écoles primaires supérieures pour les enfants qui désirent poursuivre leurs études au-delà du certificat élémentaire créé en 1874. Ils peuvent y préparer le certificat d'études primaires supérieures et le brevet élémentaire.

Si le réformateur de l'enseignement porte son principal effort sur le primaire, les degrés secondaire et supérieur sont néanmoins l'objet de quelques lois dues à

son initiative ou appuyées par lui. L'enseignement secondaire reste, sous la troisième République, un domaine réservé; le baccalauréat qui le couronne est considéré, jusqu'en 1939 environ, comme un privilège de la bourgeoisie. Cependant, les gouvernements s'efforcent d'élargir le recrutement et les programmes de cet ordre d'enseignement. Une innovation alors quasi révolutionnaire est due aux parlementaires Camille Sée et Paul Bert, instigateurs de la loi du 21 décembre 1880,[12] autorisant le ministre de l'Instruction publique à ouvrir des lycées de jeunes filles qui pourront se transformer en internats à la demande des conseils municipaux.[13] Il s'écoulera bien du temps avant que la bourgeoisie, même voltairienne, se décide à confier ses filles aux nouveaux établissements. Longtemps classique, l'enseignement secondaire, s'ouvre aux disciplines récentes par la création, en 1890,[14] d'un enseignement secondaire moderne.

Le corollaire nécessaire de ces progrès est la lutte contre l'emprise de l'Eglise catholique sur l'éducation de la jeunesse. Le fameux article 7 prévoyant l'exclusion de l'enseignement des membres des congrégations religieuses non autorisées: jésuites, dominicains, maristes, suscite des débats houleux qui imposent au gouvernement de limiter la question, mais aboutissent à la laïcisation de l'enseignement primaire. Cette réforme avait déjà été préparée, en 1879, par la création d'écoles normales primaires (une pour instituteurs, une pour institutrices) remplaçant les cours normaux annexés aux collèges depuis 1850. Elle est garantie à un échelon plus élevé par l'encadrement du corps enseignant primaire par les diplômés des écoles normales supérieures de Saint-Cloud (garçons) et de Fontenay-aux-Roses (filles), qui font leur apparition respectivement en 1881 et en 1882.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur seulement "une congrégation laïque" existe déjà. Les "lois et

statuts" de l'université, promulgués le 18 septembre 1600 par Henri IV, prévoient implicitement une mésentente entre l'Eglise et l'Etat sur ce terrain. L'article 23 spécifie:

> ... rien ne sera contraire aux droits et à la dignité du roi et du royaume.[15]

Plus ouvertement, Napoléon Ier confère à l'université la tâche de contrer les établissements religieux et de mettre les étudiants de tout un pays sous le même harnais.[16] Ne se contentant pas de lui donner des règlements, il lui a forgé un état d'esprit, ce qui est pour une association, l'entrave par excellence à tout progrès et à toute évolution.

> Il lui a insufflé cet esprit de hiérarchie qui rend l'obéissance passive et le commandement brutal, et lui a assigné pour se mouvoir un chemin désespérément étroit, uniforme et plat...,

juge Pierre de Coubertin.[17] A travers la structure napoléonienne, Taine sent souffler,depuis 1871 et surtout depuis 1879, un vent d'esprit "... grossièrement jacobin..." qui est en accord avec le principe de l'éducation entreprise par l'Etat. C'est pourquoi conclut-il:

> ... les nouveaux jacobins, héritiers de ce dogme, ont tout de suite adopté l'engin subsistant; il n'y avait point qui leur fût plus commode, ...mieux adapté d'avance à leur service. En conséquence, sous la troisième République, comme sous les gouvernements antérieurs, la machine scolaire continue à rouler et à grincer dans la même ornière.[18]

Tenue sous le joug de l'Etat jusqu'en 1875, l'université critique à peine les initiateurs d'une législation qui prolonge cette protection. L'ingérence des pouvoirs publics dans le domaine pédagogique est une tradition si enracinée dans les milieux universitaires, que l'on accepte celle-ci comme naturelle, au moment où l'occasion se présente de s'en défaire. L'enseignement supérieur est libéré sous l'égide du nouveau régime. Par moments, la loi de 1875 donne l'impression d'être une demi-victoire, mais c'est une illusion.

La clause prometteuse insérée dans l'article 1 et formulée en ces termes: "L'enseignement supérieur est libre",[19] est limitée par une série de restrictions. Ainsi, le droit refusé aux étrangers de faire des cours dans un établissement libre d'enseignement supérieur ne peut que freiner l'évolution de la recherche scientifique. En fait, les étrangers ne peuvent enseigner dans un tel établissement qu'avec l'accord du ministre de l'Instruction publique émis sur avis favorable du Conseil supérieur de l'Instruction publique (article 9).[20] Ils doivent en outre produire une autorisation de séjour officielle. La rigueur des sanctions à l'égard de certaines infractions, ne serait-ce que de simples omissions de formalités, semble une menace superflue, de nature à intimider la libre initiative (article 16).[21]

La diversité des institutions que l'on cherche à encourager pour stimuler l'université n'est guère réalisée. Sous prétexte de relever le niveau de la concurrence faite à l'université, la loi contient des dispositions qui risquent de ruiner totalement cette concurrence. Elle reste d'ailleurs unilatérale et les tentatives faites par les seules facultés catholiques en vue de créer un enseignement supérieur libre à Paris, Angers, Lille et Lyon se soldent par un échec. La loi de 1875 donne bien aux universités libres le droit de naître, qui leur est maintenu par la suite; mais, considérant le droit d'enseigner et le droit de décerner des diplômes comme choses essentiellement distinctes, elle leur supprime le moyen de vivre. En somme, l'Etat leur accorde bien la liberté, mais ne leur offre aucune aide matérielle ou morale. Les élèves de ces établissements doivent passer leurs examens devant des jurys mixtes composés, en partie de professeurs de ces universités et en partie de professeurs des universités de l'Etat. Selon la devise "diviser pour régner", la loi du 18 mars 1880 interdit aux établissements libres le droit de porter le titre d'université

(article 4),[22] elle restitue aux universités de l'Etat le droit exclusif de collation des grades. Presque simultanément, Jules Ferry fait voter la loi qui exclut du Conseil supérieur de l'Instruction publique les membres de la magistrature, du clergé, de l'armée et les remplace par des représentants universitaires.[23]

L'université même reste indifférente au problème de la liberté de l'enseignement. L'esprit réformateur germe lentement dans l'enceinte des facultés.

En 1883, on se livre à une enquête; une question est posée aux intéressés: "Y a-t-il lieu de transformer les facultés en universités analogues à celles qui existent à l'étranger?" La majorité des facultés donne son accord. Il se manifeste alors un désir de présenter une loi pour répondre à ces voeux.

> Mais, dit Liard, on eut la sagesse d'attendre encore. On crut qu'il valait mieux mettre les facultés à même de faire les preuves de leur vocation universitaire. On leur donna pour cela une liberté qu'elles n'avaient jamais connue, des organes de vie commune entièrement nouveaux, et on leur dit: Vivez et agissez. Les universités seront la fin et la récompense.[24]

Goblet pose, en 1885, les bases d'une réforme de l'organisation de l'enseignement supérieur, tendant à abolir la centralisation excessive. Mais c'est seulement le 22 juillet 1890 que le gouvernement soumet au Sénat un projet de loi relatif à la constitution des universités. Une année et demie s'écoule à recueillir les avis du monde lettré et surtout à écouter les doléances des villes qui se croient lésées, avant que soit décidée la réunion des facultés d'une même académie en un corps unique (1893) qui prend, par la loi Poincaré du 10 juillet 1896, le nom d'université et est doté d'une large autonomie.[25]

Par son statut privé et les études qu'elle dispense, l'Ecole des Sciences Politiques est placée en marge des réformes législatives. Pourtant les pouvoirs publics, fortement interventionnistes en matière d'enseignement,

ne peuvent guère abandonner à la simple initiative privée une branche qui touche d'aussi près à un grand intérêt public. Les tentatives diverses pour attirer directement les sciences politiques dans leur orbite revêtent deux formes essentielles. Tout d'abord le gouvernement est saisi de propositions visant à créer lui-même cet enseignement de toutes pièces. Quand l'Ecole Libre des Sciences Politiques ne peut plus être ignorée en raison de la notoriété acquise dans l'opinion publique, l'Etat tente de l'absorber. Il ne soutient à aucun moment la fondation par une aide financière substantielle. En 1876, Pascal Duprat et Emile Beaussire demandent qu'une subvention lui soit accordée. Leur pétition est refusée par le ministre de l'Instruction publique, sous prétexte qu'une générosité de ce genre entraînerait des demandes semblables de la part des autres institutions d'enseignement libre. Le ministre affirme dans sa réponse que 50 à 60 établissements de Paris seraient dans le même cas.[26] Ce chiffre ne correspond guère à la réalité et surtout il n'y a pas à l'époque beaucoup d'instituts d'enseignement supérieur libre d'un niveau scientifique comparable à celui de l'Ecole.

Une situation financièrement stable est néanmoins aussi indispensable à la fondation que la valeur de son enseignement pour préserver son indépendance. Sa liberté est notamment menacée en 1876 lorsque rebondit le voeu, déjà soumis par F. Hérold au Conseil général de la Seine en 1874, de rétablir l'Ecole d'Administration dirigée et financée par l'Etat. Deux ans plus tard, Carnot et Jules Simon, en accord avec un certain nombre de leurs collègues, déposent au Sénat une proposition dans ce sens.[27] Un vif mouvement d'opinion se produit: de nombreux articles de journaux et de revues paraissent alors et mettent en lumière, non seulement la nécessité de créer en France - comme à l'étranger - un enseignement particulier pour les futurs administrateurs, mais encore les avantages d'une école spéciale d'administration. Le 16 juin 1877, le Sénat

prend le projet de Carnot en considération, à la suite d'un rapport de Bourbeau. La question est renvoyée à une commission spéciale qui choisit Bourbeau comme porte-parole. Ce sénateur si influent meurt peu de temps après. Les fonctions de rapporteur sont alors confiées à de Parieu. Les convictions des deux hommes s'avèrent différentes: antérieurement, Bourbeau s'était fait le champion de l'idée de l'Ecole d'Administration; de Parieu, au contraire, a toujours soutenu qu'il suffit de développer l'enseignement du droit administratif dans les facultés de droit. La commission ne paraît avoir aucun parti pris.

A cette occasion, des négociations s'engagent entre le gouvernement et l'Ecole. Elles sont temporairement interrompues, la proposition ayant été retirée en avril 1879[28] par son auteur lui-même. Celui-ci estime qu'il appartient à l'Etat de prendre l'initiative à cet égard. Elles sont relancées par un contre-projet suggérant la création ou le groupement dans les facultés de droit d'un certain nombre d'enseignements, qui seront sanctionnés par un examen spécial consacré par le grade de licencié ès sciences politiques et administratives.[29] Emile Boutmy combat ces idées dans une brochure qui fait quelque bruit à l'époque. Il signale notamment avec beaucoup de force l'impossibilité d'acclimater à la faculté de droit l'ensemble des sciences d'Etat, et le danger de morceler cet ensemble. De plus, il met en garde contre la fausse impression donnée aux étudiants par la dénonciation pompeuse du grade officiel, masquant une instruction insuffisante et faussement complémentaire.[30]

Ces arguments finissent par écarter provisoirement les deux projets, mais ils rencontrent une résistance inébranlable dans les milieux officiels et officieux décidés "à faire quelque chose". Sous cette pression, Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, dépose une motion pour que l'Etat acquière l'Ecole Libre des Sciences Politiques. La direction de la fondation, alors

enfermée dans le dilemne "avec vous ou contre vous", élabore un projet de cession. Un contrat plus ou moins imité de celui qui a régi l'attachement à l'Etat de l'Ecole centrale des arts et manufactures est débattu. Emile Boutmy, résigné à céder devant le plus fort, se préoccupe d'assurer par des garanties sérieuses de la liberté morale de la fondation, le respect des intentions manifestées par les donateurs et la dignité du corps enseignant.[31] Sans doute, lui promet-on de lui laisser la plus grande liberté pour les programmes et pour la nomination des professeurs.[32]

Ces assurances réclamées et obtenues trouvent place dans un décret qui doit être publié le même jour que la loi portant ratification du traité et recevoir, de ce fait, une sorte de caractère contractuel. Tout étant arrêté et la convention signée des deux côtés, le projet de loi est déposé le 25 juin 1881[33] et aussitôt renvoyé à la commission du budget. Il y est énergiquement combattu, en particulier par Henri Brisson (gauche radicale),[34] celui-ci soutenant qu'il y aurait des inconvénients à faire absorber toutes les institutions enseignantes par l'Etat et que la nouvelle école pourrait être envahie par un esprit d'exclusivisme très préjudiciable à l'intérêt général. Une décision d'ajournement alors prononcée donne ouverture à la clause résolutoire stipulée dans le traité. Elle permet à l'Ecole de reprendre sa liberté. Celle-ci l'apprécie d'autant plus qu'elle n'a jamais, lors des négociations, été séduite par le gain d'élèves et de crédit extérieur que pourrait lui procurer cette sorte d'annexion.

Lorsque Carnot revient, en décembre 1882, sur la question d'une Ecole d'Administration,[35] celle-ci a beaucoup perdu de son intérêt, car le gouvernement a déjà pris des mesures pour développer dans les facultés de droit les branches d'enseignement administratif qui ne sortent pas de la compétence de ces établissements, bien

que leur place y soit discutable. Un projet de fusion avec l'Ecole des Hautes Etudes, établi en juin 1889,[36)] ne représente pas non plus un grave danger pour l'indépendance de la fondation.

L'Ecole Libre n'échappe que par un coup de hasard à l'incident de 1881. Les rares personnalités officielles qui défendent à ce moment critique son indépendance, ont probablement reconnu qu'elle sera plus utile à l'Etat comme alliée que comme associée. Le principal atout qu'elle peut mettre sur la balance déjà favorable à l'Etat omnipotent, est qu'elle réussit à concilier deux conditions en apparence contradictoires. Elle demeure une école autonome tout en offrant au gouvernement les garanties d'une école d'Etat, sans que celui-ci n'encoure aucune responsabilité ou ne supporte aucune charge. Il a fallu un concours extraordinaire de circonstances et de ténacité individuelle pour arriver à ce résultat.

Sa qualité d'établissement libre protège la fondation de l'intervention de l'Etat dans un enseignement qui, plus que tout autre, risque de subir une orientation trop dirigée. Elle ne conteste pas au gouvernement le droit de participation. Au contraire, elle le décharge de l'obligation d'attribuer des postes, dans la mesure où l'enseignement serait donné par une école d'Etat, où la réussite au concours d'entrée donnerait droit implicite à l'obtention d'une situation publique. La collaboration que l'Ecole peut offrir à l'Etat ne repose sur aucun contrat. Puisqu'elle n'aspire pas à émettre des diplômes officiels, elle rend à l'Etat, sans dépendre de lui, le service de préparer des fonctionnaires tout en le laissant libre de les choisir, après avoir constaté leurs mérites comme il l'entend.

L'Etat, de son côté, ne peut guère refaire une telle institution après l'avoir laissée disparaître. Freiné par cette faiblesse, propre à la toute-puissance, il ne peut pas permettre aux oeuvres qui portent son nom de se

risquer dans des tentatives aussi incertaines, que l'enseignement des sciences politiques, de création trop récente, auquel il reste plus d'un essai à faire. Trop d'esprits critiques jugent ses actes sans en attendre l'effet; toutes ses activités sont des prises de responsabilité. Ce n'est jamais sans quelques inconvénients que l'Etat couvrirait de son nom un enseignement touchant à la politique. Il serait forcé, pour ne pas soulever trop de polémiques, de le circonscrire, de le réduire tant soit peu et de lui interdire certaines matières. De même, pour des raisons d'ordre budgétaire et étant donné le cadre traditionnel de l'enseignement officiel, l'Etat ne pourrait apporter les modifications fréquentes aux programmes de cet enseignement que nécessite l'actualité des sujets. Il hésiterait à laisser aux professeurs chargés de cette matière une marge de liberté suffisante. Pourrait-il même admettre, en face de passions et d'intérêts, espérant toujours obtenir de lui satisfaction, que ses fonctionnaires eussent par exemple le droit d'opposer leurs vues personnelles à celles de leurs chefs hiérarchiques?

Un enseignement soumis à toutes ces précautions serait forcément appauvri. Pour l'Ecole Libre des Sciences Politiques, dont le cadre n'est encore ni défini, ni fixe jusqu'en 1896, l'Etat n'aurait été qu'un tuteur fâcheux. Une association trop étroite avec lui aurait risqué d'immobiliser son développement en cours. Mais, sans lui être subordonnée, l'Ecole est en quelque sorte liée à l'Etat. Il façonne lui-même indirectement chez elle ses propres fonctionnaires par ses représentants qui font parti du corps enseignant de la fondation, il la seconde activement par la collaboration que ses hauts dignitaires lui apportent au sein du Conseil de perfectionnement.

2) Les rapports de l'Ecole et des facultés de droit

Routine et aventure, négations stériles et affirmations téméraires, telles sont les grandes composantes sur lesquelles repose le contact entre l'Ecole Libre et les facultés de droit. Les relations tendues qu'elles entretiennent sont dictées plus par la ressemblance de nombre de leurs enseignements que par le désir sincère d'échanges scientifiques. C'est précisément l'interdépendance de leurs domaines propres qui fait des facultés de droit le seul véritable centre de résistance à l'Ecole. Cette dernière ne lui envoie pas d'élèves pour la partie juridique de son enseignement, mais préfère inviter chez elle d'éminents professeurs de droit. Louis Renault, Glasson, Lyon-Caen et bien d'autres, dispensent des cours à l'Ecole Libre qui ne peut négliger des matières aussi importantes que le droit civil comparé ou le droit des gens, vu les transformations et les négociations qui ont lieu entre 1871 et 1896 sur ces terrains. Le droit de la famille est effectivement en pleine évolution dans les 25 premières années de la troisième République. Le divorce est introduit et change la position de la femme. Les problèmes de la colonisation sont étroitement liés au droit international: les conditions d'annexion des territoires occupés ou simplement découverts, le régime des capitulations, la neutralisation du canal de Suez, la navigation sur les grands fleuves (Niger, Congo), toutes ces questions ne peuvent être ignorées par les futurs hauts fonctionnaires.

Les facultés de droit de leur côté acceptent, dès 1873 et pendant toute la période considérée, d'afficher les programmes de l'Ecole à la portée de leurs étudiants.[37] Mais elles-mêmes restent en général attardées dans le commentaire des textes, engagées à fond dans la casuistique juridique, à une époque où les connaissances humaines se détachent des compartiments universitaires dans

lesquels Napoléon les avait enfermées.

C'est à côté d'elles, et non en elles que l'étude des sociétés humaines entre en scène et occupe bientôt la première place. Stuart Mill, Adam Smith, Karl Marx, Lassalle, Darwin, Spencer, Auguste Comte, Taine, Durkheim, pour ne citer que les plus célèbres, analysent les sociétés et leur organisation. La fonction du patronat, de la religion, des cultures intellectuelles, l'organisation du travail et de la propriété, l'action et la constitution des pouvoirs publics, tout est examiné, disséqué, comparé en dehors de l'enceinte étroite des facultés. Lorsque, par ces puissants efforts, ces nouvelles sciences se constituent et lorsque l'économie politique, l'économie sociale et les sciences politiques conquièrent droit de cité et font de nombreux adeptes, alors seulement les facultés de droit sortent tout à coup de leur longue léthargie. Elles essaient de s'annexer successivement toutes ces sciences nouvelles.

> Je ne serais content que si les Universités devenaient des Ecoles de science sociale,[38]

dit Renan qui souhaitait donc voir cette science déborder le cadre d'une seule faculté.

En effet, arrêtée par une organisation où tout se tient et tout se touche, où les groupements de chaires ont procédé surtout de considérations opportunistes, rien d'original ne peut s'ajouter aux programmes universitaires, sinon par un acte autoritaire du gouvernement. Les causes qui ont régi la distribution des études dans les facultés ont été des raisons de commodités gouvernementales. Mais la persistance dans cette direction provient également du caractère classique au sens défini par Taine, d'un peuple qui se flatte de saisir et d'écrire une fois pour toutes la vérité, la raison et la justice. On cherche d'instinct à concevoir et à fixer les conditions d'un repos durable au sein d'un établissement doctrinal défini. Dans le groupe encore incomplet et flottant des sciences

politiques, l'attraction se fait et le mouvement s'amorce alors en direction de la masse et de la densité d'un autre groupe scientifique déjà formé, le droit.

D'importantes réformes sont accomplies dans les facultés de droit entre 1871 et 1896. Elles tendent à les transformer, de nom et de fait, en facultés de droit et des sciences politiques. Cependant, on ne s'inspire pas des principes de la classification des sciences; le public n'a pas assez de patience pour une discussion d'idées prêtant à de longs développements. Devant un ensemble de cours et de degrés, déjà traditionnel, on embrasse à chaque tentative de réformes le moins qu'on peut, juste ce qui est imposé par les circonstances, car il faut chaque fois ouvrir une sorte de percée dans le système et opérer un refoulement pour introduire les nouveautés les plus modestes. Cette tendance est nette à l'Ecole de Droit de Paris qui veut s'attirer toutes les sciences touchant à la vie économique, sociale et politique.

Les autres facultés suivent l'exemple, parfois de leur propre chef, parfois aussi, elles y sont poussées par l'opinion publique. A l'origine, leur corps d'études a été - il l'est encore en 1871 - parfaitement conçu et ordonné en vue du barreau et des fonctions judiciaires. Or, le moment d'une adaptation professionnelle plus équitable semble venu. Les moeurs et les exigences des bureaux leur ont amené une infime minorité d'étudiants qui y cherche la science juridique, quelques-uns veulent en rapporter des solutions pratiques, l'immense majorité, 60% environ,[39] indifférente aux enseignements qu'on y donne, ne pense qu'à décrocher, à la tangente, un diplôme, pour pouvoir se lancer dans la course vers les emplois publics. Entre la prétendue science que réclame la licence en droit, les connaissances et les aptitudes que demandent les carrières administratives et financières, la diplomatie et les innombrables bureaux des ministères,

il n'y a aucune affinité. Mais dans un pays où la plupart des fonctionnaires ou anciens fonctionnaires ont quelque relation avec les études juridiques, on arrive plus facilement par les facultés de droit, si l'on veut, par l'entremise de l'enseignement supérieur, à avoir prise un jour sur la politique. Le gouvernement a donc tout intérêt à favoriser l'agencement dans leur enceinte d'un ensemble de cours assez nourris et assez complets à l'usage des apprentis fonctionnaires.

De temps immémorial, les facultés de droit ont dispensé trois branches de connaissances: le droit civil, le droit romain et le droit coutumier.[40] Jadis, elles formaient à elles seules presque tout l'enseignement. De plus en plus toutes les trois sont noyées par l'afflux d'un grand nombre d'études, qu'imposent des intérêts locaux ou passagers, et dont les grandes étapes correspondent à des décrets ministériels et à des réformes des deux grands grades: la licence et le doctorat en droit.

Le premier mouvement en ce sens est l'introduction, en mars 1877, de l'économie politique comme matière obligatoire en seconde année de licence en droit.[41] Deux ans plus tard, de Parieu est le principal rédacteur d'un contre-projet à la proposition Carnot-Jules Simon, relative au rétablissement de l'Ecole d'Administration. Il organise délibérément dans les facultés de droit l'enseignement du droit administratif, du droit constitutionnel comparé, de l'économie politique, des sciences financières, du droit des gens et de l'histoire des traités.[42] Ce qu'il propose, c'est de réunir dans une école l'enseignement nécessaire soit à la magistrature, soit au barreau, et celui qui convient aux hommes politiques et aux administrateurs. Parallèlement à l'enseignement des facultés, un enseignement plus pratique et professionnel, dégagé de ce qui est théorique et scientifique, devait être institué. A cet effet, sans toucher à la licence en droit qui resterait commune à la section

judiciaire et à la section administrative et politique, on voudrait aussi créer un doctorat spécial ès sciences administratives et politiques.[43)]

Ce contreprojet est soumis, en 1878, aux facultés de droit qui s'y montrent, en grande majorité, favorables. La Faculté de Paris cependant, combat le sectionnement du doctorat. Dans un rapport adressé à ce sujet par Duverger au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, on lit:

> Ce fractionnement serait en désaccord avec l'unité de la science; il conduirait les professeurs à se renfermer dans les matières de leurs cours et des cours analogues, au lieu de se tenir en état, par la culture de toutes les branches de la science, d'interroger au besoin les candidats sur chacune d'elles.[44)]

Le but à atteindre, selon la Faculté de Paris, est la création d'un grade que l'Etat pourra exiger des aspirants aux carrières administratives et auquel pourront prétendre les futurs candidats aux fonctions électives.

> Si ce grade est un doctorat, de deux choses l'une, dit le rapporteur, ou le grade sera un véritable doctorat, et alors il sera trop difficile à obtenir par un grand nombre de licenciés en droit, capables cependant de remplir des fonctions administratives ou de tenir leur place dans une assemblée élective, ou ce grade ne sera, en réalité, qu'une licence, et le doctorat perdra son prix.[45)]

La résistance de la Faculté semble justifiée. Les détenteurs du doctorat spécial, en raison de leur qualité même, pourraient demander l'assimilation; et comme ce grade ne peut, vu sa destination, être élevé et maintenu à la hauteur du doctorat existant au préalable, celui-ci cesserait d'être recherché ou se dévaloriserait à son tour. Pour ces raisons, la Faculté de Paris indique sa préférence pour l'institution, au-dessus d'une licence en droit proprement dite, d'une licence ès sciences administratives et politiques, dont l'épreuve serait subordonnée à une quatrième année d'études que le collège

professoral demande à l'unanimité.[46)]

L'annonce de ce projet d'une licence ès sciences administratives et politiques éclate de manière inattendue pour l'Ecole Libre et suscite les appréhensions de la direction. En réalité, il reste sans suite. En 1882, Emile Boutmy pense

> ... pouvoir se flatter légitimement de l'espoir que la Faculté a renoncé sans esprit de retour à son projet ... et que rien de semblable n'a chance de se reproduire d'ici à longtemps.[47)]

Mais cette consultation si intéressante, est le prélude d'une transformation graduelle de l'enseignement des facultés. Discuté à maintes reprises dans les commissions, toujours sans résultat, le plan d'instituer dans les facultés de droit un type d'enseignement nouveau, destiné aux futurs administrateurs reprend corps et trouve faveur auprès du ministre de l'Instruction publique, Lockroy. Celui-ci invite, en octobre 1888, la Faculté de Droit de Paris à lui proposer un plan de refonte des études de licence. Il demande qu'une place plus large soit faite dans l'enseignement au droit public, à l'économie politique et à l'histoire. Après avoir abandonné à regret son ancien projet de licence spéciale en quatre ans, que le ministre écarte par avance, la Faculté se rallie aux principes suivants: maintien de la scolarité à trois années; maintien de l'unité du grade; maintien dans les trois années des matières fondamentales de l'instruction juridique, obligatoires pour tous; distribution entre la seconde et la troisième année de quelques-unes des anciennes matières allégées et réduites et de matières nouvelles, aux choix des étudiants; en un mot, groupement autour d'un noyau commun et irréductible, de matières diverses entre lesquelles les élèves pourraient opter suivant leurs aptitudes, leurs goûts ou les besoins de leur carrière. Voici quelle est la répartition des enseignements souhaitée:

Première année
(commune à tous)

- Droit romain (considéré surtout comme introduction à l'étude du droit français).
- Code civil.
- Economie politique.
- Histoire générale du droit français (1er semestre).
- Droit constitutionnel (2e semestre).

Deuxième année
enseignements communs

- Code civil.
- Droit administratif.

enseignements à option

- Droit romain.
- Procédure civile.
- Science et législation financières.
- Organisation judiciaire et procédure civile (1er semestre).
- Droit criminel (2e semestre).

Troisième année
enseignements communs

- Code civil.
- Droit commercial.

enseignements à option

- Droit criminel.
- Droit international privé (avec notions générales de droit international public).
- Droit des gens général (1er semestre).

option entre trois des enseignements semestriels suivants:

- Droit administratif approfondi.
- Droit des gens approfondi.
- Législation coloniale.
- Economie coloniale.
- Législation industrielle.[48)]

La mention "sciences juridiques" ou "sciences politiques et économiques" portée sur le diplôme, précise la spécialité de l'instruction acquise. Il est vrai que, par une singulière contradiction, cette mention à peine inscrite, est traitée comme non avenue. Tous les étudiants munis du diplôme ont indistinctement accès à toutes les carrières, tant administratives que judiciaires, pour lesquelles la licence en droit est requise. L'unité des études, détruite par le sectionnement et l'unité du grade, détruite par les mentions différentielles, se retrouvent paradoxalement pour justifier l'égale admissibilité aux places.

Pressentant les dangers de ce système, le ministre l'atténue ou le corrige sur deux points dans le plan qu'il joint à la circulaire destinée aux facultés de province. Il recule d'une part jusqu'en seconde année la division en sections et l'obligation d'opter. Très décidé, d'autre part, à maintenir l'unité du grade, il passe sous silence la proposition d'ajouter au diplôme

une mention attestant telle ou telle préparation ou capacité spéciale. Dans leurs délibérations, les facultés de province prennent un parti plus franc. Elles suppriment purement et simplement la division en sections. Les motifs qui les ont déterminées méritent d'être rapportés dans la mesure où ce sont, en substance, ceux qu'Emile Boutmy présente au Conseil d'Administration en 1889. On mentionne l'embarras de l'étudiant obligé de faire, très jeune, un choix qui l'engage définitivement. On montre l'influence néfaste pour les études générales de la préoccupation professionnelle que le système met en vue. Les facultés manqueraient à "... leur rôle véritable..." qui est, non de former des avocats ou des préfets, mais de dispenser à la jeunesse "... une culture scientifique générale."[49)]

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique prend judicieusement le contrepied de l'organisation prévue: il supprime le sectionnement. En seconde comme en première année, il n'y a que des cours obligatoires et communs à tous les étudiants. C'est en troisième année seulement que l'option apparaît et, la possibilité du choix s'exerce, non plus entre deux groupes de cours, correspondant à deux ordres de carrières, mais entre des cours individuels, transposés sur une liste qui en contient neuf, mais qui pourra en comporter davantage. L'étudiant en prend trois sur le nombre: il complète ainsi librement sa matière d'examen selon sa vocation et ses préférences. On voit que le projet libéral du ministre a perdu de sa substance.

Emile Boutmy préconise qu'une libre volonté doit être laissée dans toute la mesure du possible aux étudiants afin qu'ils établissent eux-mêmes leurs programmes à l'intérieur de sa propre fondation. C'est pourquoi une fois le danger d'un grade concurrentiel dépassé, il loue le Conseil supérieur, dont il fait d'ailleurs partie, "... pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il a

empêché".[50] Le faible résultat de ces délibérations lui semble suffisant pour attribuer à ce Conseil le mérite d'avoir élargi les études de licence, introduit la liberté d'enseigner et la liberté d'apprendre.

En 1895, le programme des études de la licence en droit est de nouveau remanié et donne lieu au projet du décret suivant, élaboré par le Conseil supérieur de l'Instruction publique:

Première année

- Droit romain: exposition historique de l'ensemble des institutions juridiques de Rome.
- Droit civil.
- Economie politique.
- Histoire générale du droit français (1 semestre).
- Eléments du droit constitutionnel et organisation des pouvoirs publics (1 semestre).

Deuxième année

- Droit romain: étude des matières spéciales intéressant particulièrement le droit français (1 semestre).
- Droit civil.
- Droit criminel.
- Droit administratif.
- Droit international public (1 semestre).

Troisième année

- Droit civil.
- Droit commercial.
- Droit international privé (1 semestre).
- Procédure civile (1 semestre).

De plus les étudiants ont le choix entre l'un des cours semestriels suivants:

- Procédure civile (voies d'exécution).
- Législation financière.
- Droit maritime (dans les facultés où existe cet enseignement).[51]

L'ordre des examens permet de mesurer jusqu'à quel degré les sciences nouvelles et le principe du libre choix ont désormais leur place acquise dans les facultés de droit. Trois épreuves annuelles donnent droit au grade de licencié. La première comprend des interrogations sur le droit romain, le droit civil, l'économie politique, l'histoire du droit français, le droit constitutionnel et l'organisation des pouvoirs publics. Les examens de la deuxième et de la troisième partie se subdivisent comme suit:

Deuxième année

première partie: interrogations au choix de l'examinateur sur le droit civil ou sur le droit romain;

seconde partie : interrogations sur le droit criminel, le droit administratif et le droit international public.

Troisième année

première partie: épreuve écrite de quatre heures sur le droit civil ou le droit commercial, au choix du candidat; épreuve orale sur le droit civil et sur le droit commercial;

seconde partie : interrogations sur le droit international privé, sur la procédure civile et sur la matière du cours semestriel à option, choisi par le candidat.[52)]

L'article 8 du projet stipule que les notes obtenues aux conférences par les étudiants seront communiquées au jury, qui en tiendra compte. On veut ainsi valoriser cette partie facultative de l'enseignement instituée dans les facultés de droit par l'arrêté du 27 décembre 1881.[53)] A la différence de l'Ecole Libre où les conférences sont des parties intégrantes, obligatoires de l'enseignement et le plus souvent dirigées par des techniciens, elles sont placées dans les facultés de droit sous l'égide de professeurs titulaires qui désirent participer à ce service, d'agrégés, et, si les besoins s'en font ressentir, de docteurs en droit agréés par le Conseil de la faculté. Seules des conférences de doctorat peuvent être confiées annuellement par le ministre à des personnes d'une compétence spéciale, non pourvues du grade de docteur.[54)] De plus, ces exercices sont gratuits pour les étudiants.[55)]

Presque simultanément, le doctorat en droit est l'"objet de réformes. L'occasion de la mise à l'ordre du jour de cette question est la loi militaire de 1889, dont l'article 23 dispense de deux années de service sur trois les licenciés ès lettres ou ès sciences et les docteurs en droit ayant passé leurs examens finaux avant l'âge de 26 ans.[56)] Jadis, la licence était le grade professionnel, une élite seulement continuait jusqu'au doctorat qui restait pour ainsi dire un luxe.

Le dernier décret sur la matière, en date du 20 juillet 1882, établit une consécration hautement scientifique de ce diplôme. Selon ses dispositions, le candidat doit subir trois examens oraux et soutenir une double thèse. Les trois interrogations portent sur le droit

romain et son histoire, sur le droit civil français et sur le droit constitutionnel. La thèse se compose de deux travaux dont l'un a obligatoirement pour sujet le droit romain.[57)]

En 1894, on constate que l'application de la loi militaire a décidé la plupart des étudiants en droit à aller jusqu'au doctorat. Or, les conditions rigoureuses des épreuves font craindre que beaucoup d'entre eux ne puissent terminer leurs examens avant la limite fatale de 26 ans qu'impose la loi. Le problème devient urgent, car c'est en 1896 que les étudiants atteints les premiers par la loi militaire auront cet âge et devront satisfaire aux conditions d'exemption. Une autre cause de la réorganisation du doctorat est que l'encombrement des carrières exige presque l'obtention de ce grade. La licence peut être suffisante à un candidat qui se destine à la carrière du palais, elle ne l'est plus pour celui qui veut entrer dans la diplomatie ou dans l'administration des Finances.[58)] Fortifier la licence, la mettre à un niveau assez élevé pour faire tomber les objections du Parlement, y attacher l'immunité des deux ans de service militaire, refaire d'elle en un mot le diplôme professionnel par excellence qu'elle était, aurait permis de réserver le doctorat aux meilleurs licenciés seulement, au lieu d'en faire un grade "forcé" presque obligatoire.

Mais un amendement de la loi militaire pour égaliser toutes les licences, proposé au Sénat par Renault et Bardoux est refusé.[59)] Parmi les professeurs de droit, particulièrement sous l'initiative de Leveillé, Glasson et Bufnoir,[60)] une tendance vers une réforme rigoureuse du doctorat se fait alors jour. Des signatures de plus de 150 députés, allant de la droite à l'extrême gauche sont recueillies en sa faveur à la Chambre.[61)] On réclame pour les candidats la liberté de pouvoir consacrer, après trois années pleines de licence, surtout juridique, la

quatrième et la cinquième année qu'ils passent en faculté de droit, à l'étude approfondie des théories maîtresses, soit de la science financière, soit du droit international, soit de la colonisation comparée, soit de la législation agricole et industrielle.[62] Le ministre de l'Instruction publique, Poincaré, ne reste pas indifférent à ces revendications. Il invite les treize facultés à se prononcer sur les moyens de rendre le doctorat plus accessible et d'assimiler à l'enseignement du droit public et du droit constitutionnel des sciences administratives, financières et politiques.[63]

L'idée germait déjà dans la tentative, modestement entreprise en 1893, d'encourager et de guider les étudiants aspirant à se composer un programme d'études mixtes par des emprunts à différentes facultés. A ce moment-là, le Conseil général des Facultés dresse une affiche de tous les cours se rapportant aux sciences sociales dispensés dans les facultés de droit, des lettres, de médecine et des sciences. A l'origine, ce tableau devait s'intituler "Enseignements des sciences politiques" et être divisé en trois groupes d'enseignements, dont le troisième était nommé "diplomatie et consulats". Emile Boutmy considère ces titres comme "... une attaque organisée contre l'Ecole Libre".[64] Il lutte avec acharnement pour leur modification et obtient gain de cause à la majorité d'une voix par un vote au sein du Conseil général des Facultés.[65] Le titre est modifié en "Enseignements communs donnés par les facultés de droit et des lettres", le troisième groupe est supprimé.[66]

La réorganisation du doctorat en droit porte une atteinte plus grave au nom que l'Ecole a fait sien et dont elle a l'exclusivité depuis plus de vingt ans. En vue d'alléger les épreuves amenant à ce grade sans les affaiblir, le décret du 30 avril 1895 prescritla bifurcation du diplôme qui porte désormais la mention, soit de "sciences juridiques", soit de "sciences politiques et

économiques". L'Ecole proteste contre l'emprunt de son pavillon à un enseignement sensiblement différent. Emile Boutmy propose comme équivalents les mentions "droit privé" d'une part et "droit public et sciences économiques" d'autre part.[67] Retenu chez lui par une maladie, il ne peut présenter personnellement au Conseil supérieur de l'Instruction publique les observations qu'il développe avec force dans plusieurs lettres adressées au ministre de l'Instruction publique, mais il y fait lire une déclaration.[68] L'adjonction de l'attribut "économiques" à celui de "politiques", que l'usage quotidien finit par omettre, ne rend guère moins fâcheuse cette similitude de nom.

Cependant, la réforme n'introduit pas dans le milieu de l'enseignement supérieur une concurrence sérieuse pour l'Ecole Libre. Elle remplace les deux thèses par une seule dissertation dont le sujet est laissé au libre choix du candidat parmi les sciences juridiques ou parmi les sciences politiques, selon la mention que doit porter le diplôme. Les matières des examens oraux touchant particulièrement les sciences politiques et économiques sont: le droit constitutionnel comparé, le droit international public, l'économie politique et l'histoire des doctrines économiques. De plus, l'étudiant briguant ce titre peut opter pour une troisième interrogation entre législation et économie industrielles, législation et économie rurales, législation et économie coloniales. Il peut aussi choisir

> ... une des matières d'ordre historique ou d'ordre économique enseignées dans d'autres facultés du même corps, et admises par le Conseil général des Facultés comme enseignements communs à la Faculté de droit et à une autre Faculté.[69]

René Worms fut le premier à soutenir une thèse "Sur la science et l'art en économie politique" selon cette nouvelle formule.

Dans les milieux compétents, la refonte des facultés de droit est approuvée par les uns, elle est critiquée par les autres; quelques-uns même en sont des adversaires acharnés. On sait qu'Emile Boutmy soutient pendant toute sa vie que la seule place juste pour les sciences politiques est une école spéciale libre. Même sans vouloir se rallier entièrement à cette théorie, l'introduction partielle d'un tel enseignement dans les facultés de droit prête à une contestation spéciale et à quelques observations d'ordre général.

En premier lieu, on peut maintenir que le diplôme de doctorat en droit devrait représenter non pas un grade professionnel, comme la licence, mais le couronnement d'une éducation, l'attestation d'un pli particulier donné à l'esprit autant que celle des connaissances acquises. Or, il ne peut y avoir qu'une seule éducation, celle du jurisconsulte reposant sur le groupe des cours fondamentaux, le reste n'est qu'instruction et ne peut servir de base à ce grade qui, dans la ligne de cette conception, devrait être unique et indivisible, sans sous-titres qui le différencient.

De plus, tous ces cours nouveaux ne peuvent prendre un caractère scientifique que par une immense synthèse qui serait en contradiction avec la fin très positive pour laquelle ils sont institués. Cette synthèse ne peut être accomplie dans les facultés de droit entraînées par le courant de l'opinion publique. Les préoccupations plus pratiques que scientifiques qui les ont, en dernier ressort, décidées à accueillir les sciences politiques, les lancent dans un cercle vicieux. Pour réaliser avec efficacité l'incorporation de cet enseignement dans les programmes, ce ne seraient plus les facultés de droit qui feraient partie de l'université, ce serait l'université qui deviendrait dépendante des facultés de droit.

Si l'on se borne seulement aux quelques enseignements qui font leur entrée dans ces établissements, on

constate qu'ils ne font pas partie de leur domaine réel, ni même de leur domaine virtuel. Qu'est-ce que par exemple le droit international, si on le sépare de l'histoire des relations internationales? Un corps sans âme! Une chaire d'histoire diplomatique ne peut remédier à cette insuffisance, car cette matière n'est guère compréhensible si elle n'est pas éclairée par l'histoire et la géographie, bloc qui se subdivise lui-même en une grande diversité de branches, parmi lesquelles on peut retenir: la formation territoriale des Etats, la linguistique, l'histoire des traités de commerce ou celle des idées politiques, ou encore bien d'autres, telle l'organisation militaire.

Il en va de même pour l'économie politique. Installée dans les facultés de droit en 1878, elle y attire et loge auprès d'elle la science financière et la statistique. Pourtant, que d'appuis indispensables et de connaissances essentielles lui manquent encore dans ce milieu! L'essai de déterminer une loi économique, non pas dans le vague et l'abstrait, mais dans le réel et le concret, la question du libre-échange et du protectionnisme démontre en particulier quelles contributions il faut attendre des autres sciences. Peut-on indiquer le régime douanier qui convient à un pays si l'on ne connaît pas ses ressources naturelles, l'organisation et la productivité de son travail, les aptitudes et les besoins de sa race, la puissance de son commerce, la valeur de son crédit, la constitution de ses pouvoirs publics et sa situation diplomatique? Comment peut-on déterminer toutes ces causes agissantes, mesurer leur influence, si l'on ne s'adresse pas aux sciences qui les étudient?

> Avec le droit, l'économie politique n'a que des rapports restreints spéciaux, à peu près stériles pour elle-même et peu féconds pour l'autre groupe de sciences,

expose Emile Boutmy.[70)]

A la suite d'une transformation provoquée en grande partie par les théories d'Auguste Comte, l'économie politique n'est plus confinée dans la presqu'île scientifique détachée de la philosophie morale. Elle s'est en quelque sorte rattachée et incorporée à tout un large continent se fondant sur la science sociale. C'est plus avec l'histoire qu'avec le droit que ce grand ensemble possède des affinités scientifiques. Si l'on tient compte des rapports de sujet et des analogies de méthode déjà signalés, l'économie politique pourrait au plus accepter l'hospitalité de la faculté des lettres dans le système universitaire français de l'époque. Science essentiellement inductive, elle fait figure d'étrangère dans une faculté de droit.

Si l'on quitte ces provinces de conquête récente pour rentrer sur l'antique territoire national des facultés de droit, que de prétextes à excursions lointaines n'y rencontre-t-on pas! Pénétrer et expliquer les lois qui réglementent la propriété ou la famille sans se rendre compte de l'organisation du travail, des modes de culture, sans analyser l'influence des moyens d'existence et des idées religieuses de la race semble chose impossible. Acquérir la science du droit criminel sans demander l'aide de la psychologie et de la morale, sans interroger la physiologie et l'anthropologie serait vaine prétention.

Tous ces exemples prouvent que les sciences se confondent intimement. Si les facultés de droit veulent donner chez elles tous les enseignements qui éclairent et qui ne contrôlent rien de plus que le moindre fait juridique, elles doivent absorber l'université entière et toutes les chaires de l'enseignement libre. De leur côté, quelles connaissances pourraient négliger les facultés des lettres ayant pour centre l'histoire?

Il y a des arguments encore plus probants à opposer aux prétentions des facultés de droit. De toutes les facultés, elles sont les moins capables d'une pareille

extension: l'objet de leur enseignement, tout comme leur méthode, les rend inaptes à devenir le centre autour duquel pourraient se ranger toutes les sciences. Telle qu'elle est conçue en France entre 1871 et 1896, la science juridique n'est pas encore prête à donner une puissante synthèse de toutes les autres sciences. Elle puise ses racines antiques et profondes dans son objet propre qui est codifié, c'est-à-dire le droit privé. Grâce à cette particularité, le législateur arrache la coutume du milieu qui la produit, qui la constitue par des actions lentes et continues et l'adapte sans cesse aux besoins de la société; il la saisit dans son évolution pour la couler dans le moule du texte, à la forme désormais invariable.

Le jurisconsulte qui reçoit cette loi codifiée pourra, si cela l'intéresse, la démonter pièce par pièce, l'analyser en ses moindres détails; il pourra aussi rechercher quelles empreintes elle a retenues du passé, quels éléments nouveaux y ont introduit les faits et les nécessités du présent. En cela, il fera oeuvre d'historien et de sociologue, mais telle n'est pas sa mission. Sa fonction est d'appliquer la loi, c'est là la base fondamentale de la formation intellectuelle qu'on lui donne.

Tâche difficile: d'une part, il a un texte précis, immuable, qui se résume en quelques formules abstraites et de l'autre la multitude des choses humaines avec leurs modalités, leurs causes, leurs conséquences profondément diversifiées. Force lui est donc de dresser son esprit à déduire de ce texte qui lui est imposé, des principes généraux qui formeront les prémisses des arrêts qu'il rendra. Il doit aussi ramener, par des formules précises, l'infinie variété des faits à un petit nombre de cas, qui seront jugés par comparaison avec les principes généraux. Cette activité forme l'esprit proprement juridique qui conçoit la loi comme la raison écrite, elle le ramène à l'unité de ton et d'aspect. Abstraction, interprétations

subtiles, déductions liées, solutions tranchantes, telles sont les étapes qu'impose l'application des textes codifiés.

Mais toutes les autres sciences, qu'elles aient la nature, l'homme ou la société pour objet, s'efforcent de saisir ou de reconstituer les phénomènes et les faits dans leur complète réalité, de déterminer les causes diverses qui les produisent et leurs innombrables conséquences. La méthode d'observation qu'elles ont empruntée aux sciences naturelles leur permet d'approcher la réalité, car en substituant l'induction à la déduction, elle fait disparaître des théories ingénieuses mais vides. Entre la science de l'application des textes codifiés et l'ensemble des connaissances humaines, la discordance est donc complète.

Le domaine juridique de ces dernières sciences est trop limité ou ne se dégage pas avec une netteté suffisante pour être enseigné par un professeur de droit. Celui-ci parviendrait-il à se défaire des habitudes d'esprit juridique qu'il a contractées pendant son séjour prolongé à la faculté? Il aurait autant à désapprendre qu'à apprendre pour pouvoir enseigner les sciences politiques. Toute la formation qu'exige l'agrégation façonne en dernière analyse un esprit juridique, consistant à savoir s'appuyer sur un article du Code pour juger de questions qui ne se posaient même pas lorsque celui-ci fut rédigé, à s'abstraire du monde réel pour qui les lois sont faites. Ce que ces professeurs expliquent, ils ne l'appliquent pour ainsi dire jamais. Tous ces maîtres, qui veulent ou doivent enseigner les sciences nouvelles, n'ont jamais été industriels ni patrons, et ils donneront des cours d'économie politique. Ils n'ont jamais administré aucun département et ils professeront le droit administratif. Ils n'ont jamais eu à diriger un grand service financier et ils professeront les finances publiques.

Emile Boutmy, par ailleurs, met en relief une autre

limite fatale et infranchissable, qu'expérimente particulièrement son pays pendant la période considérée. C'est la règle chère aux facultés de droit selon laquelle tous leurs professeurs doivent être, au besoin, capables d'enseigner toutes les matières inscrites au programme et d'en faire le tour à l'examen.[71)] Il en résulte que le jour où l'on s'aviserait de s'étendre au domaine des sciences politiques, que l'on sait si varié, le jour où l'on prétendrait en embrasser plusieurs, on serait bien vite arrêté par la crainte, soit de dépasser les forces des professeurs, en exigeant des agrégés des connaissances véritablement encyclopédiques, soit d'affaiblir tout l'enseignement en incitant les professeurs à se contenter d'un vernis superficiel dans chaque matière.

En somme, on peut dire que l'extension des facultés de droit dans le domaine des sciences politiques ressemble à l'expansion coloniale, tout comme la France, elles ne rêvent que de sorties de leur territoire, que de conquêtes lointaines. Annexer un empire, une province de ces sciences leur paraît petite besogne, mais elles ne sont pas préparées à exploiter à fond leurs acquisitions. Ces matières qui sont toute la raison d'être de l'Ecole Libre ne représentent pour elles que des accessoires, des auxiliaires d'une création artificielle, nullement spontanée et voulue, mais gênée, réfléchie et contingente. Il n'est donc guère étonnant que l'institution du doctorat ès sciences politiques et économiques, ainsi que celle de cours sur certaines de ces matières, loin de nuire à l'Ecole Libre des Sciences Politiques, lui amènent nombre d'étudiants qui sentent l'avantage de la fréquenter concurremment avec les facultés de droit, car ils y trouvent une abondance de cours et une méthode d'enseignement que ces dernières ne peuvent leur offrir.

CONCLUSION

La hardiesse et la décision dont font preuve Emile Boutmy et ses collaborateurs, en 1871, pour franchir le pas qui sépare le "Nous voulons être" du "Nous sommes", ne manquent pas d'attirer des prophètes qui annoncent la ruine de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, avant même que ses portes ne soient ouvertes. Mais à partir de 1875, et pendant toute la période considérée, les organes de presse faisant l'éloge de la libre initiative, créatrice de la fondation, prennent le dessus. Etablir la juste mesure entre ces deux extrêmes pourrait, a priori, être facilité par le recul du temps qui permet théoriquement de juger toute institution sur les effets de son activité. Il est cependant aussi superficiel que subjectif d'appliquer les critères de notre époque à cette oeuvre,que de s'en faire une idée équitable d'après l'évolution des 25 premières années seulement. Pour conduire à une appréciation justement nuancée, c'est donc cette double optique qui s'impose parmi d'autres méthodes.

Devant la coulisse politique de leur temps esquissée à ce propos tout au long de cette étude, les fondateurs de l'Ecole Libre des Sciences Politiques font figure de pionniers. Bien sûr, dans la France de l'après-guerre se répand largement l'idée de refaire l'Education nationale, de réformer l'enseignement du haut en bas et de préparer aux générations nouvelles de meilleurs instruments de culture politique. Mais, on est trop habitué à voir le domaine politique en proie à deux tendances contraires et funestes qui sont l'utopie et la déclamation chez les uns, la routine chez les autres, pour entamer une action positive en vue d'un enseignement sérieux. La vieille question: "La politique est-elle une science, est-elle un art?", préoccupe de nouveau l'opinion publique et donne lieu à des discussions philosophiques

sans résultats tangibles.

Dans ce milieu agité, les hommes autour d'Emile Boutmy ont le mérite que l'on ne saurait assez souligner de ne pas se mêler activement aux luttes politiques passionnées, de servir leur pays plutôt qu'un parti et d'être mûs seulement par un ardent patriotisme pour donner une forme définie par son contenu et par sa méthode à cette branche de connaissances dont chacun prétend parler sans y être préparé. Leur mission est d'autant plus ingrate que, sur aucun autre sujet, on ne débite plus de lieux communs, on ne se laisse plus égarer par de brillants sophismes, on ne cède plus à la passion.

Les fondateurs de l'Ecole sont parmi les premiers à mettre en évidence que le mécanisme délicat servant d'organe à la vie des sociétés doit faire l'objet d'études patientes, que les rapports réciproques des divers éléments de la prospérité d'un peuple sont régis par des lois, qu'une préparation spéciale est donc nécessaire à tous ceux qui veulent s'occuper de la chose publique. Ils ne se contentent pas de démontrer à leurs concitoyens que la politique - science ou non - s'appuie sur certaines réalités que l'on peut étudier, décrire et classer comme faits, dans le présent ou dans le passé, ils font plus. Une fois cette nouvelle conception presque révolutionnaire en 1871 essaimée, ils lui préparent le sol fertile où elle peut prendre racine. A l'aide de la méthode historique, ils réunissent et font déverser dans le même canal tout ce qui est fragmenté ailleurs ou ce qui n'existe nulle part.

Malgré maintes difficultés d'ordre financier et administratif, ils savent maintenir dans leur Ecole ce climat de neutralité qui est seul propice à une évolution ininterrompue de la nouvelle science. Cet enseignement qui risque plus qu'aucun autre d'être entraîné dans les chutes successives des gouvernements, doit en grande

partie à l'indépendance de l'Ecole le rang qu'il s'est accaparé à côté des sciences classiques. Cette liberté lui procure l'impulsion nécessaire provenant d'une spontanéité individuelle dirigée dans les justes voies.

Par leur action, ces instigateurs fournissent en même temps une preuve très évidente aux adversaires de la liberté de l'enseignement supérieur, qui répètent que cette liberté ne peut profiter qu'aux sectes religieuses ou aux partis violents. Par son succès, l'Ecole défie ces pessimistes convaincus. Elle témoigne que l'indépendance peut contribuer à la réussite d'une entreprise scientifique désintéressée et refute l'assertion que rien de grand ne se fait en France en dehors de l'Etat. Dans ce pays de centralisation et de monopole où toutes les institutions dues à l'initiative privée viennent se ranger tôt ou tard sous l'autorité des pouvoirs publics, la direction de l'Ecole, tout en restant chez elle la maîtresse incontestée, entretient avec l'Etat des relations satisfaisantes. Il n'a pas d'ingérence directe, mais sa présence se manifeste par une délégation plus ou moins voilée, c'est-à-dire par ses hauts fonctionnaires qui forment les cadres de la fondation. C'est là une solution d'équilibre difficile, mais réalisable et qui, par son originalité même, pose le problème de savoir si, en d'autres temps, en d'autres lieux une réussite semblable pourrait être atteinte.

Le fameux axiome "L'histoire recommence éternellement" s'avère surtout approprié au domaine de l'enseignement de la science politique. Celui-ci existe aujourd'hui dans la plupart des pays. Il s'est plus ou moins inspiré du contenu et de la méthode hérités de l'Ecole Boutmy. Mais, l'apostolat des fondateurs de l'Ecole Libre est-il universellement compris dans ce qu'il porte de profond et d'indispensable sous un ton quelque peu exagéré pour notre goût? On admet que la vie politique s'est infiniment compliquée, et cependant, combien de députés ne

croient pas posséder, par on ne sait quelle consécration mystique, les compétences requises d'excellents ministres et de bons diplomates! On soutient qu'il leur faut avant tout du tact et de l'esprit de conduite, en un mot, des qualités naturelles que rien ne développe autant que l'expérience des affaires. Mais, pour se livrer avec profit à cette expérience, ceux qui se destinent à la politique oublient trop souvent qu'ils risquent fort de perdre leur temps en efforts inutiles, s'ils ne sont pas dotés de solides connaissances au début de la carrière; plus tard ils n'ont plus, ni le temps, ni les moyens de les acquérir.

L'indifférence, l'opposition même à l'égard de cette exigence était peut-être compréhensible dans la France de 1871-96, où l'on disposait d'une seule école pour dispenser cet enseignement, mais elle ne l'est guère en 1969, où toute facilité est offerte à celui qui veut s'instruire sans distinction de classe sociale.

L'Ecole Libre des Sciences Politiques comporte entre 1871 et 1896 certains défauts et lacunes que l'on a déjà énoncés. Il me semble par ailleurs contradictoire que ses fondateurs aient vécu dans leur temps par l'actualité de leur enseignement, mais qu'ils soient quand même restés en marge du courant démocratique qui, il faut l'admettre, perce difficilement les anciens remparts d'une société établie. Ce ne sont pas uniquement des raisons financières qui défendent l'accès de l'Ecole Libre aux fils des couches sociales inférieures. Emile Boutmy et ses collaborateurs érigent consciemment un monde clos, une sorte d'Etat dans l'Etat dans leur fondation. Ils gardent leurs portes fermées aux éléments qui se distinguent de leur public habituel par un genre de vie, une façon de s'exprimer et des goûts différents. On veut former des "hommes nouveaux", mais au fond, on n'attire à l'Ecole que des "héritiers", fils ou petit-fils d'anciens notables dont le libéralisme aristocratique, parfois académique ne se mouvait à l'aise que dans la région des principes.

Cette jeunesse fait en 1871 un retour sur elle-même, et paraît reprendre intérêt aux études sérieuses. Elle voit de près combien les classes aisées et lettrées, lancées dans le tumulte et l'activité ardente d'une société démocratique, sont troublées, déconcertées devant la perspective de guider dans les voies nouvelles, non plus seulement le petit nombre, mais la vaste foule. Elle assiste à leur peur et à leur impuissance. L'Ecole Libre des Sciences Politiques destinée à préparer ces jeunes gens à remplir les fonctions de cadres de la haute administration, fait une oeuvre conservatrice en élevant une nouvelle fortification, celle de la capacité, pour abriter leurs privilèges qui risquent de se perdre à jamais derrière le seul mur de la notoriété familiale.

En outre, elle ne se limite pas à une activité purement instructive. Une des préoccupations constantes d'Emile Boutmy est de garantir la continuité morale de la fondation, d'y faire naître une tradition, un esprit commun, une conscience, une mémoire, bref, d'inspirer aux élèves le sentiment de communauté, qui se propagera au-delà du temps de leur scolarité.

Certaines conditions de base favorisent cette tendance à l'esprit de corps. A part la quasi-homogénéité de leur origine sociale, la méthode d'enseignement appliquée aux sujets les plus variés rapproche les élèves les uns des autres, en les empreignant de son sceau. Ils ont la même manière de regarder les choses et leur jugement final, même s'il diffère, est préparé et amené par les mêmes antécédents; en sorte que s'ils ne s'entendent pas toujours, ils peuvent au moins discuter utilement et avec profit.

Le moment venu, diverses initiatives sont prises par la direction. D'abord, dès 1882, l'hôtel de la rue Saint-Guillaume est mis à la disposition des élèves. Aussi bien lieu d'étude que de discussion entre professeurs et

élèves, les locaux spacieux, à l'aménagement soigné, contribuent à leur rapprochement.

De même, la Société des Anciens Elèves et Elèves est fondée en 1875, comme un organe annexe de l'Ecole. Emile Boutmy assume lui-même les fonctions de président d'honneur. Elle organise des groupes de travail où professeurs et anciens élèves se rencontrent pour débattre des problèmes d'actualité. D'une façon plus informelle, cette Société rassemble ses membres pour des excursions et des dîners mensuels, qui, depuis 1884, ont lieu dans le bâtiment de l'Ecole.

Un autre moyen pour maintenir le contact avec ses anciens élèves et pour faire participer le grand public au mouvement d'idées créé dans son sillage, est la publication des Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, revue rédigée par ses professeurs et ses anciens élèves, que la fondation entreprend dès 1886.

En 1896, un groupe de cette Société constitue sous le haut patronage de Sully Prudhomme, la Société des Visiteurs des Pauvres. "Aller au peuple" est à cette époque plutôt affaire de mode que de conviction profonde.

Toutes ces manifestations donnent à ces hommes le sentiment d'être entre eux, chez soi, qui se reflète souvent dans leurs relations professionnelles par le fait qu'ils remportent presque toujours les premières places dans les concours de l'Etat. Elles font naître et encouragent le développement dudit "esprit sciences po", expression d'un snobisme peu saisissable, encore caractéristique de l'atmosphère de la rue Saint-Guillaume. Celle-ci a perdu le calme studieux souhaité par Emile Boutmy. Elle semble trop étroite pour contenir le grand nombre d'élèves qui ne cesse de croître, bien que les réformes de 1945 concernant la fonction publique et l'enseignement des sciences administratives aient non

seulement rattaché l'Ecole Libre des Sciences Politiques à l'Université de Paris, mais également provoqué la création d'Instituts d'Etudes Politiques en province et d'une Ecole Nationale d'Administration à Paris.

élèves, les locaux [illegible] contribuent à leur rapprochement.

De même, la Société des Anciens Elèves et Elèves est fondée en 1875, comme un organe annexe de l'Ecole. Emile Boutmy assume lui-même les fonctions de président d'honneur. Elle organise des groupes de travail où professeurs et anciens élèves se rencontrent pour débattre des problèmes d'actualité. D'une façon plus informelle, cette Société rassemble ses membres pour des excursions et des dîners mensuels, qui, depuis 1884, ont lieu dans le bâtiment de l'Ecole.

Un autre moyen pour maintenir le contact avec ses anciens élèves et pour faire participer le grand public au mouvement d'idées créé dans son sillage, est la publication des Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, revue rédigée par ses professeurs et ses anciens élèves, que la fondation entreprend dès 1886.

En 1896, un groupe de cette Société constitue sous le haut patronage de Sully Prudhomme, la Société des Visiteurs des Pauvres. "Aller au peuple" est à cette époque plutôt affaire de mode que de conviction profonde.

Toutes ces manifestations donnent à ces hommes le sentiment d'être entre eux, chez soi, qui se reflète souvent dans leurs relations professionnelles par le fait qu'ils remportent presque toujours les premières places dans les concours de l'Etat. Elles font naître et encouragent le développement dudit "esprit sciences po", expression d'un snobisme peu [illegible], encore caractéristique de l'atmosphère de la rue Saint-Guillaume. Celle-ci a perdu le calme studieux souhaité par Emile Boutmy. Elle semble trop étroite pour contenir le grand nombre d'élèves qui ne cesse de croître, bien que les réformes de 1945 concernant la fonction publique et l'enseignement des sciences administratives aient eu

Notes

I. LA FONDATION DE L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

1) coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1871.
2) coupure de journal, titre inconnu, sans date, signée H. Rozy, professeur de droit administratif à la Faculté de Droit.
3) coupure du "Petit Journal", vendredi 5 décembre 1873, signée Thomas Grimm.
4) coupure de journal, titre inconnu, sans date, signée H. Rozy.
5) coupure de journal, titre inconnu, sans date.
6) coupure du "Progrès libéral", 6 octobre 1878.
7) ibid.
8) coupure du "Figaro", lundi 19 juillet 1897, signée J. Pellegrini.
   et voir Digeon Claude, La crise allemande de la pensée française (1870-1914), Paris 1959, pp. 364-383.
9) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement supérieur, lettres et programmes, Paris 1871, p. 1.
10) Les Facultés de Droit et l'enseignement ès sciences politiques par Gabriel Alix (extrait de la Revue d'éducation et d'enseignement, et du Moniteur universel), Paris 1889, p. 27.
11) coupure du "Moniteur du Calvados", jeudi 25 janvier 1872.
12) coupure du "Progrès libéral", vendredi 13 novembre 1874.
13) coupure du "Journal de Genève", 24 août 1877.
14) coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871, signée Guizot.
15) coupure du "Temps", 24 octobre 1878.
16) cité dans Note pour servir à l'histoire de l'enseignement des sciences politiques et administratives en France, Toulouse, sans date, p. 1.
17) voir ibid., p. 2.
18) cité dans coupure du "Journal officiel de la République française", 27e année, no 119, jeudi 2 mai 1895.

19) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport présenté à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen dans sa séance du 23 février 1872, par M.F.G. Bertrand, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen, ancien député au Corps législatif, L.B.H., Caen 1872, p. 13.

20) cité dans Faculté de Droit de Paris, rapport adressé par la Faculté à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, sur le projet de création d'une section des sciences administratives et politiques dans les facultés de droit, signé A. Duverger, p. 2.
(rapport approuvé par la Faculté le 29 mai 1878).

21) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport, op.cit., p. 13.

22) cité dans Note pour servir à l'histoire de l'enseignement des sciences politiques, op.cit., p. 4.

23) voir Alix Gabriel, De l'organisation et du rôle des sciences politiques, dans: Annales des Sciences Politiques, Paris 1901, p. 409.

24) cité dans coupure du "Journal officiel de la République française", 20e année, no 12, 13 janvier 1889.

25) cité dans coupure du "Moniteur universel", mercredi 21 juin 1876.

26) cité dans Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Réorganisation des études juridiques, rapport au Président de la République sur la réorganisation des études juridiques, signé R. Poincaré, le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, sans date, p. 4.

27) cité dans coupure du "Moniteur universel", mercredi 21 juin 1876.

28) Langrod Georges, Trois tentatives d'introduction de la science politique dans l'Université française au cours du XIXe siècle, Paris 1957, p. 29.

29) voir coupure du "Moniteur universel", mercredi 21 juin 1876.

30) Langrod Georges, op.cit., p. 30.

31) voir Note pour servir à l'histoire de l'enseignement des sciences politiques, op.cit., p. 5.

32) voir Langrod Georges, op.cit., p. 31.

33) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1891, p. 743.
(Cette revue s'appelle ainsi de 1886 à 1899, puis elle s'intitule Annales des Sciences Politiques).

34) cité dans Faculté de Droit de Paris, rapport sur un projet de l'enseignement des sciences administratives et politiques, Paris, le 28 mars 1881, signé de doyen Ch. Beudant, p. 4.

35) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 20e année, no 12, 13 janvier 1889.

36) coupure de journal, titre inconnu, 6 novembre 1871.

37) voir Projet d'une Faculté Libre des Sciences Politiques. Programme des cours, Paris 1871, p. 7.

38) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., pp. 6-7.

39) ibid., p. 6.

40) ibid., p. 6.

41) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p.27.

42) voir ibid., p. 142.

43) voir ibid., p. 176.

44) voir Le 50e anniversaire de la fondation de l'Ecole Libre des Sciences Politiques (1871-1921), Paris 1921, p. 5.

45) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 143.

46) voir ibid.

47) voir Bellet Roger, Presse et journalisme sous le second Empire, Paris 1967, pp. 304-307.

48) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 163.

49) voir ibid., p. 165.

50) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 91.

51) coupure du "Progrès des Côtes-du-Nord", jeudi 23 octobre 1879.

52) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 63.

53) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 169.

54) carte de visite manuscrite, nom imprimé: Fustel de Coulanges, sans date.

55) L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 92.

56) Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 32.

57) cité dans Le 50e anniversaire, op.cit., p. 30.

58) cité dans L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Eugène d'Eichtal, extrait de la Revue des Deux Mondes du 1er décembre 1927, p. 19.

59) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., p. 15.

60) ibid., p. 15.

61) Revue internationale de l'Enseignement, publiée par la Société de l'Enseignement Supérieur, 16e année, no 7, Paris, 15 juillet 1896, p. 89.

62) Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 176.

63) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1893, p. 197.

64) Ecole Libre des Sciences Politiques, Société anonyme au capital de 250,000 francs divisé en 500 actions de 500 francs, Assemblée générale du 24 février 1894, Paris 1894, p. 7.

65) Taine Hippolyte, Les origines de la France contemporaine, Le régime moderne, tome III, 22e éd., Paris 1899, p. 355.

66) Ecole Libre des Sciences Politiques, documents, lettre de M. Guizot aux fondateurs, lettre de M. Laboulaye, article de M. Taine, Paris 1871, p. 11.

67) Coubertin Pierre de, L'évolution française sous la troisième République, Paris 1896, p. 383.

68) cité dans Ecole Libre des Sciences Politiques, documents, op.cit., pp. 11-12.

69) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1893, p. 200.

70) ibid., p. 211.

71) coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1871, signée Ernest Vinet.

72) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 35.

73) Ecole Libre des Sciences Politiques, documents, op.cit., pp. 7-8.

74) voir coupure de journal, date donnée par le texte: 14 janvier 1872.

75) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p.147.

76) voir Dansette Adrien, Histoire religieuse de la France contemporaine, L'Eglise catholique dans la mêlée politique et sociale, éd. revue et corrigée, Paris 1965, p. 333.
et Ozouf Mona, L'Ecole l'Eglise et la République 1871-1914, Paris 1963, p. 23.

77) coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871.

78) cité dans Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 146.

Devise

79) cité dans la Revue critique des idées et des livres, 3e année, tome IV, nº 20, Paris, 10 février 1909, p. 278.

80) L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 41.

81) ibid., p. 40.

82) Assemblée générale, op.cit., Paris 1872, p. 6.

83) cité dans les Annales des Sciences Politiques, Paris 1909, p. 4.

84) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p.146.

85) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., p. 5.

86) coupure du "Feuilleton du Progrès libéral", mardi 12 novembre 1872.

87) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., p. 25.

88) ibid., p. 26.

89) coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1872.

90) Taine Hippolyte, op.cit., p. 369.

91) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., pp. 24-25.

92) Projet d'une Faculté Libre des Sciences Politiques. Programme des cours, Paris 1871, pp. 10-11.

93) Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements sur les carrières auxquelles l'Ecole prépare, Paris 1883-84, p. 11.

94) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1896, p. 554.

95) Ecole Libre des Sciences Politiques, documents, op.cit., p. 8.

96) Dans quelle mesure l'Ecole poursuit-elle un but scientifique et une action sociale?, article dactylographié, sans date, sans signature, p. 9.

97) coupure de journal, titre inconnu, sans date.

98) manuscrit, sans date, sans signature.

99) Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1893-94, p. 12.

100) Durkheim Emile, Education et sociologie, nouvelle édition: 4e trimestre 1968, Paris 1968, pp. 31-41.

101) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport présenté le 2 avril 1884 au Conseil de perfectionnement par M. Emile Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole, Paris 1884, p. 19.

102) lettre manuscrite d'André Lebon à Emile Boutmy, 21 août 1888, signée A. Lebon.

103) Brogan Denis, The development of modern France (1870-1939), London 1967, p. 20.

104) Assemblée générale, op.cit., Paris 1872, p. 6.

105) voir Genet L., L'époque contemporaine 1851-1939, Paris 1958, p. 273.

106) Lhomme Jean, La grande bourgeoisie au pouvoir (1830-1880), Paris 1960, p. 273.

107) voir Halévy Daniel, La fin des notables, Paris 1930, et la République des ducs, Paris 1937.

108) voir Rémond René, La droite en France de la première Restauration à la Ve République, Paris 1963, pp. 127-156.

109) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., p. 20.

110) L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 3.

111) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport, op.cit., p. 11.

112) Assemblée générale, op.cit., Paris 1872, p. 6.

113) Coubertin Pierre de, op.cit., p. 330.

114) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., p. 10.

115) voir Dansette Adrien, op.cit., p. 158.

116) voir Coubertin Pierre de, op.cit., p. 337.

117) cité par Dansette Adrien, op.cit., p. 249.

118) cité par Dansette Adrien, op.cit., p. 189.

119) voir Digeon Claude, op.cit., p. 368.

120) cité dans coupure du "Journal officiel de la République française", 8 novembre 1902, p. 1096.

121) voir ibid.

122) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., pp. 11-12.

123) voir Projet d'une Faculté Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 8.

124) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre

125) ibid., p. 23.

126) extrait du "Journal des débats", 16 novembre 1871, cité par Ozouf Mona, op.cit., p. 20.

127) cité dans L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 5.

128) Assemblée générale, op.cit., Paris 1873, p. 12.
129) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1876, p. 12.
130) ibid., p. 13.
131) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1877, p. 17.
132) Assemblée générale, op.cit., Paris 1881, p. 14.
133) Annales des Sciences Politiques, Paris 1909, p. 11.
134) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1880, p. 5.
135) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport présenté par Emile Boutmy, Paris 1884, op.cit., p. 4.
136) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1883, p. 7.
137) Annales des Sciences Politiques, Paris 1909, p. 23.
138) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1888, p. 9.
139) Annales des Sciences Politiques, supplément, Paris 1900, p. 58.
140) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport présenté par Emile Boutmy, Paris 1884, op.cit., p. 3.
141) Ecole Libre des Sciences Politiques (provisoirement dans l'hôtel de la Société d'Encouragement à l'Industrie nationale), Paris 1872, p. 15.
142) Assemblée générale, op.cit., Paris 1874, p. 23.
143) coupure du "Journal officiel de la République française", 12 septembre 1874, p. 6497.
144) Assemblée générale, op.cit., Paris 1877, p. 14.
145) Assemblée générale, op.cit., Paris 1887, p. 10.
146) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1909, p. 15.
147) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1897, p. 10.
148) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1894-95, p. 30.
149) voir Fondation nationale des Sciences politiques, Université de Paris, Institut d'Etudes Politiques, Paris 1968, p. 265.
150) manuscrit, sans date, sans signature, probablement écriture d'Emile Boutmy, p. 4.
151) coupure du "Journal des débats", mardi 17 octobre 1871.
152) Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 147.
153) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1872, p. 8.
154) voir manuscrit, sans date, sans signature.
155) voir Notice sur l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris, date donnée par le texte: 1878, sans signature, p. 1.
156) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 149.

157) coupure du "Monde diplomatique et Courrier du Dimanche", 18e année, no 91, 1er octobre 1896, p. 5. et L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 44.

158) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 150.

159) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1893, p. 17.

160) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1883, p. 14.

161) Assemblée générale, op.cit., Paris 1887, p. 7.

162) Assemblée générale, op.cit., Paris 1877, p. 11.

163) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1887, p. 24.

164) Assemblée générale, op.cit., Paris 1895, p. 7.

165) Assemblée générale, op.cit., Paris 1883, p. 15.

166) L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, pp. 99-100.

167) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1887, pp. 473-475.

168) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1873, p. 15. et Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1887, p. 318.

169) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1890, p. 33.

170) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1874, p. 21.

171) voir Société d'Enseignement Supérieur, dons, donations et legs; rapport présenté à la Société par M.François Picaret et accepté dans l'Assemblée du 6 juillet 1905, extrait de la Revue de l'Enseignement, Paris 1905, p. 11.

172) Assemblée générale, op.cit., Paris 1877, p. 10.

173) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 78.

174) voir coupure du "Petit Journal", 5 décembre 1873.

175) voir coupure du "Progrès libéral", 12 novembre 1872.

176) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., Paris 1872, p. 15.

177) voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1874.

178) voir coupure du "Courrier de la Gironde", 15 novembre 1879.

179) Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1894-95, pp. 32-33.

180) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1877, p. 19.

181) voir manuscrit, date donnée par le texte: 1893, sans signature.

182) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1874, p. 3. et Assemblée générale, op.cit., Paris 1883, p. 4.

183) ibid., p. 10.

184) Notice sur l'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 1.

185) voir Le 50e anniversaire, op.cit., p. 14.

186) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1872, p. 14.

187) Chastenet Jacques, Histoire de la troisième République, L'Enfance de la Troisième 1870-1879, vol. I, Paris 1952, p. 205.

188) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1891, p. 8.

189) Assemblée générale, op.cit., Paris 1893, p. 16.

190) voir Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale d'Administration, Paris, 22 mars 1897, p. 1.) ?

191) voir coupure du "Journal des débats", 20 février 1895.

192) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 150.

193) voir Revue critique des idées et des livres, op.cit., p. 280.

194) Assemblée générale, op.cit., Paris 1881, p. 12.

195) lettre manuscrite de l'Ecole Libre des Sciences Politiques à Monsieur le Recteur, Paris, avril 1881, sans signature, p. 2.

196) voir coupure du "Journal des débats", 20 février 1895.

197) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1877, p. 10.

198) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, Société anonyme au capital de 250 000 francs, statuts, Paris 1942, p. 3.

II. LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

1) voir manuscrit "Les Sciences Politiques à la Faculté de Droit", sans date, sans signature, p. 6.
2) manuscrit de 1893, deux écritures différentes, sans signature, p. 17.
3) Ecole Libre des Sciences Politiques, documents, op.cit., p. 8.
4) manuscrit "Les Sciences Politiques à la Faculté de Droit", op.cit., p. 8.
5) manuscrit, sans date, sans signature, p. 4.
6) voir manuscrit de 1893, deux écritures différentes, sans signature, p. 28.
   et manuscrit, sans date, sans signature.
   et manuscrit "Historique de l'Ecole", sans date, sans signature, p. 1.
   et manuscrit "L'Ecole de 1897 à 1905", sans date, sans signature, p. 5.
   et Ecole Libre des Sciences Politiques, documents, op.cit., pp. 18-19.
   et coupure du "Journal officiel de la République française", 17 octobre 1878.
   et coupure de journal, titre inconnu, 27 mai 1878, signée Louis Liévin.
7) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1897, p. 386.
8) Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, pp. 151-152.
9) Annales des Sciences Politiques, Paris 1900, p. 62.
10) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., p. 13.
11) ibid.
12) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1907, p. 394.
13) Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 150.
14) voir l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 43.
15) cité dans Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 160.
16) coupure du "Journal des débats", mardi 17 octobre 1871.
17) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1873, p. 7.

18) Projet d'une Faculté Libre des Sciences Politiques, op. cit., p. 13.
19) manuscrit "Observations sur le projet présenté au Conseil général des Facultés relativement à l'enseignement des sciences sociales", sans date, sans signature, p. 6.
20) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1887, p. 11.
21) coupure du "Journal des débats", 15 octobre 1871, signée H. Taine.
22) Revue politique et littéraire Revuè bleue, n°. 14, 4e série, tome I, 7 avril 1894, p. 424.
23) Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1893-94, p. 13.
24) extrait du "Journal of the France-America Society", numéro de mai-juin 1919, signée Maurice Caudel, secrétaire général de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, professeur à l'Ecole, p. 42.
25) manuscrit "Loi du 12 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement supérieur", sans date, sans signature, p. 5.
26) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op. cit., p. 13.
27) voir coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871, signée H. Taine.
28) voir Dans quelle mesure l'Ecole poursuit-elle, article dactylographié, op. cit., p. 8. et extrait du "Journal of the France-America Society", op. cit., p. 41.
29) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1873, p. 6.
30) voir Daniel André, L'année politique, Paris 1876, p. 228.
31) voir Genet L., op. cit., p. 294.
32) voir Daniel André, op. cit., Paris 1884, p. 278.
33) voir Genet L., op. cit., p. 294.
34) Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 59.
35) voir Daniel André, op. cit., Paris 1874, p. 36.
36) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 122.
37) voir Chastenet Jacques, Histoire de la troisième République, La République triomphante 1893-1906, vol. III, Paris 1955, p. 86.
38) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 132.
39) voir Daniel André, op. cit., Paris 1875, p. 101.
40) voir Daniel André, op. cit., Paris 1888, p. 124.

41) voir Chastenet Jacques, Histoire de la troisième République, La République des républicains 1879-1893, vol. II, Paris 1954, p. 282.
42) Chastenet Jacques, op.cit., vol. I, p. 62.
43) voir Daniel André, op.cit., Paris 1878, p. 21.
44) voir Daniel André, op.cit., Paris 1888, pp. 71-87.
45) voir Daniel André, op.cit., Paris 1896, p. 123.
46) ibid., p. 125.
47) voir Digeon Claude, op.cit., p. 451.
48) voir Daniel André, op.cit., Paris 1890, p. 107.
49) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. III, p. 49.
50) voir Daniel André, op.cit., Paris 1882, p. 92.
51) voir ibid., p. 192.
52) voir Daniel André, op.cit., Paris 1887, p. 20.
53) voir Daniel André, op.cit., Paris 1888, p. 227.
54) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. II, p. 284.
55) voir Daniel André, op.cit., Paris 1896, p. 131.
56) voir Genet L., op.cit., p. 300.
57) Chastenet Jacques, op.cit., vol. III, p. 144.
58) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 66.
59) voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1874, signée H. Rozy. et coupure du "Journal officiel de la République française", 12 septembre 1874.
60) voir Notice sur l'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 2.
61) manuscrit, date donnée par le texte: 1883, probablement écriture d'Emile Boutmy, p. 1.
62) Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1883-84, p. 10.
63) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1884, p. 13.
64) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport, op.cit., pp. 11-12.
65) voir manuscrit, date donnée par le texte: 1883, sans signature, pp. 7-8.
66) Daniel André, op.cit., Paris 1876, p. 58.
67) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. II, p. 79.
68) voir Daniel André, op.cit., Paris 1884, p. V.

69) voir Daniel André, op.cit., Paris 1885, p. 229.
70) voir Daniel André, op.cit., Paris 1886, pp. 309-322.
71) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. II, p. 279.
72) Assemblée générale, op.cit., Paris 1887, pp. 15-16.
73) Assemblée générale, op.cit., Paris 1886, p. 12.
74) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1887, p. 17.
75) voir Boutmy Emile, Le recrutement des administrateurs coloniaux, Paris 1895, pp. 9-11.
76) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1886, p. 477.
et Assemblée générale, op.cit., Paris 1886, p. 13.
et Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1887, p. 625.
77) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1888-89, p. 10.
78) Chastenet Jacques, op.cit., vol. II, p. 265.
79) voir ibid.
80) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1892, p. 197.
81) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1897, p. 9.
82) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. III, pp. 146-147.
83) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 8.
84) voir Projet d'une Faculté Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 13.
85) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1885-86, p. 11.
86) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., Paris 1872, p. 14.
87) voir Notice sur l'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 1.
et coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1878.
88) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1893-94, pp. 14-15.
89) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport, op.cit., pp. 15-16.
90) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1893-94, p. 14.
91) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1891, p. 17.
92) cité dans L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, pp. 110-111.
93) voir coupure de l'"Indépendant de l'Oise", 4 décembre 1872.

94) voir Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op.cit., pp. 16-17.

95) ibid., p. 10.

96) L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 4.

97) voir ibid.

98) Assemblée générale, op.cit., Paris 1873, p. 5.

99) coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871, signée H. Taine.

100) manuscrit "De la diplomatie et de l'école diplomatique de Paris, (Ecole des Sciences Politiques) à Monsieur Emile Boutmy, élève reconnaissant", sans date, signé Antoine August Eger, p. 17.

101) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 9.
et coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871, signée H. Taine.

102) voir Annales de L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1896, p. 551.

103) Assemblée générale, op.cit., Paris 1876, p. 9.

104) cité dans L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, pp. 102-103.

105) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1894-95, pp. 14-15.

106) coupure du "Journal officiel de la République française", 12 septembre 1874, signée Louis Reynaud.

107) coupure du "Journal officiel de la République française", 15 octobre 1871, signée H. Taine.

108) cité dans L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 46.

109) coupure d'"El Americano", 1er avril 1874, signée Pradier-Fodéré.

110) cité dans L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 58.

111) coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871, signée H. Taine.

112) coupure de journal, titre inconnu, 12 novembre 1872, signée Louis Jezierski.

113) voir coupure du "Petit Journal", 5 décembre 1873, signée Thomas Grimm.

114) voir coupure de journal, titre inconnu, 12 novembre 1872, signée Louis Jezierski.

115) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 15.

116) coupure du "Journal des débats", 10 octobre 1875.

117) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 50.
118) voir manuscrit, sans date, signé A. Lebon.
119) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1893-94, p. 19.
120) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 69.
121) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1885-86, p. 10. et Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1888-89, p. 11.
122) voir ibid., pp. 11-12.
123) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1885-86, pp. 10-11. et Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1893-94, p. 38.
124) Assemblée générale, op.cit., Paris 1886, p. 17.
125) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1885-86, p. 11.
126) manuscrit "Note sur la création d'un séminaire des questions sociales à l'Ecole des Sciences Politiques", date donnée par le texte: 1888, sans signature, p. 1.
127) voir ibid.
128) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1887, p. 473.
129) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. I, p. 262.
130) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. III, p. 37.
131) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. I, p. 275.
132) voir Daniel André, op.cit., Paris 1881, p. 242.
133) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. II, p. 23.
134) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. I, p. 155.
135) voir Goguel François, La politique des partis sous la troisième République, 3e éd., Paris 1958, p.80.
136) voir Daniel André, op.cit., Paris 1885, pp. 321-323.
137) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. II, p. 335.
138) voir Daniel André, op.cit., Paris 1893, pp. 262-263.
139) voir Daniel André, op.cit., Paris 1891, p. 48.
140) voir Daniel André, op.cit., Paris 1893, pp. 416-425.
141) voir ibid., pp. 425-427.
142) voir Daniel André, op.cit., Paris 1895, pp. 413-422.
143) Assemblée générale, op.cit., Paris 1892, p. 13.

144) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1891, p. 745.

145) Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1894-95, p. 18.

146) voir ibid., p. 17.

147) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1895, p. 762.

148) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1894-95, p. 16.

149) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1894, pp. 18-21.

150) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1894-95, p. 30.

151) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1894, p. 20.

152) Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1894-95, p. 17.

153) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 29 octobre 1876.

154) coupure du "Journal des débats", mardi 17 octobre 1871, signée H. Taine.

155) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 15.

156) voir Daniel André, op.cit., Paris 1881, p. 71.

157) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1886-87, p. 37.

158) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1880, p. 11.

159) coupure du "Siècle", lundi 4 mai 1874.

160) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. I, p. 261.

161) voir ibid., p. 267.

162) voir Daniel André, op.cit., Paris 1875, p. 295.

163) voir Chastenet Jacques, op.cit., vol. I, p. 269.

164) Daniel André, op.cit., Paris 1880, p. 245.

165) voir Daniel André, op.cit., Paris 1876, p. 109.

166) voir Daniel André, op.cit., Paris 1893, p. 41.

167) voir Daniel André, op.cit., Paris 1879, p. 106.

168) voir Daniel André, op.cit., Paris 1896, p. 140.

169) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1873, p. 11.

170) coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871, signée H. Taine.

171) voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1874, signée H. Rozy.

172) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1874, p. 5.

173) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 12 septembre 1874, signée Louis Reynaud.

174) voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1874, signée H. Rozy.

175) voir Notice sur l'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 2.

176) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1880, p. 17.

177) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1886-87, p. 36.

178) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1884, p.14.

179) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1888, pp. 471-472.

180) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op.cit., Paris 1883-84, p. 30.

181) voir Revue bleue, op.cit., p. 245.

182) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 24 juillet 1877, signée Henri Baudrillart.

183) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op.cit., p. 5.

184) Assemblée générale, op.cit., Paris 1873, p. 10.

185) voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1872, signée Paul Stapper.

186) Assemblée générale, op.cit., Paris 1880, pp. 11-12.

187) ibid., p. 11.

188) manuscrit, sans date, sans signature, écriture d'Emile Boutmy, p. 5.

189) manuscrit, sans date, sans signature, écriture d'Emile Boutmy, p. 3.

190) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 32.

191) voir coupure du "Journal des débats", mardi 17 octobre 1871, signée H. Taine.

192) voir Digeon Claude, op.cit., p. 69.

193) voir Digeon Claude, op.cit., p. 243.

194) manuscrit "Les Sciences Politiques à la Faculté de Droit", op.cit., pp. 16-17.

195) voir Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, Notices biographiques et bibliographiques, Jean-Jacques-Emile Cheysson, Paris 1907, pp. 125-126.

196) ibid., pp. 22-29.

197) ibid., p. 39.

198) voir manuscrit, "Les Sciences Politiques à la Faculté de Droit", op.cit., p. 6.

199) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1897, p. 386.

200) voir Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, Notice sur la vie et les travaux de M. René Stourm (1837-1917) par M. Charles Lyon-Caen, membre de l'Académie, lue dans la séance publique annuelle du 28 décembre 1918, Paris 1918, pp. 3-36.

201) ibid.

202) cité dans ibid., p. 31.

203) manuscrit "Les Sciences Politiques à la Faculté de Droit", op.cit., p. 7.

204) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1878, p. 8.

205) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1897, p. 14.

206) Réponse de M. Paul Deschanel, directeur de l'Académie française, au discours de M. Alexandre Ribot, prononcé dans la séance du 20 décembre 1906, Paris 1906, p. 59.

207) Le 50e anniversaire, op.cit., pp. 31-32.

208) Réponse de M. Paul Deschanel au discours de M. Alexandre Ribot, op.cit., p. 46.

209) voir Samuel René et Bonet Maury (Géo), Les parlementaires français 1900-1914, Paris 1914, pp. 355-356.

210) voir Qui êtes-vous? Annuaire des contemporains, Paris 1908, p. 193.

211) voir Assemblée générale, op.cit., Paris 1877, p. 13.

212) voir Qui êtes-vous? op.cit., p. 185.

213) voir Revue critique des idées et des livres, op. cit., p. 280.

214) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1894, p. 531.

215) voir Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, Notices biographiques et bibliographiques, Pierre-Paul Leroy-Beaulieu, Paris 1906-1907, p. 113.

216) Discours prononcé à l'Académie française par Albert Vandal, 23 décembre 1897, p. 4.

217) Chastenet Jacques, op.cit., vol. III, p. 198.

218) voir Dictionnaire des biographies, publié sous la direction de Pierre Grimal, Paris 1958, p. 1414.

219) Assemblée générale, op. cit., Paris 1896, p. 12.
220) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1895, p. 255.
221) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. III, p. 122.
222) Ecole Libre des Sciences Politiques, rapport présenté par Emile Boutmy, Paris 1884, op. cit., p. 9.
223) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1892, p. 9.
224) voir Dictionnaire de biographie française, tome III, Paris 1939, p. 911.
225) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 156.
226) ibid.
227) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1886-87, p. 37.
228) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1893-94, pp. 24-25.
229) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., Paris 1872, p. 4.
230) voir manuscrit, date donnée par le texte: 1896, écriture d'Emile Boutmy.
231) Assemblée générale, op. cit., Paris 1895, pp. 8-9.
232) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1874, p. 9.
233) Revue bleue, op. cit., p. 245.
234) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1893, pp. 371-372.
235) coupure du "New Haven", 31rst January 1887, signée Judge Knott.
236) voir Digeon Claude, op. cit., p. 465.
237) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1883, p. 3.
238) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1882, p. 16.
239) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1886, pp. 8-9.
240) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1896, p. 557.
241) Revue bleue, op. cit., p. 425.
242) Taine Hippolyte, op. cit., p. 358.
243) Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., Paris 1872, p. 15.
244) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1878, p. 9.
245) Revue bleue, op. cit., p. 424.

246) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1893-94, p. 16.
247) manuscrit "Observations sur le projet présenté au Conseil général des Facultés relativement à l'enseignement des sciences sociales", sans date, sans signature, pp. 6-7.
248) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 139.
249) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 27 juin 1874, p. 4398.
250) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 139.
251) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1893, pp. 12-13.
252) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 27 juin 1874, p. 4398.
253) voir dossiers des anciens élèves de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, année universitaire 1892-93, archives privées de l'Institut d'Etudes Politiques, Paris.
254) voir Genet L., op. cit., p. 280.
255) Daniel André, op. cit., Paris 1877, p. 232.
256) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 156.
257) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. II, p. 52.
258) voir ibid., p. 54.
259) voir Genet L., op. cit., p. 294.
260) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. II, p. 259.
261) voir Daniel André, op. cit., Paris 1889, p. 198.
262) Dansette Adrien, op. cit., p. 535.
263) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 93.
264) voir Daniel André, op. cit., Paris 1874, p. 67.
265) voir Daniel André, op. cit., Paris 1878, p. 121. et Daniel André, op. cit., Paris 1885, p. 232.
266) Daniel André, op. cit., Paris 1882, p. 297.
267) voir Daniel André, op. cit., Paris 1875, p. 178.
268) voir Daniel André, op. cit., Paris 1879, p. 119.
269) voir Daniel André, op. cit., Paris 1881, p. 314.
270) voir Daniel André, op. cit., Paris 1887, p. 123.
271) Daniel André, op. cit., Paris 1889, p. 155.
272) coupure du "New Haven", 31rst January 1887, signée Judge Knott.

273) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., p. 15.

274) voir dossiers des anciens élèves de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, année universitaire 1895-96, archives privées de l'Institut d'Etudes Politiques, Paris.

275) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 140.

276) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1883-84, p. 30.

277) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1884, p. 15.

278) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1883-84, p. 30.

279) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 141.
et Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1886-87, p. 36.

280) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1887, p. 12.

281) voir ibid., p. 11.

282) voir Assemblées générales, op. cit., Paris 1885-1897.

283) voir Daniel André, op. cit., Paris 1881, pp. 217-218.

284) voir manuscrit "Observations sur le projet présenté au Conseil général des Facultés", op. cit., p. 10.

285) Assemblée générale, op. cit., Paris 1884, p. 14.

286) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1888, p. 616.

287) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1892-93, pp. 10-12.

288) L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 81.

289) Assemblée générale, op. cit., Paris 1892, p. 11.

290) Annales des Sciences Politiques, Paris 1909, p. 12.

291) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op. cit., p. 19.

292) voir coupure du "Journal des débats", mardi 17 octobre 1871, signée H. Taine.

293) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., p. 13.

294) voir Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op. cit., p. 12.

295) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, documents, op. cit., pp. 5-6.

296) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1880, p. 15.

297) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1884, p. 10.
298) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 127.
et Assemblée générale, op. cit., Paris 1890, p. 11.
et Assemblée générale, op. cit., Paris 1896, pp. 21-23.
299) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1887, p. 10.
300) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1883, p. 8.
301) Assemblée générale, op. cit., Paris 1873, p. 7.
302) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., p. 5.
303) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1893-94, p. 15.
304) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1894, p. 14.
305) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1893, p. 14.
306) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. II, p. 127.
307) voir ibid., p. 200.
308) voir Daniel André, op. cit., Paris 1891, p. 13.
309) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. II, p. 248.
310) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1892, p. 14.
311) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1894, p. 14.
312) voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1872, signée Paul Stapper.
313) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1887, p. 10.
314) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1906, p. 150.
315) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1876, p. 11.
316) Assemblée générale, op. cit., Paris 1880, p. 5.
317) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op. cit., pp. 15-17.
318) voir coupure du "Journal des débats", dimanche 15 octobre 1871, signée H. Taine.
319) voir Daniel André, op. cit., Paris 1888, p. 238.
320) voir Coubertin Pierre de, op. cit., p. 336.
321) voir ibid., p. 341.
322) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 295.
323) voir Taine Hippolyte, op. cit., p. 361.
324) cité par Coubertin Pierre de, op. cit., p. 398.
325) voir Daniel André, op. cit., Paris 1885, p. 273.
326) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 285.

327) voir Daniel André, op. cit., Paris 1895, p. 235.
328) voir Daniel André, op. cit., Paris 1881, pp. 160-161.
329) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 288.
330) voir ibid., p. 291.
331) voir Daniel André, op. cit., Paris 1886, p. 157.
332) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 289.
333) voir Dansette Adrien, Histoire des présidents de la République De Louis-Napoléon Bonaparte à Charles de Gaulle, Paris 1960, p. 130.
334) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1873, p. 13.
335) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1891, p. 21.
336) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1894, p. 14.
337) voir Digeon Claude, op. cit., p. 292.
338) voir Coubertin Pierre de, op. cit., pp. 346-347.
339) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1897, p. 19.
340) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1883-84, p. 10.
341) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1874, p. 8.
342) ibid.
343) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1880, p. 18.
344) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1891, p. 111.
345) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1891-92, p. 8.
346) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1891, p.187.
347) Quelques idées sur la création d'une Faculté Libre d'Enseignement, op. cit., p. 21.
348) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1896, p. 15.
349) Assemblée générale, op. cit., Paris 1891, p. 13.
350) voir Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements, op. cit., Paris 1893-94, p. 20.
351) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1878, p. 7.
352) coupure de "L'Explorateur", 1er avril 1875.
353) pour 1873, 1874: voir manuscrit, "Réponses au questionnaire communiqué par la direction pour l'Exposition universelle de 1878", date donnée par le texte: 1878, sans signature.
pour 1876, 1877: voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1878, p. 6.

pour 1878: voir coupure du "Courrier de la Gironde", 18 janvier 1879. et manuscrit, date donnée par le texte: 1878, sans signature.

pour 1879: voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 1881.

pour 1880: voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1881, p. 7.

pour 1881: voir ibid., p. 9.

pour 1884: voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1885, p. 11.

pour 1885: voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1886, p. 320.

pour 1886: voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1887, p. 12.

pour 1887, 1888, 1889, 1890, 1891: voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1891, p. 22.

pour 1892: voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1892, p. 553. et Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1893, p. 174.

pour 1893: voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1893, p. 372. et Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1894, p. 135.

pour 1894: voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1894, p. 529. et Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1895, p. 121.

pour 1895: voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1895, p. 376. et Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1896, p. 118.

pour 1896: voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1896, p. 561.

354) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1887, p. 12.

355) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1892, p. 10.

356) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1886, p. 14.

357) Assemblée générale, op. cit., Paris 1891, p. 16.

358) Assemblée générale, op. cit., Paris 1894, p. 27.

359) voir coupure du "Figaro", lundi 19 juillet 1897, signée J. Pellegrini.

360) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1893, p. 15.

361) voir coupure du "Figaro", lundi 19 juillet 1897, signée J. Pellegrini.

362) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1891, p. 36.

363) voir manuscrit "Enseignement des sciences administratives en Allemagne et en Autriche", sans date, sans signature.

364) voir Annales des Sciences Politiques, Paris 1902, p. 414.

365) voir Académie consulaire à Vienne, dispositions générales, Vienne, 29 avril 1922.

366) voir manuscrit "Qu'est la place et quel est le cadre des études politiques dans les facultés d'outre-Rhin?", date donnée par le texte: avant 1895, sans signature, p. 23.

367) voir coupure de "L'Université", 6e année, no 15-16, 10-25 août 1889, p. 209.

368) Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1891, p. 37.

369) voir ibid., p. 38.

370) voir lettre du ministère de l'Agriculture et du Commerce à Emile Boutmy, Vienne, 1er octobre 1873, signature illisible.

371) voir lettre du ministère du Commerce et de l'Industrie à Emile Boutmy, 4 février 1889, signature illisible.

372) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1876, pp. 6-7.

373) voir lettre circulaire à onze universités étrangères, date donnée par le texte: 1877, signée Emile Boutmy.

374) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 29 octobre 1876.

375) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1876, p. 5.

376) voir Curcio Carlo, Carlo Alfieri e le origini della Scuola Fiorentina di Scienze Politiche, Milano 1963, p. 5.

377) voir ibid., p. 39.

378) voir L'insegnamento liberale della scienza di stato, Firenze 1889, p. 25.

379) voir ibid., p. 39.

380) voir ibid., p. 9.

381) Sostegno Alfieri Carlo di, Discorso inaugurale dell' anno scolastico 1876-77, Firenze 1876, p. 26.
382) voir L'insegnamento liberale, op. cit., p. 21.
383) Sostegno Alfieri Carlo di, Avanti sempre, Savoja!, Firenze 1881, p. 33.
384) voir Sostegno Alfieri Carlo di, Discorso inaugurale, op. cit., pp. 8-10.
385) voir L'insegnamento liberale, op. cit., p. 31.
386) voir La Società Italiana di Educazione Liberale, esposizione a cura del presidente Senatore Alfieri, Firenze 1875, pp. 63-69.
387) voir Società Italiana di Educazione Liberale e per la Scuola di Scienze Sociali in Firenze, Firenze 1875, p. 12.
388) voir Curcio Carlo, op. cit., pp. 66-67.
389) cité dans Sostegno Alfieri Carlo di, Parole, Firenze 1891, pp. 6-7.
390) voir coupure du "Journal des débats", 6 mai 1876.
391) voir Notizie intorno alla Scuola di Scienze Sociali, Firenze 1884, p. 1.
et La Società Italiana di Educazione Liberale, op. cit., pp. 5-7.
392) Istituto Cesare Alfieri Scuola di Scienze Sociali di Firenze, atti relativi alla sua costituzione in corpo morale autonomo, Firenze 1888, p. 5.
393) voir Società Italiana di Educazione Liberale, op.cit., pp. 15-16.
et Istituto Cesare Alfieri, atti, op. cit., pp. 13-14.
394) voir coupure de "L'Université", op. cit., p. 209.
395) voir Curcio Carlo, op. cit., p. 56.
396) voir R. Istituto di Scienze Sociali "Cesare Alfieri", Firenze 1895, pp. 9-10.
397) voir Società Italiana di Educazione Liberale, op. cit., p. 7.
398) voir Istituto Cesare Alfieri, atti, op. cit., p. 16.
399) voir Scuola di Scienze Sociali, elenco degli alunni iscritti dalla fondazione alla scuola all'anno scolastico 1887-88, Firenze 1889, pp. 69-74.
400) voir R. Istituto di Scienze Sociali, op. cit., p. 11.
401) voir Società Italiana di Educazione Liberale, op. cit., p. 9.
402) voir R. Istituto di Scienze Sociali, op. cit., p. 2.
403) voir coupure de "L'Université", op. cit., p. 209.

404) voir Università di Firenze Facoltà di Scienze Sociali e Politiche "Cesare Alfieri", Firenze 1949, p. 5.

405) voir lettre manuscrite de la R. Università degli Studi di Modena à Emile Boutmy, Modena, 6 octobre 1875, signée Louis Naná.
et lettre manuscrite de la R. Università di Pisa à Emile Boutmy, Pisa, 27 octobre 1875, signature illisible.
et lettre manuscrite de la R. Università di Pavia à Emile Boutmy, Pavia, 7 novembre 1875, signature illisible.
et lettre manuscrite de la R. Università degli Studi di Roma à Emile Boutmy, Roma, 6 février 1876, signature illisible.
et lettre manuscrite de la R. Università degli Studi di Torino à Emile Boutmy, Torino, septembre 1876, signature illisible.

406) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1893, p. 4.

407) voir The London School of Economics and Political Science, arrangements for the year 1896-97, preliminary prospectus.

408) voir lettre manuscrite de la Academia de derecho administrativo Barcelona à Emile Boutmy, Barcelona, 31 juillet 1876, signature illisible.

409) voir Columbia College, School of Political Science, New York 1880.
et lettre manuscrite du ministère des Affaires étrangères, direction des Affaires politiques et commerciales au directeur de l'Ecole des Sciences Politiques, date donnée par le texte: vers 1910, signature illisible.

410) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., p. 18.

411) Assemblée générale, op. cit., Paris 1893, p. 16.

412) voir Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1893, p. 4.

413) voir Notice sur l'Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., p. 3.
et coupure du "Journal des débats", 6 mai 1876.

414) voir lettre de l'Académie consulaire de Vienne à Emile Boutmy, Vienne, le 22 septembre 1892, signée A. de Plasson.

415) Assemblée générale, op. cit., Paris 1880, p. 8.

III. PROBLEMES DE L'ECOLE LIBRE PENDANT SES VINGT-CINQ PREMIERES ANNEES D'EXISTENCE

1) Daniel André, op. cit., Paris 1878, p. 54.
2) voir coupure de journal, titre inconnu, date donnée par le texte: 14 janvier 1871.
3) lettre manuscrite du ministère de l'Instruction publique et des Cultes à Emile Boutmy, Paris, le 30 septembre 1871, signée Jules Simon.
4) cité dans coupure du "Journal des débats", samedi 6 mai 1876.
5) coupure du "Journal officiel de la République française", 7 novembre 1902.
6) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. II, p. 74.
7) Chastenet Jacques, op. cit., vol. I, p. 74.
8) voir Daniel André, op. cit., Paris 1882, p. 156.
9) voir Daniel André, op. cit., Paris 1883, pp. 395-399.
10) voir Daniel André, op. cit., Paris 1887, pp. 346-361.
11) voir Chastenet Jacques, op. cit., vol. II, p. 239.
12) voir Daniel André, op. cit., Paris 1881, pp. 478-479.
13) voir Dansette Adrien, Histoire religieuse de la France contemporaine, op. cit., p. 421.
14) voir Daniel André, op. cit., Paris 1891, pp. 118-122.
15) cité par Coubertin Pierre de, op. cit., p. 349.
16) voir Chapman Guy, The third republic of France The first phase 1871-1894, New York 1962, p. 152.
17) Coubertin Pierre de, op. cit., p. 329.
18) Taine Hippolyte, op. cit., pp. 353-354.
19) Daniel André, op. cit., Paris 1876, p. 416.
20) voir ibid., p. 419.
21) voir ibid., p. 421.
22) voir Daniel André, op. cit., Paris 1881, p. 439.
23) voir ibid., p. 29.
24) Coubertin Pierre de, op. cit., pp. 343-344.
25) voir Daniel André, op. cit., Paris 1897, p. 95.
26) voir coupure du "Journal des débats", dimanche 30 juillet 1876.

27) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, op. cit., p. 2.
et ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Réorganisation des études juridiques, Paris 1895, p. 6.

28) voir Note pour servir à l'histoire de l'enseignement des sciences politiques, op. cit., pp. 16-17.

29) voir L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889, p. 82.
et Assemblée générale, op. cit., Paris 1877, p. 16.
et coupure du "Journal des débats", lundi 4 février 1878.

30) voir Boutmy Emile, De l'institution d'une licence ès sciences politiques et administratives dans les facultés de droit, Paris 1881.

31) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1882, p. 7.

32) voir Le 50e anniversaire, op. cit., p. 35.

33) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1882, p. 8.

34) voir Note pour servir à l'histoire de l'enseignement des sciences politiques, op. cit., p. 18.
et Chapman Guy, op. cit., p. 278.

35) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1883, p. 10.

36) voir Note pour servir à l'histoire de l'enseignement des sciences politiques, op. cit., p. 20.

37) voir lettre manuscrite de C. Bufnoir à Emile Boutmy, Paris, le 11 octobre 1873.
et lettre manuscrite de la Faculté de Droit de Lyon à Emile Boutmy, Lyon, le 25 octobre 1880, signature illisible.
et lettre manuscrite de la Faculté de Droit de Nancy à Emile Boutmy, Nancy, le 28 octobre 1880, signature illisible.
et lettre manuscrite de la Faculté de Droit d'Aix à Emile Boutmy, Aix, le 29 octobre 1880, signature illisible.
et lettre manuscrite de la Faculté de Droit de Toulouse à Emile Boutmy, Toulouse, le 11 novembre 1880, signature illisible.
et lettre manuscrite de la Faculté de Droit de Grenoble à Emile Boutmy, Grenoble, le 20 janvier 1889, signée Edouard Beaudouen.
et lettre manuscrite de l'Université de France, Académie de Paris, à Emile Boutmy, 4 novembre 1889, signature illisible.
et lettre manuscrite de la Faculté de Droit de Paris à Emile Boutmy, Paris, le 21 septembre 1893, signature illisible.
et lettre manuscrite de la Faculté de Droit de Lyon à Emile Boutmy, Lyon, le 13 septembre 1894, signature illisible.

38) cité dans coupure de journal, titre inconnu, sans date.
39) voir Revue de la science sociale suivant la méthode d'observation, 9e année, tome XVIII, Paris, juillet 1894, p. 10.
40) voir manuscrit "Observations sur le projet présenté au Conseil général des Facultés relativement à l'enseignement des sciences sociales", sans date, sans signature, p. 2.
41) voir coupure de journal, titre inconnu, sans date.
42) voir ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Réorganisation des études juridiques, rapport, op. cit., p. 6.
43) voir manuscrit "Contre-projet pris en considération par la Commission du Sénat chargée d'examiner la proposition de M. Carnot et de plusieurs collègues, relative à une Ecole d'Administration", sans date, sans signature.
44) Faculté de Droit de Paris, rapport adressé par la Faculté à Monsieur le ministre de l'Instruction publique, op. cit., p. 5.
45) ibid., p. 8.
46) voir ibid., p. 9.
47) Assemblée générale, op. cit., Paris 1882, p. 9.
48) voir coupure du "Journal officiel de la République française", 13 janvier 1889, signée E. Lockroy, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
49) Assemblée générale, op. cit., Paris 1890, p. 16.
50) voir ibid., p. 17.
51) voir Conseil supérieur de l'Instruction publique, projet de décret sur la licence en droit, Paris, avril 1895.
52) voir ibid.
53) voir Conseil supérieur de l'Instruction publique, projet d'arrêté sur les conférences dans les facultés de droit, Paris 1895.
54) voir ibid.
55) voir lettre manuscrite d'E. Glasson, Paris, le 31 mars 1892.
56) voir coupure du "Temps", mercredi 11 avril 1894.
57) voir coupure du "Journal des débats", vendredi 29 mars 1895.
58) voir coupure du "Matin", 26 juin 1893.
59) voir coupure du "Figaro", samedi 10 mars 1894, signée Davenay.

60) voir coupure du "Temps", mercredi 11 avril 1894.

61) voir coupure du "Temps", 28 avril 1895.

62) ibid.

63) voir coupure du "Temps", 3 avril 1895.

64) manuscrit "Projet d'affiche réunissant tous les cours professés à Paris, dans les diverses facultés, sur les sciences sociales", date donnée par le texte: 1893, écriture d'Emile Boutmy, p. 1.

65) voir lettre manuscrite à Emile Boutmy, Paris, le 9 juillet 1893, signature illisible, p. 1.

66) voir ibid., pp. 2-3.

67) voir manuscrit "Mémoires et observations sur la question de la réforme du doctorat en droit", sans date, écriture d'Emile Boutmy, p. 34.

68) voir Assemblée générale, op. cit., Paris 1896, p. 19.

69) ministère de l'Instruction publique, Réorganisation des études juridiques, rapport, op. cit., p. 30.

70) Boutmy Emile, De la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement supérieur, Paris, 27 mai 1890, p. 3.

71) voir manuscrit "Observations sur les deux mentions "sciences juridiques" et "sciences politiques" proposées dans l'article 1 du projet de réforme du doctorat en droit", écriture d'Emile Boutmy, p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

1) Sources

Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1886-1899.

Annales des Sciences Politiques, Paris 1899-1908.

Ecole Libre des Sciences Politiques, Société anonyme au capital de 200 000 francs divisé en 400 actions de 500 francs, Assemblées générales, Paris 1872-1897.

Ecole Libre des Sciences Politiques, renseignements sur les carrières auxquelles l'Ecole prépare, Paris 1883-1897.

R. Istituto di Scienze Sociali "Carlo Alfieri", Firenze 1876, 1879, 1880, 1890, 1895, 1896, 1897, (annuaires).

Brochures, manuscrits, coupures de journaux et de revues, archives de l'Institut d'Etudes Politiques, Paris.

Dossiers des anciens élèves de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, archives privées de l'Institut d'Etudes Politiques, Paris.

2) Ouvrages généraux

Bellet, Roger: Presse et journalisme sous le second Empire, Paris 1967.

Boutmy, Emile: De l'institution d'une licence ès sciences politiques et administratives dans les facultés de droit, Paris 1881.

Boutmy, Emile: De la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement supérieur, Paris 1890.

Boutmy, Emile: Le recrutement des administrateurs coloniaux, Paris 1895.

Boutmy, Emile: Le baccalauréat et l'enseignement secondaire, projet de réforme, Paris 1899.

Brogan, Denis: The development of modern France (1870-1939), London 1967.

Chapman, Guy: The third republic of France The first phase 1871-1894, New York 1962.

Chastenet, Jacques: Histoire de la troisième République, L'Enfance de la Troisième 1870-1879, vol. I, Paris 1952.

Chastenet, Jacques: Histoire de la troisième République, La République des républicains 1879-1893, vol. II, Paris 1954.

Chastenet, Jacques: Histoire de la troisième République, La République triomphante 1893-1906, vol. III, Paris 1955.

Coubertin, Pierre de: L'évolution française sous la troisième République, Paris 1896.

Curcio, Carlo: Carlo Alfieri e le origini della Scuola Fiorentina di Scienze Politiche, Milano 1963.

Daniel, André: L'année politique, Paris 1873-1906, 32 vols.

Dansette, Adrien: Histoire des présidents de la République De Louis-Napoléon Bonaparte à Charles de Gaulle, Paris 1960.

Dansette, Adrien: Histoire religieuse de la France contemporaine L'Eglise catholique dans la mêlée politique et sociale, éd. revue et corrigée, Paris 1965.

Dictionnaire des biographies publié sous la direction de Pierre Grimal, Paris 1958.

Dictionnaire de biographie française, tome III, Paris 1959.

Digeon, Claude: La crise allemande de la pensée française (1870-1914), Paris 1959.

Durkheim, Emile: Education et sociologie, nouvelle éd.: 4e trimestre 1968, Paris 1968.

L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris 1889.

Fondation nationale des Sciences politiques, Université de Paris, Institut d'Etudes Politiques, Paris 1968, (annuaire).

Genet, L.: L'époque contemporaine 1851-1939, Paris 1958.

Goguel, François: La politique des partis sous la troisième République, 3e éd., Paris 1958.

Halévy, Daniel: La fin des notables, Paris 1930.

Halévy, Daniel: La République des ducs, Paris 1937.

Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, Notices biographiques.

Langrod, Georges: Trois tentatives d'introduction de la science politique dans l'université française au cours du XIXe siècle, Paris 1957.

Lhomme, Jean: La grande bourgeoisie au pouvoir (1830-1880), Paris 1960.

Ozouf, Mona: L'Ecole l'Eglise et la République 1871-1914, Paris 1963.

Qui êtes-vous? Annuaire des contemporains, Paris 1908.

Rémond, René: La droite en France de la première Restauration à la Ve République, Paris 1963.

Samuel, René et
Bonet Maury, (Géo): Les parlementaires français 1900-1914, Paris 1914.

Sostegno Alfieri, Carlo di: Avanti sempre, Savoja!, Firenze 1881.

Sostegno Alfieri, Carlo di: Parole, Firenze 1891.

Taine, Hippolyte: Les origines de la France contemporaine Le régime moderne, tome III, 22e éd., Paris 1899.

Università di Firenze Facoltà di Scienze Sociali e Politiche "Cesare Alfieri", Firenze 1949.

Who's who in France, éd. 1953-1954, Paris 1954.

3) Journaux et revues

Journaux et revues	tendance politique
El Americano,	
Archives européennes de sociologie, tome IX, nº I, Paris 1968,	
Courrier de la Gironde,	
L'Explorateur,	
Feuilleton du Progrès libéral,	
Le Figaro,	droite légitimiste, au début de la troisième République monarchiste, puis républicain modéré.
L'Indépendant de l'Oise,	
Journal des débats,	interprète de la bourgeoisie libérale.
Journal de Genève,	
Journal of the France-America Society,	
Journal officiel de la République française,	
Le Matin,	
Le Monde diplomatique et Courrier du Dimanche,	
Le Moniteur du Calvados,	
Le Moniteur universel,	monarchiste, centre droite, converti à la politique de l'Elysée (1877).

New Haven,	
Le Petit Journal,	populaire, modéré.
Le Progrès des Côtes-du-Nord,	
Le Progrès libéral,	
Revue critique des idées et des livres,	
La Revue des Deux Mondes,	libérale, modérée, bourgeoise.
Revue d'éducation et d'enseignement,	
Revue de l'enseignement,	
Revue internationale de l'Enseignement supérieur, publiée par la Société d'Enseignement Supérieur,	
Revue politique et littéraire, Revue bleue,	assez nettement orientée à gauche.
Revue de la science sociale suivant la méthode d'observation,	
Le Siècle,	républicain, organe de la bourgeoisie voltairienne et de la franc-maçonnerie.
Le Temps,	républicain.
L'Université,	

L e b e n s l a u f

Am 15. Juni 1933 wurde ich, Margarethe, Martha Rosenbauer, als drittes von fünf Kindern des Kaufmanns Ernst Rosenbauer und seiner Ehefrau Paula, geb. Langen, in Rheydt geboren.

Ostern 1952 bestand ich die Reifeprüfung am Neusprachlichen Mädchengymnasium in Rheydt. Nach Vertiefung meiner Kenntnisse moderner Sprachen am Auslands- und Dolmetscherinstitut in Germersheim, an der Alliance Française in Paris (Diplôme de la Langue Française, September 1952; Diplôme Supérieur d'Etudes Françaises Modernes, August 1953) und an der Sorbonne (Diplôme d'Etudes de Civilisation Française, Februar 1954) arbeitete ich u.a. als Auslandskorrespondentin einer Deutsch-Türkischen Handelscompagnie in Mönchengladbach und als Sekretärin des Deutschen Hauses in der Cité Universitaire in Paris.

Im Juni 1959 erwarb ich das Übersetzerdiplom für Französisch und Englisch an der Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université de Paris.

Im Oktober 1959 begann ich dann mein Studium am Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Paris in der Abteilung Relations Internationales, das ich 1963 krankheitshalber abbrechen mußte. Im März 1964 konnte ich das Studium der Fächer Wissenschaftliche Politik, Soziologie und Völkerrecht an der Philipps-Universität Marburg fortsetzen.

Meinen akademischen Lehrern, vor allem den Herren Professoren Dr. W. Abendroth, Dr. G. Hoffmann und Dr. H. Maus in Marburg sowie B. Gournay in Paris, bin ich zu besonderem Dank verpflichtet. Dank schulde ich ferner Herrn Professor Dr. Carlo Curcio in Florenz für freundliche Unterstützung meiner Arbeit.

Avec mes remerciements sin-
cères pour votre aide sur
"la langue vaute" et mes
amitiés

Margret Rosenbaum

Fotodruck E. Symon · 355 Marburg/Lahn · Friedrichstr.

